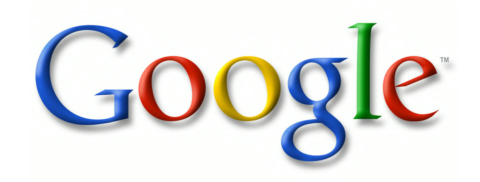
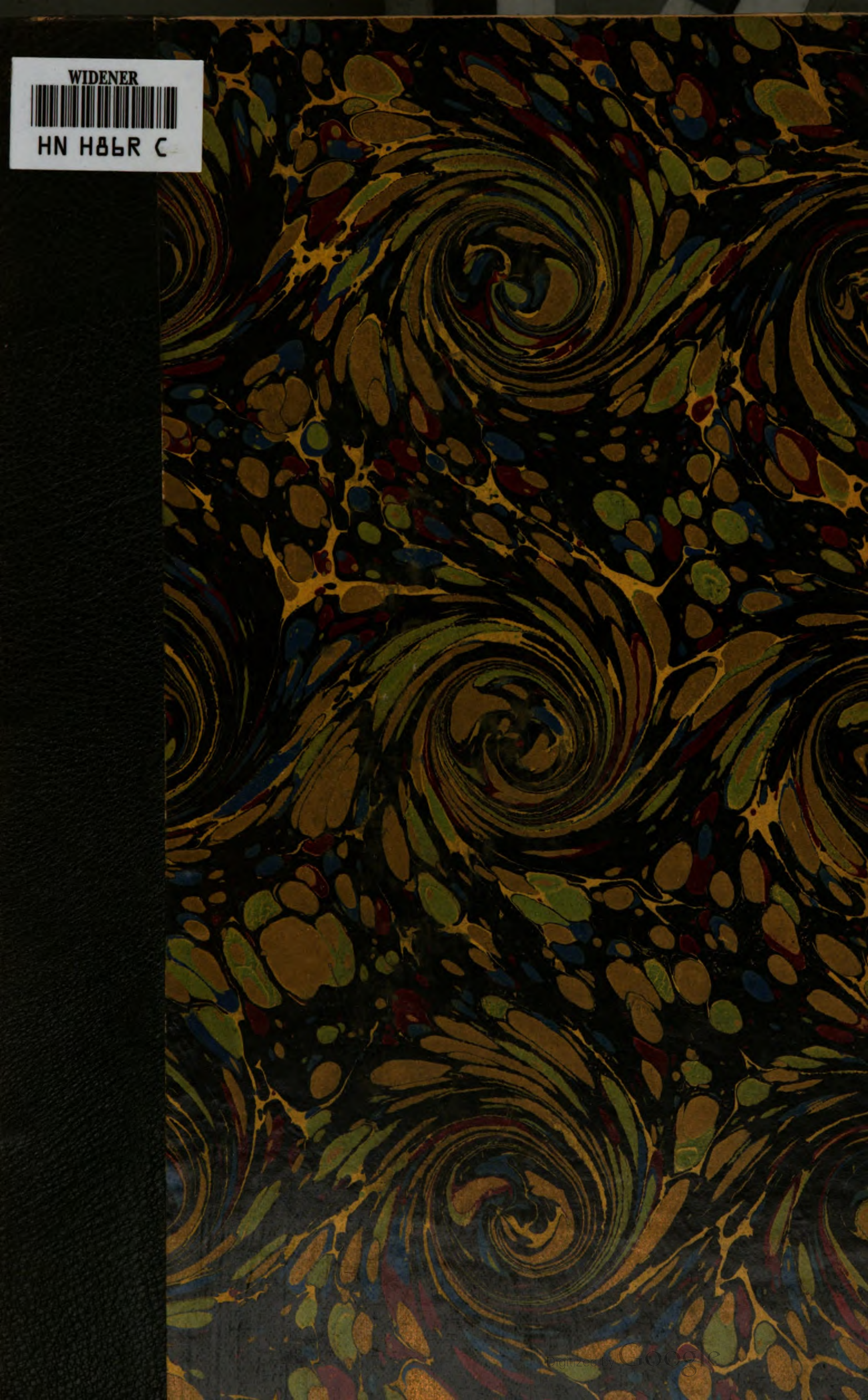
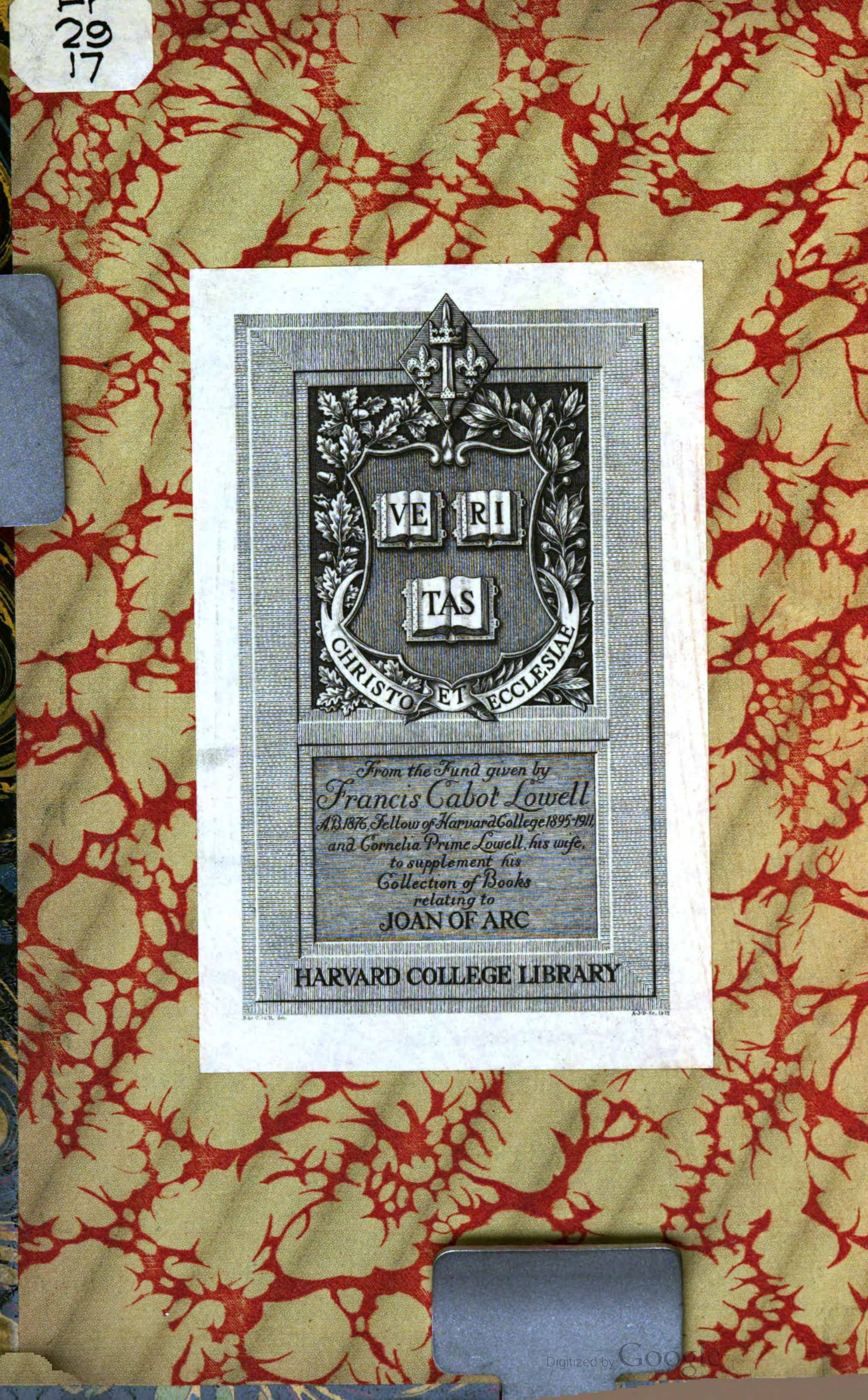




WIDENER
HN H86R C



VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



MÉMOIRES

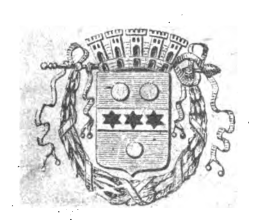
DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE

DE

CHERBOURG

RELIGION ET HONNEUR.



CHERBOURG
IMPRIMERIE ÉMILE LE MAOUT, 25, RUE TOUR-CARRÉE

1897-1898

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE

DE

CHERBOURG

LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE CHERBOURG A ÉTÉ FONDÉE PAR LOUIS XV EN 1755.

LA SOCIÉTÉ LAISSE AUX AUTEURS LA RESPONSABILITÉ DE LEURS ARTICLES.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE ACADÉMIQUE

DE

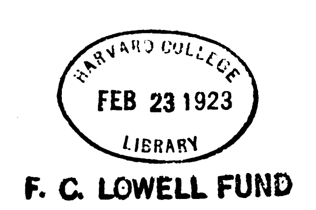
CHERBOURG

RELIGION ET HONNEUR.



CHERBOURG
IMPRIMERIE ÉMILE LE MAOUT, 25, RUE TOUR-CARRÉE

1897-1898



ERRATA & ADDENDA

Page 80, ligne 17 : *au lieu de* Or de ces vastes biens, *lire* : De ces immenses biens.

Page 80, ligne 18 : *au lieu de* sa fille Rébecca, *lire* : Or, sa fille Rachel:

Page 141, ligne 23 : *au lieu de* le Tamanu *lire* : les Tamanu.

Page 189, ligne 11 : *au lieu de* extent of grounid, *lire* : extent of ground.

Page 190, ligne 13 : *au lieu de* Woodsvorth, Southsea, *lire* : Wordsworth, Southey.

Page 247, ligne 26 : *au lieu de* l'hospitalité de ces notes, *lire* : l'hospitalité à ces notes.

Pages 271-274. L'étymologie du nom de Cherbourg avait déjà occupé la *Société Académique,* il y a plus de quarante ans. Dans la séance du 6 novembre 1857, feu M. Victor Le Sens donnait, sur cette question, des explications différant à peine de celles qui sont données ici dans l'article sur Coriallum, et qu'il a consignées dans une *Notice sur les Etymologies de Cherbourg*, *Quincampois et Maupas* (Cherbourg, Typ. Marcel Mouchel, 1857; in-8°, 6 pages).

Page 319, ligne 16 : *au lieu de* Mais je suis bien, *lire*:

Mais je ne puis rester, alors je les emporte,
Car je suis bien pressé, la levée est très forte.

NÉCROLOGIE

Depuis la publication du dernier volume de ses *Mémoires,* la *Société Académique de Cherbourg* a eu à enregistrer la mort de trois de ses membres titulaires :

M. Pouillat, notaire à Tourlaville, décédé dans cette localité en avril 1895, était entré dans la Société au mois d'octobre 1891. Son éloignement de Cherbourg ne lui permettait guère d'assister aux séances où son érudition, sa connaissance étendue des choses de la région auraient trouvé un terrain favorable pour se déployer. Sa riche bibliothèque, où les ouvrages sur la Normandie tenaient une grande place, a été dispersée après sa mort.

Une perte bien sensible à la Société a été celle de M. de la Chapelle (Henri-Adrien), contrôleur des Douanes en retraite, Officier d'Académie, décédé le 26 septembre 1895, après une longue et cruelle maladie, à Flamanville, dans sa propriété de Marcanville, dont il avait fait un délicieux petit ermitage où, chaque année, il passait, avec sa famille, le temps des vacances. M. de la Chapelle était né à Cherbourg le 4 février 1833. Ses études terminées, dans le collège de notre ville, il allait suivre les cours de Droit à la Faculté de Caen, puis il entrait dans l'Administration des Douanes où il débutait en Bretagne et en Saintonge avant d'être employé à Cherbourg. Le 3 mars 1874, il

était admis dans la Société dont son père[1] était Directeur après avoir occupé longtemps l'emploi de Secrétaire. Lorsque le vénérable M. de Pontaumont, par suite de son grand âge, se démit, en 1885, des fonctions d'Archiviste-trésorier, Henri de la Chapelle lui succéda, et on ne saurait trop louer l'exactitude apportée par lui dans l'accomplissement de ses devoirs, le zèle avec lequel il s'occupait sans cesse — et avec grand succès — de recruter des adhérents à la Société. Ne manquant jamais aux séances, il les intéressait toujours, les égayait souvent par ses saillies, quelquefois un peu paradoxales, mais toujours amusantes. Les derniers volumes des *Mémoires* contiennent des articles de lui très documentés sur les Iles anglo-normandes qu'il connaissait à fond. Il a laissé plusieurs volumes manuscrits consacrés aux souvenirs qu'il avait rapportés de la Bretagne et de la Saintonge, à des excursions dans la Manche, dans une grande partie de la Normandie, aux Pyrénées, etc., ornés d'enluminures et de dessins à la plume, deux genres de travaux où il faisait preuve d'un talent remarquable.

Notre regretté confrère s'adonnait aussi aux Sciences naturelles ; il était membre de la *Société Linnéenne de Normandie* (siège à Caen), aux excursions annuelles de laquelle il prenait ordinairement part, membre *très actif* de la *Société d'Horticulture* et de la *Société Artistique et Industrielle* de Cherbourg.

[1] Adrien-Édouard, avocat, ancien professeur au collège, mort à Cherbourg, le 24 juillet 1882, était membre de la Société depuis 1831. Son père, M. Pierre-Adrien de la Chapelle en avait également fait partie de 1829 à 1854, année de sa mort. On trouve, de lui, dans les premiers volumes des *Mémoires,* des articles très intéressants sur la Botanique de notre région, particulièrement sur les plantes marines.

Il dort son dernier sommeil dans le cimetière de Flamanville.

M. Dulieu (Louis-Élisabeth-Anatole), Colonel d'infanterie de marine, Officier de la Légion d'honneur, décoré de plusieurs ordres étrangers, n'a fait que passer dans la Société. Très peu de temps après son admission, il était appelé à continuer ses services en Cochinchine, où il s'était fait remarquer, aux débuts de sa carrière, par sa brillante conduite et ses qualités administratives : quelques jours à peine après son arrivée à Saïgon il mourait, le 24 juillet 1897, dans sa cinquante-quatrième année.

H. JOUAN,
Directeur en exercice.

KO NGA TAMA A RANGI[1]

(LES ENFANTS DU CIEL)

Légende des naturels de la Nouvelle-Zélande

par M. Henri JOUAN.

Plusieurs fois, au cours de nos séances mensuelles, j'ai soumis à la *Société Académique* des traductions ou des analyses de vieilles légendes, d'antiques poèmes polynésiens, dans lesquels on ne peut s'empêcher de reconnaître fréquemment des analogies, et même dans certains d'entre eux — le chant sur le *Déluge* des Iles Marquises, par exemple, — des ressemblances presque complètes avec des traditions ayant cours, depuis des siècles, dans le Vieux Monde. La Société a bien voulu donner l'hospitalité, dans les deux derniers volumes de ses *Mémoires*, à deux articles sur ce sujet[2]; aujourd'hui je me propose de continuer cette étude — si le mot n'est pas trop prétentieux ? — du *folklore* polynésien par l'exposé d'une légende de la Nouvelle-Zélande.

Sans doute on me demandera à quoi bon perdre son temps à s'occuper de ces vieilleries, de ces « rapsodies » (prenant ce mot dans l'acception de « radotages », qu'on lui donne le plus souvent de nos jours) : à quoi je répondrai que ces « rapsodies » sont les seuls documents que nous possédions sur la première histoire d'une des plus belles parmi les races humaines : que les coïncidences, signalées dans quelques-uns de ces documents, avec des traditions d'autres peuples, jettent un grand jour sur l'origine, le berceau de cette race que nous ne connaissons guère que depuis un

siècle, et dont, peut-être, on ne parlera plus qu'au passé dans un avenir qui semble peu éloigné, tellement elle décroît rapidement : que les dépositaires de ces traditions, autrefois pieusement transmises par la parole de génération en génération, deviennent de plus en plus rares, si tant est qu'il en existe encore quelques-uns : qu'il est grand temps de recueillir ces chants, ces poèmes, œuvres de générations de Bardes, ne serait-ce que pour les conserver à titre de curiosité.

I.

Vers la fin de 1845, sans qu'il s'y attendît, sans qu'il y fût préparé le moins du monde, Sir George Grey fut appelé à gouverner la Nouvelle-Zélande, proclamée colonie anglaise depuis 1840, où les choses, comme on dit vulgairement, « n'allaient pas toutes seules », par suite de la levée de boucliers de quelques tribus de l'Ile du Nord, bien qu'elles eussent solennellement reconnu, cinq ans auparavant, la souveraineté de la reine d'Angleterre. Le nouveau gouverneur ne tarda pas à reconnaître qu'il lui serait difficile d'administrer le pays, de ramener à lui une population assez nombreuse, guerrière, dont il ignorait la langue, la manière de penser, les coutumes civiles et religieuses, tant qu'il ne pourrait pas converser directement avec les indigènes. Quoiqu'il eût à sa disposition des interprètes très capables, il était obligé de se tenir en garde, je ne dirai pas contre leur infidélité, mais plutôt contre leur tendance, leur complaisance à interpréter les paroles des Maori[3] — inconsciemment, peut-être, — dans le sens qu'il désirait. Toutes les personnes réduites à recourir à l'intermédiaire d'interprètes, ont pu

se convaincre que c'est ce qui arrive assez souvent; aussi un des premiers soins de Sir G. Grey fut-il de s'adonner avec ardeur à l'étude du maori. La tâche n'était pas aisée; il s'agissait d'une langue différant totalement des langues européennes, non-seulement par son vocabulaire, mais encore par sa grammaire, sa syntaxe, par la manière d'exprimer les diverses modulations de la pensée, et, à cette époque, il n'y avait encore ni grammaires, ni dictionnaires de cette langue, mais, tout au plus, quelques vocabulaires incomplets. Par ailleurs, la plus grande partie de son temps était prise par ses devoirs professionnels et pour arriver à triompher des difficultés que suscitait l'insurrection grandissant et menaçant de s'étendre sur tout le pays. Disons tout de suite que, grâce à des mesures tout à la fois énergiques et conciliantes, il ne se passa pas beaucoup de temps avant que la tranquillité ne régnât dans l'archipel[4], et qu'il ne gagnât la confiance des chefs et des prêtres les plus influents, tenant le plus aux anciennes coutumes, et qui, par cela même, avaient été les promoteurs les plus ardents de l'insurrection.[5]

Dans ses entretiens avec ces personnages, dans les lettres que ceux-ci lui faisaient écrire, Sir G. Grey avait remarqué que, très souvent, sans doute pour mieux accentuer leur pensée lorsqu'il y avait à débattre quelque point important, ils entremêlaient leurs discours de fragments d'anciens chants, de proverbes, d'allusions à leurs anciennes croyances religieuses, etc., toutes choses qui déroutaient les meilleurs interprètes, non-seulement les Européens, mais encore les indigènes, des hommes des nouvelles générations, élevés dans les écoles des Missionnaires, qui n'avaient

jamais, pour ainsi dire, entendu parler des traditions de leurs ancêtres. Il n'y avait alors guère de livres, de publications pouvant fournir des éclaircissements précis sur ce sujet. Le gouverneur comprit vite que pour bien s'entendre avec ses sauvages administrés, pour pénétrer plus avant dans leur confiance, la connaissance du langage parlé par la génération présente ne suffisait pas, mais qu'il fallait y joindre celle des formes du vieux langage, des anciens chants, des antiques légendes.

Pendant plus de huit ans, tous les instants qu'il pouvait dérober à ses fonctions furent consacrés à cette étude dans sa résidence d'Auckland[6], au cours de ses nombreux voyages dans les diverses parties de l'archipel, vivant constamment entouré d'indigènes et ne laissant échapper aucun moyen d'information. Il arrivait souvent que ses interlocuteurs ne savaient que des fragments de la légende ou du poème sur lesquels il voulait être renseigné, et qu'il ne pouvait se procurer les autres parties que dans d'autres localités, quelquefois très éloignées de la première, quelquefois aussi après un long intervalle de temps, et ce n'était pas une petite besogne que de discuter, faire accorder et coudre ensemble les renseignements pris à des sources différentes. Il avait ainsi accumulé une masse considérable de documents lorsqu'un violent incendie, en détruisant complétement l'Hôtel du Gouvernement, vint anéantir le fruit de ses travaux. Tout était à recommencer, mais Sir G. Grey n'était pas homme à se décourager, et, en 1854, paraissait à Londres un volume contenant le texte maori de vingt-quatre des principales légendes néo-zélandaises, suivi, peu de temps après, de la traduction en anglais. Cette traduc-

tion lui avait peut-être coûté encore plus de peine que le rassemblement des documents ; il n'était pas facile pour le traducteur d'être toujours intelligible, tout en conservant aux récits maori leur allure propre, leur caractère archaïque. Trente ans après, en 1885, une nouvelle édition sortait des presses d'une imprimerie d'Auckland, sous la forme d'un beau volume in-8°, de 460 pages dont 255 consacrées à la version anglaise, orné d'illustrations représentant des scènes de la vie des Maori[7].

Aux yeux de ceux qu'intéresse l'histoire des races humaines, et en particulier des races qui habitent l'Océanie, le travail de Sir George Grey est une œuvre capitale en ce sens que la plus grande partie des traditions recueillies par lui, quand on les a dégagées du merveilleux, des obscurités, des puérilités qui obstruent toutes les productions de ce genre à l'origine des sociétés humaines, constituent, dirons-nous, de *véritables documents historiques.* Ces traditions ont jeté un grand jour sur la question du peuplement de la Polynésie et corroborent triomphalement les vues exposées par Horatio Hale[8], et, plus tard, par notre compatriote, le vénérable et regretté de Quatrefages[9]. On y trouve, en effet, les plus grands détails sur les diverses migrations qui ont peuplé la Nouvelle-Zélande, les préparatifs des voyages, les péripéties des traversées, l'installation des immigrants dans leur nouvelle patrie, etc. D'autres légendes ont trait à des sujets religieux, mythologiques, comme, par exemple, l'histoire très longue et très *touffue* de *Maui,* sorte de demi-dieu qu'on retrouve dans tous les archipels habités par des Polynésiens, et qui rappelle le Josué de la Bible ; d'autres, qui semblent être plus particulières

à la Nouvelle-Zélande, rappellent des traditions du Vieux Monde: ainsi dans la légende de *Hine moa*, on reconnaît des analogies fréquentes avec celle de Héro et de Léandre; toutefois, dans la légende maori les rôles sont intervertis: c'est l'amante, Hine moa, qui traverse à la nage le grand lac Roturoa [10] pour aller trouver le bien aimé. Dans un autre conte, ayant pour sujet les querelles qui provoquèrent l'émigration d'un grand nombre d'habitants de *Hawaïki* [11], on trouve un épisode rappelant tout à fait l'histoire du mouton volé et mangé par l'Irlandais, qui, grâce à l'intervention de saint Patrick, se met à bêler dans le ventre du voleur et le fait ainsi découvrir. Grâce au Grand Prêtre *Tama te kapua,* il en arrive autant au chien de *Wakaturia* que *Toi te hautahi* avait volé et mangé, et qui se met à aboyer dans le ventre de celui-ci: plus le voleur, s'efforce de fermer sa bouche hermétiquement, plus les hurlements du chien sont violents. Evidemment on aurait tort de conclure de ces analogies à d'anciennes communications des Néo-Zélandais avec les Irlandais et les Grecs; on doit plutôt, ainsi que le dit Sir G. Grey, y voir « un exemple de la fidélité, presque grotesque, » avec laquelle les mêmes images se trouvent reproduites chez des races d'hommes séparées par la distance d'un pôle à l'autre, mais, parvenues à peu près au même degré de civilisation. » [12]

Je ne saurais trop le répéter: c'est un véritable monument que l'ancien gouverneur de la Nouvelle-Zélande a élevé à la mémoire des ancêtres d'une belle race d'hommes qui semble bien menacée d'une fin prochaine, comme toutes ses congénères de l'Océanie, monument dont l'édification serait de plus en plus difficile, les matériaux de la construction venant

de plus en plus à manquer. Il y a déjà longtemps que la terre recouvre les restes des vieux chefs et des vieux prêtres sous la dictée desquels il écrivait, et, aujourd'hui, les nouvelles générations ne connaissent pour ainsi dire plus les traditions autrefois pieusement conservées par leurs aïeux.

La première des légendes rapportées par Sir George Grey, *Ko nga Tama a Rangi* « Les Enfants du Ciel », a trait aux premiers âges de la Terre et à l'origine du genre humain. Je vais essayer de donner une analyse de ce récit, aussi dégagée des obscurités qui l'encombrent, aussi brève que possible, parce qu'il me semble présenter des analogies avec les théories des géologues.

II.

« Les hommes sont issus de deux êtres primordiaux, *Rangi,* le « Ciel » et *Papa,* la « Terre », qui ont également donné naissance à tout ce qui a été créé. La nuit la plus profonde régnait dans le Ciel et sur la Terre qui étaient alors étroitement unis l'un à l'autre. Leurs fils, au nombre de six, ennuyés, fatigués par cette obscurité constante, tinrent conseil pour aviser au moyen de la faire cesser, et pour décider comment ils devaient agir à l'égard de leurs parents : fallait-il les tuer ou seulement les séparer ? Le farouche *Tu matauenga,* le père et le dieu des humains, déclara tout d'abord qu'il n'y avait qu'une chose à faire, les tuer, mais ses frères furent d'avis qu'il fallait se contenter de les séparer, à l'exception, toutefois, de *Tawhiri ma tea,* le père et le dieu des vents et des tempêtes, qui craignait que la séparation du Ciel et de la Terre ne diminuât considérablement sa puissance. »

» Leur plan adopté, cinq des frères se mettent à l'œuvre successivement, mais en vain. Celui qui avait proposé la séparation, *Tane mahuta,* le père et le dieu des forêts et des êtres divers, oiseaux, insectes, etc., qui en font leur demeure, essaye à son tour. Voyant qu'avec ses bras il n'arrive à rien, il appuie sa tête et ses mains contre le sol, et, faisant force des reins et des jambes, il refoule, malgré leurs protestations et leurs cris, la Terre bien au-dessous de lui alors que le Ciel est projeté bien loin au-dessus.

» Tawhiri ma tea, le dieu des tempêtes, en voulait à ses frères parce que, contre son avis, ils avaient séparé leurs parents l'un de l'autre; il craignait aussi que, par suite de cela, le monde ne devînt trop beau. Pour se venger d'eux, il s'empresse d'aller rejoindre son père, le Ciel, dans son empire sans bornes. Du Ciel et de Tawhiri ma tea sort une nombreuse progéniture augmentant et grandissant rapidement. Tawhiri ma tea envoie ses rejetons dans toutes les directions; c'est alors de tous côtés, au milieu de nuages sombres ou couleur de sang, une succession ininterrompue de grains violents, de tourbillons, de trombes, de coups de tonnerre, un désordre indescriptible à travers lequel Tawhiri ma tea passe avec une vitesse vertigineuse. Son souffle atteint Tane mahuta, le dieu des forêts, qui, avec ses arbres, restait calme, inconscient du danger : les arbres gigantesques sont brisés par le milieu; leurs troncs, leurs branches, leurs feuilles jonchent le sol, abandonnés aux vers et à la pourriture.

» C'est au tour de *Tangaroa,* le dieu de l'Océan et le père de tous les êtres qui l'habitent, de subir les effets de la colère de Tawhiri ma tea. Celui-ci se précipite

sur la mer qu'il frappe à coups redoublés. Les vagues se dressent comme des falaises si hautes que, rien qu'à essayer de regarder leurs sommets, on deviendrait semblable à un homme ivre, puis se creusent en gouffres profonds. Tangaroa s'enfuit plein d'effroi, mais, avant sa fuite, ses deux fils, *Ika tere,* le père des poissons, et *Tu te wehiwehi,* le père des reptiles, se consultent dans le but de pourvoir à leur propre sûreté. Ce dernier et ses amis sont d'avis qu'il faut gagner l'intérieur des terres, alors que Ika tere et les siens soutiennent qu'il faut se réfugier dans la mer. Les deux parties ne pouvant s'accorder, chacun s'en va de son côté; les poissons se précipitent dans la mer, les reptiles cherchent un abri dans les forêts et les buissons.

» Furieux de voir quelques-uns des siens l'abandonner pour se mettre sous la protection du dieu des forêts sur la terre ferme, Tangaroa est depuis lors en guerre avec son frère, Tane mahuta, qui lui rend la pareille.

» Tane mahuta, le dieu des forêts, procure aux enfants de son autre frère, Tu matauenga, le père des humains, des hameçons, des harpons, des pirogues dont ses forêts lui fournissent les matériaux, des filets confectionnés avec des plantes fibreuses, pour qu'ils détruisent les rejetons de Tangaroa. De son côté, Tangaroa fait sombrer les pirogues des fils de Tu matauenga, le père et le dieu des humains, et, envahissant les rivages qui bordent ses domaines, balaye les terres, entraîne dans l'Océan sans bornes les arbres géants des forêts, en même temps qu'il engloutit les insectes, les oiseaux et les autres créatures qui demeurent sur la terre ferme.

» Tawhiri ma tea, le dieu des vents, se dispose ensuite à attaquer ses deux autres frères, *Rongo ma tane* et *Haumia tikitiki,* les pères et les dieux des végétaux qui fournissent des aliments au moyen de la culture ou spontanément, mais Papa, la Terre, leur mère, afin de les conserver pour ses autres enfants, les cache en lieu sûr, si bien que Tawhiri ma tea, ne peut découvrir leur retraite.

» Il lui restait à essayer ses forces contre son autre frère Tu matauenga, le père des humains, mais c'est en vain qu'il tente de le vaincre. Alors qu'au premier choc de Tawhiri ma tea, Tane mahuta, le dieu des fôrets et les siens avaient été taillés en pièces, que Tangaroa et ses enfants s'étaient enfuis dans les profondeurs de l'Océan, que Rongo ma tane et Haumia tikitiki s'étaient cachés dans le sol, lui, Tu matauenga, l'Homme, restait debout, nullement ébranlé, sur le sein de Papa, la Terre, sa mère.

» Les autres frères de Tu matauenga, le père et le dieu des humains, ne l'ayant aidé en rien dans sa lutte contre le dieu des tempêtes, Tawhiri ma tea, il résolut de se venger de cet abandon et de les tuer. En ce temps-là, la mort n'avait encore aucun pouvoir sur l'Homme. Ce pouvoir, elle ne l'eut que plus tard, lorsque *Maui tikitiki o Taranga,* le demi-dieu, eut abusé de *Hine nui te po.* Si cette déesse n'avait pas été séduite par le demi-dieu, les hommes auraient toujours vécu [13] : c'est ainsi que la mort fut imposée au genre humain et se répandit sur toute la terre.

» Tu matauenga, le père et le dieu des humains, s'en prend d'abord à Tane mahuta, le dieu des forêts qui avait déjà une nombreuse postérité, s'accroissant rapidement et pouvant lui être hostile un jour. Pour arri-

ver à ses fins, il fabrique avec des feuilles de *wanake* [14], des piéges qu'il tend dans les forêts et dans lesquels se prennent les enfants de Tane mahuta. Ensuite c'est le tour de Tangaroa, le dieu des poissons ; il se met à la recherche de ses enfants qu'il trouve nageant et bondissant dans la mer, et, au moyen de rets confectionnés avec la filasse qu'il retire des feuilles du *harakeke* [15], il les rassemble et les amène à sec sur le rivage.

» Sa vengeance s'exerce ensuite contre ses autres frères, Rongo ma tane et Haumia tikitiki, les dieux des plantes alimentaires. Il façonne un morceau de bois en forme de houe et s'en sert pour déterrer toutes les plantes à racines comestibles.

» Après les défaites de ses frères, Tu matauenga, le père des humains, prend différents noms dont chacun rappelle quelque particularité de ses victoires. Quatre de ses frères sont entièrement dépossédés par lui et lui servent de nourriture, mais il ne peut ni vaincre, ni dévorer le cinquième, Tawhiri ma tea, le dieu des vents, le dernier né du Ciel et de la Terre, demeuré l'ennemi de l'Homme qu'il cherche sans cesse à détruire, sur terre et sur mer, au moyen des tempêtes et des ouragans.

» Voici les noms et les attributions des enfants du Ciel et de la Terre :

» Tangaroa représente toutes les espèces de poissons ; Rongo ma tane, c'est la Patate douce et toutes les plantes alimentaires qu'on cultive ; Haumia tikitiki, celles qu'on ne cultive pas, telles que la Fougère [16] ; Tane mahuta, ce sont les forêts, les oiseaux et les insectes qui y demeurent, et tous les objets que

l'on confectionne avec du bois ; Tu matauenga, c'est l'Homme.

» Ayant ainsi réduit quatre de ses frères à lui servir d'aliments, Tu matauenga, le père des humains, compose des prières, des incantations propres à chacun d'eux afin de les avoir en abondance à sa portée. Il en adresse aussi à Tawhiri ma tea, le dieu des tempêtes, afin d'avoir des vents favorables, à l'adresse du Ciel pour avoir du beau temps, à l'adresse de la Terre pour qu'elle produise tout abondamment.

» D'autres prières furent aussi composées, adaptées aux diverses circonstances de la vie humaine : à l'occasion du *baptême* des enfants [17] : pour obtenir des aliments en grande quantité : pour la guérison des maladies : pour invoquer les Esprits, et d'autres encore.

» L'explosion de la colère de Tawhiri ma tea, le dieu des vents et des tempêtes, eut pour effet de faire disparaître une grande partie de la Terre qui fut submergée, de sorte qu'il n'en reste plus que quelques fragments au-dessus de la mer. Les êtres des anciens jours qui submergèrent ainsi une si grande partie de la Terre étaient : la Pluie terrible, la Pluie incessante et les fortes Gelées, qui eurent pour enfants les fortes Rosées et les Rosées légères.

» A partir de là, la Lumière augmenta de plus en plus sur la terre où se multiplièrent tous les êtres qui étaient cachés entre Rangi et Papa lorsque ceux-ci n'étaient pas encore disjoints. Les premiers êtres engendrés par Rangi et Papa ne ressemblaient pas à des hommes, mais Tu matauenga avait l'aspect d'un homme, et il en a été de même jusqu'à nos jours de ses descendants qui continuèrent à croître en grand nombre.

» Depuis lors le Ciel a toujours été séparé de la Terre, mais leur amour n'a pas cessé. Les tendres soupirs de la Terre montent toujours vers le Ciel, s'élevant des montagnes et des vallées : les hommes leur donnent le nom de Brouillards. De son côté, le Ciel sans bornes, pendant les longues nuits où il exhale son chagrin, laisse tomber des pleurs sur le sein de sa bien aimée la Terre : les hommes donnent à ces larmes le nom de Gouttes de rosées. »

III.

Dans ce récit, très abrégé et débarrassé de beaucoup d'incohérences, auquel, toutefois, j'ai essayé de conserver son cachet et son allure propres, on ne peut s'empêcher de reconnaître — ainsi que je le disais précédemment — des rapports, même assez intimes, avec les théories des savants sur ce qui se serait passé pendant les premiers âges de la Terre jusqu'à ce qu'elle eût acquis sa figure actuelle. On y trouve l'obscurité profonde, les pluies torrentielles à la suite du refroidissement de la nébuleuse, les luttes des éléments entre eux, les invasions de la mer, etc., puis vient l'Homme qui, par son industrie, établit sa domination sur les autres êtres. En outre, on ne saurait refuser une certaine dose de sauvage poésie au récit maori, et, en tout cas, ces mythes ne sont pas plus extraordinaires, plus déraisonnables que la plupart de ceux que l'Antiquité classique nous a transmis.

Septembre 1897.

NOTES

[1] Dans la prononciation des mots polynésiens écrits avec l'orthographe adoptée pour les différents dialectes, on doit faire sentir toutes les lettres : à proprement parler, il n'y a pas de diphtongues. L'*e* est toujours fermé, *u* se prononce *ou*, comme en français. Le *g* est toujours dur. On a introduit le *w* anglais dans l'écriture du langage des Néo-Zélandais : on aurait très bien pu s'en passer.

[2] *Littérature orale des Polynésiens (Océanie) ;* « Mémoires de la Soc. Acad. de Cherbourg », 1890-1891. — *Te Vanana na Tanaoa ; Te tai toko ; Chants des naturels des Iles Marquises (Océanie) sur la Création et le Déluge ;* id. 1894.

[3] *Maori* veut dire « indigène », « autochtone ». Ce mot est compris sous cette acception dans toute la Polynésie ; les Néo-Zélandais se l'appliquent tout spécialement pour se désigner, tandis que dans les autres archipels, les indigènes (suivant les différents dialectes) s'appellent *Kanaka, Kenana, Enana, Taata, Tan'gata,* etc. Depuis quelque temps, les auteurs qui écrivent sur l'Océanie donnent le nom de *Maori* à tous les représentants de la race polynésienne, et de langue *maori* à l'ensemble des dialectes qu'ils parlent.

[4] [5] L'apaisement dura plusieurs années, mais, en réalité, ce ne fut qu'une trêve ; une nouvelle insurrection éclata en 1860. Sir George Grey, qui avait quitté la Nouvelle-Zélande à la fin de 1853, y fut renvoyé à cette occasion et réussit à rétablir le calme. Je n'ai pas à examiner les causes de ces troubles, mais, au dire de plusieurs résidents anglais des plus respectables, tous les torts n'étaient pas du côté des Maori.

[6] Le siège du Gouvernement était alors à Auckland, dans l'Ile du Nord *(Ika a Maui) ;* depuis il a été transféré à Wellington, dans le détroit de Cook, ce point étant plus central par rapport à l'archipel néo-zélandais entier.

[7] *Polynesian Mythology and ancient traditional history of the New-Zealand Race,* as *furnished by their priests and chiefs,* by Sir George Grey, K. C. B., *late Governor in Chief in New-Zealand,* Auckland, 1885. — Je dois à l'auteur un exemplaire de cet ouvrage, sur la première page duquel il a

bien voulu tracer quelques mots aimables, inspirés, évidemment, par le bon souvenir qu'il avait conservé, depuis vingt-trois ans, de nos relations pendant les deux séjours que j'avais faits à Auckland en 1861 et 1862. Sir George Grey, aujourd'hui plus qu'octogénaire, a fixé sa résidence à Kawau, une île du golfe d'Auckland, voulant achever sa vie dans cette colonie qu'il avait gouvernée par deux fois dans des circonstances très difficiles, et à l'avancement, au progrès de laquelle, de l'avis de tous, il avait considérablement contribué.

[8] *United States Exploring Expedition,* 1838-1841.

[9] *Les Polynésiens et leurs migrations,* 1866, résumé en quelques pages dans *L'Espèce humaine,* 1877, et dans le *Bulletin de la Société d'Acclimatation,* mai 1877, dans *Hommes fossiles et Hommes sauvages,* 1884. Il ressort de l'étude de ces légendes et des listes des noms des chefs conservés dans des chants, des sortes de *litanies,* en prenant, pour la durée du règne de chacun d'eux, la durée moyenne des rois d'Angleterre depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à Guillaume IV, que la Nouvelle-Zélande n'aurait reçu des représentants de la race polynésienne qu'au commencement du quinzième siècle de notre ère.

[10] *Roturoa* est un grand lac dans *Ika a Maui* (L'Ile-du-Nord). Les sources thermales et la beauté, le pittoresque des environs, attirent depuis quelques années un grand nombre de baigneurs et de touristes, venant non-seulement des autres localités de la Nouvelle-Zélande et des colonies européennes du Pacifique, mais même de l'Europe.

[11] *Hawaïki, Hawaii, Savaii,* etc., suivant les dialectes, est la contrée d'où les Polynésiens sont originaires, le berceau de leur race, que leurs ancêtres habitaient avant leur exode et leur dispersion sur les divers archipels du Pacifique.

[12] Il est certain que, dans beaucoup de cas, la concordance des traditions, la ressemblance des coutumes, l'usage commun de divers ustensiles, etc., peuvent faire croire à d'anciennes relations, quelquefois même à une communauté d'origine, mais on aurait grand tort d'attribuer une trop grande valeur à ces coïncidences qui, souvent, ne sont dues qu'au hasard. Il ne faut pas non plus perdre de vue que les hommes, ayant en commun certains besoins, ont dû se rencontrer souvent dans les procédés employés pour les satisfaire, surtout

lorsqu'ils se trouvaient habiter des contrées ayant le même climat et des productions naturelles à peu près identiques.

[13] Il me semble que l'on doit voir ici un exemple d'un fait pareil à celui que j'ai cité à propos de la légende de *Hine moa*, c'est-à-dire de l'interversion des sexes dans ces deux récits. Dans cette dernière légende, c'est Hine moa, l'amante, qui traverse le lac Roturoa à la nage pour aller rejoindre son amant. Dans le récit biblique, c'est la femme, Ève, qui induit l'homme, Adam, à mal faire. Ici, à la Nouvelle-Zélande, c'est un demi-dieu qui abuse d'une déesse.

[14] *Wanake*. Je ne saurais dire au juste quelle est cette plante.

[15] *Harakeke*. Une des espèces du genre *Phormium*, genre de belles plantes de la famille des Liliacées, poussant partout à l'état sauvage dans l'archipel néo-zélandais, et dont la plus remarquable est le *Phormium tenax*. Avec les fibres soyeuses qu'on retire de ses longues feuilles, les Maori confectionnaient — et confectionnent encore quelque peu — des manteaux, des nattes, des cordes solides, etc. La filasse du *Phormium* («Lin de la Nouvelle-Zélande») a été souvent employée en Europe, dans les premiers temps qui suivirent l'occupation de l'archipel, pour faire des cordes, des toiles à voiles, etc., mais on ne tarda guère à l'abandonner, ces cordes et ces toiles pourrissant vite par les temps chauds et pluvieux.

[16] La racine d'une grande Fougère *(Pteris esculenta,* Forster), très répandue à la Nouvelle-Zélande, très ressemblante à la *Pteris aquilina* d'Europe, était le *pain* des Maori avant qu'on leur eût apporté la Pomme de terre.

[17] Les Maori, à la naissance des enfants, pratiquaient une cérémonie analogue au baptême des chrétiens: était-ce une réminiscence du pays d'origine, de la région asiatique habitée par les ancêtres des Polynésiens avant leur émigration dans le Pacifique?

LE CHATEAU D'ADAM BRUCE

A BRIX

BERCEAU DE LA FAMILLE ROYALE DES BRUCES D'ÉCOSSE ET D'ANGLETERRE

par M. l'Abbé J.-L. ADAM.

I.

LE CHATEAU D'ADAM BRUCE A BRIX. [1]

A deux cents mètres environ à l'Est de l'église de Brix, sur le penchant d'une colline escarpée, se trouve un joli petit bois taillis nommé *Bois Madame*. C'est là, sur la pointe d'une roche formant promontoire sur un ravin profond, qu'était assis le *Château d'Adam Bruce*.

Il y a une soixantaine d'années, on exécuta des fouilles en cet endroit, dans le but de découvrir quelque document propre à faire connaître l'origine et l'histoire de ce château. Comme le peuple se figurait que les savants étaient à la recherche d'un trésor, il ne tarda pas à appeler le Bois Madame « Bois du Trésor. » On dit même qu'un nommé Leblond, sorcier de profession, le découvrit après de longs et pénibles tra-

[1] Entre autres documents sur lesquels l'auteur s'appuie, il doit citer principalement un travail du savant M. de Gerville (« Recherche sur les anciens Châteaux du département de la Manche », Caen, 1825, *ex* « Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie », 1824), auquel il a fait de nombreux emprunts, comme on peut le voir à la lecture de ce qui suit.

2

vaux, mais, au moment où il allait le « lever », un tourbillon de fumée l'enveloppa tout en lui permettant néanmoins d'apercevoir un coffre-fort transporté par une main invisible à cinquante pieds plus loin, sans qu'il pût voir exactement dans quelle direction. Telle fut, du moins, la mauvaise farce que ce prétendu devin inventa pour expliquer la stérilité de ses recherches.

Les archéologues furent plus heureux. Outre un grand nombre de médailles, dont trois en or, deux de Marc-Aurèle et une de Néron, ils recueillirent une grande quantité de coins et de haches en bronze.

C'est que de tout temps, l'éminence appelée le « Haut Brix » a été célèbre par sa position topographique. Non loin de là, on voit encore un monument mégalithique reconnu par M. de Gerville. Il y avait aussi un camp romain. Au même endroit s'élevèrent, au huitième siècle, trois chapelles, après la translation miraculeuse des reliques de Saint-Georges, de Portbail à Brix, en 747. Enfin, quelques siècles plus tard, les seigneurs normands trouvèrent le Haut Brix admirablement situé et résolurent d'y construire un château féodal.

Ce château, connu sous le nom de *Château d'Adam,* date du douzième siècle. Il est difficile, en effet, de croire qu'il n'ait pas été bâti par un des seigneurs dont il conserve le nom. Or, nous verrons dans la suite que, parmi les descendants de Robert Bruce, plusieurs avaient reçu au baptême le nom d'Adam. On parle en Normandie d'un certain *Adam Bruce* qui vivait au temps de la minorité de saint Louis, et dont le nom

[1] On appelle aussi cet endroit « Le Puits ». C'est un grand trou, le plus souvent à sec, à l'entrée du Bois Madame, du côté du « Clos de l'Ecole ».

figure, dit-on, parmi ceux des barons anglo-normands qui, réunis aux Bretons, vinrent faire une incursion dans le midi du département et prirent le château de la Haye-Pesnel. Nous n'avons pu acquérir de preuves certaines qu'il y eût réellement un *Adam de Bruis* à cette expédition, mais il y a trois Adam, dont l'existence est indubitable, et qui suffisent pour faire retrouver l'origine du château.

Un de ces seigneurs mourut en 1162 ; un deuxième en 1185 ; un autre était mort en 1144. Chose digne de remarque ! Celui-ci est mentionné dans l'histoire de Siméon de Durham et n'est pas cité dans les généalogies anglaises des Bruces. Pourquoi cette omission ? Serait-ce que les généalogistes ne le connaissaient pas ? (ce qui ne prouverait pas qu'il n'existait pas en Angleterre). C'est mon avis. Ou bien, serait-ce que ce fils aîné de Robert Bruce, compagnon de Guillaume le Conquérant, n'aurait eu de propriétés qu'en Normandie ? Alors ce serait à lui qu'il faudrait rapporter la construction du château d'Adam, sinon ce serait à celui qui mourut en 1162 que reviendrait cet honneur. « Quoiqu'il en soit, dit M. de Gerville, vingt ans de » différence ne changent rien à la question ; l'origine » du château sera toujours la même. »

Les *Annales* du Château d'Adam ne peuvent pas être longues. Bâti vers le milieu du douzième siècle, il était confisqué au commencement du treizième. Après que le roi de France eut recouvré notre belle province (1205), les seigneurs normands qui possédaient des domaines en Normandie et en Angleterre furent forcés d'opter entre les deux pays. Les seigneurs de Brix n'hésitèrent pas à donner leur préférence à l'Angleterre, où ils étaient infiniment plus

riches qu'en France. Alors leurs biens de Normandie furent confisqués et leur château de Brix démoli : voilà pourquoi il n'en est pas fait mention dans les registres des fiefs de Normandie qui devaient le service militaire à Philippe-Auguste

Durant le court espace de son existence, on ne peut guère s'attendre à ce que cette forteresse ait soutenu de sièges.

Pendant son long règne, Henri II (1154-1189) fut paisible possesseur de notre pays. Aucune guerre n'y amena Richard Cœur de Lion (1189-1199). Nous voyons seulement qu'il vint s'embarquer, ou descendre, à Barfleur. En 1194, il y débarqua avec une flotte de cent vaisseaux chargés de troupes destinées à secourir Verneuil. Un historien contemporain rapporte qu'il vint coucher à Brix, sans doute au Château d'Adam, le 12 mai [1]. Jean Sans Terre (1199-1216) régna si peu de temps [2] sur la Normandie que l'on ne peut s'attendre à des détails sur notre château pendant la courte durée de sa domination : il eut bien quelques guerres à soutenir contre Philippe-Auguste avant d'être tout à fait dépouillé, mais ces guerres se passèrent dans la Haute Normandie, et, s'il n'eût pas souscrit quelques actes publics dans le Cotentin, nous douterions qu'il y fût venu. Nous lisons, il est vrai, dans les *Études géographiques et historiques sur le département de la Manche* [3], que Jean Sans Terre vint au Châ-

[1] « In festo sanctorum Nerei et Achillei (12 mai) apud Portesmuthe navem ascendens in Normanniam appulit et apud *Bruis* nocte illâ quievit ». Cf. Mathieu de Paris, à l'année 1194, p. 123.

[2] Six ans : 1199 à 1205.

[3] Publiées par Feuardent, Cherbourg, et rédigées d'après les travaux de M. de Gerville.

teau d'Adam en 1203. D'un autre côté, M. Renault, dans son article sur Brix [1], dit que Jean Sans Terre était à Brix le 21 décembre 1200. S'il en est ainsi, il est vrai de dire avec eux que le Château d'Adam a donné l'hospitalité à deux rois d'Angleterre, ducs de Normandie [2].

Comme nous l'avons déjà insinué, *l'emplacement* du Château d'Adam était magnifique : de l'autre côté du Bois Madame, s'élève vers l'est un large monticule aride, hérissé seulement de roches, de pins et de bruyères. Au fond du ravin, coule paisiblement une gracieuse petite rivière qui, après avoir fait marcher plusieurs moulins, va se perdre dans l'*Ouve* [3], au hameau *Blaise*. Vers le sud, l'horizon s'élargit tout à

[1] *Annuaire de la Manche,* 1867, p. 42-44.

[2] Par un heureux hasard, nous venons de découvrir la date du voyage de Jean sans Terre à Brix (Brus). Il y était le 24 septembre 1200 ; à Valognes, le 23 ; à Gonneville, le 25. Voy. *Itinéraire du roi Jean sans Terre, copié des Rolles de la Tour de Londres,* lu à la « Société des Antiquaires de Londres », le 24 mai 1827, par M. de Gerville, et inséré dans le XXIIe vol. de l'*Archælogia Londinensis,* impr. 1828.

[3] Remarquons en passant que le nom de cette rivière, qui prend sa source à la fontaine d'*Ombre,* à la Gravelle, paroisse de Tollevast, est l'*Ouve* et non pas la *Douve.* — « In fluvio nomine *Hunwa* », Charte du onzième siècle, dans le cart. du Mont Saint-Michel, fol. 34. — « Aqua qua vocatur *Unva* », Charte, fin onzième siècle — item dans une Charte de Henri II, vers 1170 : — « Toute la rivière d'*Ouve* », procès-verbal de prisée de la baronnie de Saint-Sauveur en 1473. Cf. *Histoire du Château et des Sires de Saint-Sauveur*, par M. Léopold Delisle, chez Martin, Valognes, in-8°, 1867. — C'est donc par erreur que, généralement, aujourd'hui, on la nomme la *Douve.* Cette erreur remonte loin, puisque Robert Cœnalis et Toustain de Billy l'ont partagée : l'ignorance officielle la consacre. Dans les anciens documents, on trouve, pour le nom de la rivière, tantôt *Unwa,* tantôt *Unva ;* le Cartulaire de Saint-Pierre-de-la-Luthumière, à Brix, porte *Undwa* et *Unwa.* — Cf. Dupont : *Histoire du Cotentin et de ses Iles,* chez Le Blanc-Hardel, Caen, 1873, tome I, p. 199.

coup, et l'œil découvre les hauteurs de Besneville et de nombreux clochers, et le regard se perd au loin dans une vaste plaine.

Le château avait donc une défense naturelle de ce côté, mais à l'ouest, du côté de l'église, il en était autrement. Le terrain est à peu près uni, aussi y avait-on construit beaucoup de retranchements. On y remarque encore la place d'un large fossé, au bas du « Clos de l'École » et vers les « Câtiaux ». Le château était en outre protégé par un mur d'enceinte qui passait par l'endroit appelé encore, pour ce motif, le « Haut Mur », et par le « Bois des Bosses ». Dans l'intérieur de ce mur d'enceinte étaient la Bailliverie et l'église.

Le Château d'Adam, au dire de M. de Gerville, formait une forteresse imposante, et il en classe les ruines au nombre des antiquités *romanes* du douzième siècle. [1]

Quoique ce château eût été démoli au commencement du treizième siècle, par ordre de saint Louis, il en restait encore de grands débris dans le seizième: ils furent employés à l'agrandissement de l'église actuelle. [2]

En suivant aujourd'hui les traces de la maçonnerie de cette forteresse, on voit qu'elle était une des plus étendues du pays [3]. On voit encore la motte sur laquelle s'élevait le donjon, et là se trouvent encore

[1] *Journal de Valognes,* 24 août 1865.

[2] Cf. de Berruyer: *Le Guide du Voyageur à Cherbourg,* 1833, p. 2.

[3] De Gerville: *Recherche sur les anciens Châteaux du département de la Manche,* chez Chalopin Fils, Caen, 1825, p. 65. (Premier Mémoire. *Ex* « Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie », 1824, p. 240.)

quelques vieux pans de murs construits avec des pierres de petit appareil, et comme noyées dans un amas de ciment extrêmement dur. Ces quelques ruines, entassées les unes sur les autres, sont recouvertes d'une haute couche d'humus sur laquelle croissent, au milieu des ronces et des épines et à l'ombre de vigoureux arbustes, des fougères d'une très grande rareté[1]. Vers le Sud, cependant, elles présentent une ouverture qui permet de pénétrer dans une grotte peu profonde dont la voûte est parsemée de stalactites. Non loin de là se trouve l'entrée de deux *souterrains* voûtés dont on ignore le point d'arrivée. Au commencement de ce siècle, une troupe d'écoliers entreprit de les visiter dans toute leur étendue. Arrivés à une petite distance, plusieurs d'entre eux, saisis de crainte, refusèrent d'aller plus loin. Le chef de la petite bande, pour entraîner ses camarades, fit le brave et paya d'audace ; il s'avança seul, une bougie à la main, mais arrivé à un carrefour, un courant d'air éteignit sa lumière et le laissa dans une obscurité affreuse. Se sentant seul, sous terre, au milieu de ténèbres épaisses, le pauvre enfant, éperdu, se mit à crier de toutes ses forces. Ses amis, saisis d'une terreur panique, prirent la fuite et regagnèrent en toute hâte le Haut Brix. M. Lenrouilly, alors instituteur, fut vite informé de la mésaventure. Il accourut avec plusieurs personnes de la bourgade, ramena l'enfant égaré, à demi-mort de frayeur, et, afin d'ôter à ses condisciples l'envie de recommencer une pareille excursion, il leur fit rouler de grosses roches pour obstruer l'entrée des souterrains. Aujourd'hui encore, on peut descendre par une ouverture très

[1] Citons *Hymenophyllum Tumbridgense.*

étroite dans une sorte de salle voûtée, et là on aperçoit les roches qui rendent difficile l'accès d'un vaste souterrain qui va toujours en s'élargissant.

— Les barons de Brix avaient droit de séance à l'Échiquier de Normandie parmi les premiers de la province; ils étaient donc puissants et d'un rang élevé.

II.

LA FAMILLE ROYALE DES BRUCES D'ÉCOSSE ET D'ANGLETERRE ORIGINAIRE DU CHATEAU D'ADAM BRUCE, A BRIX.

Le Château d'Adam Bruce, à Brix, fut le berceau d'une famille alliée aux premiers ducs de Normandie qui fournit à Guillaume le Conquérant un de ses principaux capitaines, à l'Angleterre un de ses premiers barons, à l'Écosse le plus illustre de ses rois, des ancêtres aux Stuarts qui ont occupé pendant si longtemps les trônes d'Écosse et d'Angleterre, et desquels descend, par les femmes, S. M. Victoria, actuellement reine de la Grande-Bretagne.

S'il en est ainsi, il est donc juste de dire avec Toustain de Billy [1] que « la famille de Brix a été une des plus illustres de l'Europe », et de s'écrier avec M. de Gerville : « Il est glorieux pour la paroisse de Brix d'avoir donné son nom à la famille de tant de héros ! » [2]

[1] Cf. *Histoire ecclésiastique du Diocèse de Coutances,* par René Toustain de Billy, curé du Mesnil-Opac, publiée, pour la première fois, par M. François Dolbet, archiviste de la Manche, à Rouen, chez Météric, tome I, p. 169.

[2] De Gerville, *loc. cit.*

Mais ces titres d'honneur et de gloire sont tellement nombreux, tellement importants, et aussi, il faut bien l'avouer, tellement ignorés qu'il est bon d'en démontrer l'authenticité par des preuves incontestables :

1re proposition. — *Robert Bruce, compagnon de Guillaume le Conquérant, était* ORIGINAIRE DE BRIX.

De la vérité de cette assertion dépend la vérité de toutes les autres, en ce sens que, si elle est fausse, les autres ne pourront jamais se vérifier. Elle forme la base de l'édifice généalogique qu'il s'agit de reconstituer. Les deux considérations suivantes nous semblent l'établir solidement :

1re PREUVE. — Parmi les seigneurs qui suivirent Guillaume le Bâtard à la bataille d'Hastings, en 1066, se trouvait Robert Bruce, ou de Brus, ou de Brius. Il est sur les listes de l'Abbaye de la Bataille, de Brompton, et dans Wace. Nous voyons, en effet, dans le prologue, en vers français, des « Decem scriptores Angliæ » de Turpden, rapporté par l'historien Brompton, une liste des preux qui vinrent en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, et parmi eux se trouvent :

« George et Spencer,
» *Brus* et Botteler. »

et dans Wace, nous lisons : [1]

« Li Archier du Val de Roil
» A maint Engleiz creverent l'oil,

[1] Fragment du *Roman de Rou* conféré sur la copie du manuscrit du Musée Britannique, et sur le manuscrit 6967 de la Bibliothèque du Roi, par M. de Gerville. — Cf. *Le Roman de Rou et les ducs de Normandie*, par le chanoine Robert Wace, édit. Pluquet, Rouen, 1827, tome II, p. 183 et suiv.

» Cels de Sole et cels d'Oireval,
» Cels de *Brius* et cels de Homez
» De Saint-Jehan et de Brehal
» Veissiez mult férir de prez. »

Ce *Brus* ou *Brius* d'où venait-il? Tous les généalogistes anglais[1] sont unanimes à dire qu'il venait de Normandie. Mais de quelle contrée de cette belle province était-il? Si nous avions plusieurs paroisses portant le nom de *Bruce*, ou un nom similaire, nous pourrions être embarrassé pour répondre à cette question, mais la difficulté n'existe pas. Seule, en effet, dans toute la Normandie, la paroisse de *Brix* a porté et porte ce nom de *Bruce*.

En 747, le chronographe de l'Abbaye de Fontenelle[2] parle d'un lieu nommé *Brucius* de manière à ne pas laisser douter qu'il désigne notre paroisse de Brix. C'est à l'occasion d'un reliquaire, échoué à Portbail, qui fut apporté dans un chariot jusqu'au lieu nommé Brucius. Voici le passage de la chronique: « ad eum » locum pervenerunt qui usque nunc *Brucius* dicitur; » est autem idem locus in ardui montis planitie » situs, cui ab australi parte fluvius adjacet qui voca-

[1] Cf. Dugdale's *Baronage* — Banks' *Extinct Peerage*, tome I, p. 44 et seq. q. — Collin's *Extinct Peerage*, éd. Brudges, tome V, p. 107 et seq. q. — *Monastic. Anglic.*, tome II, p. 148. — *Domesday Book, Yorkshire* — Douglas, *Peerage of Scotland*, etc. Citons comme exemples: « The baron Bruis, a *Norman*, who had two sons... » — Cooke's *Yorkshire*, p. 270: « Robert de Bruis, a noble Knight of *Normandy*, who accompanied William the Conqueror... » *Baronetage* in *the Cyclopedia Londinensis*, 1807, *verbo* « Heraldy ». Walter Scott, dans son « Histoire d'Écosse », dit que Robert Bruce descend d'une famille normande.

[2] *Chronique de l'Abbaye de Fontenelle*, dans le spicilège de Dom Luc d'Achery, édition in-4°, tome III, p. 123, année 747.

» tur Undva, distans ab eo loco plus minus millia » duo. »

Toutes ces circonstances, le sommet aplati d'une montagne où se trouvent l'église et la place du Château d'Adam, la distance, la position, le nom de la rivière d'Ouve, les traditions locales, la transformation du nom, tout se réunit pour ne laisser aucun doute.[1]

Brix se nommait donc bien *Brucius* au huitième siècle. Il se nommait également *Bruotum* ou *Brucium* au onzième siècle[2], à l'époque même de la conquête de l'Angleterre. Ce Robert Bruce, qui y prit part et qui venait de Normandie, était donc bien de notre paroisse de Bruce, seule de ce nom dans toute la province.

Aujourd'hui, il est vrai, le nom de *Bruce* s'est changé en celui de *Brix*, mais ces deux mots, quoique différents en apparence, désignent bien une seule et même localité. Le nom de Bruce a été conservé en Angleterre. En France, au contraire, le mot a subi les vicissitudes de la langue en voie de transformation. Le latin usité au huitième siècle fut remplacé dans les siècles suivants par la langue romane qui devint peu à peu la langue française actuelle. Voilà pourquoi le mot Bruce fut remplacé au douzième et au treizième siècle par *Brus, Bruis* ou *Brius* qui, du reste, est encore entièrement identique au mot Bruce et se prononce de

[1] De Gerville, *Recherche sur les anciens Châteaux du département de la Manche,* Caen, 1825, p. 58 (premier Mémoire ; *ex* « Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie », 1824.)

[2] Cf. Luc d'Achery, tome VII, p. 203. et suiv. — *Recueil des Historiens des Gaules et de la France,* par MM. de Wailly, Delisle et Jourdain, tome X, p. 270, note A.

même en Anglais. De Brius, Brus, Bruis et Bruys on fit bientôt *Bris* et *Brye*, puis enfin *Brix*.[1]

Ainsi, au point de vue historique, il est certain que Brix s'appelait Bruce. Dans la chronique de Fontenelle, la topographie de cette paroisse est désignée d'une façon nette et précise, et l'authenticité de ce document n'est révoquée en doute par aucun auteur sérieux. D'autre part, au point de vue linguistique il est aisé de suivre la transformation de ce mot Bruce en celui de Brix.

En outre, il n'y a pas jusque dans les généalogies anglaises des Bruces qu'on ne puisse aussi trouver ces noms de Bris et Brye. Nous voyons, en effet, le premier dans le Baronetage, à l'article de Sir Alexander Bruce, et le dernier dans le Pairage Éteint de Banks [2].

Donc, la paroisse de Brus, d'où était originaire et d'où tirait son nom Robert Bruce ou de Brus, seigneur normand et compagnon de Guillaume le Conquérant, est bien la paroisse de Brix.

2me PREUVE. — La preuve que nous venons d'exposer est renforcée par celle qui se tire du parallèle entre la liste généalogique des descendants de ce Robert Bruce en Angleterre et la série des noms que nous rencontrons dans les Cartulaires de quelques Abbayes du Cotentin et particulièrement dans les Cartulaires de l'Abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte et du Prieuré de Saint-Pierre-de-la-Luthumière, à Brix.

Comme nous le verrons dans la thèse suivante,

[1] On peut se rendre compte de ces changements successifs dans les quarante-six Chartes qui composent le Cartulaire du Prieuré de Saint-Pierre-de-la-Luthumière, à Brix, déposé aux Archives de la Manche.

[2] Tome II, p. 630.

d'après les auteurs anglais, on trouve, parmi les descendants de Robert Bruce dont nous venons de parler, trois membres s'appelant *Adam de Bruis* et trois portant le nom de *Pierre de Bruis:* or, nous retrouvons ces mêmes noms dans nos Cartulaires normands. Qu'il suffise d'indiquer la Charte de donation de l'église même de Bruis à l'Abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte par *Adam de Bruis*, en 1144, et confirmée, en 1155, par *Pierre de Bruis* [1]. Nous pourrions citer vingt « exemples aussi authentiques, dirons-nous avec » M. de Gerville [2], où l'on rencontrerait le concours » de la conformité des noms et des surnoms ». — On ne peut désirer un rapprochement plus complet entre les Bruces d'Angleterre, d'Écosse et de Normandie : mêmes noms de baptême et de famille, mêmes dates, mêmes noms pour la paroisse de Brix qui, nous l'avons prouvé, se nommait seule, à cette époque, Bruce ou Bruis, et dont l'église, en conséquence des donations du onzième siècle, a toujours appartenu à l'Abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. [3]

[1] Cf. *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte,* p. xxx, *recto* et *verso,* aux Archives départementales. — *Cartulaire du Prieuré de Saint-Pierre-de-la-Luthumière,* à Brix, *ibid.* Copie *penes nos.*

[2] De Gerville, *Recherche sur les anciens Châteaux du département de la Manche,* Caen, 1825, p. 60 (premier Mémoire ; *ex* Mém. Soc. Antiq. Normandie, 1824.)

[3] Cf. le *Livre noir* du Chapitre de Coutances, dont M. L. Delisle place la confection en 1251, avec interpolations de 1278 à 1349 : « Ecclesia de Bruis, patronus Abbas Sancti Salvatoris Vic. com. » (Ce fameux Livre noir fut copié en partie, en 1816, par M. de Gerville qui le rendit au vicaire général, M. Closet. Celui-ci mourut quelque temps après, le Livre noir fut égaré.) — Cf. *Recueil des Historiens des Gaules et de la France,* par de Wailly, Delisle et Jourdain, tome XXIII, p. 526. — Cf. Registre des Cures du Diocèse, dressé en 1666 : « Brix, patron : Abbé de Saint-Sauveur ». Voir Demons : Manuscrit

Les Bruces d'Angleterre habitaient donc aussi notre paroisse; or, ne l'oublions pas, ils étaient d'origine normande. Une seule paroisse portait ce nom; c'est *Bruce, Brus* ou *Brix;* enfin, dans cette localité les Bruces d'Angleterre et d'Écosse avaient un château fort et de nombreuses possessions. Nous sommes donc autorisé à conclure que Brix est bien le lieu d'origine de Robert Bruce, qui fut à la conquête, ainsi que de ses descendants.

Ces deux arguments réunis nous semblent constituer une preuve décisive et péremptoire.

2me proposition. — *Robert Bruce, roi d'Écosse, est issu de ce Robert Bruce qui était à la conquête, et, par suite, est originaire de Brix.*

Il serait fort difficile d'établir une liste généalogique complète de tous les descendants de Robert Bruce, compagnon de Guillaume le Conquérant: heureusement ce n'est nullement nécessaire.[1]

Pour prouver notre seconde thèse, il suffit de connaître la branche qui a porté le noble rejeton qui devint roi d'Écosse.

Nous voyons dans le Collin's *Extinct Peerage*[2] et dans

sur les monastères, prieurés et chapelles, et le Pouillé (du latin *polyptyca*) fait à Guéhébert le 15 juillet 1755 : « Brix, Doyenné des Pieux, Archidiaconé du Cotentin : Abbé de Saint-Sauveur, présentateur du Bénéfice dont le revenu est de 1200 livres. »

[1] Pour l'intelligence de ce qui va suivre, voir le *Tableau nº 1,* à la fin du Mémoire, composé à l'aide des travaux de M. de Gerville, des auteurs anglais et, particulièrement du Collin's *Extinct Peerage,* de Cooke's *Yorkshire,* p. 270, des Cartulaires de l'Abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte et de Saint-Pierre-de-la-Luthumière, à Brix.

[2] Voici le texte original d'après un manuscrit de M. de Gerville, en possession de M. Dolbet : « Robert Bruce came with

le *Baronetage* d'Angleterre[1] que Robert Bruce vint de Normandie en Angleterre avec Guillaume le Conquérant. Après la bataille d'Hastings, celui-ci l'envoya dans le nord de l'Angleterre pour maintenir les mouvements du roi d'Écosse. Le roi David lui concéda le territoire d'Extrahanent en Écosse, et Guillaume ne lui donna pas moins de quatre-vingt-quatorze seigneuries dans les comtés d'York et de Durham. Skelton, dans le Cleveland, fut le chef-lieu de cette baronnie; et, naguère, on voyait encore dans cette ville, un château ayant appartenu au baron de Bruis de Normandie. Ce seigneur avait deux fils: Adam, seigneur de Skelton, et Robert, seigneur d'Annandale, duquel descend la famille royale d'Écosse.[2]

Adam combattit avec son père contre les Écossais à Northallerton en 1138[3]. Il hérita des biens d'Angleterre

» the Conqueror who gave him, amongst other large estates, » the honor of Skelton, Yorkshire. He had also from David, » King of the Scots, the territory of Extrahanent in Scotland. » He fought with the English at North Allerton (in N. of » Yorkshire where Thurston, of York, defeated David Ier, of » Scotland, in the battle of the Standard, 1138) after endea» vouring to dissuade the scotish king from war. » (Collin's *Extinct Peerage.)*

[1] « Robert Bruce, a noble Knight of Normandy, who accom» panied William the Conqueror, from whom, as a reward of » his services, he received no less than 94 Lordships in York» shire, among which was the barony of Skelton, in Cleve» land, which he made his principal residence. » — Cf. *Baronetage,* in the *Cyclopedia Londinensis,* 1807, *verbo* « Heraldy. »

[2] Voici le texte original: « At Skelton, Yorkshire, there was » formerly a castle belonging to the baron Bruis, a *Norman* » who had two sons: Adam, lord of Skelton, and Robert, » lord of Annandale, from whom the Royal family of Scotland » was descended. » (Cooke's *Yorkshire*, p. 270.)

[3] « Robertus de Bruis, licet legem Scotiæ multùm dilexis» set, gentibus tamen suis (he was a baron of Yorkshire) in » hac necessitate non defuit, qui cum juvene optimo filio suo

et de Normandie et mourut probablement en 1144 [1]. Après lui on trouve trois Pierre successivement. [2]

Robert, le second fils de Robert Bruce, compagnon de Guillaume le Conquérant, épousa Agnès, fille de Foulques Paisnel, puis en secondes noces, l'héritière d'Annandale. Guillaume, son fils, donna naissance à Robert, grand-père du fameux compétiteur au trône d'Écosse, appelé lui-même Robert [3]. Celui-ci était comte d'Annandale et fils de Robert et d'Isabelle, seconde fille de David, comte de Huntingdon. Il fut le père de Robert Bruce, comte de Carrick et roi d'Écosse en 1306. [4]

Notre deuxième proposition est donc solidement établie.

3me proposition. — *Robert Bruce, issu de Robert Bruce, compagnon de Guillaume le Conquérant, devint roi d'Écosse.* — *Histoire des Bruces.*

Nous savons maintenant, d'une façon certaine, que la paroisse de Brix a l'honneur d'être le berceau d'une famille royale des plus célèbres. Il est dès lors du plus

» Adam, tam validam manum adduxit. » (Apud Twysden, col. 337. Cf. *Historiam de bello Standardii.)*

[1] Nous pensons que c'est de lui que parle Siméon de Durham : « Hoc anno, 1144, obiit Adam de Bruis. » — Cf. Simeon Dunelm, *Hist. continuata* apud Twysden.

[2] « Adam who has fought with his father Robert, and was a » man of skill and courage, left issue Peter to whom succee» ded, in two more successive generations, two Peters; with » the last, who was Justice itinerant of Yorkshire, the line » expired. » (Collin's *Extinct Peerage.*)

[3] Voir le *Tableau n° 1,* à la fin du Mémoire.

[4] « By marrying the heiress of Annandale, Robert, the second » son of the above Robert, got a footing in Scotland. William, » his son left issue Robert grand father of the famous com» petitor to the throne of Scotland. » *Ibid.* V. le *Tableau n° 1.*

haut intérêt pour nous de connaître l'histoire, au moins sommaire, de cette famille royale des Bruces. « Dans le cours de mes recherches sur les châteaux du » département, dit M. de Gerville, j'espère trouver le » berceau de plusieurs familles anciennes de la Gran- » de-Bretagne ; mais nulle part je n'en rencontrerai un » qui ait fourni une famille plus illustre et plus histo- » rique. »[1]

Voyons d'abord comment cette famille arriva au trône d'Écosse, quels étaient ses droits et comment elle les fit valoir.[2]

Par la mort de la jeune Marguerite, surnommée la « Vierge de Norwège », la postérité des trois derniers rois d'Écosse, Guillaume, Alexandre II et Alexandre III, se trouvait éteinte et le trône d'Écosse restait vacant. Il ne se présenta pas moins de seize compétiteurs qui tous, à une seule exception près, fondaient leurs prétentions à la couronne sur leur descendance légitime, ou bâtarde, de la famille royale. L'un deux faisait dériver son droit d'un usurpateur, six d'enfants illégitimes, et deux d'une sœur de Guillaume le Lion. Eric, roi de Norwège, demandait à être considéré comme héritier de sa fille, la feue reine. Le règlement de ces dix réclamations n'offrait pas de grandes difficultés ; le véritable héritier devait se trouver parmi les descendants de David, comte de Huntingdon, frère du roi Guillaume. De Marguerite, l'aînée de ses filles, était issu *John Baillol,* lord de Galloway ; d'Isabelle, la seconde, *Robert Bruce,* lord d'Annandale, et d'Ada, la

[1] De Gerville, *Recherche sur les anciens Châteaux,* etc., p. 61 (premier Mémoire).

[2] Cf. *Histoire d'Angleterre,* par le Dr Lingard, continuée par de Marlès, chez Parent Desbarres, tome I, p. 431 à 487.

troisième, John Hastings, lord d'Abergavenny. Le dernier, tandis que la postérité des autres sœurs était vivante, ne pouvait prétendre qu'à une part de la succession si elle était divisible, et Robert Bruce n'aurait pu méconnaître le droit de Baillol, descendant de la sœur aînée, s'il n'eût été le petit-fils de David, tandis que Baillol n'en était que l'arrière-petit-fils [1]. Le point à décider était donc celui-ci : savoir si la couronne appartenait au représentant de la fille aînée de préférence au représentant de la seconde fille quoique ce dernier fût plus rapproché d'un degré. De nos jours cela ne serait pas susceptible de discussion, mais, à cette époque, la loi de la descendance n'était pas observée d'une manière uniforme, et, dans beaucoup de cas, le pouvoir avait autant d'influence que la justice pour déterminer l'ordre de la succession. La perspective des maux auxquels la rivalité de tant de compétiteurs allait exposer l'Écosse effraya tous ceux qui désiraient le bonheur de leur patrie, et les États se déterminèrent sagement à soumettre la contestation au roi d'Angleterre. [2]

Édouard Ier se prononça en faveur de Baillol à l'exclusion de Robert Bruce. John Baillol reconnut le roi d'Angleterre pour son suzerain, mais cette sujétion indisposa ses sujets contre lui. Comme Edouard, de son côté, se montrait très exigeant à l'égard de son vassal, Baillol songea à secouer le joug, mais il fut vaincu à Dumbar (1296) et forcé d'abdiquer.

Dans cette guerre, Robert Bruce soutint le roi d'Angleterre. Il combattit encore avec lui à Falkirk (1298)

[1] Les prétentions de ces trois compétiteurs peuvent se comprendre par le *Tableau n° 2,* à la suite du Mémoire.

[2] Cf. Lingard, *loc. cit.*

contre le jeune Wallace dont il avait d'abord secondé l'insurrection, mais qu'il avait bientôt abandonné par jalousie.

Édouard lui faisait espérer qu'il le soutiendrait comme roi d'Écosse, s'il l'aidait à renverser John Baillol et W. Wallace. Après la victoire de Dumbar et de Falkirk, Robert Bruce vint donc réclamer le prix de ses services. « Croyez-vous que nous n'ayons rien à » faire qu'à vous conquérir des royaumes », répondit brusquement Édouard. Bruce s'éloigna la rage dans le cœur. L'Écosse et l'Angleterre furent réunies. Édouard emporta la couronne d'Écosse et l'antique pierre de Scone sur laquelle les rois d'Écosse montaient le jour de leur intronisation. [1]

Le ressentiment de Robert Bruce ne dura pas; l'ambition le ramena encore au service d'Édouard. Il mourut en 1298. Son fils, alors âgé de vingt-trois ans, et nommé comme lui Robert, sentit bientôt se ranimer le patriotisme dans son cœur. Il vécut quelque temps à la cour d'Angleterre. Profitant de la vieillesse du roi Édouard Ier et de la faiblesse de son successeur Édouard II, honteux d'avoir servi l'Angleterre, le jeune et vaillant Robert Bruce s'allia à Jean Comyn de Badenoch, neveu de Baillol, et se disposa à remplacer le noble Wallace qui avait succombé sous les efforts des Anglais.

Convaincu que Comyn était un traître, il le tua dans l'église de Dumfries-sur-la-Nith, appela aux armes tous les Écossais amis de l'indépendance de leur pays, et fut proclamé roi le 29 mars 1306.

Sa position parut d'abord désespérée. Le vieux roi

[1] Scone est un bourg dans le Comté de Perth, sur la Tay; c'est là qu'étaient couronnés les rois d'Ecosse.

Édouard arrivait avec une puissante armée pour mettre les rebelles à la raison. Les partisans de Comyn et de la Maison de Baillol se soulevaient contre lui, et, en commettant un meurtre dans une église, il était tombé sous le coup de l'excommunication. Réduit au rôle de proscrit, il dut chercher pendant quelque temps un refuge dans l'île Rathlin, au N.-E. de l'Irlande. Ses frères, Thomas et Alexandre, furent exécutés et son épouse jetée en prison.

Presque seul, il continua néanmoins à lutter, courant à chaque instant le risque de tomber entre les mains de ses ennemis, poursuivi même par des chiens dressés à la chasse des bandits, et ayant chaque jour à faire usage de sa force prodigieuse pour se débarrasser des aventuriers qui cherchaient à gagner la récompense promise à celui qui le livrerait mort ou vif au roi d'Angleterre. Enfin, Édouard Bruce, son frère, et James Douglas, qui travaillaient à soulever l'Écosse contre les Anglais, parvinrent à lui amener 150 hommes d'armes. Avec cette petite troupe, il battit les premiers adversaires qu'on lui opposa. Ce succès eut pour résultat de soulever toute l'Écosse méridionale. Alors, avec des forces plus considérables, Robert défit les lords Pembroke et Clifford, et le vieux roi Édouard, en mourant, put prévoir que l'Écosse allait bientôt échapper à l'Angleterre.

Tout entier à ses plaisirs, Édouard II s'inquiéta peu d'abord des succès de Robert Bruce. Mais, lorsqu'après la mort de son ministre Gaveston, on s'occupa de savoir ce qui se passait en Écosse, et qu'on apprit que la ville de Stirling sur le Forth était la seule place importante qui restât aux Anglais, l'orgueil national

se souleva avec tant de violence qu'Édouard II se vit forcé de marcher contre Bruce.

Toute l'Angleterre s'ébranla, et ce fut, dit-on, avec une armée de 100.000 hommes qu'Édouard arriva près de Stirling, à Bannockburn. Robert Bruce n'avait que 30.000 hommes, mais c'étaient les intrépides montagnards du Haut Pays, les barons des Basses Terres et les Chefs des Clans, ou tribus de la frontière, qui tous étaient décidés à périr plutôt que de se soumettre aux Anglais.

Le combat s'engagea le 24 juin 1314. Au point du jour, le roi Édouard voyant les Écossais se prosterner tous ensemble : « Ils se mettent à genoux, ils demandent grâce, » s'écria-t-il. « Oui, répondit un baron an-» glais, nommé Ingelram de Humfraville[1], mais c'est à » Dieu, ce n'est pas à nous qu'ils demandent grâce ». Les Écossais se relevèrent et aussitôt s'engagea la lutte. La bataille fut horrible ; l'acharnement était égal de part et d'autre. Enfin les Écossais l'emportèrent, et le roi Édouard n'échappa que par une fuite précipitée au sort de 30.000 de ses compagnons d'armes qui restèrent sur le champ de bataille. Robert Bruce obtint la délivrance de son épouse et de sa sœur en échange du comte de Hereford, mais Édouard II lui refusa le titre de roi et rejeta toutes les propositions du vainqueur. Pour le forcer à la paix, Bruce continua la guerre, s'élança sur l'Irlande, la conquit presque tout entière et fit proclamer roi de cette île son frère Edouard Bruce, puis il revint en Écosse et y remporta de nouvelles victoires sur les Anglais. Mais, pendant ce temps, son frère fut défait en Irlande dans une bataille[2] contre

[1] Cf. John Lingard, tome I, p. 478.
[2] Fagher, près de Dundalk (1318).

John, lord de Birmingham, et « l'Ile des Saints » retomba au pouvoir des Anglo-Normands. Robert fut plus heureux, et le roi Édouard II, désespérant de dompter l'Écosse conclut avec lui une trève de trente ans, sans toutefois, consentir à lui reconnaître le titre de roi (1323). Quelques années après (1329), au commencement du règne d'Édouard III, une paix définitive fut conclue à Northampton. L'indépendance de l'Écosse fut reconnue par l'Angleterre, la pierre de Scone fut rendue avec les autres insignes de la royauté enlevés par Édouard I[er], et David Bruce, fils de Robert, obtint la main de Jeanne Plantagenet, sœur d'Édouard III.

Robert Bruce mourut en cette même année après avoir fait reconnaître son fils David pour son successeur, et après avoir désigné, dans le cas où il n'aurait pas d'enfants, Walter Stuart, son gendre, pour héritier présomptif (1329).

Il fut enterré à Dumfermline, dans le Comté de Fife, la capitale de l'Écosse sous la dynastie *normande* des Bruces. [1]

Robert Bruce était un prince chéri de son peuple quoiqu'il aimât la guerre, mais il ne la fit que pour tirer sa nation de l'esclavage et pour la rendre heureuse. Il n'était âgé que de cinquante-cinq ans lorsqu'il mourut. Étant sur le point d'expirer, il conjura Jacques Douglas, un de ses partisans, de porter son cœur en Terre Sainte pour laquelle il avait fait vœu de se croiser, preuve attendrissante du motif religieux

[1] « Dumfermline in Fife, the capital of Scotland during the » Norman period. — Here Robert Bruce was buried in 1329. » A. D. » — Cf. *The International and Historical Atlas,* by William F. Collier. Collins, London.

qui portait les preux de ce temps-là à tenter la délivrance de Sion captive et désolée.[1]

Pour résumer en quelques mots tout ce qui précède, nous dirons avec M. de Gerville[2] : « Robert Bruce vit » dans sa jeunesse l'Écosse réduite à l'état le plus tris» te et le plus abject : il vit périr par le glaive du vain» queur une partie de sa famille. Il sut en peu de » temps tirer une vengeance éclatante des horreurs » dont son pays avait été le théâtre, faire éprouver » aux Anglais des défaites sanglantes, délivrer sa » patrie, et la laisser, en mourant, au plus haut degré » de gloire qu'elle eût jamais acquis. Il est glorieux » pour la paroisse de Brix d'avoir donné son nom à la » famille de ce héros. »[3]

Cependant le traité de Northampton, quoique ratifié par le Parlement, causa un profond mécontentement en Angleterre ; aussi, à la mort de Robert Bruce, Édouard voulut-il réparer les échecs passés par une victoire éclatante. Il opposa à David Bruce, successeur de Robert (1329-1370), Édouard Baillol, fils de Jean, qui consentit lâchement à démembrer le territoire écossais, et à se reconnaître comme vassal du roi d'Angleterre, David fut détrôné et obligé de chercher un asile en France. Rétabli par ses partisans en 1341, il fut fait prisonnier à la bataille de Nevil's Cross, et

1 Dissertation manuscrite intitulée : *Historique de la Dynastie des Bruces en Ecosse,* par M. l'abbé Greslé, vicaire à Brix, actuellement curé de Saint-Hilaire-Petitville.

2 De Gerville, *loc. cit.* — Id. *Mémoire sur le Château de Brix,* dans les « Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie », 1824, p. 230-240.

3 Barbour a écrit un poème historique sur Robert Bruce. — Borel d'Hauterive a publié (Paris, 1864, in-4°) une notice généalogique sur la Maison de Bruce.

conduit à la Tour de Londres où il subit dix ans de captivité (1346). Sa femme Jeanne, qui était sœur d'Édouard III, obtint sa liberté moyennant une rançon de 100,000 marcs, et il régna en Écosse jusqu'à sa mort, arrivée en 1370.

Avec lui s'éteignit la dynastie royale des Bruces. Les Bruces, proprement dits, occupèrent donc le trône d'Écosse pendant soixante-quatre ans, de 1306 à 1370, mais leurs descendants par les femmes ont toujours régné depuis, et règnent encore, non-seulement sur l'Écosse, mais sur l'Angleterre et l'Irlande, ainsi que nous allons l'exposer succinctement.

4me proposition. — *Les* Stuarts *descendent par les femmes de Robert Bruce, roi d'Écosse, et, par conséquent, sont originaires de Brix.*

David Bruce ne laissait pas d'enfants. Il avait une sœur nommée Marie ou *Marjorie*[1]. Elle épousa Gauthier ou Walter IV Stuart. Ce Walter était l'arrière-petit-fils d'un certain Walter issu, dit-on, de Banquo, Thane de Lochaber, assassiné par Macbeth. Walter était devenu, en 1060, sénéchal du roi Malcolm III; or, sénéchal se dit en écossais *stuart* et en anglais *stewart*. Il porta lui-même ce nom tiré de sa profession, et le communiqua à sa famille, restée célèbre par ses infortunes et sa grandeur d'âme dans les malheurs, puisque presque tous ceux de ses descendants qui furent rois d'Écosse périrent de mort violente. Qui ne connaît, en effet, les circonstances doulou-

[1] Collin la nomme Isabelle. — « Robert left issue David and » daughter *Isabella,* who married Walter Stewart from whom » descended the royal line of Scotland » (Collin's *Extinct Pee-* « *rage).* — The other collateral branches of this house were the » Bruces of Connington and Otton Rutlandish » *(ibid.).*

reuses de la fin tragique de « l'infortunée Marie Stuart » indignement trahie et envoyée à l'échafaud par Élisabeth d'Angleterre, et de son petit-fils, Charles Ier, qui, comme elle, fut lâchement décapité. Mais pourquoi nous appesantir sur des faits aussi connus ! Voyons plutôt la relation qui existe entre la famille des Bruces et celle des Stuarts :[1]

Walter Stuart épousa donc Marie Bruce, ou de Brix, fille de Robert Ier et sœur de David II, dernier roi d'Écosse. De ce mariage naquit Robert Stuart qui, *de par sa mère*, fut roi d'Écosse. C'est donc par alliance avec les Bruces, ou les de Brix, que les Stuarts arrivèrent au trône d'Écosse.

Après Robert II, mort en 1390, treize princes de cette famille Stuart régnèrent successivement sur l'Écosse[2]. En 1603, à la mort d'Élisabeth, Jacques VI d'Écosse fut appelé au trône d'Angleterre sous le nom de Jacques Ier, et, après lui, les Stuarts Charles Ier, Charles II, et Jacques II, régnèrent sur les deux royaumes. — Renversés une première fois par le Long Parlement (1649), ils furent encore chassés en 1688 par Guillaume III d'Orange. Toutefois, Marie, femme de ce prince et fille de Jacques II, et Anne, sœur de Marie, montèrent sur le trône après la mort de Guillaume en 1702. La Maison de Hanovre eut à se défendre dans le dix-huitième siècle, contre les deux prétendants[3] de la famille des Stuarts, le Chevalier de Saint-George et

[1] Voir le *Tableau n° 3,* à la suite du Mémoire.

[2] Ce furent : Robert III (1390-1405) — Jacques Ier (1405-1437) — Jacques II (1437-1460) — Jacques III (1460-1487) — Jacques IV (1487-1513) — Jacques V (1513-1542) — Marie Stuart (1542-1587) — Jacques VI devint roi d'Angleterre en 1603 — Charles Ier — Charles II — Jacques II — Marie — Anne.

[3] Voir le *Tableau n° 4,* à la suite du Mémoire.

Charles-Édouard : cette famille s'est éteinte, en 1807, dans la personne de Henri Benoît Stuart, cardinal d'York.

Tel est le résumé de l'histoire de la tristement célèbre famille des Stuarts. Ils ont occupé le trône d'Écosse pendant deux siècles et demi (1370-1603) et porté les deux couronnes d'Angleterre et d'Écosse de 1603 à 1714, et cela parce qu'ils sont nés de Marie de Brix, fille de Robert Ier de Brix ou Bruce.

5me proposition. — *S. M. la reine Victoria descend des Stuarts et de Robert Bruce par les femmes et, par conséquent, est, de ce chef, originaire de Brix.*

Comme les Stuarts, la Maison de Hanovre, qui règne actuellement en Grande-Bretagne, descend de Robert Bruce par les femmes. Pour s'en convaincre, il suffit d'ouvrir une histoire d'Angleterre [1] ou un dictionnaire historique quelconque [2]. On y voit que George Ier, roi d'Angleterre, était fils d'Ernest-Auguste de Hanovre et de Sophie, petite-fille de Jacques Stuart, sixième roi du nom en Écosse et premier en Angleterre, descendant lui-même (Jacques) de Robert Bruce par son aïeule Marie de Brix. — George Ier succéda à son père comme Électeur, et fut appelé au trône d'Angleterre en 1714, après la mort de la reine Anne, comme un des Stuarts. Depuis lui, cinq souverains ont régné sur l'Angleterre ; ce sont : George II, son fils (1727-1760), — George III, petit-fils du précédent (1760-1820). — George IV, fils du précédent (1820-1830). — Guillaume IV, frère du précédent (1830-1837), et enfin S. M. Vic-

[1] *Histoire d'Angleterre,* du Dr Lingard. — Voir aussi Raffy : *Histoire moderne. Revision,* p. 66.

[2] Dictionnaire de Bouillet. — Id. de Dézobry et Bachelet.

toria, nièce du précédent, heureusement régnante depuis 1837.[1]

Donc, en résumé, S. M. *Victoria* descend des Stuarts par les femmes, et *Sophie Stuart,* femme d'Ernest-Auguste de Hanovre, est le trait d'union qui relie ces deux familles entre elles. — D'un autre côté, les Stuarts descendent par les femmes des Bruces, ou de Brix, et *Marie, fille de Robert Ier* et épouse de Gauthier (Walter) Stuart, est le trait d'union entre ces deux familles. Nous avons vu comment Robert Bruce, le libérateur de l'Ecosse, descend en ligne directe de Robert Bruce, compagnon de Guillaume le Conquérant, lequel était certainement originaire de notre paroisse: donc, S. M. Victoria, les Stuarts et les Bruces d'Écosse et d'Angleterre tirent leur origine de Brix.

Il faudrait un volume entier pour développer convenablement ces grandes thèses historiques. Nous avons essayé de les établir en quelques pages simples, précises et aussi claires que possible. Nous sommes profondément convaincu de la vérité de tout ce que nous avons avancé, et nous ne voyons pas ce que l'on pourrait y opposer de sérieux. Toustain de Billy[2], M. de Gerville[3], qui connaissait si bien l'histoire de notre pays et l'histoire de l'Angleterre où il avait passé dix ans à l'époque de la Révolution, et, après eux, tous les

[1] Voir le *Tableau n° 5,* à la suite du Mémoire : *Tableau généalogique des Maisons Stuart, Orange et Hanovre.*

[2] *Histoire ecclésiastique du Diocèse de Coutances,* publiée pour la première fois, par M. François Dolbet, archiviste de la Manche, tome I, p. 109.

[3] *Mém. sur le Château d'Adam, loc. cit.* — *Journal de Valognes,* n° du 24 août 1865.

auteurs qui se sont occupés d'histoire locale, et qui ont incidemment traité ces questions, admettent sans hésitation ce que nous venons de dire. Du reste, ces vérités ne font pas l'ombre d'un doute pour les Écossais et, particulièrement, pour les familles qui portent encore le nom et les armes des Bruces, dans les baillages de Strathearn, de Fife et de Stirling.

Nous sommes heureux d'apprendre que le tome Ier des *Mémoires de la Société des Antiquaires d'Écosse* contient, page 231, la relation d'un voyage fait par l'Écossais Surenne à Brix. On y remarque surtout l'exactitude parfaite avec laquelle est faite la *description des ruines du Château d'Adam,* berceau de l'illustre famille royale d'Écosse.

Nous devons cet intéressant détail à M. Camille de Brix, conseiller à la Cour d'appel de Douai, propriétaire actuel de l'emplacement du Château d'Adam Bruce, qui a, lui-même, consulté le volume cité, à Édimbourg.

Il a également constaté, dans ses nombreuses recherches au British Museum et dans d'autres bibliothèques d'Angleterre, que les archéologues anglais sont unanimes à admettre la thèse que nous venons de développer sur l'origine des Bruces.

Le 26 mai 1894, l'honorable M. Wereker, consul d'Angleterre à Cherbourg, nous adressait une lettre d'éloges au nom de S. M. Victoria, relativement à cet essai que nous publions aujourd'hui sur la famille des Bruces et sur le Château d'Adam, de Brix.

Ajoutons en terminant que cette famille de Brix, ou Bruce, subsiste encore en Angleterre et en Écosse et porte : *d'or, au sautoir de gueules, au chef de même.* Les comtes de Salisbury en Angleterre, sont descendus

d'Édouard de Brix, de Kinloss, en Écosse; celui-ci était cousin de Jacques Stuart qui régna après Élisabeth. Il le suivit en Angleterre. Jacques le fit lord de Kinloss. Son fils, Thomas, qui lui succéda, fut fait comte d'Elgin en 1612. Robert, fils de Thomas, fut fait comte d'Ailesbury par Charles II. Ces familles de *Salisbury, Elgin* et *Ailesbury*[1] sont, avec celle de Sir *Alexandre Bruce,* les principaux rejetons de la tige royale des Bruces.

Un membre de cette illustre famille, nommé Richard de Brix, fut évêque de Coutances de 1124 à 1131.

Enfin, si nous pouvons prudemment donner créance à des renseignements, pleins d'actualité, qui nous arrivent de l'Amérique du Nord, un membre de cette famille normande des Bruces aurait épousé la fille de Wladimir le Grand, premier czar chrétien de Russie[2]

---

[1] « La marquise d'Ailesbury est morte à Biarritz, à l'âge de » soixante-dix-huit ans. Seconde fille de lord Ducies, elle » avait épousé, en 1834, le marquis d'Ailesbury dont elle avait » eu plusieurs enfants, entre autres lord Henri *Bruce,* membre du Parlement. » *(Autorité,* 20 octobre 1891.)

[2] « One branch (of the Bruces) had settled in Normandy, » and followed the fortunes of Duke William; another married » a daughter of Vladimir the Great, the first Christian Czar of » Russia. » *(The Gazette, Montreal,* Saturday, april 28, 1894.)

Tableau n° 1.

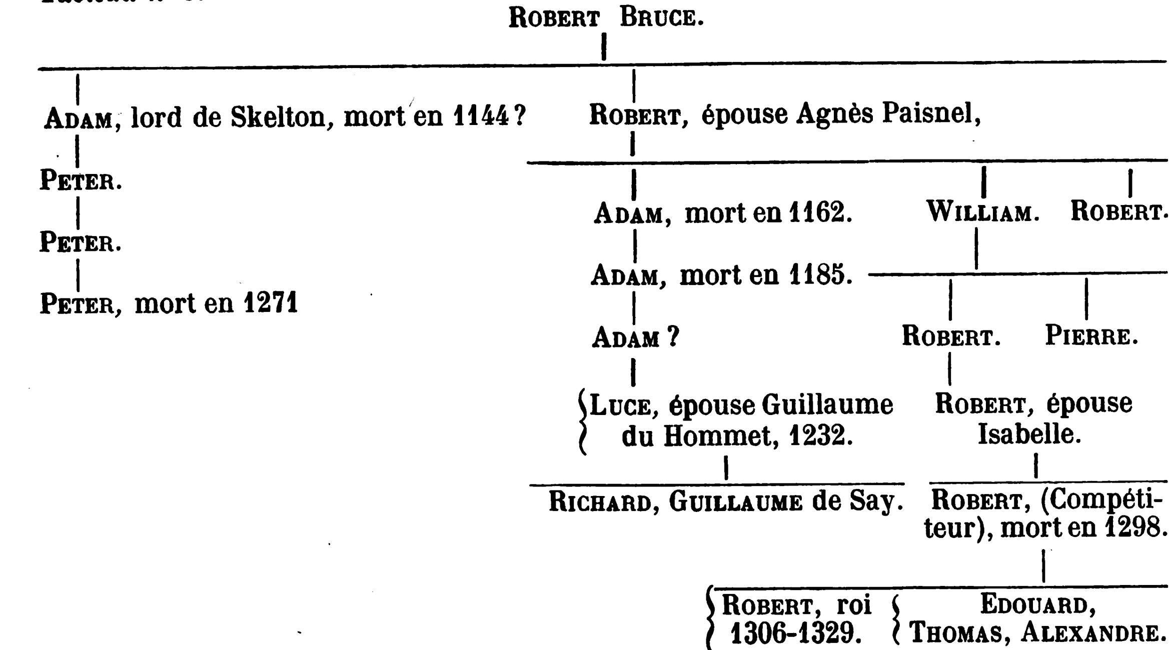

ROBERT BRUCE.
ADAM, lord de Skelton, mort en 1144?
ROBERT, épouse Agnès Paisnel,
PETER.
PETER.
PETER, mort en 1271
ADAM, mort en 1162.
WILLIAM.
ROBERT.
ADAM, mort en 1185.
ADAM ?
ROBERT.
PIERRE.
LUCE, épouse Guillaume du Hommet, 1232.
ROBERT, épouse Isabelle.
RICHARD, GUILLAUME de Say.
ROBERT, (Compétiteur), mort en 1298.
ROBERT, roi 1306-1329.
EDOUARD, THOMAS, ALEXANDRE.

Tableau n° 2

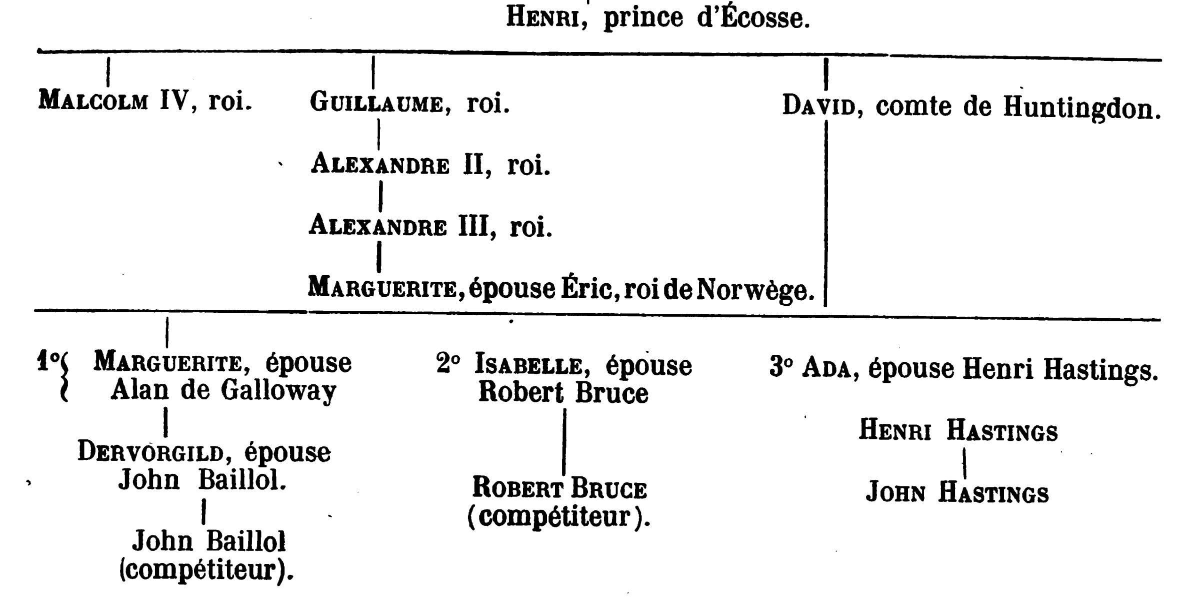

David Ier, roi.
Henri, prince d'Écosse.
Malcolm IV, roi.
Guillaume, roi.
Alexandre II, roi.
Alexandre III, roi.
Marguerite, épouse Éric, roi de Norwège.
David, comte de Huntingdon.
1° Marguerite, épouse Alan de Galloway
Dervorgild, épouse John Baillol.
John Baillol (compétiteur).
2° Isabelle, épouse Robert Bruce
Robert Bruce (compétiteur).
3° Ada, épouse Henri Hastings.
Henri Hastings
John Hastings

Tableau n° 3.

ROBERT BRUCE, épouse ISABELLE

ROBERT BRUCE, mort en 1298

ROBERT Ier, Bruce, roi (1306-1329)	ÉDOUARD.	THOMAS.	ALEXANDRE.	CHRISTINE, épouse Christophe Seaton.	MARIE.

DAVID II, (1329-1370).	MARIE ou MARJORIE, ou MARGUERITE, épouse Walter Stuart,

ROBERT II, Stuart, roi (1370-1390).

JACQUES Ier, roi, etc., etc.

Tableau n° 4.

JACQUES II, épouse Anne Hyde.

JACQUES-ÉDOUARD, Chevalier de Saint-George.	MARIE, reine.	ANNE, reine.

CHARLES-ÉDOUARD	HENRI BENOIT.

Tableau n° 5.

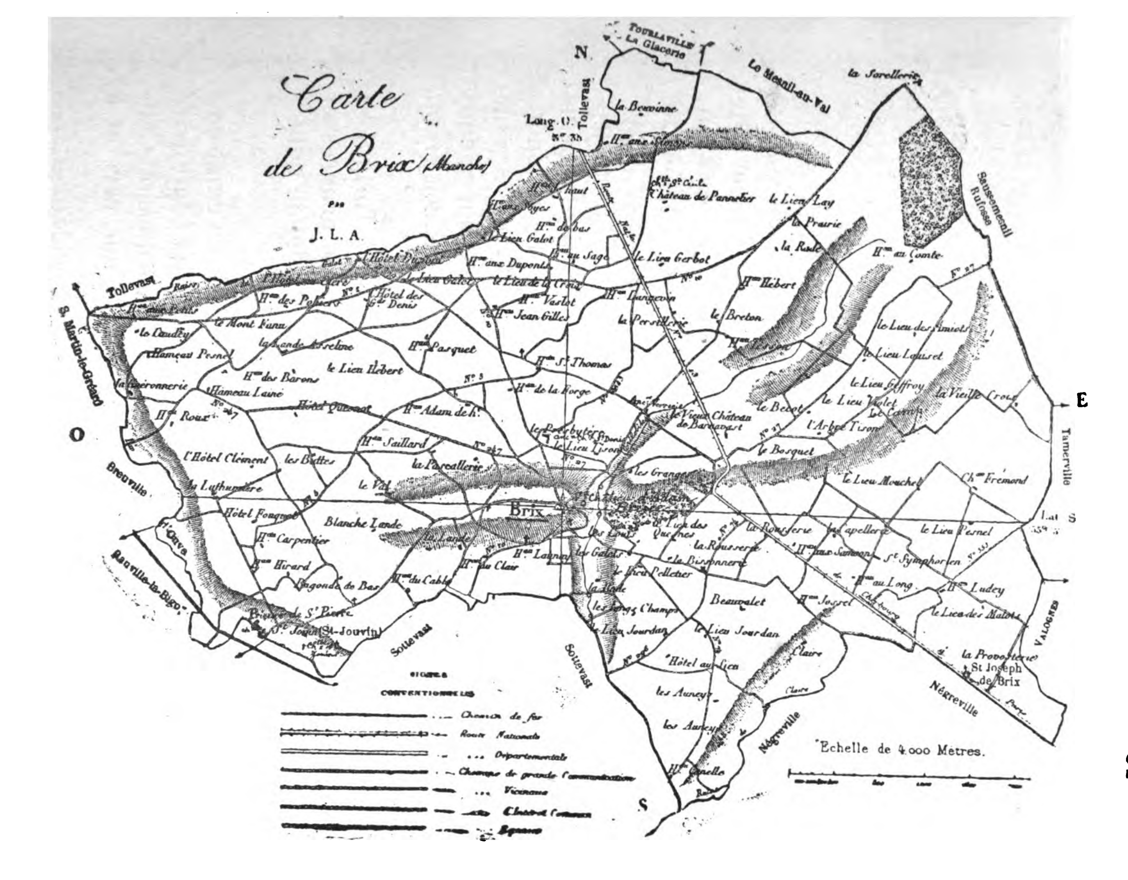
Tableau généalogique des Maisons Stuart, Orange et Hanovre

- JACQUES Ier, roi.
  - CHARLES Ier, roi.
    - CHARLES II, roi.
      - MOMMOUTH, fils naturel.
    - JACQUES II, roi
      - MARIE, reine, épouse Guillaume III, (roi).
      - ANNE, reine.
      - Chevalier de St-George (Jacques III).
        - Charles-Edouard et Henri Benoit.
    - HENRIETTE.
  - ÉLISABETH (Frédéric V)
    - SOPHIE.
      - GEORGE Ier, roi (1714).
        - GEORGE II, roi (1727).
          - Prince de Galles.
            - GEORGE III, roi (1760).
              - GEORGE IV, roi (1820).
              - GUILLAUME IV, roi (1830).
              - Ed^d^-AUGUSTE, Duc de Kent.
                - VICTORIA, reine (1837).

Tableau n° 5 simplifié.

JACQUES Ier, roi.
ÉLISABETH, épouse Frédéric V.
SOPHIE, épouse Ernest-Auguste de Hanovre.
GEORGE Ier, roi.
GEORGE II, roi.
Prince de Galles.
GEORGE III, roi.

1° GEORGE IV, roi. — 2° GUILLAUME IV, roi. — 3° Édouard-Auguste, duc de Kent.
|
VICTORIA, reine depuis 1837.


Carte de Brix (Manche)
par
J. L. A.
N
E
S
O
Tourlaville
La Glacerie
Le Mesnil-au-Val
la Sorellerie
Saussemesnil
Rufosse
Tamerville
Valognes
Négreville
Sottevast
Tollevast
S. Martin-le-Gréard
Breuville
Rauville-la-Bigot
Brix
le Lieu Gerbot
le Lieu Lay
le Breton
le Lieu Hébert
Hôtel Quesnel
Blanche Lande
Beaumalet
le Lieu Mouchel
le Lieu Pesnel
St Symphorien
la Provosterie
St Joseph de Brix
Échelle de 4,000 Mètres.
Signes conventionnels
Chemin de fer
Route Nationale
Départementale
Chemins de grande Communication
Vicinaux
Limites de commune

LES DE CALLIÈRES

JACQUES ET LOUIS-HECTOR

UN NOUVEAU POINT DOUTEUX D'HISTOIRE LOCALE ÉCLAIRCI

par M. Henri Jouan.

Dans le dernier volume des *Mémoires de la Société* (1894-1895), je donnais la reproduction de l'acte de baptême (le 14 mai 1645) à *Torigni-sur-Vire,* de François de Callières, diplomate, membre de l'Académie française, découvert dans les archives de cette petite ville par M. Le Duc, ancien receveur de l'Enregistrement. La question du lieu de naissance pour François était donc tranchée, mais pour son frère Hector, gouverneur du Canada, décédé à Québec en 1703, et pour leur père, Jacques, décédé en 1662 à Cherbourg dont il était gouverneur, elle était encore indécise: où étaient-ils nés ?

A la suite d'une excursion que j'ai faite à Torigni en juin 1896, M. Le Duc a eu l'obligeance de m'adresser la copie de trois pièces qui ne laissent plus de doutes à ce sujet:

1° *Mariage de Jacques de Callières.* — « Le vingt-cinquième jour du mois de Febvrier 1644, fut administré le saint sacrement du mariage de Mre Jacques de Caillières [1] *(natif du)* diocèse de *Tours,* d'une part et à

[1] Sur d'anciens titres, on trouve le nom écrit: *Caillières, Calières, Calhières* et *Callières*: c'est cette dernière orthographe qui est employée aujourd'hui par les divers membres de la famille.

demoiselle Madeleine de Coursy d'autre *(part)* en présence de Mre de Saint-Michel, Mre du Guay, Madame la comtesse, Mre Alexandre de la Ville, prêtre et plusieurs autres. »[1]

2° *Baptême d'Anne de Callières.* — « Anne, fille de M. de Caillières et de demoiselle sa femme a été baptisée en l'église de *Saint-Laurent-de-Thorigny* par moi Barnabé Dupont, prêtre curé du dit lieu, et nommée par Madame la comtesse de Thorigny, à l'assistance de M. le marquis, le 23 du mois d'avril 1648. »

3° *Baptême d'Hector.* — « Hector, fils de M. de Caillières (escuier) de Madame de Matignon et de demoiselle sa femme, a été baptisé en l'église de *Saint-Laurent-de-Thorigny* par moi Barnabé Dupont, prêtre curé du dit lieu, et nommée par François Desvaux, escuyer en ce lieu, à l'assistance de Mademoiselle du Roncey, le 12e jour du mois de novembre 1648. »

Ces deux baptêmes se suivent de près: probablement Anne avait été *ondoyée* auparavant.

Octobre 1897.

[1] Je tiens de M. Le Duc que le contrat de mariage, daté du 24 février 1644, entre « Jacques de Callières, fils de défunt Hector et de demoiselle Nicole de Barisien (ou *Barisieu),* et Madeleine, fille de feu Potier, escuier, Sr de Courcy », se trouve actuellement dans l'étude de Me Gohier, notaire à Torigni. Les recherches de Madame la comtesse douairière de Callières, et les miennes, pour savoir quelle était la famille Barisien n'ont encore amené aucun résultat.

AGAR

Du sable, puis encor du sable ! plaine immense
Où l'horizon trompeur recule et recommence
Devant l'œil qui, troublé, dans l'infini se perd ;
Le soleil darde à plomb ses traits de flamme rouge
Réfléchis par le sol aveuglant ; rien ne bouge,
Un silence de mort partout ; c'est le désert.

Mais sur cette autre mer sévit aussi l'orage :
Un sourd mugissement de sinistre présage
Se fait entendre au loin ; c'est l'horrible fléau,
Le Simoun ; pleins d'effroi, secouant leurs crinières,
Les monstres du désert s'enfuient de leurs tanières
Qui se refermeraient sur eux comme un tombeau.

Le vent soulève avec une rage effroyable
Des tourbillons roulant des montagnes de sable ;
La tempête terrible éclate avec un bruit
Étrange, l'on dirait que l'éther est en butte
Au choc des éléments engageant une lutte,
Puis, une brume épaisse autour d'eux fait la nuit.

Or, en ce moment même une femme éplorée
Traversait le désert en tenant par la main
Son jeune et pauvre enfant ; c'était le seul chemin

Pour se rendre au plus tôt dans une autre contrée ;
Et l'enfant se plaignait de la soif, de la faim.

Cette femme c'était Agar, une servante
Dont Abraham avait eu ce fils, Ismaël,
Mais la vieille Sara dont l'amour maternel
Voyait d'un cœur jaloux le fils de la suivante,
Appela sur eux deux la colère du ciel.

Pour son fils Isaac ne voulant nul partage,
Elle avait fait chasser et la mère et l'enfant.
Agar, guidant son fils sous ce ciel étouffant,
Priait : « L'espoir en vous est son seul héritage,
» Seigneur, que de tous maux il sorte triomphant. »

Le Seigneur entendit sa fervente prière,
Le Simoun se calma ; les vagues de poussière
Courbèrent leurs crêtes soudain ;
Le soleil reparut ; dans la voûte éthérée
L'horizon s'éclaircit ; une voie azurée
Se dégagea dans le lointain.

« Mon Dieu, vous avez eu pitié de la proscrite,
» Dit Agar, vous, du moins, ne m'avez pas maudite ! »
Et comme ce ciel plus clément,
Son cœur auparavant meurtri par la souffrance
Alors s'illumina d'un rayon d'espérance
Dans ce subit apaisement.

Mais Ismaël succombe à la soif qui l'accable ;
Pas une goutte d'eau parmi ces flots de sable ;
Agar déja l'y voit périr :
« Entendez, ô mon Dieu, mon fils qui se lamente,
» Dit-elle, après l'avoir sauvé de la tourmente
» Allez-vous le laisser mourir ? »

Aussitôt, le front ceint d'une blanche auréole,
Un ange vint et dit : « J'apporte la parole
» De Dieu qui voit ton abandon ;
» Ton fils ne mourra pas ; il deviendra le père
» D'un grand peuple, puissant sur une vaste terre
» Et qui de lui prendra son nom. »

Et l'ange disparut s'envolant dans l'espace ;
Mais du bout de son aile, à cette même place
Il creusa ce sable de feu,
Et d'un puits merveilleux fit jaillir une source ;
Ismaël ranimé put reprendre sa course
Protégé par l'ange de Dieu.

Or, Ismaël, selon la divine promesse,
Fut un homme vaillant, cité pour son adresse ;
Jamais avec son arc il ne manquait le but.
Il vécut au désert ; sa femme, Égyptienne,
Lui donna douze fils ; à cette époque ancienne
Chacun d'eux fut chef de tribu.

JOB

Dans la terre de Hus, au pays d'Idumée,
Vivait Job, un saint homme agréable au Seigneur;
Pour son ardente foi, son magnanime cœur,
Il avait vu s'étendre au loin sa renommée.

Dieu le récompensait en le comblant de biens;
D'innombrables troupeaux l'attendaient à l'étable;
Ses vergers lui donnaient de beaux fruits pour sa table,
Et des plus lourds épis ses greniers étaient pleins.

Le bonheur rayonnait dans sa maison prospère;
De fidèles amis n'en étaient point jaloux,
Famille et serviteurs l'un pour l'autre étaient doux,
Et de nombreux enfants vénéraient leur vieux père.

« Qu'ai-je donc fait, dit Job, pour attirer sur moi,
» Seigneur, tant de bontés, et de telles largesses;
» Mon bonheur est si grand, si grandes mes richesses,
» Que dans tout l'Orient je suis l'égal d'un roi.

» Seigneur, vous protégez les nombreuses familles;
» Étendez votre main toujours sur mes enfants,
» Que des tentations ils sortent triomphants;
» Bénissez, ô mon Dieu, mes sept fils, mes trois filles »



Or, Satan dit à Dieu : « Job, votre serviteur,
» Est l'objet de vos soins et de vos préférences,
» A lui tous les plaisirs, toutes les espérances ;
» L'intérêt n'est-il pas dans le fond de son cœur ?

» Pour éprouver sa foi que votre main retire
» Ces faveurs, et qu'il soit laissé par ses amis,
» Et vous verrez cet homme à vos lois si soumis
» Se révolter bientôt, vous nier, vous maudire. »

« Fais toi-même, dit Dieu, je le livre en ta main ;
» Prends ses biens, mais respecte et son corps et son âme ; »
Et Satan disparut dans un long jet de flamme,
De son hideux séjour regagnant le chemin.

Quelques jours après, Job parcourant son domaine
Voyait avec bonheur cavales et chameaux,
Et moutons bondissants qu'au son des chalumeaux
Ses pastours faisaient paître en une immense plaine.

Il priait : « Ah ! pleurez, dirent ses messagers ;
» Les Sabéens ont pris vos bœufs et vos ânesses ;
» Les Chaldéens, tous vos chameaux et vos richesses ;
» Le feu du Ciel consume et brebis et bergers. »

Un dernier vint et dit, accablé, les traits sombres :
« Tous vos enfants sont morts : soufflant de l'horizon
» Un grand vent a sur eux renversé leur maison,
» Et leurs corps mutilés gisent sous les décombres. »

« J'ai péché par orgueil, dit Job, je suis puni ;
» Seigneur, votre bonté fut trop grande, peut-être,
» Vous m'aviez tout donné, mais vous êtes le maître,
» Vous m'avez tout ôté ; votre nom soit béni. »

Et Job mettait toujours en Dieu son espérance.
Satan dit au Seigneur : « Cet homme n'a plus rien ;
» Pour l'amener à moi je n'ai qu'un seul moyen,
» Mais vous l'interdisez, c'est le mal, la souffrance. »

Dieu répondit : « J'ai foi dans mon vieux serviteur ;
» Prends donc son corps, tu peux le mettre à la torture ;
» La douleur fera bien gémir la créature,
» Sans l'empêcher, du moins, d'aimer son Créateur. »

Satan reprit espoir, et d'une lèpre immonde
Tous les membres de Job furent bientôt couverts ;
D'un têt il écartait et le pus et les vers,
Couché sur du fumier, abandonné du monde.

Dina, sa femme, vint pourtant : « Tous les malheurs,
» Dit-elle, ont accablé notre grande famille ;
» Nous n'avons plus, hélas ! un fils, plus une fille,
» Plus de bien ; maudis Dieu, qui t'abandonne, et meurs. »

« Vous parlez, reprit Job, comme les femmes folles,
» A son gré Dieu dispense et les maux et les biens,
» Nul n'a le droit d'oser pénétrer ses desseins,
» Ni de le condamner par de vaines paroles. »

Et Dina s'éloigna le laissant consterné ;
Ses douleurs redoublaient, et Satan, l'œil farouche,
Écoutait ; ces mots seuls sortirent de la bouche
De Job : « Ah ! maudit soit le jour où je suis né.

» Qu'il rentre dans la nuit ; pourquoi donc la lumière
» A-t-elle été donnée à tous les malheureux ?
» Pourquoi la vie est-elle amertume pour eux.
» Oh ! mourir ! mais la mort est sourde à leur prière. »

Job ne maudit pas Dieu, s'inclinant sous sa loi ;
L'épreuve ne put pas abattre son courage,
Satan penché sur lui soufflait en vain la rage
Dans le cœur du vieillard toujours ferme en sa foi.

Informés de malheurs qu'ils ne pouvaient comprendre,
Éliphas et Baldad, puis Sophar, ses amis,
Vinrent le visiter ; le voyant si soumis
Sur leurs fronts désolés ils jetèrent la cendre.

Mais Satan qui veillait changea bientôt leurs cœurs ;
Éliphas dit : « Le mal ne sort pas seul de terre ;
» Rien ne se fait sans cause, est-ce par un mystère
» Qu'il faut aveuglément expliquer tes malheurs.

» Pauvre Job ! ton péché sans doute en est la cause ;
» Heureux l'homme, pourtant, si, corrigé de Dieu,
» Devant lui de sa faute il fait un humble aveu. »
Baldad avec Sophar dirent la même chose.

Le fils de Barachel, Éliu, dit : « Crois-moi ;
» Tu te proclamais juste, et tu subis la peine
» De ton orgueil ; je n'ai contre toi nulle haine,
» Mais Dieu, sache-le bien, est plus juste que toi. »

Les trois autres amis, dans une pitié feinte,
Lui disaient que Dieu seul est force et majesté ;
Job répondait : « Je crois aussi dans sa bonté,
» Il me pardonnera ma faiblesse et ma plainte.

» Le Seigneur m'a troublé ; ma chair n'est pas d'airain ;
» J'ai versé tant de pleurs qu'ils ont rongé ma face ;
» De cette triste vie enfin mon âme est lasse ;
» La mort me serait douce et je l'appelle en vain. »

Éliu l'exhortait à prendre patience :
« Hélas ! répondit Job, j'avais pourtant la foi ;
» Comment pourrais-je donc la conserver en moi,
» Quand l'abîme et la mer n'ont pas la sapience. »

« Mais Dieu peut la donner, » dit Éliu. Satan
Voyant Job ébranlé redoubla sa souffrance,
Et prit pour l'effrayer la forme et l'apparence
Du monstre redouté, l'impur Léviathan.

Dina vint et lui dit : « Que Dieu, dans sa colère,
» Si vous avez péché, vous frappe, il a raison ;
» Mais il a désolé toute notre maison ;
» Quel mal avaient donc fait vos enfants et leur mère ?




» Maudissez-le. » — « Pardon ! Seigneur, » dit Job. — Dina
Voyant que contre Dieu sa parole était vaine,
Jeta sur le saint homme un regard plein de haine,
Et sur son vil fumier gisant l'abandonna.

Voyant l'état de Job et sa force épuisée,
Le Seigneur lui parla du haut d'un tourbillon :
« Qui fait germer, dit-il, la semence au sillon,
» Qui donne aux fleurs la nuit des gouttes de rosée ?

» Pour te justifier me condamneras-tu ?
» Qui lutte contre Dieu jamais ne se repose ;
» Dieu seul est tout puissant, maître de toute chose ;
» Ceins tes reins, comme un homme, et reprends ta vertu.

» La foi dans le Seigneur rend l'espoir au coupable,
» Par elle seule il peut trouver grâce à ses yeux,
» Tu dis ton mal trop grand ; mais la raison des cieux
» Qui peut la raconter ? Elle est impénétrable. »

« Seigneur, répondit Job, j'ai parlé follement ;
» Dans mon oreille un mot de vous vient de descendre ;
» Et mon œil maintenant vous voit ; couvert de cendre,
» Je saurai, repentant, bénir mon châtiment. »

Et de ce repentir le Seigneur tenant compte
Rendit au triple à Job ce qu'il avait perdu ;
Et Satan aux enfers retourna confondu
Cacher parmi les siens sa défaite et sa honte.

Éliphas et Baldad et Sophar tout joyeux
Sur les ordres de Dieu vinrent lui rendre hommage,
Et de leur amitié renouveler le gage
En lui faisant présent de moutons et de bœufs.

Job vit de tous bonheurs sa vieillesse entourée;
D'autres enfants nombreux veillaient autour de lui;
« Que vous êtes heureux, ô cher père ! aujourd'hui, »
Répétait Cassia, sa fille préférée.

« J'ai souffert autrefois, lui dit Job, au milieu
» De tous les biens qui font l'ambition du monde;
» Mais, ô ma Cassia, quand sur ta tête blonde
» Je dépose un baiser, j'oublie et bénis Dieu. »

JUDITH

« Je te vois aujourd'hui sans tes habits de veuve ;
» As-tu donc oublié Manassé, ton époux ?
» Tu portes des colliers, des perles, des bijoux,
» Ton cœur est-il lassé d'une trop longue épreuve ?

» Nous admirions pourtant ta constante douleur,
» Nous aurions tous voulu pouvoir sécher tes larmes,
» Et c'est quand l'ennemi sous nos murs est en armes
» Que, joyeuse, tu viens braver notre malheur. »

Ainsi parlait Osias, vieillard de Béthulie,
A la belle Judith, fille de Mérary ;
Portant la veille encor le deuil de son mari,
Elle avait, ce jour-là, pour être plus jolie,

Mis de riches atours, et sur ses noirs cheveux,
Dénoués et flottants tout parfumés de myrrhe,
Posé sa belle mître, ouvrage de Palmire,
Et relevé sa robe en longs plis gracieux.

De larges boucles d'or brillaient sur ses sandales,
De merveilleux saphirs ses doigts étaient chargés,
Et ceux de Béthulie, en ce jour assiégés,
Disaient : « C'est le plus grand entre tous les scandales. »

Insensible aux rumeurs dont elle était l'objet,
Judith avec Abra, sa servante fidèle,
Poursuivait son chemin sans rien voir autour d'elle,
Paraissant méditer quelque grave projet.

D'Assyriens vainqueurs une innombrable armée,
Orgueil de son grand roi Nabuchodonosor,
Avide de carnage et de pillage et d'or,
Dévastait en ce jour le pays d'Idumée.

A leur chef Holopherne Achior, le plus puissant
De tous les fils d'Amnon, vint dire avec courage :
« Israël à son Dieu n'a fait aucun outrage,
» Retire-toi, car Dieu protège l'innocent. »

« Mon Dieu, dit Holopherne, et le seul, c'est mon maître. »
Achior eut la vie sauve ; on le chassa du camp,
Mais pieds et mains liés contre un arbre en un champ
Il fut abandonné, quand on lui fit connaître

Qu'Holopherne irrité contre ce messager
Voulait, aux yeux de tous châtier sa folie.
Le peuple vint couper ses liens ; Béthulie
Pleine d'ardeur jura de chasser l'étranger.

Et cependant Judith marchait toujours. — « Sans doute,
» Disait Abra craintive en abaissant la voix,
» Vous savez où vous rendre, et déjà plusieurs fois
» Des soldats ont voulu nous arrêter en route. »

« Ne crains rien, répondait sa maîtresse, et suis-moi. »
Son front pur paraissait nimbé d'une auréole;
Ses regards inspirés et sa brève parole
Révélaient un espoir, l'énergie et la foi.

Elle approchait déjà des tentes d'Holopherne,
Un garde l'empêcha de pénétrer plus loin;
« D'une femme, dit-elle, ayez donc moins de soin,
» Je veux voir votre chef pour que je me prosterne

» A ses pieds, car sa gloire a remué mon cœur:
» Sans un secret que, seule, enfin, j'ai su connaître,
» Jamais de Béthulie il ne peut être maître,
» Je veux l'y voir entrer dès demain en vainqueur. »

Holopherne reçut cette femme inconnue,
Et dès qu'elle parut il fut pris de ses yeux;
Qu'elle est belle et quel air modeste et gracieux,
Disaient les serviteurs transportés à sa vue.

Sur un lit merveilleux, orné de pourpre et d'or,
Holopherne étendu contemplait tant de grâce;
Judith se prosterna le regardant en face
Et dit: « J'adore en toi Nabuchodonosor.

» Achior vous a trompés, son châtiment fut juste;
» Dieu par tous nos péchés contre nous irrité
» M'envoie auprès de toi dire la vérité,
» Il a pour nous frapper choisi ta main auguste.

» Je connais ses desseins ; or, si tu crois en moi,
» Dans Jérusalem même entrera ton armée,
» Et je l'y conduirai ; ce n'est pas l'Idumée
» Mais c'est tout Israël qui subira ta loi. »

Holopherne écoutait et sentait en lui naître
Un immense désir, car devant la beauté
De cette Juive, un long frisson de volupté
Avait en cet instant parcouru tout son être.

« Femme, relève-toi, dit-il avec douceur ;
» Si le Dieu que tu sers accomplit tes promesses
» Qu'il soit aussi mon Dieu, la gloire et les richesses
» Seront pour toi, mon roi t'appellera sa sœur. »

Puis il lui destina la magnifique tente
Qui cachait ses trésors. « Je sortirai la nuit,
» Dit-elle, car je veux prier, loin de tout bruit,
» Le Seigneur, pour qu'il daigne abréger notre attente. »

« Fais, lui dit Holopherne, en Dieu mets ton espoir. »
Judith sortait la nuit, libre, avec assurance,
Priait Dieu pour son peuple et pour sa délivrance,
Puis rentrant dans sa tente y restait jusqu'au soir.

Holopherne poussé du démon de luxure
Appela Vagao, son eunuque, et lui dit :
« Cette Hébreue est toujours seule, va voir Judith,
» Qu'elle mette aujourd'hui sa plus belle

» Je veux, en son honneur, donner un grand festin. »
Vagao s'empressa de remplir son message :
« O Judith, lui dit-il, vous êtes belle et sage,
» Vous passez à prier vos jours dès le matin ;

» Allez à mon Seigneur sans honte et sans tristesse,
» La solitude est sombre et pèse aux jeunes cœurs ;
» A sa table mon maître aura des serviteurs
» Fiers de boire avec vous le vieux vin en liesse. »

« Mon Seigneur, dit Judith, montre trop de bonté
» En plaçant près de lui sa modeste servante ;
» Quand devant son regard tous tremblent d'épouvante
» Il l'adoucit pour moi — faisons sa volonté. »

Donc, richement parée ainsi qu'aux jours de fête,
A ce joyeux festin, calme elle se rendit;
Les convives charmés de la belle Judith
A l'heureux Holopherne enviaient sa conquête.

Les coupes circulaient pleines jusques aux bords,
Et la gaîté bientôt devint la folle ivresse ;
De la Juive aux yeux noirs la vue enchanteresse
D'Holopherne excité redoublait les transports.

Lorsque, le soir venu, l'on eut quitté la table,
Vagao, le dernier, sortit laissant Judith
Seule avec Holopherne étendu sur son lit,
Plongé dans le sommeil d'une ivresse effroyable.

Sur le front de Judith parut un sombre pli,
Mais vers le Tout-Puissant elle éleva son âme :
« Pour sauver Israël vous voulez une femme,
» Dit-elle, que votre ordre, ô mon Dieu, soit rempli.

» Puisque c'est moi, Seigneur que vous avez choisie,
» Prêtez force à mon bras et courage à mon cœur ;
» Sauvez Jérusalem du farouche vainqueur ;
» Pour vous, pour Israël, je donnerai ma vie. »

Chaque soir Holopherne, au chevet de son lit,
Au fût d'une colonne accrochait son épée ;
Judith la brandissant dans sa droite crispée
Abattit en deux coups la tête du bandit.

Le tronc enveloppé d'un tapis de la fête
Fut laissé là gisant, et comme il faisait nuit,
Les deux femmes, selon leur coutume, sans bruit,
Sortirent hors du camp ; Abra portait la tête.

Judith se dirigea vers la ville, et de loin
Dit aux gardes : « Ouvrez les portes, Béthulie
» Est enfin délivrée, et qu'Israël publie
» La gloire du Très-Haut qui de nous a pris soin.

» Son ennemi frappé par la main d'une femme,
» N'est plus ; voici sa tête ! » et Judith, au milieu
Du peuple rassemblé, se mit à prier Dieu ;
Tous disaient : « Elle est belle, et plus belle est son âme. »

Or, pendant tout ce temps, attendant le réveil
Du chef Assyrien, les princes de l'armée
Disaient : « Il a passé son heure accoutumée,
» Vagao peut, lui seul, l'arracher au sommeil. »

L'eunuque avait ce droit ; il entra dans la tente,
Mais quand il aperçut ce tronc ensanglanté,
Il recula d'horreur et vint, épouvanté,
Dire aux chefs inquiets la nouvelle effrayante.

Alors dans un désordre affreux, dès le matin,
Les ennemis, soldats et chefs, prirent la fuite ;
Israël se leva, se mit à leur poursuite,
Et rentra dans la ville avec un lourd butin.

Quittant Jérusalem, Joachim, le grand prêtre,
S'en vint à Béthulie afin de voir Judith ;
Et quand elle parut à ses yeux, il lui dit :
« O gloire d'Israël, j'ai voulu te connaître.

» Dieu, pour sauver son peuple a pris parmi les siens
» Une femme, et c'est toi, Judith, qui fut l'élue,
» Il a mis dans ton âme une foi résolue,
» Sois bénie en son nom, par moi, par les anciens. »

Et la foule, à la voix du prêtre se prosterne,
Demandant, pour payer la tête du bandit,
Que l'on donne à la noble et vaillante Judith
Tout l'or et les bijoux trouvés chez Holopherne.

Et Judith, dans l'élan de son cœur inspiré,
Chanta ce beau cantique
Recueilli, débordant d'une extase mystique,
Dans le livre sacré :

« Avec tambourins et cymbales, chante,
» Ah ! chante, Israël, un psaume nouveau ;
» Le Seigneur a brisé l'impie, et l'épouvante
» Dispersé l'ennemi comme un lâche troupeau ;
» Chantons au Seigneur un psaume nouveau.

» A la tête des siens, sorti de ses montagnes,
» Assur venait piller nos maisons, nos campagnes,
» Nous accabler de tous les maux ;
» Et, si nombreuse était sa dévorante armée,
» Qu'elle avait épuisé les torrents d'Idumée,
» Que l'herbe manquait aux chevaux.

» Je veux du peuple juif anéantir la race ;
» Pour que même son nom avec le temps s'efface
» Le priver de postérité,
» L'Hébreu jeune et vaillant mourra dans les supplices,
» Et les vierges iront subir tous les caprices
» Du vainqueur, en captivité.

» Ainsi parlait Assur dans son orgueil superbe ;
» Mais Dieu ne voulut pas pour faucher ce brin d'herbe
» Se servir d'un bras redouté,

» Par dédain de l'impie il choisit une femme,
» Judith puisa sa force au Seigneur, et l'infâme
» Fut confondu par sa beauté.

» Et, Judith dépouilla ses vêtements de veuve;
» Se para de bijoux, mit une robe neuve,
» Et parfuma ses noirs cheveux
» Relevés sur son front ainsi qu'une couronne ;
» La grâce, Dieu le veut, en tous ses traits rayonne
» Et la liesse dans ses yeux.

» Les brillants croissants d'or qui retenaient les boucles
» De ses cheveux, l'éclat des riches escarboucles
» De ses sandales jaillissant
» Ont ébloui l'impie et captivé son âme,
» Et sa tête tomba par la main d'une femme
» Que dirigeait le Tout-Puissant.

» L'Assyrien poussant des hurlements de rage
» S'enfuit ; mais Israël ranima son courage
» Et massacra ce vil troupeau.
» Célébrons du Seigneur la louange infinie,
» Que sa bonté pour nous à jamais soit bénie,
» Et chantons un psaume nouveau.

» Vous êtes grand, Seigneur, partout votre puissance
» Éclate, ô roi des rois ;
» La créature doit, dans son obéissance,
» Écouter votre voix.

» Avec leurs grandes eaux, sans laisser nulle trace,
» Les monts s'effondreront;
» Cire molle, devant votre divine face,
» Les pierres se fondront.

» Mais quiconque vous craint, Seigneur, en toute chose,
» Sera grand envers vous;
» Et malheur à la gent qui, dans son orgueil, ose
» S'élever contre nous.

» Car Dieu se vengera sur leurs corps et leurs âmes
» Au jour du jugement;
» Leur chair livrée aux vers souffrira dans les flammes
» Un éternel tourment. »

Et le peuple joyeux, après cette victoire,
Vint à Jérusalem rendre hommage au Seigneur,
Offrir un holocauste et des vœux en l'honneur
De ce Dieu tout puissant, pour célébrer sa gloire.

Or, Judith déposa les armes et tout l'or
Trouvés chez Holopherne, et la riche tenture
Qu'elle avait emportée, en sortant toujours pure,
De la tente, où gisait le tronc hideux du mort.

Pendant trois mois entiers le Lieu Saint retentit
Des acclamations et des chants d'allégresse
De tout ce peuple heureux ; et le cœur en liesse
Pour Béthulie avec Judith il repartit.

Judith devint célèbre après cette victoire ;
Aux fêtes, en public, le peuple d'Israël
La suivait, bénissant comme un ange du Ciel
Celle en qui le Seigneur manifestait sa gloire.

Judith vécut cent ans, fidèle au souvenir
De l'époux qu'elle aimait, et fut ensevelie
Dans le même tombeau ; le deuil de Béthulie
Dura sept jours. — Les Juifs n'ont cessé de bénir

Jusqu'aujourd'hui la fin de cette dure épreuve ;
Et le jour, où l'Hébreu se trouva délivré,
Est compté comme un jour mémorable et sacré
Que l'on fête en l'honneur de la vaillante veuve.

JUDAS

Les temps étaient venus pour la grande victime;
Le Golgotha tremblait aux approches du crime,
Et dans le sanctuaire, une invisible main
Semblait tirer le voile. — Une voix dit: « Demain ! »
Le Ciel s'emplit soudain d'effrayantes ténèbres,
De longs gémissements et mille bruits funèbres
Semèrent la terreur dans l'espace. — Une croix
Y flamboya. — « Demain! » dit encore la voix.
Jésus avait compris chaque signe funeste;
Soumis aux volontés de son Père céleste
Il l'avait invoqué pendant toute la nuit;
Mais les Douze dormaient; pourtant le sommeil fuit
Par moments l'un d'entre eux — dans un cauchemar sombre
Judas Iscariote aperçoit comme une ombre
Se dresser devant lui; le démon tentateur
Murmure tout bas: « Quoi! Tu suis cet imposteur
» Qui se dit Roi des Juifs et Fils de Dieu; cet homme
» Est un fou; l'or, voilà le seul Dieu; dis la somme
» Que tu veux pour livrer aux prêtres, ce bandit,
» Ils te la remettront, — ne crains pas. — Est-ce dit? »
Et le fantôme avec un infernal sourire
Dans ses doigts décharnés faisait glisser et luire
Des pièces d'or; Judas regardait ébloui.

« Consens, » insista l'ombre, et l'infâme dit : « Oui. »
Un long ricanement grinça dans la nuit sombre
Et l'Esprit malfaisant disparut ; vers cette ombre
Judas tendit les mains pour l'arrêter encor,
Et cria d'une voix rauque : « Je veux cet or. »
Il alla donc trouver les Anciens, et le traître
S'engagea par serment à leur livrer son maître ;
Le pacte fut conclu, la mort de l'Innocent
Résolue, et Judas reçut le prix du sang.
On condamna Jésus, ainsi que le prophète
L'avait prédit ; le temple, alors, depuis le faîte
Jusqu'en ses fondements fut ébranlé soudain ;
On vit les oliviers pencher dans le jardin
Leur tête désolée, et la Judée entière
Se soulever d'horreur ; Bethléem, la première,
Fière d'avoir donné le jour à l'Enfant-Roi ;
Nazareth, où longtemps il enseigna la loi,
Entendirent alors, l'une, dans son étable,
L'autre, en son bourg obscur, un long cri lamentable
Judas songeait. — Les vents et les monts et les bois
Lui jetèrent un nom ; il voulut fuir, la voix
De tous les éléments le poursuivit sans cesse
De ce nom infernal ; une main vengeresse
Trois fois en traits de flamme à son œil interdit
Représente ce nom : « Maudit ! maudit ! maudit ! »
En vain pour ne pas voir il se couvre la face,
Rien n'est impénétrable à Dieu, c'est Dieu qui trace

Ce stigmate de feu dans le ciel en courroux,
Et le traître vaincu, pleure et tombe à genoux.
Alors il entendit la voix déjà connue
Du démon tentateur qui, du haut de la nue,
Disait : « Iscariote, allons, relève-toi ;
» Pourquoi trembler ainsi ? prends courage, et suis-moi
» Loin de cette Judée, où ta vie est en proie
» A de vains souvenirs ; je te rendrai la joie. »
— « Qui donc es-tu », reprit Judas ? — « Un révolté
» Comme toi même. » — « Hélas, pourquoi m'as-tu tenté ?
» Car je l'aimais Jésus. » — « Il a ses onze apôtres » ;
— « Un lui manque, je l'ai trahi. » — « Va, sois des nôtres,
» J'ai mes zélés aussi. » — « Retire-toi, Satan. »
— « Ne pense plus à ton Nazaréen. » — « Va-t-en. »
— « Tu ne veux pas me suivre ? » — « Oh non, jamais, infâme ! »
— « Je t'abandonne, mais, bientôt j'aurai ton âme. »
Et dans l'air obscurci d'une lourde vapeur
Le démon disparut. — Revenu de sa peur,
Judas humiliant son front dans la poussière
Sembla se repentir, adressa sa prière
A Celui dont jadis il écoutait la voix
Et que le Golgotha réclamait pour la croix,
Bourrelé de remords, hélas tardifs, le traître
Se relevant voulut aller voir le Grand Prêtre.
Il se rendit alors chez Caïphe et lui dit :
« J'ai péché ; vous voyez un coupable, un maudit,
» Car je vous ai livré sans pitié, pour victime,

» Un juste ; que le ciel me pardonne ce crime.
» De mon hideux marché je rapporte le prix ;
» Je vous rends cet argent. » — « Non ; puisque tu l'as pris
» Garde-le. » — « Mais Jésus est innocent. » — « Qu'importe,
» C'est ton affaire. » — « Après avoir franchi ta porte,
» J'irai près des Anciens, je serai plus heureux ! »
— « Mais ton Galiléen est condamné par eux,
» Tout est fini. » — Judas, le désespoir dans l'âme,
Comprit encore mieux sa trahison infâme ;
Tous les Anciens, railleurs, repoussèrent sa voix ;
Et pendant qu'au Calvaire on érigeait la croix,
Il entra dans le temple, et près du sanctuaire
A genoux dans sa robe, ainsi qu'en un suaire,
Sur le sacré parvis il renversa son or,
Et s'enfuit en pleurant ; il entendit encor
Le rire de Satan le poursuivre, implacable ;
Alors pour échapper au remords qui l'accable,
Plein d'angoisse, il erra longtemps à l'environ,
Et rencontra Marie au torrent du Cédron.
Comme on fuit à l'aspect de quelque bête immonde.
La Sainte femme allait, dans une horreur profonde,
S'éloigner ; quand Judas, d'un geste de sa main,
L'empêcha, suppliant, de suivre son chemin.
« Sur les pieds de Jésus, dit-il, sœur de Lazare,
» Vous avez répandu le parfum le plus rare,
» Pour votre cœur si pur, Marie, il est un don
» Plus précieux, plus rare encor, c'est le pardon ;

» Je suis à vos genoux, pitié pour le coupable. »
Une larme tomba des yeux du misérable;
Sur la main de Marie elle allait s'écouler,
Un ange descendit, la dissipa dans l'air
En disant: « Cette larme, ô Marie, est impure,
» J'ai voulu t'épargner, ma sœur, une souillure. »
Judas s'enfuit alors, désespéré, cherchant
La solitude; enfin, il entra dans un champ
Qui se trouvait désert aux confins de la plaine,
Et se laissa tomber épuisé, hors d'haleine,
Au pied d'un arbre; alors de sinistres pensers
Dans son esprit troublé surgirent. — « C'est assez,
» Ah! c'est assez souffrir, dit-il, sois-moi propice
» O mort, délivre-moi de cet affreux supplice,
» Jésus est bien vengé, qu'il pardonne au maudit. »
Une branche effleurait son front; — il s'y pendit.

Et pendant qu'il râlait, un rire épouvantable
Tortura les derniers moments du misérable;
Et quand il exhala sa pauvre âme: « A moi, viens,
» Dit Satan, tout joyeux, enfin tu m'appartiens. »

RACHEL

La plaine court au loin par un fleuve arrosée;
Ici, le chaud soleil dore les lourds épis;
Là, parsemé de fleurs, s'étend le vert tapis
D'une herbe haute et drue où brille la rosée.

D'un côté, la faucille en main, les moissonneurs
Coupent blés et maïs sous les regards du maître;
De l'autre, les bergers en chantant mènent paître
Les chèvres, les brebis, les béliers querelleurs.

Là, bondissent encor les fumantes cavales;
Au milieu des troupeaux agitant leurs grelots
Les femmes font jaillir, entre leurs doigts, les flots
Du lait si délicat des chamelles frugales.

De Béthel au Jourdain, du Thabor au Liban,
Cette terre passait pour un lieu de délices,
Tant beaux étaient ses fruits et grasses ses génisses;
Or, de ces vastes biens le maître était Laban.

Sa fille Rebecca, la jeune et belle épouse
De Jacob, rêvait seule à l'ombre d'un palmier,
Flattant de sa main blanche un fidèle ramier,
Triste; d'elle pourtant, plus d'une était jalouse.

Les vierges qui baignaient au fleuve leurs pieds nus,
Ou venaient tournoyer non loin d'elle en cadence,
Fatiguaient ses regards ; de leurs chants, de leur danse,
Elle aurait voulu fuir les ébats ingénus.

Mais ses yeux demeuraient fixés sur une femme
Surveillant à l'écart les jeux de ses enfants,
Et dont elle voyait les regards triomphants
Où l'amour maternel versait sa douce flamme.

« Qu'elle est heureuse ! dit en soupirant Rachel,
» Hélas ! pardonne-moi, Lia, ma jalousie ;
» Dieu me refuse un fils ; c'est toi qu'il a choisie
» Pour rajeunir la force et le sang d'Israël. »

De même que la feuille, après un jour d'orage,
Laisse des perles d'eau s'écouler sur les fleurs,
Ainsi, de ses cils noirs, goutte à goutte, des pleurs
Tombaient en sillonnant son gracieux visage.

Se mettant à genoux, elle pria : « Seigneur,
» M'avez-vous donc jugée indigne d'être mère ?
» Lia de plusieurs fils a rendu Jacob père ;
» Il m'avait cependant préférée à ma sœur.

» Rendez fécond mon sein, hélas ! stérile encore ;
» Et pour cette faveur, ah ! s'il le faut, prenez



» Les autres biens, Seigneur, que vous m'avez donnés,
» Mais que je puisse un jour voir ce fils que j'implore. »

« Consolez-vous, disait la servante Bala,
» Vous êtes belle, riche, aimée en Galilée... »
Mais Rachel ne voulait pas être consolée,
Et rentra dans sa tente ; alors, Dieu lui parla :

« Tes larmes m'ont touché ; ton épreuve est finie ;
» J'avais voulu punir ton esprit trop jaloux ;
» Ton sein a conçu ; va le dire à ton époux,
» Un fils naitra de toi ; sois heureuse et bénie. »

Et Rachel eut ce fils qu'elle avait souhaité ;
On l'appela Joseph, nom qui veut dire : « augmente »
Car Jacob voyait naître, après si longue attente,
Un rejeton nouveau dans sa postérité.

Rachel avait enfin le bonheur d'être mère,
Et de cette faveur rendait grâces à Dieu.
Un jour, voyant sa sœur, non loin d'elle, au milieu
De ses nombreux enfants dont elle semblait fière,

Son cœur alors fut pris d'un immense désir ;
« Je n'ai qu'un fils, dit-elle, ah je lui porte envie ;
» Pour m'en donner un autre, ô Dieu ! prenez ma vie
» Et je vous bénirai quand il faudra mourir. »

Le Seigneur l'entendit; elle fut mère encore.
Jacob heureux choisit le nom du nouveau-né,
« Benjamin, fils de la dextre, » lui fut donné,
Espoir des jours brillants qui suivraient cette aurore.

Mais la joie est souvent prélude du malheur,
Et Rachel va mourir; mais elle meurt contente ;
Elle embrasse son fils, et lui donne, expirante,
Le nom de Benoni « le fils de ma douleur ».

JACOB

par M. Charles FRIGOULT.

Isaac dit un jour : « Pour toi, dans Chanaan
» Je ne vois pas, mon fils, une femme accomplie ;
» Va chercher une épouse en Mésopotamie,
» Et demande conseil à mon frère Laban. »

Jacob bientôt après, partit de Bersabée
Pour Haran qu'habitait son oncle ; le chemin
Était long et pénible, et, dès le lendemain,
Il dut se reposer avant la nuit tombée.

Sur la route poudreuse il arrangea son lit ;
Pour soutenir sa tête il choisit une pierre,
Puis adressant au ciel une ardente prière,
Implora la bonté divine, et s'endormit.

Alors il eut un songe : Appuyée à la terre
Une échelle de feu se dressait jusqu'au ciel,
Et les anges de Dieu guidés par Gabriel
Montaient et descendaient rayonnants de lumière.

Au dernier échelon se tenait l'Éternel ;
Penchant son front divin, il donnait un sourire
Aux séraphins venus de son céleste empire,
Et jetait à Jacob un regard paternel.

Et tout dans la nature entonnait ses louanges ;
Les fauves du désert fléchissaient les genoux ;
La fleur lui reportait ses parfums les plus doux,
L'écho des monts mêlait sa voix aux voix des anges.

Et Jacob fut rempli de trouble à cet aspect ;
En face du Seigneur il tremblait à sa vue,
Mais une voix d'en haut descendit de la nue ;
Il écouta, joignant les mains avec respect :

« Crois au Dieu d'Abraham et d'Isaac, ton père :
» La terre où te voilà couché t'appartiendra,
» Et ta postérité quelque jour s'étendra
» Du Levant au Couchant, du Nord au Sud, prospère

» Et plus nombreuse encor que le sable des mers ;
» Toutes les nations en vous seront bénies ;
» Je vous protégerai contre les tyrannies,
» Partout où vous voudrez aller dans l'Univers. »

Jacob, à son réveil, ressentit dans son âme
Des mouvements mêlés de joie et de frayeur ;
Il s'écria : « Terrible est ce lieu ; le Seigneur
» Habite ici, vraiment ; oui, mon Dieu, tout proclame

» Que c'est votre maison et la porte du Ciel. »
Puis, comme un monument, il érigea la pierre
Sur laquelle il avait dormi dans la poussière,
Et quitta cet endroit qu'il appela Béthel.

« Seigneur, dit-il, avant de se remettre en route,
» Vous vous êtes fait voir à mes yeux aujourd'hui ;
» Comment ai-je donc pu mériter votre appui ?
» Quelque chose de grand naîtra de moi sans doute.

» Vous cachez vos desseins, maître absolu des Cieux,
» Mais votre serviteur croit en votre parole ;
» Vous êtes tout puissant, la plus modeste obole
» Se change dans vos mains en un or précieux.

Et Jacob se remit en marche, plein de joie.
Or, les gens du pays disaient : « Cet étranger
» Porte un charme avec lui ; serait-ce un messager
» Qui passe parmi nous, et que Dieu même envoie ? »

Enfin il arriva dans la terre d'Haran
Près d'un puits, où venaient boire à cette même heure
Les troupeaux de moutons. — « Savez-vous la demeure,
» Dit-il aux vieux bergers, de mon oncle Laban ? »

Ils répondirent : « Oui, Seigneur, c'est notre maître,
» Et vous allez bientôt voir sa fille Rachel. »
Elle vint en effet ; d'un élan fraternel
Il courut l'embrasser, en se faisant connaître.

Laban avec transport accueillit son neveu
Qui rendit sa maison de plus en plus prospère ;
Alors il lui donna Rachel, sa fille chère,
Et Jacob fut heureux et plein d'espoir en Dieu.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE CHERBOURG

par M. l'Abbé LEROUX,

Chanoine Titulaire de la Cathédrale de Coutances,

Ancien Curé-Archiprêtre de Sainte-Trinité.

ARTICLE PREMIER

QUELQUES CURÉS DE LA PAROISSE SAINTE-TRINITÉ

AUX QUATORZIÈME ET QUINZIÈME SIÈCLES

Tous les historiens qui ont écrit sur Cherbourg, Voisin la Hougue, Madame Reteau Dufresne, Demons, Leroy, l'auteur des *Curés du Vieux Cherbourg,* etc., indiquent Me Jehan Tustot comme le premier curé de Sainte-Trinité dont le nom soit connu, et tous s'accordent à dire que notre église actuelle entièrement reconstruite fut consacrée de son temps, le 24 mai 1466.

Des documents que nous avons eus récemment entre les mains nous permettent aujourd'hui de remonter plus haut et d'ajouter quelques noms nouveaux à la liste de nos curés connus. En outre, il

résulte de plusieurs de ces pièces que le nom de Jehan Tustot est un nom altéré et qu'il faut lire Jehan Trexot[1] ; de plus, que la consécration de l'église en 1466 a eu lieu, non point du temps de ce curé, mais au temps de son prédécesseur. Voici, du reste, le résumé de ces documents :

Me Gieffroy LOUBLEER
(Commencement du quatorzième siècle)

Dans un travail de M. Dubosc, ancien archiviste du département de la Manche, publié à Saint-Lô sous ce titre : *Archives ecclésiastiques, Abbaye de Cherbourg,* nous avons trouvé le nom d'un curé de Cherbourg qui vivait au commencement du quatorzième siècle, Mestre Gieffroy Loubleer (*aliàs* Me Loubloer, Me Guifray Loubleer, Me Gieffroy Loubleier, Me Guifrey Loubeer). En même temps que *personne,* c'est-à-dire curé de Cherbourg, Mestre Gieffroy Loubleer, *prestre, personne (curé) de Chierebourc,* remplissait les fonctions de *atorné et commis de Vincent Surel, clerc, tabellion jurey en la Visconté de Valoignes.* En cette qualité il reçut plusieurs actes de vente, et reconnaissances de vente ou de donation dans les années 1310, 1311 et 1315.

Il nous faut arriver au commencement du siècle suivant pour trouver le nom d'un curé de Cherbourg. Vers 1689 un procès s'éleva entre le procureur du roi et Mgr de Loménie de Brienne au sujet du droit de pré-

[1] Nous croyons que cette erreur, commise par Voisin la Hougue et reproduite par les autres historiens, vient du compte de la Confrérie de Notre-Dame pour 1492, où figure *Me Jehan Tustot, official de Vallongnes et curé de ceste ville.* C'est la seule mention que les Archives de Sainte-Trinité fassent du curé de cette époque.

sentation à la cure de Sainte-Trinité. L'évêque, qui avait jusque-là exercé ce droit, y avait nommé Me Antoine Paté, lorsque le Roy prétendant au même droit y présenta Me Louis Follet de Prémont, curé des Moutiers-en-Bauptois. Dans les pièces de ce procès déposées aux archives de l'évêché de Coutances, et au nombre desquelles se trouve une procédure relative à un conflit analogue soulevé entre le Roy et l'Évêque de Coutances vers 1486, nous avons relevé les noms de quelques curés de Cherbourg au quinzième siècle.

Me Guillaume de VALLONGNES (.... — 1427)

En 1418, lors de la prise de Cherbourg par les Anglais, Me Guillaume de Vallongnes était déja depuis longtemps curé de Cherbourg. Il mourut en 1427.

Me Jehan PINCHON

En vertu de lettres apostoliques et sous la collation des Évêques de Coutances et d'Avranches, Me Jehan Pinchon, prêtre, accepta la cure de Cherbourg vacante par la mort de Guillaume de Vallongnes. Après en avoir reçu la collation et la provision, il la possédait et en jouissait depuis quelque temps, quand un nommé Jean Baudouin, usant de Lettres apostoliques, accepta aussi la même cure. Un procès fut entamé en Cour de Rome entre Pinchon et Baudouin, et la cure fut séquestrée. Enfin, Pinchon, par sentence définitive, obtint d'être rétabli dans la possession du bénéfice et la séquestration fut levée. Avant 1443, Jehan Pinchon, quoique encore vivant, n'était plus, au moins de fait, curé de Cherbourg.

Me Guillaume de BAVENT

Dans l'année 1443, Gilles de Duremort, Évêque de Coutances, mentionne, dans une lettre datée du 27 août, qu'il était venu à sa connaissance que la cure de Cherbourg était échue vacante par la mort et trépas de Me Guillaume de Bavent, clerc. Ce Guillaume de Bavent avait donc succédé à Jehan Pinchon, lequel pourtant n'était ni mort ni démissionnaire, puisque nous le verrons bientôt reparaître et revendiquer ses drois.

Me Jehan GO ou GOTH (1443 — 1450)

Le même Évêque, dans la lettre que nous venons de citer, ajoutait qu'il donnait la cure de Cherbourg, vacante par la mort de Guillaume de Bavent, à Me Jean Go, et il mandait à Raoul d'Argouges, son commissaire, de mettre ledit Go en possession de la dite cure, fruits et revenus d'icelle.

Ce Me Jean Go, natif du pays de Galles en Angleterre, était sans doute venu à Cherbourg attiré par la présence de ses compatriotes, encore maîtres de la ville, ou appelé par Thomas Govel, capitaine de Cherbourg, dont il était neveu.

Les Anglais ayant été chassés de Cherbourg en 1450, Me Jean Go prit le parti de résigner son bénéfice entre les mains de l'Évêque de Coutances, Jean de Castiglione, en faveur de Me Gilles Hermen, maître ès arts et licencié en médecine.

Me Gilles HERMEN (.... — 1486)

Aussitôt que Me Jehan Go, démissionnaire, eut résigné le bénéfice de Cherbourg, en 1450, en faveur de Me Gilles Hermen, Me Jehan Pinchon reparaît,

retourne à sa première possession, et en recueille les fruits, revenus et dixmes. Alors, se disant surrogé au bénéfice, au droit de Jehan Go, démissionnaire en sa faveur, et pourvu de la cure par l'Évêque de Bayeux, vicaire de l'Évêque de Coutances, Me G. Hermen revendique ses droits. Il y eut procès. On trouve, à la date du 3 avril 1453, une lettre des grands vicaires de Me Jean de Castillon, Évêque de Coutances, portant que Hermen avait eu exécution, provision et possession de la cure de Cherbourg, laquelle possession lui avait été baillée par Me Giffroy Ferey, prêtre, Prieur de l'Hôtel-Dieu de Cherbourg ; enfin, deux sentences du Grand Sénéchal de Normandie, rendues, l'une le 16 novembre 1456 et l'autre le 28 septembre 1459, donnèrent gain de cause à Me Hermen.

Me G. Hermen mourut curé de Cherbourg vers 1486. Il faut donc admettre, contrairement à l'assertion de nos Histoires de Cherbourg, que la consécration de notre église, le 24 mai 1466, ainsi que l'érection de la Confrérie de Notre-Dame-Montée, établie le même jour, et l'inauguration du célèbre monument de la *Grippée,* eurent lieu pendant que ce curé dirigeait la paroisse de Sainte-Trinité. De son temps encore, la tonsure fut donnée à Cherbourg, le 22 mai 1481, par Geoffroy Herbert, Évêque de Coutances, et, le 10 mai 1485, par son suffragant, Guillaume de Porphyre.

Me JEHAN TREXOT (1487 — 1493)

A la mort de Me Hermen, un conflit s'éleva entre le Roy et l'évêque de Coutances ; le Roy, prétendant avoir le droit de présentation à la cure de Cherbourg, y nomma Me Guillaume Périer, prêtre ; l'Évêque, auquel ce droit avait appartenu de tout temps, présenta véné-

rable et discrepte personne Me Jehan Trexot, prêtre, Docteur en Décrets. Un procès entamé sur ce sujet entre l'Évêque et le procureur du Roy se termina par le désistement de Me Périer. L'Évêque de Coutances, Geffroy Herbert, adressa, le 21 décembre 1487 et le 8 janvier 1488, des Lettres de collation à Me Jehan Trexot, qui resta paisible possesseur de la cure.

J. Trexot quitta sa cure vers 1493.

Me Jehan MÉRIEL

A peine pourvu de la cure de Cherbourg, J. Mériel, chanoine de Bayeux, permuta, le 31 janvier 1494, et devint curé de Fontenailles (Diocèse de Bayeux).

Me Guille LE BACHELER (1494 — 1515)

Voir notre Étude *Les Curés du Vieux Cherbourg.* (*Mémoires de la Société Académique de Cherb.*, 1894).

ARTICLE II

LES CONFRÉRIES DE NOTRE-DAME & DU ST NOM DE JÉSUS

Dans une étude, intitulée *Les Curés du Vieux Cherbourg,* insérée dans les *Mémoires de la Société Académique* de cette ville, année 1894, nous avons signalé la fondation de deux Confréries célèbres dans notre ville, la Confrérie de Notre-Dame-Montée, érigée en 1466, et la Confrérie du Saint Nom de Jésus, établie en 1504. L'histoire de ces pieuses associations, dont chacune,

aux seizième et dix-septième siècles, ne comptait pas moins de douze cents membres, serait curieuse à étudier et offrirait un certain intérêt, non-seulement comme témoignage de la piété de nos ancêtres, mais encore au point de vue des mœurs, habitudes et usages de cette époque déjà lointaine. Dans l'étude rappelée plus haut, un chapitre de cette histoire a déjà paru sous ce titre : *La Cérémonie de Notre-Dame-Montée au seizième siècle.* Nous en ajoutons aujourd'hui quelques autres dont les documents épars dans les comptes de ces Confréries nous ont fourni la matière.

I

ADMINISTRATION TEMPORELLE ET SPIRITUELLE DES CONFRÉRIES

1° Confrérie de Notre-Dame. — *L'exelentissime Confrarye* de Notre-Dame-Montée était gouvernée par un Échevin et un Prévôt, élus pour un an d'abord, et plus tard pour deux années. Douze et quelquefois treize frères, *choisis et jurés*, leur étaient adjoints, pour *servir et accompaigner* l'Échevin, et *ordônés pour assister à la table aux jours d'admission, de pardons ou indulgences et députés pour aider à l'Échevin à faire la recepte* des cotisations *et aider à porter les corps des frères ou sœurs décédés.*

Cette Confrérie avait une douzaine de chapelains, choisis parmi les prêtres de Cherbourg. Les uns étaient chargés, chacun à son jour, de dire la messe matinale ; d'autres, de chanter la messe à note du samedi, des mois et des cinq fêtes de Notre-Dame ; enfin, il y en avait trois pour l*e dyacre, le soubz dyacre et la chape* de ces messes chantées. Au dix-huitième siècle, à la suite

de certaines circonstances et surtout de l'amortissement des rentes en billets de la Banque royale, le nombre des messes ayant été réduit, la Confrérie n'eut plus qu'un chapelain.

2° **Confrérie du Saint Nom de Jésus.** — *La sublime Confrérie du nom supernel de Jésus* avait à sa tête treize frères, du nombre desquels étaient élus deux Échevins dont *l'un administrait les rentes et deniers venant à la de Fraternité, et l'autre était son compaignon pour luy aider et servir à sa place l'année d'après.*

Douze chapelains étaient attachés à la Confrérie de Jésus, et acquittaient ses messes, un par chaque mois. Trois autres prêtres remplissaient les fonctions de diacre, de sous-diacre et de porte-chappe à ses messes hautes, où elle employait l'orgue, les petits clercs et les coustours ; enfin il y en avait encore deux pour les messes basses, que la Confrérie faisait dire aux Vigiles de quatre fêtes de la Vierge et à certaines fêtes solennelles. Vers 1673 et peut-être avant cette époque, ne faisant plus acquitter que deux ou trois messes basses par semaine, elle se contenta d'un seul chapelain.

Les douze frères se réunissaient chaque année le jour des Roys pour assister à la reddition des comptes de l'Échevin et procéder à l'élection d'un successeur.

II

CHARITÉ DES CONFRÉRIES ENVERS LES PAUVRES ET LES MALADES ORDINAIRES

1° **Confrérie du Saint Nom de Jésus.** — Le 10 mai 1508, Olivier Moustier donna trois sols de rente à la Confrérie de Jésus, à charge de distribuer « au jour du

» Vendredy benest, en l'honneur et commémoration » de la glorieuse passion du béni Jésus et des trente » deniers desquels il fut vendu, trente deniers à » trente poures. » Les six autres deniers devaient demeurer au profit de l'Échevin pour sa peine de recueillir ladite rente et de distribuer lesdits deniers.

Cette aumône, qui se faisait le Vendredi Saint de chaque année, se trouve souvent consignée dans les comptes du seizième siècle.

Lorsqu'un membre de la confrérie était malade, s'il désirait être visité, l'Échevin ou l'un des frères serviteurs avec six autres était tenu de faire cette visite, en compagnie de l'un des chapelains et l'un des jours où *la table de la confrérie était élevée et les pardons accordés*. Le chapelain disait une *messe sèche* sur le malade, « *en lui admonestant le nom de Jésus* ». Si le malade était en nécessité, l'Échevin lui faisait, au nom de la Confrérie, une aumône de trente deniers tournois, « *pour luy ayder à se guérir ou à se sustanter* ».

C'était l'usage de la confrérie de faire un service pour chacun des associés après sa mort. Quand le service avait lieu pour un frère ayant rempli les fonctions d'Échevin, la Confrérie distribuait trente deniers aux pauvres.

En 1681, une pieuse femme, Louise Quesnot, marchande bourgeoise de Cherbourg, laissa par son testament 21 livres 8 sols de rente hypothèque à la Confrérie de Jésus. Suivant la volonté de la donatrice, cette rente devait être employée « à achepter et fournir des draps de toille pour ensevelir les pauvres qui en manqueraient à leur décedz, en la ville de Cherbourg ou aux Fauxbourg d'icelle, et les faire enroller en la d^{e} Confrérie aux fins qu'ils fussent assistez en leurs obsè-

ques par les confrères d'icelle et qu'au moins il fût célébré un service de la d^{e} Confrérie pour le salut de leurs âmes ». Les pauvres appelés à profiter de cette charité devaient être désignés soit par le curé ou son vicaire, soit par l'un des plus anciens prêtres de la paroisse. Les comptes de la confrérie, depuis 1682, enregistrent de nombreuses dépenses faites pour acheter des draps destinés à l'ensevelissement des pauvres défunts. Chaque drap coûtait ordinairement 30 sols.

2° **Confrérie de Notre-Dame.** — Cette Confrérie faisait également visiter les frères et les sœurs malades. L'un de ses chapelains, choisi pour ce ministère, assistait à la *visitation;* il disait au malade *messe sèche et suffrages ordinaires.* Nous trouvons *commis* à ce soin Missire Guillaume Symon, de 1516 à 1540; Me Guillaume Lucas, de 1541 à 1543; Me Nicole Dannery, de 1549 à 1553; Me Nicole Bergier, de 1553 à 1555; Mes Pierre Noël et Henri Bonamy, de 1559 à 1573; Me Robert Roze, en 1574 et 1575. Si le malade était pauvre, il recevait de la Confrérie à cette visite un secours qui variait de 12 à 30 deniers :

« Lors de la visitation baillé à Guillemine Bibet, le 28 mars, pour ce qu'elle n'avoit point d'argent, 2 solz; — à Jehan Roussel, pour ce qu'il estoyt en grant malladye et grant necessitey et n'avoit point de quoy avoir ses necessitez, 2 solz; — etc. » (Compte de 1506-1507).

Après la mort d'un confrère ou d'une sœur, la Confrérie faisait célébrer un service composé d'une grand'messe et de deux messes basses; à partir de 1619 elle réduisit le service à trois messes basses aux-

quelles elle ajouta la distribution de 5 sols de pain aux pauvres.

En 1619, la Confrérie décida de faire dire une messe en bas, chaque dimanche, à l'autel de la Sainte Vierge; les frères étaient tenus d'y assister; si l'un d'eux était arrêté par la maladie, le prêtre qui avait dit la messe et les assistants allaient le visiter et faire l'eau bénite en sa maison.

III

LES CONFRÉRIES EN TEMPS DE PESTE

1° Les comptes de la Confrérie de Notre-Dame signalent une peste à Cherbourg en 1509. L'Échevin, Jehan Chillart, « fit marchié, le 14e de Juillet, à Roullant Le Borne et Jehan Jourdain dict Patault, pour convier les corps et les aller quérir et apporter au chimetière dans la ville et au dehors, pour quoy Roullant doit avoir, chacune sepmaine, 7 sols 6 deniers, et le dt Patault 6 sols ». Pour porter les corps de ses frères et sœurs, la Confrérie fit faire un chariot, ou, comme l'écrit l'Échevin, une *brouete*. D'une *perche* achetée par l'Échevin, Raulet Rogier établit la *brouete* moyennant un salaire de 9 sols 6 deniers, et l'on y ajouta des *rouelles* qui coutèrent 3 sols; la femme Berde confectionna un drap que l'on fit « taindre pour mettre sur les trespassez sur la brouete » ; et une serviette « fut prinse avecque le linge de Notre-Dame pour en faire la croix du dt drap ».

Le même compte de 1509 porte que « noble homme Jehan de Fontaines, lieutenant de la guernisson de ceste ville, donna 40 sols à la Confrérie, durant le temps de la mortalité pour ayder à faire les services

des trespassés, et 40 sols pour subvenir au besoin et necessitez de la d^e Cie durant le temps de la peste ».

Jehan Jourdain était encore au service de la Confrérie à la fin de décembre 1509. La peste ayant sans doute cessé, il lui fut payé 10 deniers « pour mettre la brouete hors de enpres (?) St Tomas ».

2° On voit dans les comptes de la Confrérie de Jésus que la peste reparut à Cherbourg vers 1515. Alors le chariot destiné à porter les corps des trépassés fut attelé d'un cheval que la Confrérie de Jésus avait acheté de concert avec la Confrérie de Notre-Dame : « Item, pour part et portion de ung cheval achatté de Thomas du Gallé par Jehan Symon, eschevin de la Confrérie de N.-D. et moy, pour porter les corps pendant le temps de la peste, 33 sols, 4 deniers ». (Compte de la Confrérie de Jésus, 1514-1515.) A l'occasion de la même contagion, l'Échevin de la Confrérie de Notre-Dame n'enregistre qu'une dépense faite « pour des roues servantes à la brouete pour porter les trespassés », et une somme de 20 sols « baillée à Frère Jehan Delauney durant le temps qu'il n'entroit point en ceste ville pour ce que il avoit esté visiter les malades par plusieurs foys ».

3° La peste sévit encore à Cherbourg dans les années 1518 et 1519. Les deux Confréries de Notre-Dame et de Jésus se concertèrent pour acheter un cheval, qui coûta 7 livres, et une charette « avec roes, une agrée et une dossière ». On se procura *un coffre* pour mettre les corps des défunts.

La Confrérie de Notre-Dame mit alors au service de ses malades un nommé Rachine et deux *femmes ser-*

vantes, la Meuriette et Agnès. Ces deux femmes servantes recevaient ensemble 20 sols par semaine, et, quelquefois, quand elles ensevelissaient un mort, une *carte de vin,* qui valait 6 deniers. On trouve encore, dans les comptes de 1518 et 1519, les noms de quelques autres personnes qui mirent leur charitable dévouement au soin des pestiférés et au service des inhumations ; la Confrérie de Notre-Dame les recevait gratuitement et *pour fin* au nombre de ses associés, « parce qu'ils debvoient servir le temps de la peste et enterrer les corps des frères et sœurs de la d[e] Confrérie ». Nous citerons Robine, femme de Estienne Lebrun, Phelippin Sebire *reçeu le 27 septembre 1518,* et Georget Lyès qui se rendit de la d[e] Confrérie le 18 mai 1519 et fut reçu pour fin, « parce qu'il doibt servir les malades de la peste et enterrer les frères trespassés ».

On trouve dans les comptes de l'Échevin que la Confrérie de Notre-Dame donnait ou prêtait de l'argent à des malades atteints de la contagion. Quelquefois elle payait le salaire de ceux qui creusaient la fosse ou qui enterraient les corps : « Item, pour avoir fait la fosse Jehène, V[e] Nicollas Thomas, 12 deniers ; — Prêté à la V[e] Louy Périer, malade de la peste, en deulx foys, 26 sols ; — Item baillé à Georget Lyès, quand il enterra Fleury Fouquet, 10 sols ». Elle faisait aussi des dons en nature : « Baillé à la Huelline une tourte, deux pos de bière et 4 deniers de beure, 19 deniers » (1518).

A l'occasion de cette peste, l'Échevin de la Confrérie de Jésus se borne à noter qu'il a donné 40 sols pour sa part de *la broucte,* et 4 livres « aux femmes, lesquelles ont visité, ensepvely et enfouy les frères et sœurs de la Confrérie de Ihus durant le temps de la peste ».

Tant que dura la contagion, les deux Confréries faisaient lire la Passion devant le crucifix, dans l'église.

Le plus grand nombre des décès eut lieu dans les mois de septembre et octobre 1518.

Quand le fléau eut disparu, en 1519, les Confréries vendirent à Fleury Jullien le cheval, « lequel servit le temps de la peste, lequel il a achaté cent solz ».

4° Les comptes de la Confrérie du Saint Nom de Jésus font mention d'une peste en 1531 ou 1532. On y lit : « A Sandrez Cauvin pour les affaires de la peste et pour la *brouete* et aultres choses nécessaires, 30 solz ; — Au dit Sandret pour avoir un cheval et aultres choses nécessaires pour la peste, 42 sols. »

Les comptes de la Confrérie de Notre-Dame manquent pour cette époque.

5° Du mois de septembre 1546 au mois de janvier suivant, la peste fait de nouveaux ravages à Cherbourg. Le compte de la Confrérie de Jésus étant incomplet, nous n'avons sur cette contagion que celui de la Confrérie de Notre-Dame. L'Échevin enregistre diverses *mises* pour les frères et sœurs atteints par le terrible fléau : façon d'une *brouete* pour porter les *mors;* achat de deux chevaux, qui avec le chariot coutèrent à la confrérie pour sa part la somme de 6 livres, 8 solz, 4 deniers. Le comptable note même « qu'il a baillé 18 deniers à celuy qui retrouva les chevaulx quand ils s'égarèrent ».

La Confrérie de Notre-Dame employa alors un nommé « Loys, ordoné pour ensevelir et inhumer les corps décèdez ». Ce Loys étant mort de la maladie fut remplacé par Georges Lyais. La Confrérie paya envi-

ron 16 livres pour ce service et fit distribuer des aumônes à ses pauvres malades.

Dans une *Déclaration de biens* faite par la Confrérie de Jésus en 1548, on voit qu'elle possédait, en vertu d'une donation, « une maison et ung jardin assis en la rue Férey [1], qui contient viron une vergée, en laquelle les bourgeois de la ville eulx retirent, quant il y en a quelqu'un d'entre eulx inconvenienté de la peste ». Dans la même pièce on lit encore ce qui suit : « Et aulcunes foys en temps de peste que aulcuns des d^{ts} bourgeois sont mis en la maison devant dicte, sont gouvernés par les dits Échevins et gouverneur d'icelle charité et faicts inhumer ainsy que en tel cas apartient, que sans icelle charitté et le d^t petit revenu (les rentes de la Confrérie montant à environ dix livres) les décédez de peste porteroient danger de n'estre mys en terre saincte et inhumez solennellement, comme ils sont. »

6° La peste se déclara encore en 1552. On ne trouve dans les comptes de cette année que le détail des sommes versées à un nommé Ruellan, *commis et ordonné pour inhumer les corps décédés par la peste.* La Confrérie Notre-Dame lui versa en diverses fois 74 sols 6 deniers, et celle de Jésus 50 sols 6 deniers.

7° La peste reparut dans notre ville en 1592. Les registres de la Confrérie Notre-Dame manquent pour

[1] La rue Férey était en dehors des murailles de la ville. « La petite rue Férey, qui se dirigeait vers les Carrières et qui est peut-être aujourd'hui représentée par l'impasse Férey, rue Christine... » *Le Vieux Cherbourg* (1re partie), par M. l'Abbé Leroy *in* « Mémoires de la Société Académique de Cherbourg, 1875 », p. 378.

cette époque. Le compte de la Confrérie de Jésus donne peu de détails : on y trouve seulement la mention d'une dépense de 4 livres 2 sols 6 deniers pour « avoir faict faire la brouette pour porter les morts de la peste » : une autre de 5 sols « pour avoir fait ferrer le cheval ». Quand le fléau eut cessé ses ravages, la Confrérie de Jésus fit purger le coffre de la Confrérie, le drap mortuaire, les chaperons, les livres, chandeliers et cierges, qui étaient à son usage. Il y fut employé « 7 sols de charbon, 3 sols pour une demie livre d'encens, et une demie livre de *rozine* » ; Jehan Le Sage qui purgea *les dites besongnes* reçut 10 sols. Dans le cours de cette année 1592, la Confrérie de Jésus perdit environ 200 de ses membres, les trois quarts de ce nombre dans les quatre derniers mois de l'année.

8° La dernière peste, dont il soit fait mention dans les Annales de nos Confréries, éclata en 1626. Voici de quelle manière touchante il en est parlé dans le Registre des Délibérations et Admissions de la Confrérie de Notre-Dame :

« Soyet noté à tous nos confrères presents et advenir que l'an mil six cents vingt six, le fléau et punition de Dieu estant tombé par une maladye pestillente et contaigieuse a faict mourir en ce lieu nos confrères cy apprés desnommés, savoir : cappitaine Pierre Troulde qui estoyt Roy en seste année de la d[e] confrayerye et M[e] Guillaume Jullien, s[r] de la Vallée ; Jean Regnet ; Ma[e] Thomas Groult, cappitaine de cartier en ce lieu ; Robert Vichard ; Maistre Guillaume Parys, pour lesquels nous suysmes obligés de prier Dieu pour leurs âmes, et le prier qu'il ne nous envoie jamais une telle ni semblable affliction, ains qu'il nous donne à tous sa

bénédiction et à la fin par l'intercession de sa Bienheureuse Mère pardon et rémission — Amen.

» Signé : GIREULT. »

Le curé de Cherbourg, Me Gratien Bouillon, fut aussi emporté par cette peste, le 15 août 1626.

M. Demons, dans son *Histoire manuscrite de Cherbourg,* donne sur deux de ces maladies contagieuses quelques renseignements qu'il n'est pas inutile de citer.

Il dit que la peste de 1554 (ou plutôt de 1552) fut apportée à Cherbourg par un capitaine Pinchon qui en mourut. On établit des baraques pour les pestiférés au pied de la Montagne du Roule, où déjà il y avait une chapelle dédiée à la Sainte-Vierge.

Suivant le même auteur, la peste de 1626 fut apportée à Cherbourg par un navire venant de la Rochelle, commandé par le capitaine Daubierre. Elle emporta un grand nombre des habitants de cette ville, dont plusieurs furent enterrés dans le petit cimetière de la chapelle Sainte-Honorine ou Saint-Sauveur, peut-être encore dans le terrain qui environnait la chapelle de Notre-Dame-du-Vœu. Une épitaphe effacée pendant la Révolution au-dessus du portail de l'ouest faisait mention de ce terrible fléau, qui fit également un grand nombre de victimes dans les environs de la ville, notamment à Octeville et à Martinvast.

Ce fut à la suite de cette contagion que le monastère des Bénédictines, fondé à Cherbourg dans la rue au Fourdrey, en 1623, par Jean Tourlaville et Madeleine de la Vigne, son épouse, fut transféré à Valognes.

Cette même peste de 1626 fut fatale à l'hôpital de Cherbourg ; cette maison et sa chapelle furent réduites

en cendres par la négligence des fumigateurs chargés de purifier les différentes parties de l'établissement, après que le fléau eut cessé.

IV

CHARITÉ DES CONFRÉRIES ENVERS LEURS MEMBRES DÉFUNTS

1° Confrérie de Notre-Dame. — Au décès d'un frère ou d'une sœur, même quand la personne défunte était étrangère à Cherbourg, la Confrérie faisait porter sa clochette à travers les rues de la ville par un clerc qui, revêtu de la tunique de la Confrérie, annonçait le trépas du défunt et invitait les fidèles à prier pour le repos de son âme.

Quand le trépassé était mort à Cherbourg, l'Échevin et les frères, revêtus de leurs chaperons, précédés de leurs croix et bannière, assistaient aux convoy et inhumation.

Quelques jours après, un service était célébré aux frais de la Confrérie.

Chaque année, le lendemain de l'Assomption, la Confrérie faisait célébrer un service général pour tous ses membres décédés.

Le clerc, qui portait la clochette par la ville et au convoi, recevait chaque fois, ordinairement, 9 deniers pendant tout le seizième siècle. Dans le siècle suivant, les trépassés appartenant presque toujours aux trois Confréries de Notre-Dame, de Jésus et du Saint-Sacrement, chacune d'elles donnait 4 deniers au porte-clochette.

Jusqu'à la fin du seizième siècle, chaque convoi et inhumation coûtait à la Confrérie de 2 sols 6 deniers à 3 sols 9 deniers. Quant au service, composé d'abord

d'une messe haute et de deux messes basses, il s'élevait au commencement du seizième siècle à 11 ou 12 sols, et vers la fin à 17 sols. Lorsque le défunt avait rempli la charge d'Échevin de la Confrérie, son service était plus solennel, et l'on y ajoutait la lecture du psautier, récité par le Curé et les chapelains de la Fraternité. Voici, d'après le compte de 1509, le détail des frais du service fait pour Colas Symon, ancien Échevin : « Pour le psaultier dit par le Curé et les chapelains, à chacun 2 sols 6 deniers, qui valent 12 sols 6 deniers ; — pour la messe du vicaire le jour du service et pour son offrande, la some de 3 sols 9 deniers ; — pour le dyacre et le soubz dyacre, 15 den. ; — pour la chape, 6 den. ; — pour les coustours, 9 den. ; — aux clercs, 6 den. Sôme totalle 19 sols 3 deniers ». En 1543 un service d'Échevin coûte 29 sols 6 den., et en 1680 il s'élève à 6 livres 5 sols, y compris 3 livres pour la récitation du Psautier.

En 1619 la Confrérie ayant renouvelé et modifié ses Statuts prit une délibération relativement aux convoi et inhumation des frères *serviteurs* : « Arrivant la mort d'un des confrères, il sera porté et ensepulturey par les anciens. Sera mys et possey sur son sergueul le nombre de trente poinctes de sire pesant trois livres qui seront allumez pendant tout le service et enterremen ; et apprès les services faicts fere par les parents sera dict et cellebray aux despens des d^ts^ frères, pour en lieu d'une grande messe qui se disoit, trois messes en hault et la procession faicte à la dernière ; sera ouvert le paradis qui demoura ouvert jusques apprès la d^e^ messe dicte et le *Libera* chanté. Sasembleront en la maison du deffunt pour venir au d^t^ service, durant lesquelles trois messes seront allumez les d^ts^ trente

sierges sur le sergueul du d^{t} deffunt, et le d^{t} service termé au prône par le d^{t} s^{r} Curey du d^{t} lieu de Cherebourg le dimanche presedant; sera distribué cinq sols de pain aux pauvres, ainsy qu'il a esté faict au service de feu honorable homme Jean Roquereul, l'ung des frères de la d^{e} Cie dernier decédé, et yront au convoi apprès le service jusques à la maison du d^{t} deffunt. »

Par le même acte de 1619 il fut encore arrêté qu'après la messe en bas dite chaque dimanche pour la Confrérie devant l'image de la Vierge, « sera leu la Passyon et le *Libera* faict sur la fosse et sepulture du dernier deceddé de la d^{e} Cie où les d^{ts} confrères seront tenus assister ».

2° **Confrérie du Saint Nom de Jésus.** — A la mort « d'aucun des frères ou sœurs soit de la ville ou de dehors », l'Échevin faisait porter la clochette par un jeune clerc, lequel vêtu de la tunique allait « *aval la ville* faire cry de son trépas » et inviter les fidèles à prier pour son âme. Le clerc assistait encore au convoi avec la tunique et la clochette.

Les Statuts de la Confrérie, dressés vers 1508, ordonnent qu'à la mort d'un frère ou sœur, les Échevins et frères élus iront « convoiyer le corps du défunt de sa maison à l'église avec leurs chaperons, la croix, la bannière, et deux cierges *ardans* » et assisteront à l'inhumation. La Confrérie faisait alors distribuer 30 deniers aux pauvres ou malades.

Quelques jours après l'enterrement, la Confrérie faisait célébrer un service. Si le défunt était un ancien Échevin ou un Échevin en exercice, les Statuts réglaient que le lendemain du trépas « sera dit et célébré une messe en bas des cinq playes de N.-S.

J.-C., où sera lûe la Passion, qu'on dit le jour du Vendredi béni, qui sera dite par le Curé ou son vicaire, ou un des chappelains; et aura celuy qui dira la dite messe 2 sols 6 deniers, le coustour pour deservir la dite messe 3 deniers, et sera donné 30 deniers aux pauvres, et son service sera termé au prône le dimanche ensuyvant ».

Outre ces services particuliers, la Confrérie faisait célébrer, chaque année, le jour de la Circoncision, un service général pour tous ses défunts.

Elle donnait au porte-clochette 9 deniers, chaque fois qu'il faisait son service. Au dix-septième siècle, les frères et sœurs appartenant généralement aux trois Confréries, le porte-clochette recevait 4 deniers de chacune.

Le service que la Confrérie faisait célébrer après l'enterrement lui coûtait 4 sols 4 deniers dans les premières années du seizième siècle; 6 sols 8 deniers quelque temps plus tard, et vers 1550, 9 sols.

Voici le compte du service général du jour de la Circoncision en 1518 : « Au vicaire pour grande messe et *Libera,* 5 sols ; — Au diacre, sous-diacre, chape, coustours, 8 sols; — à l'organiste, 10 deniers ; — au Trésor 5 sols. »

V

QUELQUES USAGES DES CONFRÉRIES

(DINERS. — GATEAU DES ROIS. — COLLATIONS)

1° Confrérie de Notre-Dame. — Quand un Échevin sorti de charge rendait ses comptes, il y avait dîner dans sa maison, aux frais de la Confrérie, entre les

frères serviteurs et les anciens Échevins. Ce festin coûtait de 40 à 65 sols :

« Item à Franchine, femme de Sanson Legoubey, quand le d[t] Legoubey rendit ses comptes pour le dychiner de plusieurs des Eschevins et des frères, par le commandement d'iceux, 45 sols. (Compte de 1505.)

» Pour le disner chez Jeh. Maresc (Échevin) où convindrent et assemblèrent plusieurs des frères de la d[e] Confrarie, 48 sols. (1513.)

» Pour le disner tenu cheux Pierre Groult, quand il rendit ses comptes, en présence de plusieurs Échevins, le jour S[t]-Symon et S[t]-Jude, 40 sols. » (1518.)

Ce dîner de la reddition des comptes ne paraît pas avoir continué après 1543.

Tous les ans, le dimanche qui suivait la fête des Rois, les Échevins et les frères de la Confrérie de Notre-Dame se réunissaient encore dans un festin. Alors « pour plus ample amytié un gâteau était party entre eux », et le sort désignait celui qui serait le Roy pendant l'année.

Cette réunion offrait certaines particularités qui paraîtraient étranges aujourd'hui. Elle avait lieu chez celui qui était Roy l'année précédente. Le dîner et le gâteau avaient été préparés par ses soins. « Tous les d[ts] frères étaient tenus d'y sister, s'ils n'étoient en loingtain voyage ou detenus en infirmitey de maladye, sans pouvoir prendre aux cunes excuses. » Chaque convive payait sa part de la dépense, sauf celui qui devenait Roy au *departement* du gâteau. Mais le nouveau Roy ne restait pas cependant exempt de toute obligation ; après le festin les frères le conduisaient solennellement à sa maison, où il était tenu de leur

offrir un *dessert et collatyon,* qui était dressé *en la rue sur une table devant son huys.* L'année « ensuyvante » c'était à lui de préparer le festin des Rois, c'est-à-dire, *le gâteau qui sera party en sa maison, ensemble toultes les viandes et vin que l'on pourra depencer au dt dîné dont il sera payé par les dts frères,* sauf le gateau qui restait à sa charge. Les absents n'étaient pas oubliés :

« Où il manquerait aucun d'iceux frères, leur sera faict part du dt gasteau et paieront leur part de la dépence ainsy que les presens; et sy aucun des dts defaillants estoyt Roy, sa part sera portée en sa maison par tous les aultres, auquels sera faite collation, ainsy que s'il estoyt present, et sera tenu fournir le gasteau et disner l'année ensuyvante, en se payant, ainsy que sy devant est dict. »

(Extrait des Statuts dressés en 1466.)

Les Statuts primitifs de 1466 ayant subi quelques modifications en 1619, il en résulta certains changements dans les usages observés jusque-là à cette fraternelle réunion. Ainsi la part que devait payer chaque frère pour le dîner fut fixée à vingt sols, auxquels il fallait ajouter six sols pour la messe. Le convoi des frères ramenant le nouveau Roy en sa maison fut supprimé, ainsi que la collation et dessert que le Roy devait dresser *en la rue devant son huis.* Le nouveau Réglement portait qu'il ne se ferait « aulcun convoy au Roy pour l'advenir que du Roy presedent, » et que « en lieu du convoy qui se soullait fere, iceluy qui seroit Roy ne payerait aulcune chose que ung couple de potz de vin du meilleur. « Si quelque frère manquait au *département* du gâteau, soit qu'il fût en maladie ou en voyage,

il était tenu « faire recullir sa part du d^t gasteau et payer les d^{ts} vingt sols et six sols pour la messe, aussy que s'il estoit present ».

Outre les obligations du Roy relativement au dîner, il en avait d'autres à remplir et qui sont indiquées dans les Statuts de 1619. Ainsi ayant reçu de son prédécesseur les clefs du Monument de la Montée, il devait les représenter au besoin ; il était tenu de faire écurer les candelabres de la Confrérie deux fois l'an, à Noël et à Pâques, à ses dépens, et de faire distribuer aux frères de la Montée en leurs maisons les *quesettes*[1], qui lui étaient remises la veille de la « my août » par l'Échevin de la Confrérie.

Le gâteau des Rois fut supprimé en 1640. Le dimanche 8 janvier de cette année, les frères réunis décidèrent que « pour plusieurs bonnes raisons celui qui sera Roy dorénavant ne fournira le gasteau ci-devant accoustumé, ains au lieu du gasteau donnera 60 sols tournois pour être employés à la décoration et entretien des cérémonies de l'Assomption de Notre-Dame. » Quant à l'élection du Roy, il fut décidé qu'on y procéderait par billets. Cette décision fut prise et arrêtée en la maison de Martin Jean Gireult, s^r des Bricques, Roy de la d^e Confrérie.

Si le gâteau avait disparu, le festin des Rois continuait toujours de se tenir dans la maison du Roy qui allait déposer la couronne. Il est probable que quelques-uns de ces Rois d'une année traitaient les Confrères d'une façon trop princière, car, dans la réunion du 13 janvier 1647, il fut arrêté que « le dîner fourny annuel-

[1] Dans certaines paroisses des environs de Cherbourg, on appelle encore *quesettes* les branches de laurier que l'on porte à l'église le dimanche des Rameaux.

lement par le Roy de la Confrérie serait fait désormais avec une mediocrité raisonnable, sans superfluité, et sans qu'il soit loisible sous quelque prétexte qui puisse être d'y faire servir aucune patisserie ». Ce décret porté en la maison du s^r^ Verdier étant Roy est signé: Le Gay (Verdier), — Chevillon, — Robin, — Martin, — Symon, — Roquereul.

Aux dîners dont nous venons de parler, les Échevins et frères en avaient ajouté un autre où ils se réunissaient le jour de l'Assomption. Dès la veille de cette fête, les frères se trouvaient à l'église « à taspisser et accomoder la d^e^ Montée » ; le lendemain, après la representation de la matinée, ils assistaient à une messe devant l'autel de la Sainte Vierge, et « à la fin d'icelle messe », ils se rendaient devant le Paradis de la Montée où l'on chantait la prose *Tota pulchra es*, et de là sur « le dernier deceddé et on chantait un *Libera*, ainsy que de toult temps ». Enfin, « ce faict, disent les Statuts de 1619, les frères yront diner ensemble et paieront ce qui depenseront par teste au surplus de la somme de 60 sols que doibt la d^e^ Confrérie pour le disner desd^ts^ frères, qui est payé par l'Échevin de la d^e^ Confrérye ».

Quand un frère était admis, il devait fournir une collation. Une délibération de l'assemblée des frères en date du 15 août 1572, renouvelant cette prescription, en parle comme d'un usage ancien: « Ne sera reçeu aucune personne de la d^e^ Confrarie, qu'il ne soit recongneu par tous les frères homme de bien, duquel sera prins et reçeu le serment, présence de tous, par l'ung des gens d'eglize de la d^e^ Confrarye, et paiera la collation aux d^ts^ frères, à son entrée, ainsy qu'il est acoustumé. »

Le registre qui contient les admissions dans la Confrérie de 1572 à 1668 ne manque pas de noter à chaque élection que le nouvel élu « a payé la collation ainsy qu'il est acoustumé ».

Les Statuts de 1619 réglant l'admission des nouveaux frères confirment la même obligation et ajoutent quelques détails :

« Il ne sera reçeu à l'advenir aulcune personne à la d^e^ Cie que en la présence et du consentement de tous les frères et qui ne soit recongneu homme de bien vivant sellon Dieu et les commandements de nostre mère Saincte Esglize, capable de pouvoir servir en la d^e^ Cie, duquel sera reçeu le serment par ung des gens d'Esglize d'icelle Confrérie, presence de tous les d^ts^ frères, de tenir ce qui est dans la d^e^ Montée segret, et d'y rapporter toult ce qui sera en son pouvoir, payera pour son entrée le vin et collation ainsy qu'il est acoustumé, avec quatre livres de sire, qui seront employez pour l'entretien des sires du candelabre estant au devant de la d^e^ Montée, qui fut donné par le d^t^ deffunt Pierre Troude lesney à la d^e^ Cie de la Montée et placé par luy où il est de present, en l'année mil six cents sept. »

La collation servie par les nouveaux frères élus se trouve encore en usage en 1731.

2° **Confrérie du Saint Nom de Jésus** — Cette Confrérie comme celle de Notre-Dame, réunissait ses Échevins et ses frères serviteurs dans un repas fraternel. La réunion avait lieu tous les ans, le jour des Rois, et commençait par la reddition des comptes de l'Échevin qui sortait de charge. On lit dans les Statuts de la Con-

frérie de Jésus dressés en 1504 : « Il a été accordé et résolu entre les frères que pour l'avenir tous les d[ts] Confrères s'assemblans tous les ans une fois, le jour de la d[e] assemblée avant dîner chacun sera tenu et obligé de bailler entre les mains de l'hôte et de celuy qui entreprendra le festin de la d[e] assemblée la somme de seze souls pour chacun et que l'hôte sera obligé charitablement et néammoins sans frais et sans reproches de fournir à toutes choses. » (Copie collationnée faite le 15 janvier 1735 par Mancel, notaire royal à Cherbourg.)

C'était à l'Échevin de tenir ce dîner ; le Prévôt de la Confrérie n'était obligé qu'à servir une collation aux frères.

On trouve une délibération relative à ce sujet et qui fut prise en 1700, en présence de M[e] Paté, curé, à l'occasion du refus qu'avait fait le s[r] Gardin, Échevin, de se conformer à l'usage établi. Il fut réglé de nouveau que celui qui serait élu prévôt serait tenu de donner la collation suivant l'ancien usage et de tenir le festin aux confrères et chapelains à la fin de sa gestion, faute de quoi le contrevenant paierait la somme de 30 livres, savoir, 20 livres au profit de la Confrérie et 10 livres à la volonté des Confrères. Il est fait remarquer dans cette délibération, que le s[r] Gardin ayant manqué à l'usage, ce fut la cause *d'un grand trouble, les Confrères ayant été obligés de se cotiser.* Le d[t] Gardin fut condamné à payer l'amende, faute de quoi il devait être « rayé de la Confrérie ainsi que tous autres Échevins récalcitrants. »

Ce festin se tenait encore à la fin du dix-huitième siècle ; et c'était dans cette réunion que les frères payaient leur cotisation pour fournir les honoraires de

la messe que la Cie faisait dire chaque dimanche. Le sr Échevin de l'année 1764, Joseph L'Épine Gain, note, dans son compte, que le jour du festin il a reçu des Confrères 20 livres pour la messe des dimanches.

ARTICLE III

LES ANGLAIS A CHERBOURG & AUX ENVIRONS

(AOUT 1758)

On peut lire, dans les Histoires de Cherbourg, des détails intéressants sur la prise et l'occupation de cette ville par les Anglais en août 1758, et sur les ruines et déprédations par lesquelles ils signalèrent leur passage.

Les paroisses circonvoisines ne furent pas épargnées. Dans le *Registre des visites Archidiaconales du Cotentin* faites en 1761 par Me de Hennot de Théville, cet Archidiacre constate et enregistre les destructions et vols commis par l'ennemi, trois ans auparavant, dans les églises qu'il visite. Voici quelques extraits de ses procès-verbaux :

Tonneville (Me Gabriel HERCENT, Curé)

« Le sr Curé a achepté six flambeaux et deux bras de cuivre pour placer au maître autel, lors de la descente des Anglois ceux qui y étoient ayant été volés. »

Hainneville (Me PIERRE DUPREY, Curé)

« Les Anglois ont pillé et emporté la plus grande partie des ornements ; ... Les Anglois ayant brisé le maître-autel, le sr Curé l'a fait reparer à neuf ainsy que le lambris qui l'accompagne. »

Équeurdreville (Me LAURENS DURAND, Curé)

« L'intérieur de l'église est en fort bon état ; quoique l'intérieur ait été volé et la décoration brisée et emportée, et que les vases sacrés et ornements aient été pareillement volés par les Anglois, cependant nous avons trouvé presque tout assez bien retabli... Nous enjoignons aux paroissiens de s'assembler incessamment à la réquisition du sr Curé, après les annonces faites, pour délibérer à nommer un d'entre eux qui soit intelligent pour l'authoriser conjointement au sr Curé pour presenter requête au Juge Royal de Vallognes, où ils lui representeront que depuis trois ans six Registres de Baptêmes, Mariages et Inhumations de cette paroisse ont été volés par les Anglois, et que malgré la sentence du Bailliage qui ordonne au greffier de faire des coppies des dts Registres sur ceux qui sont en sa possession, le sr Curé n'ayant pu l'engager à luy en faire la délivrance, quoiqu'il ait reçu du sr Curé la somme de trente six sols pour le papier marqué, il plaise au dt Juge Royal de les authoriser à faire assigner devant luy le dt greffier à se voir condamner à la délivrance à ses frais, dommages, etc. »

Nouainville (Me MICHEL MAHIEU, Desservant)

« Il n'y a point de Saint ciboire, ayant été volé par les Anglois. Ils ont pris la plupart des ornements...

Les d^{ts} Anglois ont forcé le coffre des Archives que nous avons trouvé ouvert, dans lequel nous avons trouvé encore des papiers. Nous avons scellé le dit coffre d'un sceau de papier où il y a trois cachets de cire noire, trois sur le côté et un sur la couverture du d^{t} coffre, que nous avons mis à la garde du d^{t} s^{r} Desservant et le cachet aux mains du s^{r} Delair, héritier du feu s^{r} Curé, qui est chargé d'une des clefs du d^{t} coffre. »

Octeville (Me Jean-François LE FRANC, Curé)

« Les Anglois ont pillé et emporté la plus grande partie des ornements. »

UN MONITOIRE

A L'OCCASION DE NOMBREUX VOLS COMMIS A CHERBOURG

ET AUX ENVIRONS

PENDANT ET APRÈS L'OCCUPATION ANGLAISE EN 1758

Les habitants de Cherbourg et des environs n'eurent pas à se plaindre seulement des Anglais ; un certain nombre de gens du pays, favorisés par le désordre de ces jours malheureux, firent aussi main basse sur tout ce qu'ils purent enlever, soit dans les maisons particulières pendant l'occupation, soit dans le camp des ennemis quand ceux-ci l'abandonnèrent pour se rembarquer.

Le Procureur du Roy du siège de la police de Cherbourg ayant entamé des poursuites contre les auteurs

de ces vols se fit autoriser, par sentence du Lieutenant général du même siège, en date du 19 juin 1759, à faire publier un Monitoire pour obtenir des révélations relativement aux vols commis et sur leurs auteurs. Ce Monitoire présenté à M. Gravé de la Rive, curé de Valognes, et vice-gérant de l'Officialité, fut autorisé par lui le 23 juillet suivant, et publié au prône dans les églises auxquelles il fut envoyé. Nous croyons devoir le donner dans son entier :

« Officialis vices gerens apud Vallonias omnibus rectoribus et vicariis, seu in eorum recusationem omnibus presbiteris nobis subditis salutem in Domino.

» Nous avons reçu la complainte du s^r Procureur du Roy du Siège de la police de la Ville de Cherbourg en vertu de la permission à lui accordée par sentence du Lieutenant général du d^t Siège en datte du dix-neuf Juin dernier vûe au Bureau des droits du Roy du d^t Cherbourg le même jour ;

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance de certains malfaicteurs qui avec leurs seurs et vallets auroient enlevé d'un très grand matin dans le camp des Anglois le jour de leur rembarquement quantité de chevaux, de juments, de bestiaux, de moutons et de cochons, lesquels ils auroient reposté secrettement dans une pièce ensemencée de sarrazin et d'avoine sise en la paroisse d'Octeville proche Cherbourg, et n'en voudroient pas venir à revelation.

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance de certain malfaicteur qui après le départ des Anglois passa le samedy deux Septembre dernier à soleil levant par les hauts monts de la paroisse de Sideville et par la planche Houlbée monté sur une jument brune

de grande taille conduisant plusieurs autres chevaux avec une jument grise ayant des couplets en teste, et n'en voudroient venir à revelation.

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance d'un certain malfaicteur qui dans le d^t^ mois de Septembre d^r^ ayant été vendre une jument grise à la foire Ste-Croix à Lessay par le prix de cent cinquante livres en revint presque aussitôt avec plusieurs autres chevaux qui avoient tous la queue coupée, et n'en voudroient venir à revelation.

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance de certains malfaicteurs et malfaictrisses qui étant entrez pendant le séjour des Anglois en ce pays dans le presbitaire de la paroisse d'Octeville, y auroient volé, pris et enlevé le froment du s^r^ Curé de la d^e^ parroisse, son vin, son cidre, ses meubles, son linge et ses hardes, ses chevaux et poulains avec en outre grande quantité de chemises, des draps de lit, des serviettes, des coeffes des mouchoirs etc apartenant à deux personnes qui les y avoient repostez, et n'en voudroient venir à revelation.

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance de certains malfaicteurs qui ayant trouvé dans les parroisses d'Octeville et d'Équeurdreville des maisons que les propriétaires par crainte de la mort avoient abandonnées, les d^ts^ malfaicteurs, y auroient entré et d'où on les auroit vu sortir chargèz des effets qu'ils y venoient de voler, desquels malfaicteurs il y en a même eu qui se sont vantez d'être riches pour toujours, et n'en voudroient venir à revelation.

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance de certains malfaicteurs ou malfaictrisses qui après avoir entré dans les maisons des d^tes^ parroisses d'Octeville et

Équeurdreville y auroient volé les fusils, les bleds, le pain, le cidre, les linges, et les hardes et generalement tout ce qu'ils y auroient trouvé, après quoi l'auroient caché pour s'en assurer la proprieté, et n'en voudraient venir à revelation,

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance de ceux ou celles de ces malfaicteurs ou malfaictrices qui ont porté jusqu'à Montebourg des chemises, des coeffures et des mouchoirs qu'ils y ont vendus à vil prix disant que s'ils vendoient à bon marché, c'étoit parce qu'ils étoient pressez de revenir chès eux pour reprendre des paquets qu'ils avoient cachez dans des fossés et n'en voudroient deposer.

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance de certaine malfaictrice qui de concert avec son mary et sa fille étant allée dans une grange apartenante au s[r] de la Fauvellerie Mosqueron sise en la parroisse de Martinvast y auroient pris et volé une très grande quantité de draps de lit, des doubliers, des serviettes, des chemises et autres effets qu'elle chargea sur des chevaux que quelqu'un de connivence avec elle luy avait baillé, et après les transporta accompagnée de son d[t] mary et de sa fille chez elle en la parroisse d'Équeurdreville, qu'ils cachèrent par ensemble soigneusement le tout et ensuite en furent vendre partie au bourg de Briquebecq où la fille de la malfaictrice dit entre autres que si les Anglois ne trouvoient point ce qu'il y avoit de caché dans son jardin qu'elle se f...... d'eux, et n'en voudraient venir à revelation.

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance de certain particulier du bourg de Briquebecq qui a trouvé dans une de ses pièces un ballot pesant quinze à vingt livres rempli de coeffures et de mouchoirs que

ce particulier garda par devers luy et lequel ballot on a lieu de penser avoir été porté dans la d^e pièce par la malfaictrice dont il vient d'être parlé, et n'en voudraient venir à revelation.

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance que certains malfaicteurs ont entré dans le jardin d'un particulier sur la parroisse d'Octeville, y ont pris et volé des linges de toutes espèces, des corsets de balaine, des rideaux blancs encadrez d'indienne, des hardes tant à femme qu'à enfans, quantité de vaisselle d'étain avec une somme de mil livres en argent que ce particulier avait enfouis, et que les d^ts malfaicteurs se sont vantez que si l'on mettoit des Monitoires pour avoir revelation de ces vols ils turoient plus d'un couple de personnes auparavant que l'on parvint à les faire punir et que c'étoit sur quoi l'on pouvoit compter, et n'en voudroient deposer.

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance qu'un certain quidam ayant trouvé dans le chemin plusieurs chemises que les Anglois y avoient abandonnez, une personne luy dit: Elles appartiennent à une servante que je connois à laquelle les Anglois les viennent de prendre; le malfaicteur répondit: je m'en f....., que ce soit pour le diable s'il veut, j'ai été plumé, il faut que je me remplume, et n'en voudroient deposer.

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance que certains malfaicteurs ou malfaictrices après avoir volé une capote de gros de Tours brune avec une robe de damassé gris doublée de gros de Tours de la même couleur les ont fait vendre dans la ville de Valognes, et n'en voudroient venir à revelation.

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance

que certains malfaicteurs ou malfaictrices ont volé une robe de gros de Tours caffé et bleue à grandes rayeures, plusieurs lits de plume, matelats, draps, serviettes et coeffures qui ont dû avoir été vendus tant dans Saint-Sauveur-le-Vicomte qu'autres lieux, et n'en voudroient deposer.

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance qu'une certaine personne après avoir volé toutes sortes d'effets dans les maisons des parroisses circonvoisines de Cherbourg les a portez, vendus, et fait vendre à Valognes, Cherbourg, Montebourg, Briquebecq et St-Sauveur-le-Vicomte se vantant que la guerre l'avoit enrichie pour toujours, et n'en voudroient venir à révèlation.

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance qu'un certain particulier après avoir volé un tour de lit verd rubanné de blanc et le dedans d'indienne, d'autres malfaicteurs lui auroient repris et l'auroient porté en la parroisse d'Octeville proche la chapelle Saint-Sauveur et se seroient après vantez qu'ils le feroient reteindre pour empêcher qu'il ne fût reconnu, et n'en voudroient deposer.

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance que des malfaictrices et malfaicteurs voisins et voisines d'un certain particulier domicillié en la ville de Cherbourg au triage du Vieux Pont, lesquels seroient entrez dans sa maison, lui auroient pris et volé quantité de toutes sortes d'effets comme une somme de neuf cents livres en argent, ses hardes, celles de sa femme et de ses enfans, ses linges, sa batterie de cuisine, ses coutils, ses toilles, sa laine, son fil, un tour de lit verd garny de sarges frappez, plusieurs bouteilles d'huile à brûler d'environ six à sept pots chacune, sa vaisselle

d'étain et jusqu'à une pouche où ètoit sa farine, et n'en voudroient deposer.

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance que certains malfaicteurs et malfaictrices auroient volé dans la parroisse d'Octeville proche la chapelle S[t] Sauveur quantité de draps de lit, des doubliers, des serviettes et des chemises, et n'en voudroient deposer.

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance que la malfaictrice qui avoit vollé les d[es] chemises en fit vetir à son vallet plusieurs les unes sur les autres et après les lui fit dèfaire et porter dans le millieu d'une pièce plaine de bled, se vantant le d[t] vallet que les chemises ètoient garnies de belle toile fine, mais que sa d[e] maîtresse en avoit bien d'autres qu'elle avoit attrapées, et n'en voudroient venir à rèvèlation.

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance que certains particuliers auroient entré furtivement dans les moulins foulon au Roule y ont pris et vollé plusieurs morceaux de drap à l'écru qu'ils auroient donné a fouler au moulin de Chifrevast après en avoir ôté les marques et les avoir auparavant transportez à S[t]-Sauveur-le-Vicomte pour les y vendre, ce que n'ayant pu faire, ils les auroient portez au d[t] moulin foulon de Chifrevast où ils sont actuellement, et n'en voudroient deposer.

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance que certaines personnes aprés avoir rompu les contrevents et les vitres d'une maison à contrevents verds, laquelle fait face à la place du Calvaire de la ville de Cherbourg, seroient entrez dans la d[e] maison, y auroient brisé les coffres, les armoires, les portes, les lambris, y auroient pris et volé les cidres, les eau de

vie et liqueurs, des lits de satin bleu et autres garnitures, et ameublements, des draps, des serviettes, des chemises, des mouchoirs, des habits, des robes, des bas de soye, de l'argent monnoyé, de l'argenterie, des violons, des violes, des serinettes, des carrées de toillette, des fayances, des porcelainnes, des laines et toutes sortes d'autres meubles et effets prècieux et notamment quarante aulnes de la plus belle indienne, et n'en voudroient venir à revelation.

» Contre ceux ou celles qui auroient connoissance de ceux ou celles qui pendant le séjour et après le départ des Anglois en la ville de Cherbourg et parroisses circonvoisines auroient pris, volé, enlevé, soustrait, recelé, ou auroient bénéficié directement ou indirectement des meubles ou effets de quelque nature ou prix qu'ils pussent être, plus auroient fait vendre ou achetté ou en auroient favorisé la vente, auroient donné conseil, presté faveur ayde ou assistance dans le vol, soustraction, recele ou vente des d[ts] meubles ou effets en quelque manière que ce puisse être, en peuvent deposer.

» Et vous mandons de les avertir de notre part et autorité de l'Église par trois dimanches consécutifs aux prônes de vos messes paroissiales, qu'ils aient quant aux uns à venir à revelation, et les malfaicteurs et leurs complices à satisfaction dans six jours au plus tard après la troisième publication des presentes, autrement nous procéderons contre eux par les censures ecclésiastiques et selon la forme du droit nous nous servirons de l'excommunication.

» Datum Valloniis anno Domini millesimo septingentesimo quinquagesimo nono, die vero mensis Julii vigesima tertia. Signatus Gravé de la Rive.

» Le présent conforme à l'original signé de Monsieur le Vice gèrant à été délivré au sieur complaignant par moi greffier soussigné : Dubois.

» Sigillatum Valloniis, die 23ª Julii, 1759.

» Signé : DUBOIS. »

Lieu du sceau de Mgr Duquesnoy,
Évêque de Coutances.

Les Archives de l'Hôtel de Ville de Cherbourg possèdent neuf exemplaires de ce Monitoire, adressés à MM. Beaufils, curé de Brix, Laurent Durand, curé d'Équeurdreville, Jacques Justin Michel de Néhou, curé de Martinvast, Fontaine, curé de Négreville, Commenchail, curé de Nouainville, Capelle, vicaire de Valognes, et à MM. les curés de Bricquebec, Saint-Sauveur-le-Vicomte et Sideville.

Après la publication de ce Monitoire dans ces diverses paroisses, et aussi probablement à Cherbourg, Fr. Bourget, Conseiller et Procureur du Roy au siège de Cherbourg, ouvrit une enquête, au cours de laquelle, du 14 décembre 1759 au mardi 8 juillet 1760, il recueillit 164 dépositions sur « les vols commis par de nombreux malfaiteurs de la ville et de la campagne, soit en ville ou dans les paroisses voisines pendant le séjour des Anglois, soit après leur départ dans leur camp d'Octeville où ils avaient abandonné quantité de chevaux, de bestiaux et toute sorte de meubles et d'effets qu'ils avaient enlevés aux habitants pour s'en servir pendant leur séjour. »

Nous citons, à titre de documents, deux de ces dépositions prises au hasard :

« Thérèse Burnon, veuve de Louis Le Magnen, bourgeois de Cherbourg, âgée de 47 ans ou environ, assignée à ce jour par exploit de Grison, sergeant, qu'elle nous a representé, duement par nous jurée de dire vérité sur les faits contenus dans le requisitoire du procureur du Roy et monitoire par lui obtenu. Enquise si elle est parente ou alliée, servante ou domestique des parties et en quel degré a dit n'estre parente ny alliée, servante ny domestique des parties et qu'elle dira vérité.

» Depose que dans le temps des Anglois à Cherbourg, avant le brullement des navires elle vit un des fils de Jean B... serrurier qui emportoit des fenestres de navire avec leurs pantures et serrures, ce qui l'obligea de lui demander pourquoy il en agissoit ainsy, il lui fit reponse que c'étoient les bourgeois qui l'y avoient envoïé, depose aussy qu'après le départ des Anglois elle vit sur le pavvé dans la rue un homme de la campagne qui emportoit sur son dots une poche toute remplie de fers, comme marteaux, barres de fer et autres fer tant qu'il en pouvoit porter ; la deposante lui dit que si on vouloit on lui feroit bien des affaires, à laquelle il fut répondu par le d[t] paysan que c'étoit D... qui le lui avoit vendu, et tôt après arriva le d[t] D... tallonnier qui reprit et se rechargea de la pouche et du fer et que la deposante dit que c'étoit honteux d'emporter un bien qui ne lui appartenoit pas et croit la deposante que le d[t] D... lui fit reponse que les Anglois l'avaient donné à son petit garçon ; depose aussy avoir vu Marie Françoise, fille de Pia B... emporter un grand morceau de voille de navire qu'elle dit que les Anglois luy avoient donnée ; et c'est tout ce qu'elle a dit scavoir. Lecture faite de sa deposition qu'elle a dit contenir vérité n'y voulant changer, aucmenter ny diminuer et

y persiste, a dit se passer de taxe et a signé avec nous et notre greffier au pied de toutes les pages de sa deposition du tout enquise suivant l'ordonnance.

» Signé : BOURGET—THÉRÈSE BURNOUF—LE ROY. »

« Le s[r] Antoine Fr. Le Trécher, prêtre de l'église S[te] Trinité de Cherbourg, y demeurant âgé de 33 ans ou environ, assigné...

» Depose qu'après le départ des Anglois il fut se promener dans le camp qu'ils venoient de quitter à Octeville, il y vit et rencontra dans le chemin la femme d'Aimable O.... dit Laforest, qui conduisoit devant elle trois chevaux chargés de toutes sortes de meubles et d'effets; il y remarqua des scelles, des brides, des chaises, des chaudrons, des faillances *(sic)* et d'autres meubles dont il ne se souvient pas; dit aussy que plusieurs personnes luy dirent : pourquoy emportez vous tout cela? Que ne le laissez vous dans le camp pour qu'un chacun le reclame? La d[e] Laforest fit reponse : c'est le mien, j'en ai assez perdu; au reste ceux à qui ils appartiennent, qu'ils viennent le reconnoistre. A dit aussy qu'il entendit dans le même temps que c'étoit le second voiage que faisoit la d[e] femme. Et c'est tout ce qu'il a dit savoir. Lecture faite de sa deposition, etc. »

NOTICE

SUR LE

PREMIER PHARE DE GATTEVILLE

par M. HOUIVET.

Le premier phare établi à la pointe de Gatteville-Barfleur fut construit par les soins et aux frais de la Chambre de Commerce de Rouen, sur les plans et sous la direction de M. l'ingénieur Maurice, de Cherbourg, qui reçut, lors de l'inauguration, en 1775, une gratification de 20.000 livres.

A cette époque, les gardiens du phare, au nombre de deux, étaient nommés par le Maire et les Échevins de Cherbourg. Ils prêtaient serment, à Barfleur, devant les officiers de l'Amirauté, et recevaient chacun 400 livres par an. Il fut question de savoir, dès l'organisation du service, si le chef gardien ne devait pas avoir un traitement supérieur de 50 livres, pour mieux marquer sa supériorité sur son collègue, mais on se résolut pour un traitement égal, « afin d'éviter un sujet de division qui pourrait être nuisible au bien du service ». (Lettre des Syndics de la Chambre de Commerce de Rouen du 25 août 1775.) [1]

Il est probable que le charbon de bois entrait alors, pour une fraction au moins notable, dans la consom-

[1] La communication des documents cités, qui appartiennent aux archives de la Ville, est due à l'obligeance de M. Amiot, bibliothécaire, membre de la *Société Académique*.

mation des matières d'éclairage, attendu que les mêmes Syndics approuvent fort (Lettre du 21 juillet 1775) « que pour se mettre au fait, les gardiens aillent à la » Glacerie de Tourlaville, pour voir comment on y » fait brûler le charbon ».

Les compétitions pour l'occupation d'emplois vacants ne datent pas d'hier, car, en 1777, le prieur commendataire de Gatteville, Le Couturier de Saint-James [1], ayant obtenu la nomination d'un s^r^ François Leneveu, au poste de gardien, le nommé Choisy, agissant en la qualité très intéressante de *futur beau-père* de ce dernier, qui « était absent pour le service du Roy » c'est-à-dire embarqué sur un vaisseau de l'État, en vertu de levées si fréquentes à cette époque, alla demander l'investiture au s^r^ Ermisse l'aîné, de Barfleur, correspondant de la Chambre de Commerce de Rouen, comme fournisseur des articles de consommation nécessaires au service du phare. Le cas était assez embarrassant, Ermisse ayant déja nommé et installé de son propre mouvement Christophe Vigot, son domestique. Il y eut donc des attermoiements qui ne lassèrent ni les instances de l'intéressé, ni les réclamations du prieur. Celui-ci, avec une réelle tenacité qui, paraît-il, était dans son caractère, rappela au Maire et aux Échevins de Cherbourg leurs engagements antérieurs, il fit intervenir les Syndics de la Chambre de Commerce, et le fournisseur fut contraint d'installer Choisy, en attendant le retour du futur gendre.

[1] Le prieuré de Gatteville avait un revenu de 6000 livres. M. de Saint-James, ancien capitaine de dragons, fut titulaire de ce bénéfice de 1773 jusqu'à la Révolution, et exerça ensuite les fonctions de Maire de la commune, en 1792 et 1793.

Le service des levées ne laissa guère à François Leneveu la faculté d'exercer ses fonctions, car, dès juin 1778, il reçut, en même temps que son frère, premier gardien, un nouvel ordre de levée pour se rendre à Brest. A cette occasion, le ministre de la Marine, M. de Sartines, émit l'avis qu'il y avait intérêt « à ne » pas confier le service du phare à des inscrits mariti- » mes, et qu'il serait préférable d'y appeler des marins » invalides, à titre de récompense de leurs services » sur les vaisseaux du Roy ». Il ne semble pas que cet avis ait été jamais suivi, et cela ne doit guère surprendre si l'on considère qu'il s'agissait d'un service pénible, fatigant, peu compatible avec l'état d'invalidité. En fait, quelques années plus tard, les postes de gardiens étaient occupés par des agents civils. En 1782, Jean-Baptiste Fleury, qualifié « bourgeois de Cherbourg », fut pourvu d'un de ces emplois, que son fils et l'un de ses petits-fils ont occupé successivement, et sans interruption, jusqu'en 1892, entourés de l'estime et de la considération générales.

En 1812, les gardiens étaient désignés par les Entrepreneurs généraux du Service des phares, agréés par le maire de Gatteville et par l'Ingénieur des Ponts-et-Chaussées. Ils ne furent commissionnés directement par l'État, que vers 1830.

Depuis 1860, le premier phare de Gatteville — « la vieille tour du raz » suivant l'expression locale, — est affecté au Service sémaphorique. La lanterne a été supprimée, et la colonne exhaussée d'autant, ce qui n'en a pas amélioré l'effet architectural. D'une construction remarquable, élégante même, il supporte avantageusement encore la comparaison avec le nouveau phare, de lignes plus sévères, édifié de 1829 à

9

1834, et qui fonctionne aujourd'hui à la lumière électrique.

Le nouvel édifice, inscrit officiellement dans les publications du Dépôt des Cartes et Plans de la Marine sous le nom de *Phare de Barfleur*, est entièrement construit en gros blocs de granit, et s'élève, en y comprenant la lanterne, à quatre-vingt-trois mètres au-dessus du niveau des plus hautes mers. La base est carrée; la colonne, qui a neuf mètres de diamètre à sa base et six au sommet, est couronnée par un encorbellement de $0^{m}80$ de saillie ; les murs ont un mètre d'épaisseur. Cette colonne est creuse et entourée d'un escalier en hélice de trois cent soixante-cinq marches éclairé par quarante-huit fenêtres, sur quatre lignes correspondant aux quatre points cardinaux. Le montage des matériaux pour la construction se faisait par l'intérieur de la colonne, au moyen d'une chèvre mise en mouvement par un seul cheval.

Le décompte général des travaux de construction de ce magnifique ouvrage a été réglé à la somme de trois cent trente-deux mille deux cent treize fr. 91 cent.

Cherbourg, 2 novembre 1897.

TAHITI

EXCURSION AU PLATEAU DES TAMANU[1]

par M. PICQUENOT,

Membre correspondant.

Nous trouvant, au mois d'avril dernier, à la tête de quatre jours de congé (Vendredi et Samedi Saints, Dimanche et Lundi de Pâques), nous nous décidons — mes deux compagnons habituels et moi — à tenter une ascension au plateau des Tamanu. (District de Punaauia, Pounavia.)

Doit-on l'appeler « Plateau des Tamanu » ou «Plateau Tetamanu ? »

Je laisse aux gens compétents le soin de résoudre cette *grave* question ; cependant, à mon humble avis, la seconde appellation serait la bonne, vu l'absence complète, des lieux que nous allons parcourir, du « *Calophyllum inophyllum* ».

Je me hâte d'ajouter :

1° Que les vieux indigènes prétendent que les Tamanu ont disparu du plateau ;

2° Que cette essence d'arbre ombrageait, autrefois, les « Marae » (Ma-ra-é), de même que le « bois de massue », improprement appelé ici « bois de fer », et qui n'est autre que le « Filao » de la Réunion *(Casuarina*

[1] Tamanou : *Calophyllum inophyllum*. L.

equisetifolia — Lin.) appelé « Aito » dans notre île; de même aussi que le *Miro (Thespesia populnea*—Lin.), le « bois de rose » de l'Océanie;

3° Enfin, que nombreux sont les vestiges de *Maraë* sur le plateau des Tamanu.

Nous donnerons plus loin la définition du Maraë.

Quoi qu'il en soit, après avoir fait choix, dès la veille, d'un guide expérimenté, nous partons de Papeete[1], le Vendredi Saint, dès quatre heures et demie du matin, lestés des provisions nécessaires.

Nous sommes quatre, sans compter le guide : mes deux *fétii* — Eugène Gatien et Thirel, son beau-frère — avec Toncaï, jeune indigène originaire des îles Gilbert, appelé couramment « Tonkin ».

Est-il besoin d'ajouter que *Fusée,* l'illustre chienne *Fusée,* fait partie de l'expédition.

Nous avons, tout d'abord, quatorze kilomètres à faire avant d'atteindre le pont du Punaruu[2] d'où nous devons, à travers la brousse, parvenir au plateau.

Nous débutons mal: aussitôt en marche, nous ressentons une secousse qui nous inquiète. C'est un ressort mal réparé qui vient de se rompre net.

Mes camarades font une ligature, tant bien que mal, avec de la ficelle. Il fait nuit noire et un fanal fumeux les éclaire à peine.

Nous partons néanmoins cahin-caha, et à six heures nous sommes au pont.

[1] Papeete (Papé-été : de *Papé*, « eau » et *été* dont une acception est « panier ». Ainsi nommée parce que les indigènes avaient autrefois l'habitude d'aller chercher de l'eau, à la rivière de la Reine, dans des noix de coco renfermées dans des paniers qu'ils suspendaient aux deux bouts d'un bâton placé en équilibre sur leurs épaules.

[2] Nous rappelons que les indigènes prononcent toujours l'*u* suivant la méthode anglaise : *ou*. Exemple : *Pounarou*.

Mes deux plus jeunes compagnons débarquent provisions et bagages et vont remiser le *péréo*[1] à cinq cents mètres de là, chez le *fétii* qui s'est proposé pour nous conduire et qu'ils doivent ramener.

Il fait grand jour.

En attendant leur retour, je me promène de long en large sur le pont, tout en contemplant, par moments, deux fortins situés tout près de là, et qui furent bâtis en 1846, après la reddition du fort de Fautaua et la soumission des insurgés de Punaauia (Pounavia).

Par son ordre du 28 février 1847, le contre-amiral Bruat, Gouverneur des Établissements français de l'Océanie, déclare que « voulant laisser à Tahiti un » souvenir durable consacré à la mémoire des braves » qui ont succombé pendant les derniers combats, il » a décidé que la *Tour de la Roche noire* et le *petit* » *Blockaus*, qui domine la plaine de Punaauia, pren- » draient : la première, le nom de *Tour de Bréa,* le » second, le nom de *Blockaus Perrotte* ».

Plus tard, ces noms ont été donnés à deux rues de la ville de Papeete.

Ces deux fortins, déclassés depuis de longues années, sont toujours debout et tiendront longtemps encore, si les indigènes ne les démolissent pas comme ils ont fait de celui de Faaa pour s'emparer de la charpente en bois de Tamanu et des moellons destinés à la construction de leurs cases.

Six heures trente, voici, enfin, notre cicérone.

J'examine attentivement ce brave homme : soixante ans environ, taille moyenne, mais bien proportionnée, l'air intelligent et ouvert. Détail qui a son prix à Tahiti : refuse la goutte de rhum que je lui offre.

[1] Péréo : Voiture.

Son habillement est des plus élémentaires : un simple « pareu »[1] (paré-ou) qui va de la ceinture au genou, et un tricot de coton sur le torse. Pour coiffure, un vieux chapeau de paille. Il a vite fait de couper, avec son sabre d'abattis, une forte branche à laquelle il suspend, aux deux extrémités, valise, couvertures et provisions : quelque chose comme cinquante kilos.

Sans un mot, sans se retourner, il s'enfonce rapidement, d'un pas cadencé, dans une brousse haute de deux mètres, qu'il nous faut écarter des deux mains.

Nous le suivons cependant, péniblement il est vrai, à la file indienne. Nous sommes sur la rive droite de la rivière.

Cette brousse de *Purumu* (Herbe à balais — *Sida frutescens* — Car.) et de goyaviers nous fouette désagréablement le visage ; nous trébuchons de ci, de là, mais... baste ! il ne faut pas perdre de temps, le « fétii » n'attend pas.

Nous voici, à douze cents mètres du pont, obligés de traverser le « Punaruu », en ce moment torrentueux. Nous nous y précipitons, avec bottes et casaque, ayant l'eau à la ceinture et, tant bien que mal, nous nous trouvons sur la rive gauche. La pauvre « Fusée », entraînée par le courant, n'aborde qu'à vingt-cinq mètres plus bas.

Disons tout de suite que cette rivière est formée du « Teparu » et du « Punaruu » ; (le premier descend du « Diadème »[2], le second, du mont « Orohena »[3]). Nous serons obligés, avant d'arriver au pied du plateau, de la traverser huit fois encore.

[1] Pareu, pièce d'étoffe en cotonnade de couleur que portent indistinctement hommes et femmes.
[2] Hauteur : treize cent trente mètres.
[3] Hauteur : deux mille deux cent trente-sept mètres.

Le Punaruu — ceci est pour les géologues — roule des roches basaltiques, trappitiques, trachytiques et scoriformes.

J'examine, aussi bien que possible, la Flore de la vallée.

C'est par milliers qu'il faut compter les goyaviers *(Psidium pyriferum* — Lin.) chargés de goyaves ; les orangers, les citronniers, couverts les uns et les autres de fruits mûrs, y sont en abondance ; le *Curcuma longa* — Lin. (Zingibéracée) y foisonne. Il y a là de nombreux pieds de Kava *(Piper methysticum* — Forster), quelques pieds d'Ananas, quelques pieds de Pia « *Tacca pinnatifida* — Forster) aux feuilles ajourées.

Les « Banians » *(Ficus prolixa* — Forster), refuges de la jolie tourterelle verte *(Thouarsistreron leucocephala),* sont clairsemés ; j'aperçois quelques échantillons du « Tanghin »[1] redoutable (le « Réva » tahitien. *Tanghinia manghas* — Thouars.) ; par contre, le « Bourao » (Purau : *Hibiscus tiliaceus* — Lin.), le « Ti » *(Dracœna australis* — Forster) croissent en abondance. Le premier est revêtu d'espèces d'orchidées et de mousses peu variées. Je ne remarque, tout le long du chemin, que sept ou huit variétés de fougères : l'« Anuhé tahitien », *(Gleichenia dichotoma* — Wild.) ; la *Cyathea medullaris* (Swartz), je crois, (Mamau, en langue maori) ; l'*Hypo-*

[1] Les Malgaches ont un certain poison qu'ils nomment le « Tanguin », qui leur sert dans ce qu'on appelait, au moyen-âge, les jugements de Dieu. Dès qu'un homme est accusé d'un crime ou délit quelconque, on le soumet à l'épreuve du « Tanguin », c'est-à-dire qu'on lui fait boire une certaine dose du poison. S'il meurt, il est déclaré coupable et son corps est abandonné aux oiseaux de proie, mais s'il survit, on le déclare innocent. On a, dès lors, une très haute opinion de sa personne ; on le juge capable de remplir les plus hautes fonctions publiques. (D'après le Dr Caussière, 1857.)

lepis repens — Presl. ; l'*Aspidium aculeatum* — Swartz ; le *Polypodium phymatodes* — Lin. ; le « *Lygodium scandens* » — Swartz, le *Mehameho* des indigènes, et enfin de superbes échantillons de l'*Oaha* tahitien : *Asplenium nidus* — Lin. La *Davallia elegans* — que les Tahitiens appellent *Tiatia moua,* ne se rencontre que sur le plateau et en très petite quantité. Çà et là, quelques pieds de *Morinda citrifolia.* — Lin., le *Nono* de Tahiti, aux grandes feuilles vertes, épaisses, lancéolées et dont le fruit exhale une odeur un peu nauséabonde. Ce fruit ressemble à une pomme de pin avec une toute petite fleur blanche au sommet.

Mais notre guide s'est arrêté. Il parle vivement à mes compagnons en leur montrant une anfractuosité au pied de la montagne et d'énormes quartiers de roches épars autour de nous.

J'accours, et j'apprends que nous nous trouvons sur le théâtre du combat du Punaruu, où le chef de bataillon d'infanterie de marine, M. de Bréa, perdit la vie, il y a près de cinquante-un ans, le 30 mai 1846.

On se souvient de l'affaire de Pritchard, missionnaire, trafiquant et consul de la Grande-Bretagne.

Ce Pritchard excitait la reine Pomaré et les chefs contre nous, quand il fut arrêté par les ordres de M. d'Aubigny, capitaine de corvette, commandant particulier de Tahiti.

Voici, à la suite de cette arrestation, la proclamation lancée par M. d'Aubigny, le 2 mars 1844 :

« Une sentinelle française a été attaquée dans la
» nuit du 2 au 3 mars 1844. En représailles, j'ai fait
» saisir le nommé Pritchard, seul moteur et instiga-
» teur journalier de l'effervescence des naturels. Ses
» propriétés répondront de tout dommage occasionné

» à nos valeurs par les insurgés, et, si le sang fran-
» çais venait à couler, chaque goutte en rejaillirait
» sur sa tête. »

Pritchard, expulsé de Tahiti, quittait Papeete le 12 mars 1844, sur le vapeur anglais *Cormoran*, mais, à la suite des réclamations arrogantes du Cabinet de Londres, le Gouvernement de Louis-Philippe désavouait M. d'Aubigny en accordant une indemnité de 25,000 francs au sieur Pritchard, indemnité votée par la Chambre des Députés, à la majorité de huit voix, malgré l'énergique protestation d'Odilon-Barrot. (*Moniteur* du 26 février 1844.)

M. d'Aubigny désavoué, nos ennemis relevèrent la tête. Persuadés que l'Angleterre allait nous chasser de l'Océanie, les dissidents se retranchaient à Mahina, Papenoo et Punaauia, d'où ils dirigeaient des incursions, de temps à autre, sur Papeete.

Cet état de choses dura jusqu'en 1846. M. le capitaine de vaisseau Bruat[1] voulut alors en finir une bonne fois, en profitant de l'arrivée à Tahiti de M. l'amiral Hamelin.

Le 3 juin 1846, M. Bruat écrivait ce qui suit au ministre de la Marine :

« Les attaques des insurgés sur Papeete et sur nos autres positions à Tahiti continuant, j'ai profité de la présence de M. l'amiral Hamelin pour marcher contre les camps insurgés de Papenoo et de Punaauia.

» Le 8 mai, je suis parti à la tête de huit cents hommes, soldats et marins, et de deux cents indigènes alliés.

[1] Plus tard, le vainqueur de Kertch et de Kinburn (Crimée) décédé à Messine, à bord de son vaisseau le *Montebello* qui portait son pavillon d'amiral, et effectuait sa traversée de retour en France.

» Après avoir successivement chassé, sans coup férir, les insurgés de leurs positions de Papaoa (district d'Arue), Ahonu et Tapahi (district de Mahina ou de Haapapé), j'ai attaqué, le 10, leurs positions de Papenoo qu'ils n'ont cédées qu'après un combat à la suite duquel les quatre forts élevés à Papenoo sont tombés en notre pouvoir..................................

» Le 29, à neuf heures du matin, nous occupions Punaauia et les abords de la vallée où les insurgés s'étaient réfugiés.

» Le 30, à cinq heures du matin, j'entrai dans la vallée avec trois compagnies et demie, un obusier de montagne, et les indigènes de bonne volonté servant d'éclaireurs.

» L'ennemi évacua son premier retranchement sans coup férir; le second fut pris, après un léger engagement. Quoique j'eusse donné l'ordre de s'arrêter là pour reconnaître le terrain, notre avant-garde, entraînée par nos indigènes auxiliaires et des volontaires qui croyaient le fort abandonné en partie, s'engagea encore dans la vallée qui, resserrée entre deux murs de rochers presque à pic, n'a plus, en cet endroit, qu'une quarantaine de mètres de large.

» C'était sur ce point que les insurgés avaient concentré leurs forces. A neuf heures du matin, au moment où la colonne y arriva pour soutenir l'avant-garde qui me faisait prévenir qu'on allait rentrer dans le fort, un feu des plus vifs fut dirigé sur elle d'un barrage placé derrière un coude de la rivière et couvrant entièrement l'ennemi; en même temps, des masses de pierres et des quartiers de roches furent lancés et roulés du haut des montagnes à pic qui nous dominaient.

» Je fis prendre position au point où s'était arrêtée la tête de la colonne, et, jugeant la fortification naturelle que nous avions devant nous inexpugnable sans l'occupation du mamelon qui le dominait, et que je savais occupé, je fis faire des reconnaissances qui confirmèrent pleinement mon opinion sur la force de cette position et le nombre des occupants[1]. Je détruisis dans la vallée toutes les ressourses de l'ennemi[2], sans qu'il osât sortir de ses positions ou nous inquiéter par un coup de fusil.

» Les décharges de l'ennemi, faites à très petites portées au commencement de l'affaire et dans des positions très avantageuses pour lui, ont atteint le brave commandant de Bréa qui a été mortellement frappé d'un coup de feu à la poitrine, et M. le lieutenant de vaisseau Malmanche, mon chef d'état-major, qui a eu la jambe brisée par une balle et a dû être amputé. M. le capitaine Clairière, de la 31e, et M. l'enseigne de vaisseau Lejeune[3] ont également été blessés. M. Perrotte, élève de 1re classe, a été tué sur les retranchements. »

Cette affaire nous avait coûté six morts et quinze blessés, mais l'ennemi ne s'était pas rendu. Il ne fit sa soumission qu'après la prise du fort de Fautaua réputé inexpugnable, et qui fut enlevé, après des prodiges de valeur, le 17 décembre suivant.

Ce fut la fin de la rébellion : la reine Pomaré IV[4] qui habitait Moorea et avait cessé, depuis le 13 juillet 1844, date à laquelle elle s'était enfuie de Tahiti, toute relation avec les autorités françaises, acceptait enfin le

[1] Mille huit cents hommes.
[2] Les cultures vivrières.
[3] Depuis amiral.
[4] Reine de 1827 à 1877.

Protectorat et gouvernait ses États de concert avec le représentant du Gouvernement français.

La France lui garantissait un traitement annuel de 15,463 fr. 92 *(sic)* et des frais de représentation s'élevant annuellement à 10,309 fr. 27 *(sic)*.

Peut-être ces sommes équivalaient-elles au montant du traitement alloué au gouverneur lui-même, ce qui expliquerait la bizarrerie des chiffres que nous venons de donner et qui sont d'une rigoureuse exactitude.

. . . .

Après quelques minutes d'un religieux silence, nous poursuivons notre chemin en nous félicitant, Thirel et moi, d'avoir mis la main sur un guide aussi précieux. C'est encore à lui, du reste, que je dois la légende que je rapporterai plus loin.

Nous venons de traverser la rivière pour la septième fois quand nous nous apercevons que nous sommes suivis. Des chasseurs, connus de nous, sont à cinquante mètres en arrière. Sans nous occuper d'eux, nous continuons tranquillement notre route.

Nous voici au pied de la montée des Tamanu.

Nous faisons une halte de vingt minutes avant d'entreprendre l'ascension de trois cents mètres qui sera rude.

Nous entendons une détonation qui se répercute fort longtemps C'est Thirel qui vient de tuer un « long cou ».

Je réfléchis — un peu tard, il est vrai, — en considérant le chemin à parcourir, que vingt-cinq mètres de corde eussent bien fait mon affaire. Tant pis ! Nous reprenons notre marche et nous voilà grimpant péniblement un sentier de chèvre. Je glisse, je me rattrape; je tombe, je me relève. La pente atteint jusqu'à

0m70 par mètre. Je suis exténué, alors que presque tous mes compagnons qui sont chez eux — la brousse — vont de l'avant, pieds nus. A un certain moment, un petit manguier se trouve là, juste à point, pour me retenir. Le sentier est à pic ; des deux côtés je devine le précipice au fond duquel on parviendrait broyé. Je m'accroche aux broussailles de la main gauche, tandis que *je place* mes pieds, de la main droite, sur des pierres que j'ai souvent la désagréable surprise d'arracher de leur alvéole sous mon poids. Enfin, nous arrivons à une cascade minuscule. Je m'y arrête en équilibre et je m'offre quelques gobelets d'une eau froide que j'additionne de rhum. Véritablement, je suis anéanti et j'ai la ferme intention de prendre là, aplati contre la montagne, un moment de repos bien gagné, quand j'entends mes compagnons s'écrier, joyeusement, au-dessus de ma tête : Courage ! nous y sommes. La satisfaction d'être arrivé bientôt me donne des forces et, tout triomphant, d'un dernier effort, j'arrive au plateau : Hourrah !

Il est neuf heures quarante-cinq. Nous avons donc mis trois heures un quart pour atteindre le Tamanu.

Il pleut. Nous disposons néanmoins nos provisions pour un déjeuner copieux qui, avec des centaines d'oranges mûres, à portée de la main, du bon vin de France, l'eau presque glacée de la petite cascade, du café, du rhum et d'excellents cigares, nous fait oublier les fatigues de notre ascension. Déjà, je trouve l'excursion plus intéressante, et après avoir tiré quelques bouffées de mon havane je n'échangerais pas ma situation contre celle de premier camérier du pape.

Les chasseurs que nous avions aperçus sont arrivés en même temps que nous sur le plateau. Notre frin-

gale les met en appétit et leur couvert est bientôt mis. Un morceau sur le pouce, et, vite en chasse, car les porcs sauvages pullulent ici.

Ce soir ces intrépides nous reverront; il paraît en effet que nous nous réunirons tous au même gîte.

Il est midi quand nous décidons d'aller plus loin. Une pluie fine nous pénètre — il *crachine*, suivant l'expression bas-normande.

J'admire avec quelle facilité notre guide reconnaît son chemin à travers des broussailles inextricables, asile chéri de milliers de guêpes.

Devant moi se trouve Eugène Gatien qui, avec le sabre d'abattis, nous fraye un passage. Je précède Thirel, Tonkin et le guide qui indique, d'un mot, la trouée à pratiquer. Malgré les difficultés de notre marche, car nous côtoyons un précipice de trois cents mètres de profondeur, j'écarquille les yeux autant que me le permettent les branches qui me soufflettent et les guêpes en furie.

La Flore se modifie légèrement: je rencontre, à chaque pas, surgissant du sol, la quenouille rose de l'Opuhi *(Amomum species)*; voici le Pandanus; une graminée (*Cenchrus anomaplexis* — La Billardière), une convolvulacée : le Heï (*Dioseorea bulbi fera* — Lin.) dont le fruit ressemble à celui du Bancoulier (*Aleurites triloba* — Forst.) Le guide, qui me suit attentivement du regard, me fait dire que le Heï est un véritable poison (??)

J'aperçois encore quelques pieds de Tirita (*Asclepias curassavica* — Lin.), soie végétale. Ajoutez à cela deux ou trois Mapé (*Inocarpus edulis* — Forst.), autant de Piné (*Xylosma suaveolens* — Forst.), quelques pieds de la *Davallia elegans,* et c'est tout ce qui caractérise la

différence qui existe entre la flore de la vallée et celle du plateau.

Voici, à dix-huit cents mètres de nous, le « Diadème » qui, vu de Papeete, ressemble tant soit peu à une couronne, mais nous paraît, du point où nous sommes, quelque donjon du moyen-âge.

Notre brave conducteur nous indique un sentier piétiné dans tous les sens par de nombreux animaux et conduisant au lac Tevaiaere qui n'est, à vrai dire, qu'un marécage circulaire de cent mètres environ de diamètre. Les eaux fangeuses sont sillonnées de roseaux et entourées de goyaviers et de bourao. C'est là, paraît-il, que les porcs sauvages, les chevaux et les bœufs qui vivent, en une quasi liberté, sur le plateau, vont se désaltérer.

Par moments, une odeur de fauve nous saisit très désagréablement l'odorat, et nous indique que la bauge n'est pas loin.

Tout à coup, le guide s'arrête et m'appelle. Il me montre des pierres superposées et parle avec volubilité. Comme je ne comprends pas, malgré mes dix années de séjour ici, un traître mot de tahitien, j'ai recours à l'obligeance de mon interprète en chef, Eugène Gatien.

J'apprends alors que ces pierres sont les ruines du maraë *(ma-ra-ë)* du dieu Tuatau.

Le moment est venu, je crois, d'expliquer à mes lecteurs ce que c'est qu'un maraë.

D'après M. de Bovis[1], le maraë était le temple en plein vent de la religion tahitienne. A l'état rudimentaire, il se composait d'une enceinte à peu près rectangulaire et d'un autel sous forme de parallélipipède

[1] Revue coloniale, 1855.



droit qui occupait le milieu entre les deux grands côtés, mais, généralement, beaucoup plus rapproché de l'un des deux petits côtés qui s'appelait le derrière du maraë, tandis que l'autre côté de l'autel s'appelait le devant du maraë.

La pierre employée dans la construction du maraë appartenait indifféremment à la roche des montagnes ou aux bancs de corail de la plage ; toutefois, dans les maraë les plus nobles, les massifs intérieurs des autels étaient presque toujours de corail, les revêtements extérieurs se composant, autant que possible, de larges dalles grossièrement taillées dans la pierre des montagnes.

Outre l'enceinte et l'autel, les maraë les plus complets présentaient d'autres compartiments formés dans l'enceinte générale, ou en dehors, par des murs d'un mètre de haut comme ceux de la grande enceinte. Ainsi, on trouvait, derrière le maraë, le charnier où l'on jetait les os et les restes des offrandes, de telle sorte que, malgré le séjour que ces objets avaient dû faire sur le *fatarau,* exposés pendant plusieurs jours au soleil et à toutes les intempéries de l'air, il s'exhalait ordinairement une très mauvaise odeur de cet endroit. Aussi, dans certains maraë très nobles et, par conséquent, très riches en offrandes, était-on obligé de placer le charnier à une certaine distance qui n'était pourtant jamais bien grande.

Sur le devant, se trouvait l'enceinte du *fatarau* ou des offrandes. Le *fatarau* était une grande claie supportée par des pieux sur laquelle on plaçait des fruits et de la viande consacrés au dieu ; la victime humaine n'y était jamais exposée : elle allait directement au charnier quand ses migrations étaient finies. A côté

du *fatarau,* se trouvait habituellement un compartiment qui touchait le bord de l'autel, et était réservé au grand-prêtre et aux *Orero* (prêcheurs ou rapsodes). Derrière, se trouvait un autre espace entouré de murs pour le prince propriétaire du maraë; le reste de la grande enceinte était occupé par ses parents du sexe masculin, les femmes étant toujours maintenues, avec la lie du peuple, en dehors des murs extérieurs.

— Comme le cadre de ce travail est forcément restreint, nous ne pouvons nous étendre bien longuement sur les cérémonies du culte. Nous nous contenterons donc de dire quelques mots sur les sacrifices accomplis dans les maraë.

SACRIFICES

C'était surtout avant d'entreprendre une expédition que des sacrifices avaient lieu dans les maraë.

En général, on égorgeait un porc au pied de l'autel, et l'on tirait des augures de sa mort

S'il avait un défaut dans l'épine dorsale, si ses oreilles restaient droites après sa mort, on risquait fort d'être battu

Quelquefois, le grand-prêtre décidait qu'une victime humaine était nécessaire.

Dans ce cas, le roi envoyait une pierre noire au chef du district qu'il lui plaisait de choisir. Celui-ci désignait la victime qui était mise à mort sans se douter qu'elle était vouée aux dieux. Le cadavre était ensuite porté au maraë dans un grand panier en feuilles de cocotier et le grand-prêtre, marmottant sur lui des prières, lui arrachait un œil qu'il présentait sur une feuille au roi Celui-ci feignait de le porter à sa bouche comme pour l'avaler, d'où le nom d'Aimata (al-

mata : de *Aimama*, manger, et *mata*, yeux) donné aux membres de la famille royale.

. . . .

Nous voici arrivés au campement. Un vieil appentis, fait de branches d'arbres, témoigne d'un séjour que d'autres que nous y ont fait précédemment.

Il tombe toujours une pluie fine qui nous glace. Notre guide et celui des chasseurs se mettent immédiatement à l'œuvre. Le sol est vite débarrassé des détritus qui le recouvrent ; les traverses de bambou qui vont supporter la toiture sont consolidées au moyen de lanières d'écorce de « bourao », et vite nos indigènes et Tonkin s'en vont à quinze cents mètres de là, dans une vallée connue d'eux, chercher des feuilles de « fehii » (*Musa fehii* — Bertero). Pendant ce temps, nous allumons, Thirel, l'un des chasseurs et moi, un feu superbe auquel nous nous rôtissons.

Une heure après leur départ, nos indigènes sont de retour. Les feuilles vertes sont juxtaposées, tandis que les feuilles sèches — bien rares, hélas ! — nous servent de paillasse.

J'assiste à la confection de notre réservoir à eau. Tonkin a coupé un long bambou ; il en défonce gravement les cloisons sauf la dernière, et s'en va, non moins gravement, remplir cette cruche d'un nouveau genre. Appuyé, par le milieu, sur une forte branche, à cinquante centimètres de terre, le bambou que nous faisons basculer facilement nous fournit de l'eau en quantité suffisante.

Il est cinq heures trente. La nuit arrive ! *Majoresque cadunt altis de montibus umbræ.*

Nous dressons le couvert sans perdre de temps.

J'ai vite terminé mon dîner qu'arrose un bon verre

de vin. J'allume ensuite un cigare et je vais, « presto », *me mettre au lit,* quand arrive un des chasseurs. Sa meute a fait débucher une laie avec ses marcassins, et l'un des chiens a saisi et a étranglé net une jolie petite femelle bien dodue qui va faire les délices de nos compagnons. Leur guide s'empare de l'animal et, au moyen d'un éclat de bambou sec, affilé comme un rasoir, il lui ouvre la gorge d'où coule péniblement un sang épais.

Vite l'*umu* (four canaque) est installé. Sur les cailloux devenus incandescents, le cochon de lait est tourné et retourné comme sur un gril, et, en quelques minutes, il est dépouillé de tout son poil. Un sabre d'abattis lui ouvre le ventre, et les entrailles grillées sommairement servent à la curée.

La pauvre « Fusée », qui sent qu'elle n'a aucun droit au butin, avance, en tapinois, un museau qui découvre des dents avides; mais un coup formidable de mâchoire, qu'une de ses compagnes, irritée, lui envoie, la rappelle à l'ordre et au respect du bien d'autrui.

Le petit cochon, bien propret, est mis ensuite sur les cailloux ardents, recouvert de feuilles de *ti,* puis d'un lit d'humus et, une demi-heure après, un superbe rôti, doré, cuit à point, apparaît sur la *table* voisine. En peu d'instants, tout a disparu.

Sept heures : tout le monde est allongé — comme des harengs dans leur caque — sous le toit protecteur. Nous sommes sept côte à côte. Quant aux guides, ils campent à l'extérieur.

C'est le moment des récits de chasse, des histoires à faire frémir, et les canaques ne vont pas faillir à la tradition.



A moi ! Tuatau !

Nous sommes, paraît-il, sur le territoire d'un dieu — d'un génie, plutôt — mais d'un bon génie.

Tuatau (Tou - a - tao) est son nom.

C'est à lui qu'était consacré le maraë dont nous avons vu tantôt les débris.

C'est un bon garçon, après tout, que Tuatau : Êtes-vous égaré ? Criez, hardîment : « A moi ! Tuatau! » Et le génie accourt et vous remet dans le droit chemin.

Un génie malintentionné vous poursuit-il ? Vite, appelez Tuatau : *Haérémaï Tuatau !* — et le dieu, se précipite sur votre ennemi et le dévore.

Il n'a qu'un défaut, ce brave Tuatau ; c'est d'avoir une tête énorme, mais, là, énorme. Ce qui épouvante bien un peu ses fidèles.

Un jour, raconte notre guide, un Sandwichéen que les hasards de la navigation avaient amené à Tahiti, se trouvait égaré dans l'endroit où nous sommes, quand, se frappant le front, il songea qu'il avait un moyen bien simple de se tirer d'affaire : je vais, dit-il, appeler Tuatau.

Peut-être, à son insu, prononça-t-il un peu trop fortement le nom du dieu, car, immédiatement, Tuatau apparut au Sandwichéen qui, à la vue de cette tête monstrueuse, fut saisi d'épouvante. Il s'enfuit, malgré les cris du bon génie qui, en se précipitant sur ses pas, s'efforçait de le rassurer.

Va-t'en voir s'ils viennent !...

Le malheureux, devenu fou de terreur, veut descendre la pente du *Tamanu* au grand galop, perd pied et roule au fond d'un précipice où le trouve inanimé ce pauvre Tuatau qui, en pleurant, l'ensevelit de ses propres mains.

N'est-ce pas que la légende méritait d'être rapportée ?

Peu à peu, chacun s'assoupit, le feu s'éteint, mais voilà qu'une nuée de moustiques nous charge à fond de train.

Impossible de fermer l'œil. J'ai beau crier : A moi ! Tuatau ! — ce qui fait rire nos guides — le dieu sent que je n'ai pas la foi et nous laisse dévorer par ces milliers de *nono* [1] affamés.

Nous atteignons, tant bien que mal, six heures du matin. Nous n'avons pas dormi et nous sommes transis. La gourde de rhum nous réchauffe un brin ; puis, tandis que les amateurs de chasse se mettent en quête de gibier, nous préparons, Thirel et moi, le café du bivouac.

Un quart de moka brûlant nous ravigote. J'allume un cigare et vais, de mon côté, à la recherche de mousses.

Vers huit heures, le soleil se montre. Il fait beau, la brousse sera sèche dans deux heures.

Mes camarades reviennent, avec un canard sauvage en trophée.

Eugène Gatien, paraît-il, s'est trouvé face à face avec un superbe porc qui l'a regardé en faisant craquer ses défenses ; mais notre homme, n'ayant que du petit plomb dans son Lefaucheux, n'a pas tiré et l'animal est parti au petit galop.

Cette équipée vaut force quolibets au chasseur malheureux qui reste absolument froid devant les sarcasmes.

Neuf heures : nous nous séparons de nos compagnons de rencontre. Ce n'est que demain, — Jour

[1] Moustique.

de Pâques, — qu'ils doivent rentrer à Papeete. Ils vont plus loin, au pied du Diadème, essayer leur adresse.

Quant à nous, nous mangeons un morceau sur le pouce ; tout est ensuite emballé et ... en route pour le retour.

Nous poussons une reconnaissance du côté de la *Mare aux canards.* Nous en sommes pour nos frais; la vue d'un superbe épervier qui plane majestueusement au-dessus du marais a dû flanquer la venette à toute la gent ailée, car, pendant les trois quarts d'heure que nous restons là, sans mouvement, nous ne relevons aucun indice.

Quinze minutes après notre départ de la mare, nous nous arrêtons une dernière fois, avant la descente.

Le temps est clair et nous apercevons nettement l'île Mooréa dans le lointain.

Puis, avec une provision de courage et les recommandations de notre guide, nous effectuons notre descente au prix de mille fatigues et en courant plus de dangers encore qu'à la montée. En trois quarts d'heure nous atteignons la rivière, et c'est avec un soupir de satisfaction que nous contemplons le trajet parcouru.

Nous traversons, à nouveau, neuf fois la rivière, et à trois heures, nous nous retrouvons à notre point de départ, contents, malgré tout, d'avoir accompli cette excursion et, principalement, d'en être revenus.

SOUS LE CONSULAT

FRAGMENTS D'HISTOIRE MUNICIPALE

par M. Adrien LEGRIN.

L'ADMINISTRATION

Napoléon, après le coup d'état du 18 brumaire, mit la main sur le pays tout entier et voulut avoir partout des hommes sur le dévouement de qui il pût compter ; des municipalités nouvelles, nommées par le Premier Consul, furent substituées à celles en exercice. Le 12 floréal an VIII (1er mai 1800), le citoyen Le Maignen, Sous-Préfet de Valognes, vint à Cherbourg installer une nouvelle administration ; il se rendit « en la ci-devant administration municipale » et reçut du maire et des adjoints, en présence des autorités civiles et militaires et du peuple, le serment d'être fidèles à la Constitution. Le maire était le citoyen Delaville, les adjoints les citoyens Noël et Justin Asselin.

A cette époque, la ville comptait six mille habitants, la contribution foncière était de 32,500 francs et la contribution mobilière de 22,200 francs ; cette dernière était perçue par un fermier qui s'en rendait adjudicataire au rabais. La rentrée n'en était pas facile à opérer, car on le voit souvent demander à la municipalité de lui désigner des garnisaires pour les établir chez les contribuables récalcitrants. L'octroi, reconstitué cette même année, rapportait, en 1803, 27,000 francs, et le

budget total de la Ville s'élevait à 35,500 francs. A la fin de 1800, le pain fin valait 0 fr. 15 la livre, le pain ordinaire 0 fr. 13 et le pain bis 0 fr. 12.

Le maire et les adjoints administrèrent seuls, signant tous les trois les arrêtés, jusqu'au 22 vendémiaire an IX (14 octobre 1800), jour où fut installé un Conseil municipal de trente membres nommé par le Préfet du département. Le Conseil s'occupa surtout de la rédaction du règlement et du tarif de l'octroi, principale ressource des budgets de la Ville et de l'Hospice; il avait aussi quelques attributions qui ne concordent guère avec l'idée que nous nous faisons aujourd'hui de celles du Conseil municipal.

C'est devant lui que se faisaient les enquêtes afin de constater les absences; particulièrement, lorsqu'une femme, voulant divorcer, basait sa demande sur la disparition de son mari, elle comparaissait devant le Conseil accompagnée de ses témoins, dont les dépositions étaient inscrites et signées sur le registre des délibérations. C'est ce qui arriva, le 24 nivôse an X, pour Marie Prime, épouse de Mathieu Chaussat, qui justifia que son mari était parti depuis dix ans, qu'il n'avait jamais donné de ses nouvelles et que personne ne connaissait sa résidence. Geneviève Grandin, épouse de Jean Carbonel, fut moins heureuse; elle justifia bien que son mari était parti depuis cinq ans, mais malgré les réticences de ses témoins, le Conseil fut convaincu que son mari était parti pour rejoindre l'armée et répondit: « qu'état militaire n'était pas abandon », l'invitant d'ailleurs à justifier ce qu'elle avançait, à savoir que son mari avait épousé une autre femme.

Le Conseil avait une grande part dans la question du recrutement de l'armée. Tous les jeunes gens,

ayant atteint l'âge de servir, comparaissaient devant lui et il leur fixait un délai pour présenter des remplaçants et faire valoir leurs cas d'exemption. Ce délai expiré, conscrits et remplaçants comparaissaient à nouveau et le Conseil délibérait sur le point de savoir s'il devait agréer ceux-ci ; s'ils étaient admis, un conseiller tirait au sort entre eux et ceux qui n'en avaient pas présenté, afin de désigner les hommes qui serviraient dans l'armée active ou dans la réserve. On n'en prit que sept en l'an X pour chaque contingent; il est probable qu'un grand nombre de jeunes gens s'engageaient volontairement avant l'appel.

Le Conseil statuait aussi sur l'aptitude physique des conscrits et on ne le voit pas assisté d'un médecin ; il est vrai que le maire exerçait cette profession ; le 8 nivôse an XI, on le voit s'occuper du défaut de taille : « Considérant, dit sa délibération, que les cinq individus dénommés ci-dessus n'ont pas tout à fait la taille de 1m625, mais qu'ils sont d'une bonne constitution et propres à faire de bons soldats, que d'ailleurs le nombre de cette taille ne serait peut-être pas suffisant pour fournir le « contingent », décide leur incorporation.

Le Conseil délibérait, en un mot, sur toutes espèces de réclamations ; ainsi, en cette même séance, nous le voyons rejeter la réclamation du citoyen Legendre, qui prétendait n'être pas incorporé, ayant accompli déjà quatre années de service, mais le Conseil constata qu'il s'était engagé à *neuf* ans et demi et que le congé qui lui avait été délivré ne pouvait pas être considéré comme absolu.

Le Conseil municipal nommait aussi les officiers de

port : le 30 pluviôse an XII, le citoyen Félix-Jacques Postel fut élu capitaine.

Cherbourg n'était qu'un chef-lieu de canton dépendant de l'arrondissement de Valognes ; en vain, lorsqu'en l'an X le Gouvernement procéda à une nouvelle répartition du territoire, le Conseil municipal protesta contre là situation inférieure faite à la ville, sa réclamation ne fut pas écoutée, car ce n'est qu'en 1810 qu'elle devint chef-lieu d'arrondissement.

AU TEMPLE DÉCADAIRE

Bien que le dimanche 31 mai 1795, l'abbé Desquesnes, curé constitutionnel, fût rentré dans l'église et y eût célébré la messe sur un autel improvisé, elle ne continuait pas moins à servir de temple décadaire, et, à chaque décade, la municipalité s'y rendait solennellement

A onze heures du matin, le maire et les adjoints sortaient de la Maison commune et allaient au Temple, précédés des tambours et de la musique de la garde nationale sédentaire, accompagnés des fonctionnaires civils, militaires et de la marine, et escortés d'un détachement de la garde. Le maire montait à la tribune et le secrétaire de la Mairie, placé à côté de lui, donnait lecture des Bulletins des Lois, des arrêtés du Préfet du département, des nouvelles de l'armée reçues pendant la décade, ainsi que des notices dés actes de naissance et de décès. Le 20 floréal an VIII (8 mai 1800), le maire, après ces lectures, se rendit à l'Autel de la Patrie et célébra un mariage, mais d'habitude on se bornait à faire les publications. Cette étrange promiscuité, dit M. le chanoine Leroux, dans son Histoire des *Curés du*

Vieux Cherbourg (Mémoires de la Société Académique, 1895), dura jusqu'au mois de décembre de cette même année 1800; à ce moment, le maire et les adjoints, considérant le petit nombre de citoyens qui assistaient à ces cérémonies et les dépenses qu'entraînaient le montage et le démontage continuels de la tribune officielle, décidèrent que cette cérémonie aurait lieu désormais dans une des salles de l'Hôtel de Ville, où nous les voyons se continuer jusqu'en 1802. Il n'y avait plus de cortège, mais la musique de la garde nationale ouvrait toujours la séance par un air patriotique.

LA VICTOIRE

Le 6 messidor an VIII (25 juillet 1800) fut un beau jour pour nos pères ; à onze heures du matin, le maire et les adjoints sortirent de la « Maison de Ville », entourés de tous les fonctionnaires civils et militaires ; le cortège se mit en marche précédé des tambours et de la musique de la garde nationale, et, escorté d'un détachement de cette arme et des troupes de la garnison, il parcourut la ville, s'arrêtant sur les places ; alors le secrétaire de la Mairie donnait lecture du Bulletin de l'armée de réserve en date du 26 prairial, contenant la nouvelle de la bataille de Marengo. La foule accueillait cette lecture des cris répétés de Vive la République. Les autorités, revenues sur la place d'Armes, se placèrent devant la Mairie et virent défiler les troupes Les tambours avaient bien battu, car le jour même la municipalité leur vota une gratification de 3 francs.

FÊTES NATIONALES

Dès la veille, la fête du 25 messidor an VIII (14 juillet 1800) fut annoncée par les salves d'artillerie de la place, des forts et des navires en rade; ces salves furent répétées au point du jour.

Dans l'après-midi, les troupes formaient la haie de la Maison de Ville au Temple décadaire où se rendirent toutes les autorités; il était décoré de drapeaux et d'inscriptions patriotiques. La cérémonie commença par des morceaux de musique vocale et instrumentale, le maire prononça un discours et attacha aux drapeaux de la garde nationale et de la 6me demi-brigade une couronne faite de laurier, de chêne et d'immortelle. Le cortège parcourut ensuite la ville, s'arrêtant dans chaque section pour suspendre une couronne aux Arbres de la Liberté, et au retour, en présence des autorités, les troupes défilèrent devant celui planté sur la place d'Armes. Le soir il y eut concert à la Maison de Ville, musique militaire sur la place, illumination de l'Arbre de la Liberté, et, pour terminer la fête, on tira un feu d'artifice. « Le peuple, dit le procès-verbal dressé par le maire, avait cette expression de gaieté et d'enthousiasme qui caractérisa le premier anniversaire de ce jour mémorable. »

Le 1er vendémiaire an IX (23 septembre 1800), la ville fêta non moins solennellement l'anniversaire de la fondation de la République. Dès la veille, des salves d'artillerie, tirées par le fort national, par les forts de la Liberté et de Querqueville, avaient annoncé la cérémonie du lendemain. Dès le matin, la générale, battue dans tous les quartiers, rassembla sur la place d'Armes la garde nationale avec sa musique, et les troupes de la

garnison avec la fanfare de la 63e demi-brigade; les canons des forts répétèrent leurs salves. Lorsque les autorités réunies à la Mairie se mirent en marche au milieu de la haie formée par les troupes, un salut de dix coups de canon fut tiré par les navires en rade ; le cortège se rendit au Temple décadaire ; les élèves des écoles primaires, qui avaient été couronnés à la distribution des prix le 30 fructidor, furent placés sur l'Autel de la Patrie. Des amateurs firent entendre une symphonie, et un chœur chanta un hymne à la paix ; le maire monta à la tribune et prononça un discours « sur l'excellence de la forme républicaine et l'enthousiasme patriotique », discours dithyrambique comme tous ceux de cette époque, qui fut vivement applaudi au cri de Vive la République, et suivi d'un hymne à l'Égalité, chanté par des amateurs avec accompagnement de musique. Le cortège revint à la Mairie en traversant les principales rues, et, dans chaque section, une fanfare fut sonnée devant l'Arbre de la Liberté ; les autorités s'arrêtèrent sur la place d'Armes et virent défiler les troupes.

L'année suivante (1801), la fête du 14 juillet s'appela la Fête de la Paix et Commémoration du 14 juillet. La veille, au coucher du soleil, des salves d'artillerie préludèrent comme d'habitude à la cérémonie du lendemain ; de nouvelles salves furent tirées au point du jour par la place, les forts et les navires. La générale fut battue à sept heures, et, à neuf heures et demie, toutes les troupes étaient rangées sur la place d'Armes ; à dix heures les autorités civiles et militaires sortirent de l'Hôtel de Ville et se placèrent au centre de la haie formée par les soldats ; elles se mirent en marche précédées des tambours, de la musique et de deux sous-offi-

ciers de la 49e demi-brigade portant, l'un un drapeau français, l'autre un drapeau autrichien. Le cortège se rendit au Temple décadaire, où une société d'amateurs de musique, dirigée par le citoyen de Riencourt, et la troupe lyrique du théâtre de Caen exécutèrent divers morceaux de musique vocale et instrumentale. Le maire prononça un discours et attacha au drapeau de la 49e une couronne de chêne et de laurier, et à ceux de la garde nationale sédentaire, une couronne de chêne. La foule assemblée dans le Temple faisait entendre les cris répétés de Vive la République, et l'artillerie tonnait. Les autorités en sortant du Temple se placèrent de nouveau au milieu des troupes et traversèrent les principales rues de la ville; le maire attacha aux Arbres de la Liberté une couronne de chêne et d'olivier ornée de rubans tricolores. Avant de rentrer à l'Hôtel de Ville, le cortège vit défiler les troupes.

A la chute du jour, on alluma, sur le bord de la mer, un feu de joie composé d'une demi-corde de bois et d'un cent de fagots; le feu fut mis par le maire et par les principaux fonctionnaires; enfin la journée se termina par une illumination générale.

La fête du 1er vendémiaire fut, pour la plus grande partie, la répétition de celle de l'année précédente, il y eut, en plus, concert et bal à l'Hôtel de Ville.

Ces fêtes se comprennent fort bien, la France jouissait alors de la paix de Lunéville et le gouvernement négociait la paix d'Amiens.

DISTRIBUTIONS DE PRIX

C'est au Temple décadaire, devant l'Autel de la Patrie, que, le 30 fructidor an VIII (17 septembre 1800),

le maire et les adjoints présidèrent la distribution des prix des écoles primaires tenues par quatre instituteurs et trois institutrices. Les compositions des élèves avaient porté sur la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique et la mémoire. Les lauréats recevaient, pour les prix, un livre et une couronne de laurier garnie de rubans tricolores, et, pour les accessits, une couronne aussi de laurier, mais garnie de rubans simples. Garçons et filles de toutes les écoles avaient concouru ensemble; aussi le premier prix d'orthographe fut décerné à Édouard Bonamy, élève du citoyen Rocher, le premier accessit à Augustine Léveillé, élève de Madame Frimot, et le deuxième à Victor Fantin, élève du citoyen Nicole.

L'enseignement secondaire était représenté par l'école du citoyen Pépin qui, le premier jour complémentaire de l'an VIII, procéda à sa distribution de prix à la Mairie dans une des salles de l'Hôtel de Ville, en présence des autorités. A neuf heures du matin, à l'entrée du maire et des adjoints, la musique de la garde nationale sédentaire fit entendre un air patriotique; le citoyen Pépin déposa solennellement sur le bureau le programme des questions sur la rhétorique, sur la grammaire et sur la mythologie auxquelles ses élèves allaient avoir à répondre devant la nombreuse assemblée qui se pressait dans la salle. Ils y répondirent naturellement d'une manière digne d'éloges, et leurs réponses furent couvertes d'applaudissements. Deux d'entre eux, Édouard Bleschamps et Armand Gigault, lurent des charades de leur composition; des prix de poésie, de thème latin et de version latine furent décernés; les élèves qui avaient été le plus souvent nommés récitèrent un compliment de leur

composition. La cérémonie faite, la musique reconduisit les élèves en rangs à travers la ville jusque chez Pépin, qui, en ce commencement de siècle, s'entendait assez bien à la réclame.

L'année suivante, ce furent des littérateurs, des poètes, que le citoyen présenta à l'admiration publique. La distribution des prix eut lieu encore à la Mairie avec les autorités et la musique de la garde nationale; les élèves jouèrent plusieurs pièces de théâtre, notamment: « *Les Deux Éducations*, comédie en un acte, en prose, mêlée d'ariettes de la composition du citoyen Simon, l'un des élèves de Pépin ; *Le Fanfaron humilié,* pièce en un acte, en vers, mêlée de chant, de la composition des citoyens Adolphe Simon, Arsène Colleville, Charles Lepetit, Victor et Olympe Viel-Hautmesnil, tous élèves de Pépin ». Dans la deuxième classe, l'élève Adolphe Simon remporta le prix d'excellence pour un poème en deux chants sur la paix. C'était beaucoup de littérature, mais il y avait aussi des prix d'arithmétique. Le citoyen Pépin fut chaudement félicité par le maire à qui le jeune Colleville récita un compliment.

LA MISÈRE

Nos pères étaient généreux et ne mettaient guère en pratique le proverbe « Charité bien ordonnée commence par soi-même ». Le 20 fructidor an VIII, la municipalité, escortée par un détachement de grenadiers du 1er bataillon des côtes de la Manche, s'était rendue au Temple décadaire, et le maire avait donné lecture d'une lettre de la municipalité de Carentan, lui demandant de faire une quête pour venir en aide aux

habitants de cette ville, victimes d'un violent incendie qui, dans la nuit du 1er au 2, avait détruit la moitié du principal faubourg; une souscription fut ouverte et atteignit 500 francs.

A peine un mois après, le 5 brumaire an IX (27 octobre 1800), la Commission administrative de l'Hospice fit connaître que ses ressources étaient épuisées, qu'il ne lui restait plus qu'un jour et demi de pain, et qu'elle ne savait comment nourrir ses hospitalisés. La municipalité non plus n'avait pas d'argent, et elle dut se résoudre à ouvrir les portes de l'Hospice, et à envoyer les pauvres mendier aux portes des citoyens. Elle ne prit pas cette décision sans un grand serrement de cœur. « En vain, dit-elle, dans les considérants de son arrêté, des démarches ont été faites auprès du Sous-Préfet pour obtenir quelques sommes à compte sur celles que doit la République ; il n'y a donc pas d'autre moyen que de recourir à la commisération publique, ressource bien faible, car presque tous les citoyens sont créanciers de la République d'une façon ou d'une autre; presque tous les ouvriers de l'arsenal viennent d'être congédiés, les porteurs de contraintes viennent de commencer leurs poursuites contre les contribuables en retard; la quête récemment faite pour les incendiés de Carentan rend une nouvelle quête impossible, ou au moins bien difficile ». Elle se vit donc obligée de prendre l'arrêté suivant :

« 1° La porte de l'Hospice sera ouverte sur le champ;

» 2° Il est permis à tous les pauvres en état de marcher de parcourir la ville pour solliciter la bienfaisance publique;

» 3° Chaque pauvre en état de marcher recevra un

billet, signé du maire et des adjoints, qui constatera sa qualité et la permission qu'il a reçue;

» 4° Il rentrera chaque soir à l'Hospice où il continuera à recevoir le logement comme à l'ordinaire;

» 5° Il sera procédé à une quête ou à un emprunt, s'il peut se trouver quelques prêteurs, dont le produit sera consacré au soulagement des pauvres malades ou hors d'état de marcher.

» Copie du présent sera envoyée au Sous-Préfet pour lui faire connaître la déplorable situation de l'Hospice. Il sera en même temps tenu d'informer le Préfet et de l'engager à autoriser provisoirement la perception de l'octroi dont la mise en activité peut seule donner des moyens de subsistance aux malheureux, au soulagement desquels son produit est destiné. »

Cette situation navrante ne dura pas longtemps; l'octroi fut promptement rétabli et on voit à tout instant la municipalité autoriser le versement à l'Hospice, sur son produit, des sommes nécessaires pour donner du pain et des médicaments aux hospitalisés, généralement 500 francs à la fois.

RETOUR DES PONTONS

On voyait souvent débarquer à Cherbourg des marins provenant des pontons anglais; tantôt c'était un parlementaire qui les amenait, rendus à la liberté par voie d'échange, tantôt ils abordaient la côte, montés sur une embarcation dont ils avait réussi à s'emparer. Les autorités les examinaient de près, craignant qu'il ne se trouvât parmi eux quelque émigré déguisé ou quelque criminel de droit commun; il s'en trouvait en effet sur les pontons par suite de la capture des navi-

res qui les conduisaient à la Guyane; aussi les soumettait-on à un interrogatoire devant la Commission spéciale créée par l'arrêté du Directoire du 3 frimaire an V, puis à un autre interrogatoire devant le maire et les adjoints, et, leur identité suffisamment établie, la municipalité leur délivrait des passeports pour se rendre dans leur commune d'origine, afin d'y demeurer sous la surveillance du maire jusqu'à décision du ministre de la Police générale.

Ces précautions étaient d'autant plus minutieuses que, très souvent, ces hommes avaient voyagé sous des noms d'emprunt. On achetait des échanges à bord des pontons. Quand les Anglais devaient rendre des prisonniers par voie d'échange, ils désignaient ceux qui étaient détenus depuis le plus longtemps; d'autres moins anciens, mais plus fortunés, s'entendaient avec ceux qui devaient être libérés et, moyennant finance, prenaient leur place en répondant à l'appel de leur nom; au débarquement en France, ils confessaient leur véritable identité et, comme on ne les trouvait pas portés sur la liste du parlementaire, on s'assurait de leurs dires, et on les renvoyait en surveillance devant leurs municipalités respectives.

Presque toujours, c'étaient des marins au retour desquels on assistait. Il y avait aussi quelquefois des soldats; ainsi, le 23 thermidor an VIII, on vit arriver deux hommes de la *Légion des Francs*.

RENTRÉES D'ÉMIGRÉS

C'est dans le mois de frimaire an IX (novembre 1800) que l'on vit rentrer les premiers émigrés revenant d'Angleterre. Un navire danois, le *Freide,* venant

de Londres, débarqua deux femmes et quarante-sept hommes, parmi lesquels quarante-deux ecclésiastiques ; on les soumit tous aux mêmes interrogatoires que les prisonniers revenant des pontons ; les prêtres, tous reconnus par la municipalité pour porter légalement ce titre, furent cautionnés par plusieurs habitants qui consentirent à les loger et s'obligèrent à les représenter à toute réquisition ; les deux femmes furent cautionnées par Mademoiselle de Percy. Quant aux cinq laïques, ils furent placés à l'Hôpital de la marine sous la surveillance du directeur ; le maire et les adjoints voulant, dit leur arrêté, « concilier les égards dus à l'humanité avec ce que leur prescrit la surveillance recommandée à l'égard de ces individus sur le sort desquels il ne leur appartient pas de se prononcer ». Les ecclésiastiques ne pouvaient sous aucun prétexte sortir de la ville ; il en était de même des deux femmes ; les cinq laïques ne pouvaient sortir de l'Hôpital sans l'autorisation écrite du maire et des adjoints.

Ces mesures bienveillantes n'eurent pas le résultat qu'on était en droit d'en attendre. Les quarante-deux prêtres répandus dans la ville durent tenir des propos et se livrer à des actes que la municipalité trouva répréhensibles, car elle résolut de les envoyer rejoindre les laïques à l'Hôpital de la marine ; elle les convoqua à la Mairie pour les y faire conduire, mais la plupart se gardèrent bien de s'y rendre et s'enfuirent de Cherbourg ; deux de ceux qui allèrent à l'Hôpital, s'en échappèrent presque aussitôt. La municipalité se fâcha et décida que tous ceux qui ne se rendraient pas à la Mairie lorsqu'ils en seraient requis, et qui refuseraient de faire la soumission prescrite par la lettre du ministre de la Police générale du 29 vendé-

miaire de cette année, seraient conduits à la maison d'arrêt pour y être détenus jusqu'à nouvel ordre. Elle décida en même temps que ceux des ecclésiastiques qui étaient demeurés à l'Hôpital méritaient une marque de confiance, et qu'il ne serait rien innové à leur égard.

Le 15 prairial an IX, débarquaient deux émigrés, les frères Léglise, venant de Jersey ; ils expliquèrent qu'ils étaient venus sans attendre la décision du Gouvernement sur la réclamation qu'ils lui avaient adressée, tendant à être rayés de la liste des émigrés, craignant de se trouver dans la nécessité de porter les armes contre leur patrie, si les Français mettaient à exécution le projet, qu'on leur attribuait en Angleterre, d'opérer une descente à Jersey. L'aîné des deux frères rappela qu'il avait passé peu auparavant quelque temps à Cherbourg comme prisonnier de guerre, ayant été pris sur le paquebot le *Fame* où il était passager, et que, pendant sa détention, il s'était conduit avec toute la délicatesse possible. Deux dames, Madame d'Ozouville et Mademoiselle Gallien, réclamèrent les deux émigrés et s'obligèrent à les représenter à toute réquisition sous une caution de 6,000 francs ; la municipalité décida que cette caution serait admise et qu'ils devraient se présenter tous les deux jours, à midi, à l'Hôtel de Ville.

Le 16 brumaire an X, les abbés Charles Vitan et Jacques-Claude Couturier, débarquant d'Angleterre munis de passeports réguliers, prêtèrent devant le maire serment de fidélité à la Constitution et furent renvoyés chez eux avec la seule obligation de faire viser leur passeport par le Sous-Préfet de Valognes. Il vint par la suite beaucoup d'autres prêtres dans les mêmes conditions.

Le 26 nivôse, se présenta à la Mairie l'abbé Pierre Groult, natif de Cherbourg, qui, au moment de prêter le serment de fidélité à la Constitution, déclara qu'il désirait auparavant connaître la décision du Souverain Pontife à ce sujet. Le maire et ses deux adjoints n'étaient pas, on le comprend, capables de le renseigner, et ils délibérèrent qu'il appartenait à l'autorité supérieure de statuer sur son sort, mais qu'il serait inhumain de retenir dans une maison d'arrêt un vieillard plus qu'octogénaire, que son neveu, le citoyen Groult-Duferier, offrait de représenter à toute réquisition ; en conséquence, il fut décidé qu'il resterait chez son parent, sous la surveillance de la Mairie, jusqu'à la décision du Sous-Préfet.

Le 30 frimaire an X, cinq prêtres émigrés, allant d'Angleterre à Jersey, firent naufrage sur nos côtes ; la municipalité les plaça en surveillance à l'Hospice sous une caution de 3,000 francs ; ils partirent peu après pour leur destination, sauf l'abbé Pierre Denis qui prêta serment de fidélité à la Constitution et gagna Saint-Malo, son pays natal.

LA PAIX

PROCLAMATION DU TRAITÉ DE LUNÉVILLE

Le peuple n'a jamais aimé la guerre ; il peut se laisser éblouir par la gloire des armes, mais les batailles sont toujours pour lui les « *Bella matribus detestata* » du poète. Aussi, lorsque le 28 pluviôse an IX (17 février 1801), le maire apprit un matin, par les journaux (les papiers publics comme on disait alors), le traité de paix signé à Lunéville entre Joseph Bonaparte, au

nom de la République, et le comte de Cobentzel, au nom de l'empereur d'Autriche, il ne voulut pas tarder à communiquer cette bonne nouvelle à ses concitoyens avec tout l'apparat possible.

Il fit aussitôt inviter toutes les autorités à se trouver à l'Hôtel de Ville à deux heures et demie, fit sonner la cloche, la seule qui n'eût pas été fondue pendant la Révolution, battre la générale et rassembler les troupes; une salve d'artillerie fut tirée par un navire en rade aussitôt que la bonne nouvelle parvint à bord. A l'heure dite, le maire, les adjoints, les principaux fonctionnaires, un grand nombre de citoyens, tous à cheval, précédés de tambours et de musiciens, et escortés des troupes formant la haie, parcoururent les différents quartiers, s'arrêtant sur les places, où le secrétaire de la Mairie, à cheval aussi, donnait lecture du message adressé par les Consuls au Corps législatif et aux Tribuns. Les cris de Vive la République! Vive Bonaparte! éclataient nourris. Le cortège, revenu sur la place d'Armes, se rangea devant l'Hôtel de Ville et vit défiler les troupes devant lui.

TE DEUM

Le 15 germinal, les autorités, invitées par le clergé à assister au chant du *Te Deum*, à l'occasion du retour de la paix et du triomphe de la République, sortirent de l'Hôtel de Ville à quatre heures et demie de l'après-midi, précédées de l'unique agent de police de la Ville et de la musique de la garde nationale, et se rendirent à l'église au milieu d'un grand concours de citoyens. Le clergé les invita à prendre place dans le chœur, et elles

assistèrent au chant du *Te Deum* exécuté par les prêtres accompagés par la musique.

Le cortège se rendit ensuite « à l'autre oratoire » où il fut reçu avec les mêmes honneurs et assista à la même cérémonie. Cette chapelle, située dans la cour Coquerel, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la Bibliothèque municipale, rue Thiers, était desservie par quelques prêtres qui, ayant probablement rétracté le serment civique, n'avaient pas voulu se joindre au clergé constitutionnel lorsqu'on avait rouvert à celui-ci les portes de l'église. [1]

LA PUBLICATION OFFICIELLE DU TRAITÉ

Le 20 du même mois, eut lieu la publication de la proclamation des Consuls annonçant la ratification de la paix. Dès la veille, la nouvelle fut annoncée dans tous les quartiers par le secrétaire de la Mairie qu'accompagnaient quatre tambours.

A neuf heures du matin, le maire, les adjoints et toutes les autorités civiles et militaires, précédés de la gendarmerie, d'un peloton de cavalerie, fourni par la garde nationale, et escortés par les troupes de la garnison, parcoururent les rues de la ville, s'arrêtant sur les places où le maire donnait lecture de la proclamation des Consuls, aux cris mille fois répétés de Vive la paix ! vive la République ! vive Bonaparte !

A cinq heures, deux tonneaux de cidre et douze cents livres de pain furent partagés entre les indigents ; des salves d'artillerie furent répétées plusieurs fois dans la journée. Le soir, un feu de joie fut allumé et la fête

[1] M. le chanoine Leroux, *Les Curés du Vieux Cherbourg.*

se termina par un feu d'artifice préparé et donné par le citoyen Pierre Ledos et autres amateurs.

Le service avait été rude, car la municipalité donna une gratification de 6 francs aux tambours de la garde nationale, et 3 francs au citoyen Durand pour avoir battu la grosse caisse.

LA PAIX D'AMIENS

Le 18 brumaire an X (19 décembre 1801), furent fêtés les préliminaires de la paix avec l'Angleterre. Les autorités, sortant de l'Hôtel de Ville, se rendirent au Temple décadaire où, après l'audition de plusieurs morceaux de musique, exécutés par des amateurs, le maire prononça un discours sur les bienfaits de la paix. A deux heures, les plus agiles grimpèrent au mât de cocagne sur la place d'Armes. Le soir, un feu d'artifice fut tiré par les artificiers de la Marine, et la journée se termina par une illumination générale, y compris le mât de cocagne en forme de pyramide.

UNE PETITE ÉPOPÉE NORMANDE

ROBERT GUISCARD

par M. Étienne DUPONT,

Membre correspondant.

Or, Tancrède sentait que sa fin était proche ;
Son cœur étant d'acier, son âme étant de roche,
Jamais aucun revers n'avait pu l'entamer ;
Sa conscience était pure !
Avant de fermer,
Pour toujours, au soleil des vivants ses paupières,
Avant d'aller dormir son sommeil sous les pierres,
Le loyal banneret dit à ses douze fils :
« Mieux que moi, vous savez, enfants, ce que je fis
» Pour endurcir vos corps et pour tremper vos âmes,
» Les sacrifices lourds que nous nous imposâmes
» (Et ces bons souvenirs me donnent de l'émoi !)
» Votre aïeul, votre mère au noble cœur et moi :
» Je vous laisse un blason sans l'ombre d'une tache,
» Mes fils ! Et maintenant que j'ai fini ma tâche,
» Que votre probité couronne mes efforts,
» Que vous êtes vaillants, audacieux et forts,

» Sachez que mon honneur est plus grand que mes terres,
» Que petite est la part des fiefs héréditaires,
» — Enfants, je vous le dis sans feintise ou remords, —
» Que vous recueillerez, lorsque nous serons morts !
» Ici, vous n'auriez pas seulement de quoi vivre ;
» La Gloire aventureuse est là qui vous enivre :
» Partez !... Deux d'entre vous près de moi resteront !... »

Il leur mit le baiser des adieux sur le front
Et leur distribua dix solides épées.

Ce jour fut le premier des longues équipées,
Des combats singuliers et des rudes travaux...
Héroïques vainqueurs, par les monts, par les vaux,
Dans la Haute Italie aux opulentes plaines,
Superbes, ils passaient !
Les cités étaient pleines
De ces noms, prononcés toujours avec effroi :
Guillaume Bras de Fer, Drogon, Robert, Onfroy.
Le butin s'entassait sous des cris d'allégresse.

Lorsque Rome, jadis, triompha de la Grèce,
Le vaincu séduisit le barbare vainqueur,
Et ses dieux moins cruels prirent place en son cœur.
La langue de Platon, plus fine et plus sonore,
Règne à l'École dont Andronicus s'honore,




Et les Romains grossiers, captivés par les arts,
Doivent plus à l'Hellas qu'au fer de leurs Césars!
Aujourd'hui, c'est en vain que le pays étale
Les charmes de sa grâce à la force brutale
De ces hommes du Nord qui ne comprennent pas
Les chefs-d'œuvre trouvés sous chacun de leurs pas,
Qui, barbares, s'en vont où le hasard les mène.
Quelquefois, cependant, sur la route romaine,
Un grand arc de triomphe, un pont, un aqueduc,
Un cirque, énorme et fier, malgré son air caduc,
Se profilait, témoin d'un passé plein de gloire!...
Et le chef leur contait qu'aux vieux temps de l'histoire,
De laquelle, autrefois, un moine lui parla,
Quels hommes fabuleux avaient demeuré là.

Le beau ne disait rien à leurs cerveaux trop vides ;
Ils marchaient vers le Sud, de plus en plus avides.
En vain, l'Antiquité leur offrait son trésor :
Le clair soleil brillait à leurs yeux moins que l'or ;
Ils marquaient chaque étape avec une dépouille.

Onfroy mourut : Robert devint duc de la Pouille,
Et le chef des Normands de la belle Aversa.

Salerne dut compter l'argent fou qu'il versa
A ses aventuriers aux chevelures rousses,

Tels que des chiens courants, il lança sur les trousses
De l'Infidèle impie et du Pape Très Saint.

La paix lui pèse : il a grande soif de gloire : il ceint
Son épée, à l'appel de qui réclame un aide.
Et voici que, bientôt, Guiscard, fils de Tancrède,
Trouve, qu'en Italie, il est trop à l'étroit.
Avec Roger, son frère, il passe le détroit
Où bouillonnent les flots de la mer de Sicile.
Si la conquête en fut sanglante et difficile,
La victoire pour lui n'en eut que plus de prix ;
Mais, quand le château-fort de Salerne fut pris,
Comme le duc était au faîte de sa gloire,
Hildebrand, plus connu sous le nom de Grégoire,
Lui dépêche un légat qui lui tient ce discours :
» Fils, sans l'appui de Dieu, les triomphes sont courts ;
» La victoire est fragile et la gloire éphémère ;
» Le Saint Père est ton chef et l'Église est ta mère ;
» Tu mis ta lourde main sur les biens du clergé,
» Rends-les, duc !... Autrement, le pape m'a chargé
» — Son cœur en est d'autant plus ulcéré qu'il t'aime —
» De jeter sur ton nom l'opprobre et l'anathème ;
» Obéis ! Quitte donc la Sicile ! Va-t'en,
» Soumets-toi, fils très cher, et renonce à Satan ;
» Soumets-toi ! »

— « Cardinal, récite la formule.

» Que le pape t'apprit, quand tu baisais sa mule ;
» Le pape, en l'occurence, est vraiment par trop bon,
» Et j'en ris dans mon poil hirsute de barbon ;
» M'excommunier, soit !... Asperge d'eau bénite
» Mon vieux chef de soudard et mes guêtres ; fais vite !
» Roule-moi de gros yeux, bêle ton oraison
» Sur ma rapière et sur le dos de mon grison !
» Hâte-toi seulement ou je lâche mes reîtres ! »
Alors le cardinal, environné de prêtres,
De pâles assistants, de clercs, d'enfants de chœur,
Sur Guiscard, relevant son front calme et moqueur,
Prononça, lentement, les paroles sacrées,
Tandis que gémissaient les femmes atterrées,
Et que de vieilles gens se signaient à l'écart.
Et le prêtre trembla, quand aux pieds de Guiscard,
Selon qu'au rituel on a dû le prescrire,
Fut éteint sur le sol un long flambeau de cire,
Cependant qu'aux clochers voisins de tristes glas
Tintaient lugubrement comme pour un trépas!

« J'ignore si tu m'as dit Laudes ou Matines,
» N'ayant pas poussé loin mes études latines,
» Cria Robert Guiscard au légat consterné ;
» Mais je ne serais pas autrement étonné
» Si tu venais, un jour, de la part du Saint Père,
» Faire amende honorable au loup dans son repaire,

» Et m'appelant, seigneur puissant, juste et chrétien,
» Contre ses ennemis réclamer mon soutien ;
» Sur ce, légat, je suis le serviteur du Pape ! »

Et le cardinal vit Guiscard rire sous cape,
Tout joyeux de savoir, sous son habit de fer,
Que, vivant, il était un suppôt de l'Enfer.

Huit ans se sont passés, pleins de luttes épiques,
Sanglant coquelicot dans le bois noir des piques,
Des chemins de l'Honneur fidèle coutumier,
Inlassable, Guiscard promena son cimier :
Le Grec est l'ennemi puissant : la Peste est pire !
N'importe, il a bientôt conquis toute l'Épire ;
L'Orient, cette fois, paraît avoir vécu :
Bohémond guerroyant, Alexis est vaincu,
Et la Grèce s'effraie en de justes alarmes !

Où porter, maintenant, la gloire de ses armes ?
Dans quel pays planter son étendard vainqueur ?
L'aventurier pensif roule au fond de son cœur,
Sous le calme orageux qui prélude aux tempêtes,
Des triomphes nouveaux, de lointaines conquêtes ;
Ses pas ont résonné : les peuples sont tremblants ;
Le sang est toujours chaud si les cheveux sont blancs.
Où donc aller cueillir le laurier qui le tente ?

Or, un soir, qu'il était retiré sous sa tente,
Avec son très fidèle ami, Jean de Milan,
Qu'il trouvait que le temps marchait d'un pas trop lent,
Et qu'il rêvait, peut-être, à la terre normande,
On lui dit :
« Un légat du Saint Père demande
» A parler au vainqueur des ennemis du Christ,
» Messire, et veut remettre en vos mains un écrit. »

Guiscard se redressa, tel un lion dans son antre,
Surpris ; mais il sourit :
« C'est bien, dit-il, qu'il entre ! »

Alors se présenta, pâle et baissant les yeux,
Un prince de l'Église, à l'air obséquieux,
Que Guiscard, aussitôt, reconnut bien pour l'homme
Qui l'excommunia, jadis, au nom de Rome.

« Au bon duc d'Apulie et Calabre, Salut !
» Dit le légat ; mon Maître, auquel, naguère, il plut
» De t'excommunier pour tes grands sacrilèges,
» Vient te restituer, par moi, tes privilèges.
» Il t'octroie, à nouveau, le beau nom de chrétien,
» Te conférant l'honneur d'être son seul soutien,
» Fier apôtre du Christ, armé d'un juste glaive ;

» De l'affreux Interdit le pape te relève,
» Il veut te pardonner au nom du Crucifix,
» Et par ma main bénit Robert, son très cher fils !
» Bon duc, incline-toi ! »

Guiscard eut un sourire :

« Cardinal, tu n'as pas autre chose à me dire ?
» Il se fait tard : je suis pressé ; demain, je vais
» Entrer dans Durazzo ! »
— « Duc, les jours sont mauvais
» Pour le Pontife aimé qui gémit dans l'épreuve ;
» L'empereur allemand, ce renégat, l'abreuve
« D'humiliations, d'opprobres et de fiel.
» Cher fils, lève les yeux et regarde le Ciel !
» Il t'a rendu le nom de chrétien... En échange
» Fais sortir le captif du château de Saint-Ange ;
» Le Pontife y gémit, car, depuis l'an dernier,
» L'astucieux Clément le retient prisonnier :
» Accours et sois encor le bras droit de l'Église ! »

« J'aurais aimé, légat, un peu plus de franchise,
» Dit Robert, car je hais l'esprit fourbe et retors ;
» Le pape, après avoir confessé tous ses torts,
» Aurait dû m'appeler, me dire : « Gentilhomme,
» Mets ta loyale épée au service de Rome,

» Oublions le passé, j'ai besoin de secours. »
» Grégoire, au lieu d'agir ainsi, prend des détours,
» Il m'excommunia sans politesse aucune;
» Mais un Robert Guiscard ignore la rancune;
» La haine dans mes yeux n'a pas encore lui;
» Légat, j'irai beaucoup plus pour moi que pour lui,
» Puisque j'ai pour duchés la Calabre et la Pouille ;
» En restant au fourreau le meilleur acier rouille;
» Donc, il me plaît d'aller me mesurer un peu
» A celui qu'Hildebrand redoute plus que Dieu,
» Et vers ce but, demain, nous ferons une étape.
» J'ai dit ! »

Deux mois après, il rendait Rome au Pape.

D'AMBLESIDE A FURNESS-ABBEY

par M. G. FÉRON.

....

Ambleside, 24 août 1895.

Jenny, visitors!...

C'est une fillette, aux grands yeux clairs, court vêtue d'une robe écossaise, qui nous annonce ainsi, au moment où nous descendons de voiture dans la petite cour sablée du *White Lion.*

They are French !....

Quelle joie d'être la première à colporter la nouvelle de cet événement considérable !

Et voilà sur le seuil une jeune *maid,* — Jenny sans doute, — très blonde, en robe de percale, avec le léger tablier à bavolet des ménagères anglaises.

They are French... Il paraît que cela se voit. — Mais Jenny est rose comme une pivoine, ce qui ne lui va pas mal; et elle hésite, très embarrassée, entre le désir d'approcher et la crainte de ne pas comprendre ce que vont lui dire les deux étrangers.

« Allons, Jenny, prenez nos parapluies et nos manteaux..., s'il vous plaît, et prévenez Mrs. Dove. »

La pauvre Jenny est quelque peu étonnée d'entendre prononcer son nom par des gens qu'elle n'a jamais vus. Elle s'empresse très souriante, plus rose encore, mais déjà enhardie; et nous faisons aussitôt connaissance avec notre hôtesse. Mrs. Dove doit avoir dépassé

la cinquantaine. Des cheveux gris, ornés d'une fanchon de dentelle, encadrent sa figure maigre, ridée et avenante où luisent de bons yeux doux. Derrière elle apparaissent dans la pénombre du vestibule une jeune femme brune, assez jolie, tenant par la main la fillette à la robe écossaise ; et la face carrée, fleurie d'une belle santé joviale, d'un robuste gentleman en complet gris : — la famille Dove.

Le *White Lion* n'est point un hôtel destiné à loger des altesses, si ce n'est les altesses sans États de l'auberge de Candide. C'est une *inn* bourgeoise dépourvue des accomodations luxueuses des *Terminus* modernes; mais une *inn* cossue et familiale qui fait songer aux hostelleries de jadis, au temps déjà lointain où il y avait des diligences.

Nos hôtes ont la physionomie de braves gens, accueillants et point moroses. Il y a entre maîtres et serviteurs comme un petit air de cousinage ; — tous des Dove, apparemment, y compris la timide et fluette Jenny.

La maison, pas trop banale, offre un coin curieux : c'est le *coffee room :* pièce carrée et basse, éclairée par une fenêtre à guillotine ornée de ces minuscules rideaux au crochet qui, dans la campagne anglaise, sont la coquetterie des intérieurs modestes. Un banc de bois, à haut dossier ajouré et sculpté, venu de quelque antichambre seigneuriale, s'allonge en face de la cheminée. Aux murs une vieille carte de la Grande-Bretagne et quelques portraits de cavaliers gravés par des contemporains de Van der Meulen se font pendant. Deux tables de chêne aux pieds massifs, un dressoir garni de verres lourds et de pots coiffés d'étain, des sièges roides, une glace ternie dans un cadre rocaille

complètent l'ameublement, à travers lequel joue, capricieuse, la lumière crue du dehors.

C'est un décor disposé pour quelque scène familière du dix-huitième siècle. Le docteur Slop discuterait à une de ces tables avec Mr. Shandy, en habit cannelle, culotte de satin et perruque poudrée, sans éveiller dans l'esprit aucune idée d'anachronisme. Et ce banc, avec la carte accrochée au-dessus, sont les simples accessoires au milieu desquels le peintre Leslie nous montre la belle et intrigante veuve Wadman, essayant d'intéresser l'oncle Tobie à un grain de poussière tombé dans un de ses yeux.

25 août.

Nous avons rencontré hier à la table commune quatre Américaines qui voyagent seules. La plus âgée paraît avoir vingt-huit à trente ans.

Elles sont venues de New-York au Havre, ont visité la côte normande et après une quinzaine passée à Londres nous ont devancés de quelques jours aux Lacs Anglais.

Ma voisine, Mrs. W..., est une jeune femme d'apparence frêle qui porte, avec une indépendance de bon ton, le costume classique de la voyageuse anglaise : jupe unie, jaquette de drap ouverte sur la blancheur du plastron de batiste, col droit et cravate longue. Son visage, sous l'abondance des cheveux blonds, est d'une matité délicate. Des yeux pâles, des yeux vagues et changeants qui se fixent parfois, comme ouverts sur quelque rêve lointain, donnent à sa physionomie une pointe d'étrangeté qui n'est pas sans charme.

Très féminine, en dépit de sa toilette garçonnière, elle a une certaine grâce d'exotisme qui vient du regard et du sourire.

Elle n'est point pareille...

Toutes quatre ont quitté l'hôtel ce matin emportant leurs Livres d'Heures. Elles doivent entendre l'office à Grasmere et pèleriner ensuite à la tombe de Woodsworth.

Ce bon exemple nous a conduit vers dix heures, par le plus clair soleil, à l'église catholique d'Ambleside.

Une pauvre église en bois et zinc — semblable à ces baraques évangéliques que les missionnaires de John Bull vont jeter sur les plages incivilisées où ils prêchent en même temps la crainte de Dieu et les bienfaits du négoce avec la métropole. Il y a là environ trente personnes. Une jeune fille accompagne sur l'harmonium les chants liturgiques. L'officiant est un Prémontré à figure émaciée, intelligente et grave.

Tout de suite nous éprouvons comme l'impression d'une fraternité retrouvée. Si peu religieux qu'on soit, l'église catholique à l'étranger est pour le Français catholique un coin de la patrie. Et on sent vraiment qu'on l'aime la patrie française quand on l'a quittée, fût-ce en simple touriste et pour un temps très court.

A la sortie, l'enfant de chœur, en soutanelle de laine blanche, nous tend son plateau surchargé de six-pence, de shellings et même de demi-couronnes. Il n'est pas possible que les trente fidèles que nous avons vus aient pu dégarnir à ce point leurs porte-monnaie. Je me laisse faire néanmoins, amusé par l'ingéniosité de l'invitation et j'y vais de ma piécette. Le pauvre temple paraît avoir tant de besoins.

Si on quête en France, on quête plus encore en Angleterre. Nos voisins, qui s'entendent à tous les sports, pratiquent la collecte comme le cricket, le polo et le yachting, avec vigueur et endurance.

On quête aux offices du matin et aux offices du soir ; on va jusqu'à donner le dimanche, dans certaines églises catholiques, des concerts spirituels à un shelling ou six-pence la place. On quête à domicile; on quête dans les rues. Et ce n'est pas un mince sujet d'étonnement pour l'étranger qui visite Londres de voir, à certains jours de l'année, dans Regent Street, dans Piccadilly, dans le Strand, aux abords des monuments publics, des femmes élégantes et les plus jolies missess solliciter son aumône, et lui demander « ce qu'il lui plaira, pour les pauvres malades des hôpitaux ».

Quelqu'un contait hier, à ce propos, la plaisanterie suivante, qui porte la marque de ce mauvais diable de *Punch.*

Deux matelots anglais, Tom et Willie, cramponnés aux restes d'un radeau vont être engloutis par la mer; aucune côte, aucun navire en vue. Il faut se résigner au plongeon final.

— Je pense, dit Tom, qu'il est temps de faire nos prières.

— Certainement, réplique Willie, mais nous n'en savons plus un mot et nous n'avons pas de Bible.

— Pourtant, il faut faire quelque chose de religieux !...

— Quelque chose de religieux, eh ! bien, faisons la quête !...

Ambleside est un petit bourg, *a market town,* du

Cumberland, à un demi-mille du lac de Windermere. On y compte deux mille trois cents habitants. La partie commerçante ne comprend guère qu'une seule rue, allant du Sud au Nord et se dirigeant ensuite vers l'Ouest autour d'un vallon où sont éparpillés de nombreux *lodging-houses,* demeures coquettes en schiste gris, coiffées de toits d'ardoises. Toutes ont leur architecture propre et comme une physionomie particulière, avec leurs petits jardins symétriques, et leurs *bow-windows* garnis de fleurs aux couleurs vives, voilés de stores clairs dans l'écartement desquels apparaît parfois une jolie figure curieuse.

Au centre de cette agglomération, enceinturée de montagnes bleues, se dressent les murs massifs et le haut clocher pointu de l'église anglicane. Des pelouses vertes, des massifs d'arbustes, des allées correctes et soignées font du petit cimetière qui l'entoure un lieu très peu funèbre.

Beaucoup de touristes prennent Ambleside comme centre d'excursion. On peut rayonner de là, par les mail-coaches et les chars à bancs de Mr. Rigg, dans tout le *Lake District;* c'est-à-dire dans cette région du nord de l'Angleterre qui s'étend à l'ouest de la ligne de Lancastre à Carlisle jusqu'à la mer d'Irlande et à la baie de Morecambe, englobant des portions diverses du Cumberland, du Westmoreland et du Lancashire ; région de montagnes et de lacs, une des plus pittoresques de la Grande-Bretagne.

Si on veut avoir une vue d'ensemble sur Ambleside et ses environs on fait l'ascension du Lougrigh-Fell.

Mrs. Dove nous a donné tous les détails sur le chemin à suivre. Malheureusement ses indications sont

compliquées, le chemin aussi, et nous nous trouvons, après un quart d'heure de marche, dans une impasse fermée par un bosquet de grands arbres au fond duquel est blottie une petite maison rose, à toit moussu, vêtue de lierre et de clématites.

Un gentleman à figure couperosée, portant le haut chapeau de soie et la redingote à petit collet du clergyman, déambule rêveur et solennel devant cet asile champêtre.

— Monsieur, le chemin du Lougrigh-Fell ?

— Le Lougrigh-Fell. Justement, Monsieur, le Lougrigh-Fell est derrière ma propriété.

Les accords grêles d'une épinette, des voix fraîches, quelques rires, s'échappent en fusées joyeuses de la petite maison rose.

— Ce sont mes filles, Monsieur. Le dimanche elles aiment à faire de la musique. Voici qu'elles répètent un cantique pour l'office de huitaine.

Est-ce une illusion ? L'air du cantique me paraît avoir servi aux couplets assez vifs d'une récente opérette.

Le Révérend nous fait entrer dans un joli verger planté de pommiers et nous abandonne à nos inspirations.

Se serait-il moqué de nous ?... Le verger entouré de murs en pierres sèches n'a pas d'issue du côté de la montagne. Cet obstacle heureusement est franchissable et nous voilà dégringolant dans un chemin hérissé de cailloux pointus et sillonné de ruisselets, sorte de ravine qui nous conduit au bout de cinq cents mètres à une longue et vieille muraille de dix pieds de hauteur.

Cette fois, c'est fini ! La route est barrée...Que faire ? Revenir sur nos pas... Là bas dans le fond du verger,

à travers les arbres, la petite maison rose nous rit au nez par toutes ses fenêtres ouvertes.

Mais la fée du Lougrigh-Fell, la fée pâle qui habite les rocs du sommet, est la plus obligeante des fées. C'est elle à n'en pas douter qui nous fait découvrir, sous le lierre et les ronces, une porte vermoulue qui n'a pas dû ouvrir depuis plus de cent ans.

L'antique huis cède à nos efforts et laisse apercevoir le plus singulier des enclos. L'herbe y pousse à son gré, haute et maigre, jamais fauchée; sous des châtaigners énormes, se dessinent de vagues allées où nul pied humain ne paraît s'être posé depuis des années et des années. Çà et là, quelques bancs de bois rongés de mousse où personne ne s'asseoit plus. Assurément il doit exister au fond de ce parc solitaire, par de là les châtaigners, quelque maison de légende, vieille et triste comme lui. Nous nous hâtons, légèrement inquiets, vers une autre porte branlante dans une muraille pareille à la première; la route du Lougrigh-Fell est devant nous, serpentant à travers les verdures.

Après trois quarts d'heure d'ascension on atteint un premier plateau sur lequel se dressent des rochers abrupts. Il y a là quelques chèvres à demi-sauvages. Les jolies bêtes nous regardent de leurs yeux barrés de pupilles noires, s'effarent, bondissent et disparaissent. Quinze minutes d'escalade nous conduisent au sommet.

Vers le Sud, des rocs gris, des verdures épaisses, d'invraisemblables tapis de fougères, des taillis touffus dévalent jusqu'aux prairies très vertes qui bordent de ce côté l'immense miroir d'argent du lac de Windermere. Le Scawfell dresse à droite sa masse géante et sombre, et des futaies ondulent jusqu'aux lointains

de plus en plus pâles de l'horizon. A gauche, la route de Windermere s'allonge entre le lac et des collines émaillées de cottages et de fermes et vient aboutir aux petites maisons d'Ambleside qui ressemblent, vues de cette hauteur, à des joujoux groupés sur un tapis vert. Au Nord, étincellent, encadrées dans la chaîne des montagnes bleues, les *sheet of water* de Rydal et de Grasmere.

Un sentier que nous découvrons d'en haut nous permet d'opérer la descente sans traverser le parc mystérieux et le verger de la maison rose.

26 août.

Le ciel est gris; les montagnes sont grises; les maisons grises et closes se reflètent de ci de là dans les flaques d'eau de la rue déserte.

Il pleut...

De temps à autre une ménagère, son panier à provisions au bras, ou quelque jeune *maid* des élégants *lodging-houses* d'en bas, passent abritées sous leurs parapluies. La porte de l'épicier ou du fruitier s'ouvre et se referme;... et la solitude recommence.

Où aller? Quelles impressions poursuivre à travers des sites mornes, sans couleur et sans horizon! Les fées des lacs et des montagnes, les fées jolies, habillées d'aurore, d'azur et de soleil, ont replié leurs ailes frissonnantes et se sont enfermées dans le brouillard.

Pas un livre, pas un journal, rien!... L'ennui!...

J'ai trouvé au fond d'un tiroir, oubliée sans doute par la fillette aux yeux clairs, une géographie anglaise, *with maps*.

Il nous apprend, ce volume ironique, que la hau-

teur moyenne annuelle de la pluie dans le Royaume-Uni est de trente pouces. Elle atteint soixante-huit pouces dans le Lake-District et cent cinquante-six pouces dans le Borrowdale. Or Ambleside est à deux pas de ce Borrowdale aquatique.

Il pleut...

Je vais conter ma peine à Mrs. Dove.

— « Des livres, mais, *dear Sir*, voyez dans le *Ladies-saloon*. Il y a une petite bibliothèque. Vous y trouverez des romans, des nouvelles, des magazines et aussi le *Times*... »

Et aussi le *Times*!...

Ah! la pluie,... l'interminable pluie!...

Le petit chemin qui monte en pente douce derrière l'hôtel conduit au Parc.

Le parc d'Ambleside n'a rien de la géométrie savante et compliquée des parcs des grandes villes. Bon petit parc campagnard, simple taillis, à travers lequel ont été aménagées, au petit bonheur, de larges allées, il est plein de beaux arbres, de fougères vertes et de mousses fraîches. Il est aussi admirablement vallonné par la nature et très amusant d'échappées imprévues.

On y vient admirer le Stockgill-Force.

La petite rivière de Stockgill se précipite en grondant d'une hauteur de cent pieds, bondit et rebondit à travers des roches noirâtres et éparpille les blancheurs de son écume au milieu d'un inextricable fouillis de folles verdures. Puis, redevenue soudainement calme, elle s'en va, à quelque distance, glisser son eau paresseuse sous la roue d'une sorte de petit moulin, planté là de guingois pour le plaisir des yeux.

A mi-hauteur de la chute on a établi un balcon muni de balustres de fer. Pendant l'hiver, lorsque les eaux du Stockgill grossies par les pluies, descendent en masses furieuses, les jeunes misses doivent venir en cet endroit se faire rosir les joues par les légers embruns.

27 août.

Nous avons décidé d'aller aujourd'hui à *Furness-Abbey*. — « *This is the cheapest excursion in the lake district*, — dit le guide Jennkinson — *and it enables a great extent of grounid*. — C'est une considération. Il est bon au début d'un voyage de ménager sa bourse.

Dès sept heures du matin, Jenny nous a servi à déjeuner dans le *bow-window* de la salle à manger, empanaché de fougères et de géraniums. *Ham and eggs, poisson grillé et café au lait ;* le menu me séduit assez peu. Mais je me résigne en pensant qu'à cette heure des milliers de ladies et de gentlemen, absorbent un déjeuner semblable.

Nos voisines disent le plus grand bien de l'excursion à Furness, qu'elles ont faite samedi. Elles attendent la voiture pour Keswick et sont comme nous très inquiètes. La journée s'annonce mal ; des nuages lourds courent vers le Nord, et les hirondelles rasent le sol d'une aile rapide. Il ne fera pas bon dans deux heures sur la route des Lacs. Tant pis ! La claustration d'hier nous a suffi ; nous nous sentons d'humeur à affronter tous les ouragans.

Le mail-coach de Windermere est venu se ranger dans la petite cour sablée. Les chevaux s'ébrouent, agitent leurs gourmettes et leurs sonnailles. Sauf les deux places qui ont été retenues pour nous sur la pre-

mière banquette, par l'excellente Mrs. Dove, la voiture est au complet : Anglais en casquette de lad, le col du pardessus relevé, la pipe courte aux dents; Anglaises en chapeau canotier ou en béret déjà emmitouflées en prévision de l'averse qui menace.

Nous nous installons et l'attelage détale à grande allure du côté de Clappersgate par le petit pont qui franchit la jolie rivière de Brathay.

Ce pays des lacs est un pays admirable. Il en est peu, dit-on, qui offrent dans un espace aussi restreint une succession aussi variée de merveilleux paysages. Woodsvorth, Southsea et Coleridge, *les lakistes,* l'ont passionnément aimé, et en ont chanté à l'envi la féerique diversité.

Ce sont d'abord de magnifiques prairies, des plateaux cultivés, des arbres aux ramures vigoureuses, des verdures grasses. Çà et là apparaissent des fermes, des cottages fleuris, des hameaux pittoresques groupés autour de leur petite église; — toute une contrée agricole, riche et fertile.

Puis, presque sans transition, un pays de landes monotone et âpre succède à cette région plantureuse. Des gorges étroites s'ouvrent entre les flancs de montagnes hérissées de rocs. Des bruyères, des ajoncs, des lits de pierres noirâtres; çà et là quelque mince cascade dégringolant à grand bruit dans le vallon; toute une nature désolée et sauvage se révèle, à laquelle le ciel violent d'aujourd'hui donne un aspect saisissant.

Et ce sont ensuite d'autres prairies grasses, d'autres enclos, d'autres cottages, d'autres fermes, un changeant panorama d'eaux miroitantes et de montagnes prochaines.

Notre mail-coach s'est arrêté. A gauche, *Water-Head hotel* et les attirances de son bar et de son buffet. Devant nous le petit lac de Coniston ; à droite la gare où nous prendrons tout à l'heure le train pour Furness.

Les deux tiers de nos compagnons de voyage prennent à gauche. L'autre tiers dont nous sommes, se dirige résolument vers le lac au bord duquel nous attend la *steam-gondola* de Coniston, un joli bateau, blanc et doré, pimpant, avec sa cheminée de cuivre brillant et les glaces claires de son roof.

La traversée, aller et retour, dure environ une heure et demie et nous permet de contempler à notre aise le Old Man. La plaine, qui commence aux bords du lac en berges aplaties, s'élève insensiblement jusqu'à sa base, l'entoure et semble servir de contrefort à la masse imposante de ses roches sombres, à cette heure d'un bleu d'ardoise. Des nuages voilent son sommet ; d'autres nuages plus bas s'effilochent à ses flancs, et, dans la comparaison, les coquets cottages de Coniston ont l'air d'un village de pygmées.

L'averse est proche. La gondole fend à toute vapeur, avec des frémissements dans sa coque, les vaguettes couleur de plomb et nous dépose bientôt à l'estacade. On se précipite en courant vers la gare.

Il était temps. Les portières sont à peine fermées que la pluie commence, serrée et drue, fouettant avec un bruit de grêle les glaces des wagons.

Le train traverse au départ une profonde tranchée, taillée à pic en plein grès rouge. Puis le pays devient boisé, coupé de haies, assez semblable à certaines parties du pays normand. Alors commence une plaine immense, plaine de dunes, mamelonnée et aride, cou-

verte d'herbe roussie. Une longue grève de sable jaune, la blancheur d'un phare, le toit rouge de la maison des gardiens : nous sommes au bord de la mer d'Irlande. Nous l'apercevons au loin, en bande glauque, inquiétante et embrumée, coupée çà et là par l'éclat des vagues qui déferlent. Quelques mouettes blanches viennent, en tournoyant, jusqu'à nous ; c'est la seule chose précise dans tout cet incertain qui nous enveloppe.

*
* *

Furness n'est point un village. La gare est à l'usage presqu'exclusif des touristes qui viennent visiter l'abbaye ; et aussi l'hôtel confortable, aménagé tout près dans l'ancien manoir de la famille Preston.

Il est deux heures de l'après-midi. Nos estomacs crient famine. Nous nous empressons vers le lunch.

La salle à manger dans laquelle on nous introduit est haute et vaste, plafonnée de poutres historiées ; — la salle peut-être où banquetaient jadis, dans leur corselet de buffle, bottés et éperonnés, les compagnons de guerre et de chasse des Preston. De jeunes maids en robes noires et tabliers blancs, — les petites bonnes de Duval — circulent autour des tables, occupées déjà par de nombreux touristes. J'admire un large buffet dressé devant la haute cheminée seigneuriale. Il est encombré de victuailles gargantuesques : poissons de mer et de rivière, allongés dans les plats d'argent, jambons, volailles dorées, quartiers de viandes énormes et fumants, pyramides de fruits ; — un buffet à faire pâmer d'aise le joyeux et bedonnant Falstaff.

Nous n'avions pas besoin de cette excitation gour-

mande et nous mangeons de grand appétit, en gens qui ne sont pas allés faire leurs dix heures à *Water-Head hotel.* Même un joli vin pâle, vendangé sur les coteaux de France, nous met la joie dans les yeux. *Bona bonis ab initio creata sunt.*

Le duc de Devonshire, auquel appartiennent les restes de l'abbaye les a respectueusement entourés d'une grille et encadrés de pelouses soignées, toujours vertes et rases.

On ne saurait taxer les *lakistes* d'exagération quand ils parlent « de la splendeur de ces nobles ruines. » Ces épaisses murailles de grès rouges, emmantelées de lierre, dressent au milieu de la vallée, dans l'encadrement des bois profonds, une masse architecturale d'une mélancolique et incomparable majesté.

L'église, bâtie comme toutes les églises cisterciennes, en forme de croix latine orientée de l'Ouest à l'Est, attire d'abord les regards. Elle appartient en grande partie à l'époque de transition. Les murs du chœur, rebâti au quinzième siècle, et ceux des transepts ont seuls conservé leur hauteur primitive ; ceux de la nef sont à moitié détruits.

Au fond du sanctuaire s'ouvre une ogive de quinze mètres de haut sur neuf mètres de large, dont la pointe, les rosaces et les meneaux ont disparu.

Quatre arcades de même style et de mêmes dimensions, dont une existe encore intacte, s'élevaient à l'intersection de la nef et du chœur avec les transepts. Elles étaient supportées par de massifs piliers et servaient de base à la tour centrale.

La partie la plus curieuse du sanctuaire est sans

contredit la *Sedilla*. C'est une rangée de stalles en pierres adossées à la muraille Sud. Ces stalles sont séparées l'une de l'autre par d'élégantes et légères colonnettes. Elles sont surmontées de dais fouillés et repercés comme des ouvrages d'orfèvrerie. Elles ont été sculptées, dit-on, par des artistes italiens.

Il faut s'arrêter aussi devant les portiques qui donnaient accès de la Salle du Chapitre dans le cloître. Ils sont d'un style roman très pur et d'une grande noblesse de lignes.

Le cloître n'existe plus. Il consistait en une galerie entourant un espace quadrangulaire à ciel ouvert qui était le cimetière des moines. Il était supporté par des rangées de colonnes en pierre polie, sculptée et peinte, et devait présenter une complète analogie avec le cloître du Mont Saint-Michel.

A partir du cloître, la muraille, percée de deux autres portes romanes et de fenêtres à lancette, se prolonge vers le Sud, croulant sous la poussée des arbustes et des plantes sauvages. Salles d'étude, dortoirs des moines de chœur, assure le guide.

Les constructions conventuelles couvraient une vaste surface. Elles comprenaient, en allant du Nord vers le Sud : — l'église dominée par sa tour centrale et la tour du beffroi, longue de quatre-vingt-trois mètres, large de vingt avec des transepts de quarante mètres. — la Salle du Chapitre éclairée par les vitraux de ses hautes fenêtres à lancette, sous une voûte supportée par deux rangs de colonnes, — le cloître, — le cimetière des moines, — les réfectoires, — les cuisines, — deux ailes de bâtiments à étages où logeaient trente moines de chœur et deux ou trois cents frères lais, — le parloir des abbés, — un hall immense, qui servait à la fois

de cour de justice et de salle d'école pour les enfants de la contrée, — la chapelle des hôtes, — un hôpital isolé, — des magasins d'approvisionnement, — des écuries, des étables, etc...........................

De nombreux touristes errent avec nous parmi les ruines : gentlemen en veston et casquette, quelques-uns enveloppés de longs *over coats* gris ; ladies et misses en toilettes de voyage, s'abritant sous des parapluies qu'elles maintiennent d'une petite main gantée. Je vois aussi deux étudiants d'Oxford — figures ouvertes, fraîches et saines d'adolescents habitués aux exercices de plein air. Ils portent la soutanelle de drap noir serrée dans le ceinturon de cuir, le petit rabat blanc, des bas jaune vif et des souliers à boucles. Ils sont coiffés de cet extraordinaire toquet qui ressemble à un shapska polonais. Une vision du passé, ces costumes bizarres dont la forme n'a pas été modifiée depuis des siècles...........................

La pluie n'a pas cessé. Le ciel est d'un gris implacable. Une tristesse morne plane sur la vallée, sur les bois mouillés, sur ces murailles rouges et ces débris que le lierre et les ronces couvrent peu à peu de leur vert linceul. — Œuvre de destruction et de mort ! — Dans un siècle, dans deux siècles, tous ces vestiges de l'énergie et de l'intelligence humaine auront disparu. L'herbe poussera épaisse et fleurie sur ce sol nivelé et la vallée de Nightsdale aura repris l'aspect de solitude et de paix qui séduisit jadis les compagnons du premier abbé.

Et la *Ballade du Bohémien* me revient à la mémoire :

« Quand sur mon chariot, pour la première fois,
» En courant l'univers, j'arrivai dans ces lieux,
» Une ville y grouillait, avec ses vieilles lois,
» Ses murs, ses ateliers, ses palais et ses dieux.
» Et quand je demandai, voyageur curieux,
» Depuis quand florissait la superbe cité,
» Un homme répondit, grave et l'orgueil aux yeux :
» — C'est ma patrie. Elle a de tout temps existé.
» Cinq mille ans il s'écoula.
» Je suis repassé par là.
» Murs, palais, temples, dieux, tout avait disparu.
» Rien ! plus rien ! Le soleil allumait des rubis
» Aux javelots mouillés et verts d'un gazon dru ;
» Et seul un vieux berger, dans ses grossiers habits,
» Se dressait sur la plaine en mangeant son pain bis.
» Or je voulus savoir depuis quels temps très courts
» Dans ce pré tout nouveau l'on paissait des brebis.
» Le berger dit, d'un air moqueur : — Depuis toujours ![1] »

*
* *

En wagon, dans la solitude de mon compartiment que les glaces brouillées par l'averse isolent du paysage fuyant, je me plonge dans la lecture du *Handy guide to the Ruins of Furness Abbey*, par James Atkinson. J'y ai trouvé l'histoire de l'abbaye.

L'abbaye de Furness fut fondée au commencement du douzième siècle. En ce temps-là, quelques moines

[1] Richepin : *Les Blasphèmes.*

du monastère de Savigny en Normandie débarquèrent en Angleterre. Ils étaient conduits par leur abbé, Évan d'Avranches, homme, disent les chroniques, de cœur ardent et de haut savoir. Ils voulaient planter sur la terre nouvellement conquise la bannière de saint Benoît. Ils errèrent longtemps par les plaines, par les montagnes, par les marais, tant qu'à la fin ils découvrirent à quelques milles de la mer d'Irlande, entre la baie de Morecambe et la baie de Duddon, au milieu des bois, une riante vallée que traversait la chanson d'un ruisseau d'argent, la solitaire vallée de Nighstdale. Ils résolurent d'y fixer leur *home.* [1]

Le 16 juillet 1127, Stephen, comte de Moreton et de Boulogne, dépuis roi d'Angleterre, leur octroya la charte suivante :

Au nom de la Sainte-Trinité, en l'honneur de Sainte-Marie de Furness. Je, Étienne, comte de Boulogne et Moreton, après avoir consulté Dieu, pour le salut de mon âme, de l'âme de la comtesse Mathilde, mon épouse, de l'âme de mon seigneur et oncle, Henry, roi d'Angleterre et duc de Normandie, et pour les âmes de tous les fidèles vivants aussi bien que morts, en l'an de Notre-Seigneur 1127, selon l'indication Romaine le 5[e] et le 18[e] de l'épacte.

Considérant l'incertitude de la vie et comment chaque jour roses et fleurs de rois, empereurs et ducs ; couronnes et palmes de tous les grands se fanent et pourrissent ; et

[1] « Seven hundred years ago
The Norman monks looked for a pleasant place
Where they might dwell ; and their sagacious head,
Evanus, found a deep secluded dell,
Trough vhich the silver river singing ran ;
Where grass was green, and woods were plaintiful.»
....

que toutes choses, en une course ininterrompue, tendent à la dissolution et à la mort.

Pourquoi, je rends, donne et concède à Dieu et à Sainte-Marie de Furness, tout Furness et Walney avec privilège de chasse, et aussi Dalton et toutes mes seigneuries en Furness, avec les hommes et les choses y appartenant, tout ce qui est dans les bois et dans les plaines, sur la terre et dans les eaux — aussi Ulwerston et Roger Bracthwaite et tout ce qui lui appartient, — aussi mes pêcheries de Lancastre et le petit Guoring, avec la terre aux alentours — avec droits de *sac, soc, tol, team* et *infangthefe*[1] et tout ce qui est dans Furness, excepté les terres de Michel Flemings, — le tout en vue et à condition qu'un ordre de moines réguliers avec la permission divine soit établi à Furness — laquelle offrande et donation, moi, de mon autorité snprême, ordonne qu'elle soit respectée à jamais, et pour que cela soit confirmé et inviolable à jamais, je souscris et confirme cette charte de ma main avec le signe de la Sainte Croix.

✠

Signé par :

HENRY, roi d'Angleterre et duc de Normandie ;
THURSTON, archevêque d'York ;
AUDIN } évêques ;
BOCES }
ROBERT, garde du sceau ;
ROBERT, duc de Glocester.

[1] *Sac :* pouvoir de frapper d'amende les tenanciers d'une seigneurie ;
Soc : pouvoir d'administrer la justice ;
Tol : privilège de percevoir un droit sur les achats et les ventes et en général sur toutes les conventions ;
Team : privilège de juger les serfs et les vassaux avec souverain pouvoir sur eux, leurs femmes et leurs enfants, pour en disposer selon le bon plaisir ;
Infangthefe : pouvoir de juger les vols commis en dedans des privilèges de Furness.

En peu de temps l'humble monastère devint une abbaye puissante.

Les moines avaient abandonné la bannière de saint Benoît pour entrer dans l'ordre de Citeaux, et, de moines gris, étaient devenus des moines blancs.

On les distinguait en deux classes: les moines de chœur qui étaient prêtres et se consacraient à la prière, à l'étude et à l'administration des biens de la Communauté; — et les frères lais qui s'occupaient d'agriculture et de travaux manuels. Les premiers dépassèrent rarement le nombre de trente. Quant aux seconds on en compta à certaines époques plusieurs centaines.

L'abbé était investi des plus hautes dignités. Sa puissance, dans cette partie du royaume éloignée du pouvoir central, était considérable. Il était pair d'Angleterre; il disposait des franchises et des privilèges dans toute l'étendue de ses domaines; il avait droit de haute et basse justice comme un prince féodal. Enfin il était le chef spirituel des autres abbayes de son ordre qui avaient été successivement fondées en Angleterre. Calder Abbey, dans le Cumberland, — Swinshead Abbey dans le Lincolnshire, — Rushen Abbey de l'Ile de Man, Fermoi en Irlande, et cinq autres couvents de moindre importance, considéraient Furness comme leur métropole.

Les moines faisaient de l'agriculture. Ils la pratiquaient par eux-mêmes et l'enseignaient à leurs tenants et à leurs serfs.

Grâce à leur travail, aux redevances qu'ils avaient acquises, aux dons qu'ils recevaient, ils amassèrent une fortune considérable. Leurs revenus au commencement du règne d'Henri VIII s'élevaient à 950 livres;

c'est-à-dire à une valeur de 250,000 francs, au cours actuel de l'argent. L'abbé percevait en plus ses rentes féodales.

De vieux auteurs ont établi, sur des pièces indiscutables, que l'abbaye de Furness distribuait aux pauvres chaque semaine soixante-dix barils de bière ou d'ale de dix gallons chacun [1] et trente douzaines de gros pains de froment. Elle fournissait sans rétribution à ses tenanciers le fer pour les charrues et les ustensiles agricoles, le bois pour la réparation des chaumières.

Tous les enfants de la contrée allaient à l'école au monastère. On les recevait dans le grand hall, on les enseignait et on leur donnait par surcroît le dîner ou le souper. Les moines, en ces temps de misère, dépassaient la munificence de notre instruction gratuite. Ils avaient deviné les cantines scolaires.

Enfin, comme les chemins n'étaient pas sûrs et les hôtelleries rares, l'abbaye ouvrait ses portes toutes grandes aux voyageurs. Elle avait un bâtiment et une chapelle pour les hôtes.

Pendant quatre cents ans, des moines se succédèrent à Furness accomplissant le même labeur, les mêmes devoirs d'hospitalité et de charité. Henri VIII mit en 1537 un terme à leur action bienfaisante en les dispersant aux quatre vents de son royaume.

. . . .

A Like Side on descend. Le quai, où les flaques d'eau succèdent aux flaques d'eau, de robustes matelots enveloppés de suroits, l'échelle glissante du steamboat

[1] Environ trois mille cinq cents litres.

de Windermere déjà plein de passagers, c'est tout ce que la pluie nous permet de voir. Le petit bateau démarre et nous emporte vers Ambleside.

Le salon du bord est bondé. Les dames seules peuvent encore y trouver place. Quelques gentlemen prennent le parti de rester sur le pont et s'immobilisent, stoïques, sous leurs parapluies transformés en cascades ; l'eau ruisselle au-dessus de nous, autour de nous, sous nos pieds. Enfin au milieu d'une accalmie, mais après trois quarts d'heure d'immersion, nous apercevons l'estacade de Low-Wood : c'est une joie. Les quelques gentlemen stoïques ont un aspect lamentable.

— Humide, n'est-ce pas, Monsieur, cette excursion, dit Mrs. W..., avec de légers frissons, au moment où, après avoir changé de vêtements, nous nous asseyons à la table commune.

— Mais vous-même, Madame ! ...

— Oh ! nous, mouillées comme des barbets. Au départ de Keswick, on nous avait casées sur le seconde banquette du mail-coach. De sorte que nous avons reçu, sur les genoux, l'averse des parapluies de la première et, dans le dos, l'averse des parapluies de la troisième... Un désastre pour l'Amérique ! ...

28 août.

Mrs. W..., s'est assise avec nous au bord du lac de Windermere.

Le soleil descend derrière la masse ondulante des futaies de l'autre rive, éclairant en vigueur la tour carrée et crénelée d'un petit castel, sur le sommet duquel, au-dessus des arbres, flotte le pavillon anglais. A nos pieds, toute une escadrille de canots de plaisance danse

légèrement sur l'eau clapotante ; — de petites voiles blanches, inclinées sous la brise, filent dans la direction de Like Side. L'air est tiède et le ciel d'une limpidité admirable.

On cause, on rêve, — car l'heure est exquise ; — nous échangeons nos impressions. Mrs. W..., qui a passé la soirée d'hier en tête à tête avec les *Annales Furnesiennes*, se laisse aller à nous conter la fin de Furness.

Quelques documents m'ont permis de compléter son récit.

La destruction de l'abbaye de Furness eut lieu vers la fin du règne d'Henri VIII.

Un tableau d'Hampton-Court, nous montre ce roi trop fameux sous le pourpoint tailladé et le chapeau à plumes blanches des grands seigneurs de l'époque — le costume de François Ier. — Mais alors que le roi de France attire et séduit par sa belle mine chevaleresque, le roi anglais inspire une instinctive répulsion. Le corps est énorme ; la figure apparaît pâle, bouffie de graisse malsaine, encadrée de barbe fauve, avec des lèvres minces et des yeux cruels. Figure, non pas même de bourreau, mais de tortionnaire...

Henri, vers 1535, s'étant brouillé avec le Pape, résolut d'enlever son royaume à l'autorité de Rome et d'y fonder une religion dont lui-même serait le pontife.

Pour arriver à ce but, il fallait d'abord abattre les couvents qui étaient comme les forteresses de la papauté. Cela permettrait en surplus de remplir les coffres royaux vidés par la guerre et les extravagances de la Cour.

Le roi commença prudemment par les petits monas-

tères. Il les représenta comme des associations qui avaient oublié les règles de leurs ordres et étaient devenues des écoles de vices. Il sollicita du parlement un bill de dissolution.

Cela n'alla pas sans quelques difficultés.

Les membres de la Chambre Basse arrêtèrent le bill au passage, et s'entêtèrent longtemps. Mais Henri n'était pas homme à se laisser amuser ainsi. Il réunit les députés dans une des salles de son palais et les y laissa se morfondre pendant plusieurs heures. Puis, sortant brusquement de son appartement il se mit à parcourir les rangs des pauvres gens sans prononcer une parole, dévisageant chacun avec colère.

— J'entends dire, s'écria-t-il enfin, que mon bill ne passera pas : Mais il passera, je le veux... ou j'aurai quelques-unes de vos têtes.

Et sans plus de rhétorique il rentra chez lui.

Cette comédie avait suffi. On lui donna tout ce qu'il voulut et la spoliation des petits monastères fut décidée. Trois cent soixante-dix furent impudemment pillés. [1]

Les puissantes abbayes allaient avoir leur tour.

A ce moment, les choses se gâtèrent.

Les habitants des campagnes étaient mécontents. Ils en voulaient au roi pour tout le sang qu'il avait versé. Ils ne lui pardonnaient ni les supplices de Fisher et de Thomas More, ni ceux de Frith, de Hewet et du pauvre Nicholson, envoyés au bûcher au nom de la *Présence réelle*. Ils lui pardonnaient moins encore la spoliation de ces couvents où ils trouvaient du pain et des consolations à leurs misères.

[1] H. Spelman : *History of Sacrilege.*



Toutefois, ils entendirent se montrer d'abord fils respectueux et sujets soumis et, naïvement, adressèrent au roi d'humbles représentations.

Le monarque rhéteur répondit avec sa violence habituelle :

« Comment, crie-t-il aux hommes d'York, vous » êtes assez présomptueux, vous, habitants du comté » le plus abject, le plus ignare, le plus bête du » royaume, pour reprocher à votre prince le choix de » ses conseillers et de ses prélats, et pour vouloir, au » mépris des lois divines et humaines, dicter des con- » ditions à qui vous devez soumission et obéissance; » à qui appartient tout ce que vous possédez : vie, » sol et propriétés. »

Les hommes d'York ne goûtèrent pas la mercuriale. Ils se joignirent à ceux de Lancastre, de Westmoreland, de Durham, aux rudes montagnards du pays des Lacs; et bientôt quarante mille rebelles, fanatisés par leurs prêtres, marchèrent sur Londres. Ils avaient à leur tête Mackrel, prieur de Barking, et le docteur Melton, qui se faisait appeler le capitaine savetier ; ils portaient, brodé sur la manche de leur veste, le Christ aux cinq plaies. Lancastre, York, Hull et plusieurs villes furent occupées.

Henri comprit que l'heure n'était plus aux apostrophes véhémentes et qu'il fallait employer la méthode persuasive. Le duc de Suffolk vint, caressa les chefs, flatta tout le monde, fit les plus magnifiques promesses et, quand les paysans furent rentrés chez eux, il leur dépêcha ses lansquenets qui les pendirent par centaines.

Le calme était rétabli ; l'ordre régnait,... et la terreur. Les monastères qui avaient été épargnés

attendaient, dans l'angoisse, qu'il plût au *Défenseur de la Foi* de marquer la dernière minute de leur existence.

Le 28 juin 1537, Southwel, sir Tunstall, sir James Layburn, sir John Byron et Asthon, commissaires royaux, accompagnés d'une respectable escorte de cavaliers, arrivèrent à Furness. Ils réunirent le Chapitre et exhibèrent le bill du Parlement.

Roger Pyle, alors abbé, son Prieur, et vingt-huit des pères se laissèrent abattre. Ils signèrent un acte bien humble, bien soumis, dans lequel ils déclaraient « de » leur plein et unanime assentiment, pour diverses et » particulières considérations, donner, remettre et » rendre aux mains de leur seigneur et roi, Henri VIII, » par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et de France, » Défenseur de la foi, Lord d'Irlande, chef sur la Terre » de l'Église anglicane, — le monastère de Furness, ses » murs et fondations, ses biens, ses joyaux, l'église et » ses ornements, ses créances, actions, domaines, » châteaux, manoirs, terres, tènements, églises, cha- » pelles, rentes, reversions, privilèges et franchises, » etc., etc. »

Deux moines seulement résistèrent et refusèrent d'écrire leur nom au bas de ce document si complet, élaboré d'avance par les procureurs de la Cour.

L'abbé fut pourvu du rectorat de Dalton. Quant aux deux protestataires, Southwel les enferma dans le château de Lancastre, d'où ils ne sortirent jamais.

Les commissaires royaux commencèrent par briser le sceau de l'abbaye. Ils prirent les chartes, les cartulaires, les titres de propriété et firent main-basse sur le trésor, dont ils dressèrent d'ailleurs honnêtement l'inventaire.

Item. Une patène en or ciselé ;
Item. Une crosse d'or ;
Item. Cinquante deniers d'or.

Ce butin fut dirigé sur Londres.

Alors Southwell fit ouvrir les portes de l'abbaye et poussa dehors le lamentable troupeau des pères et des frères lais.

La place ainsi nettoyée on continua, sans désemparer, l'œuvre de spoliation. Cette besogne était confiée à un certain Holcroft qui avait déjà montré son savoir-faire au Prieuré du Carmel. Le bétail, cent vingt vaches laitières et le reste, les meubles, les approvisionnements, tout fut mis à l'encan. On arracha les plombs des toitures ; on jeta bas les verrières, les solives, les poutres, les planchers, les boiseries et les portes et on les vendit.

Les tenanciers ne furent pas les derniers à se partager les dépouilles de ceux qui les avaient si souvent secourus. L'ingratitude est de tous les temps.

Quand il ne resta plus que les murs, Southwell et ses complices se retirèrent, laissant au temps le soin d'achever leur ouvrage.

....

Mrs. W..., qui paraît douée d'une impressionnabilité particulière, ajoute de sa jolie voix lente :

« J'ai éprouvé à Furness de singulières impressions. Les ruines ont une mélancolie souveraine. Je pensais en les parcourant aux moines blancs qui, pendant quatre siècles, ont vécu dans cette solitude leur vie recluse, austère et monotone, étendant sur une vaste contrée leur suzeraineté paternelle, pauvres servant

des pauvres, ouvriers paisibles et patients de la civilisation au milieu de ces temps barbares.

» Ils ont disparu, comme les petits oiseaux qui meurent, sans laisser aucunes traces et nous n'avons d'autre témoignage de leur œuvre que des murs croulants. On ne connaît pas leurs noms ; il semble qu'ils n'ont point eu de parents, qu'ils n'ont point eu d'amis. Leur mémoire est morte ; ils dorment, anonymes, sous l'herbe de la vallée. Et si leurs pauvres âmes viennent errer parmi les décombres elles ne peuvent savoir où gît la poussière des corps qu'elles ont animés.

» Ces âmes inquiètes m'inspirent une grande pitié.

» J'ai l'idée aussi que les ruines ont une âme, multiple et diverse, faite de celles des générations qui les ont habitées.

» L'âme de Furness — est-ce dire une folie ? — je l'ai sentie frissonner dans les manteaux de lierre. Elle m'a frôlée sous les portiques obscurs, elle m'a accompagnée, comme une amie, dans le sanctuaire sans toit, près des tombeaux vides. Elle m'a posé, très douce et très tendre, le problème décevant des fins humaines.

» A quoi bon ceci, à quoi bon cela, à quoi bon tout, puisque ceci, cela et tout aboutissent à l'oubli, à l'ingratitude, à la mort, à l'envahissement, par le lierre et les ronces, des ruines que le temps nivelle !...

— » Oui, mais les sociétés !...

— » Ah ! les sociétés, pour la reconnaissance qu'elles vous ont !... Je sais,... il y a au dedans de nous un instinct mystérieux et fort, qui nous pousse vers les misères pour les soulager et les guérir, sans autre pensée que de soulager et de guérir... Nous avons cet instinct, nous autres femmes... Mais cela peut-être ne suffit pas à tout expliquer et les moines de Furness,

— ne le pensez-vous pas, *dear Sir,* — avaient sur ces choses des idées plus hautes...

....

La nuit est venue tout à fait. Des myriades d'étoiles se sont allumées au-dessus de nos têtes. Les futaies de la rive opposée apparaissent maintenant comme une muraille impénétrable, doublée par le miroir de l'eau endormie. Le lac n'a pas une ride; les petits batelets sont immobiles. Une paix infinie enveloppe le majestueux décor des montagnes.

Nous reprenons silencieux le chemin du *White Lion.* Les fenêtres d'Ambleside sont éclairées, et ses maisons, aux toits aigus, se découpent en masse sombre sur la profondeur lumineuse de la nuit.

....

LA PAROISSE DE JOBOURG

PENDANT LA RÉVOLUTION

par M. Henri JOUAN.

La *Société Académique* a eu en communication de la part d'un de ses membres, M. Lefèvre, aumônier du Lycée, un Mémoire manuscrit au sujet de ce qui s'est passé à Jobourg de 1789 à 1801. Ce cahier, qui comporte une quarantaine de grandes pages, n'est ni signé ni daté, mais il y a tout lieu de croire qu'il est l'œuvre du curé de la paroisse, il y a une trentaine d'années, plus ou moins, du temps que Mgr Bravard occupait le siège épiscopal de Coutances et Avranches, évidemment à la suite d'une enquête prescrite par l'autorité ecclésiastique dans diverses paroisses du Diocèse, (peut-être dans toutes) : c'est, du moins ce qu'on est porté à conclure d'allusions et de renvois à ce qui se passait ailleurs. Il est écrit à un point de vue tout spécial, ne relatant guère que les faits qui ont trait au clergé et à l'église de Jobourg, le tout relevé sur des documents officiels conservés dans les Archives de la commune, et reproduits *in extenso*. Bien que les Statuts de la Société lui interdisent formellement tout ce qui touche à des questions politiques ou religieuses, il lui a, cependant, paru bon de donner place, dans ses *Mémoires*, à titre de document historique, à un résumé [1] de ce travail, et même d'en reproduire en entier certains passa-

[1] Bien entendu, la publication de ce résumé n'est faite qu'avec l'autorisation — d'ailleurs très gracieusement accordée — du dépositaire du manuscrit, le curé actuel de Jobourg, M. l'abbé Boissel.

ges qui pourraient donner une idée de ce qu'était alors dans ce coin de terre perdu où, il n'y a pas encore bien longtemps, on ne pouvait aller qu'à cheval — et, encore, dans certains endroits, était-il prudent de descendre et de marcher à pied — « l'état d'âme » des habitants, comme on dit aujourd'hui. C'est de l'histoire *locale*, ce sont des faits *locaux :* nous les exposons simplement.

H. J.

La Cure de Jobourg était desservie par un Religieux de l'Abbaye de Cherbourg qui avait le titre de Prieur-Curé. En 1781, elle était occupée par Messire François Fleury, Chanoine régulier de l'Abbaye d'Aval (Diocèse de Bayeux), affilié à celle de Cherbourg, pensionnaire breveté du Roy. Après sa mort (31 mai 1781), il eut pour successeur Mre Jean-Baptiste Bouillon, Religieux Augustin de l'Abbaye de Cherbourg, né à Valognes en 1736.

Le 14 février 1790, lorsque la liste des « citoyens actifs » eut été dressée, il fut, dans la même séance, élu Président provisoire, puis Président effectif et Procureur de la Commune, et prêta le serment civique en ces termes : « Je jure de maintenir de tout mon pou- » voir la Constitution du Royaume, d'être fidèle à la » Nation, à la Loi, au Roi, de choisir en mon âme et » conscience les plus dignes de la confiance publique, » de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles » et politiques qui pourraient m'être confiées. » *(Registre de la Commune.)*

Le 13 avril suivant, sur la demande du Maire et des Officiers municipaux, il leur remet, signés, la déclaration et l'inventaire de tous les biens dépendant de son Bénéfice.

Nouvelles élections le 21 novembre : le curé est réélu aux mêmes fonctions, aux applaudissements unanimes de l'assemblée.

Le 8 février 1791, à la demande des Officiers municipaux et des notables, conformément au décret du 27 novembre 1790, le curé prête de nouveau serment, comme confirmation des précédents, en ces termes : « Je jure, purement et simplement, et sans restriction » aucune, de veiller avec soin sur les fidèles de la » paroisse, d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi, » de maintenir, autant que possible, la Constitution » décrétée par la Nation et acceptée par le Roi. » *(Reg. de la Comm.)*

Le 17 mars 1792, le Curé, réélu Président, prête de nouveau le serment demandé par la Nation.

Tout cela se passait dans l'église, après annonce préalable durant la messe.

Suivant l'exemple du curé, son vicaire, l'abbé Lemarois, et deux autres prêtres, les abbés Michel Groult et Jean-Antoine Fleury, avaient prêté serment le 8 février 1791. Il n'en avait pas été de même de l'abbé Jean-Paul Voisin qui était présent à l'office du matin. La messe terminée, il était entré dans la sacristie, avait pris son chapeau et était rentré précipitamment chez lui « saisi de crainte et d'horreur à la vue d'une pareille orgie ».

MM. Groult et Fleury, en messidor an II, font, devant la Municipalité, une déclaration portant « qu'ils » se proposaient d'exercer le Ministère connu sous le » nom de Culte Catholique, Apostolique et Romain, » dans l'étendue de la paroisse de Jobourg ». Il est fait droit à leur demande sous la promesse « d'être fidèles aux Lois et à la République ».

M. Fleury fut, pendant quelque temps, chargé de percevoir les impôts de la commune et de tenir l'école des enfants.

A M. Lemarois avait succédé comme vicaire, en janvier 1792, M. François Belhomme qui prêta serment devant les Officiers municipaux. Il remplit ces fonctions jusqu'en 1793, puis celles de desservant jusque dans le courant de ventôse an III, époque à laquelle, probablement, l'église fut fermée. Il quitta alors le presbytère après avoir remis les clefs aux Officiers municipaux qui y perquisitionnèrent pour constater l'état des lieux. Le 13 germinal, des gendarmes vinrent l'arrêter sur l'ordre du District de Cherbourg et le conduisirent à la maison d'arrêt de la ville. L'auteur du manuscrit ne peut pas dire combien de temps il y resta, ni pour quel motif, au juste, on l'avait enfermé : c'est, du moins, ce qui semble ressortir d'une déclaration des administrateurs de Jobourg :

« Nous pensons que le citoyen ci-dessus est détenu
» pour n'avoir pas remis ses Lettres de prêtrise, mais
» pendant tout le temps qu'il a été dans notre Com-
» mune, il ne nous a donné que des marques de bon
» républicain. » *(Reg. de la Comm.)*

On trouve encore, dans le manuscrit, les noms de plusieurs autres ecclésiastiques, originaires de Jobourg, qui étaient revenus demeurer dans leurs familles, acquiesçant à toutes les demandes de serment, faisant les mêmes déclarations au sujet du culte, et, malgré cela, plus ou moins inquiétés, quelques-uns emprisonnés par ordre du District de Cherbourg, quoique les Officiers municipaux de la commune témoignassent de leurs sentiments républicains. Quelques-uns, cependant, n'avaient pas voulu prêter les serments

demandés, et continuaient à exercer le ministère — en secret, bien entendu — trouvant à se cacher chez des amis, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Il n'y avait pas que des prêtres de Jobourg à protéger ; il en venait, des paroisses voisines, chercher un refuge dans les grottes des falaises où il n'était pas toujours facile de leur porter des aliments. Parmi les individus qui se dévouaient pour rendre aux proscrits ce service, il faut citer tout particulièrement le nommé Charles François, dit *Galet*, que rien ne pouvait ébranler, ni la crainte des mauvais traitements, ni la crainte de la prison, ni, même, la crainte de la mort.

Deux de ces ecclésiastiques, MM. Charles-François-Sébastien Levéel et Charles Lemière, n'avaient pas eu peur de résister. Lorsque le curé Bouillon prêtait tous les serments qu'on lui demandait, ils refusèrent constamment de l'imiter : de là, des tracasseries, des vexations suscitées par le curé et l'administration municipale. D'abord un arrêté de celle-ci, en date du 24 mars 1792, enjoignit, conformément à un arrêté du Département de la Manche (8 juin 1791), au curé de défendre à tout prêtre *non conformiste* de la paroisse de faire usage des ornements et des vases sacrés appartenant à l'église. Cette mesure ne tarda pas à être mise à exécution. On lit dans le Registre de la Commune :

« Aujourd'hui, quatrième jour d'Avril 1792, nous, Maire
» et Officiers municipaux, assemblés pour vaquer à nos
» affaires, c'est présenté Guillaume Duval, Custos de la
» Paroisse, lequel a annoncé par ordre de Mr le Curé,
» aux Sieurs Lemière et Levéel, Prêtres non assermentés,
» le Dimanche vingt-cinq du mois dernier, notre arreté
» pris de la veille, le sieur Lemière lui avait fait une
» réponce pleine d'egreur dont il croit devoir nous faire

» son raports lequel nous avons reçu signé de lui et en
» cest termes... Le dit sieur Lemière, après avoir pris
» lecture de cette arrêté cest emporté en menaces en
» disant que c'était les Cillery et Félix Mauger qui voulez
» faire des Loix et qui étest cause que la municipalité as
» fait cette arrêté qui netet point de leur compétences
» mais de celle du curé, que cetet des drôles qui voiroit,
» qu'il iroit même jusqu'à l'assembles national, qu'il y
» avoit des amis et qu'il les feroit casse, ensuite se tour-
» nant vers le sieur Levéel il lui a dit : Venez chez moy,
» j'y dit la messe tous les jours. Alors allons nous y en a
» et qu'on vienne m'y interrompre, j'ai de quoi les servir.
» Alors il a signé après lecture faite. »

MM. Lemière et Levéel ne tardèrent pas à ressentir les effets de cette réponse. On les signala aussitôt comme troublant la paix publique, voulant séduire les habitants, etc. On lit dans le Registre de la Commune :

« Nous soussignés, Maire et Officiers municipaux de la
» commune de Jobourg, attestons que nous avons dans
» notre Paroisse deux Prêtres, savoir, François Levéel,
» prêtre et non fonctionnaire public qui est retiré dans sa
» famille, s'abstenant de toute fonction, n'allant point à
» l'église et a inspiré le fanatisme dans l'esprit de pres-
» que toute sa famille. Charles Lemière, ci-devant capu-
» cin, qui s'est aussi réfugié ici ché son frère et depuis
» son arrivé le fanatisme y est au dernier degré. Fait en
» notre Chambre commune, ce 28 décembre, 1792, l'An
» Ier de la République. »

MM. Lemière et Levéel, craignant pour leur liberté, et même pour leur vie, quittèrent Jobourg (5 avril 1793, *Reg. de la Comm.)* et réussirent — on ne sait comment ? — à gagner Dieppe, d'où ils passèrent en Angleterre

Deux ecclésiastiques du nom de Mauger (Michel et

François) furent détenus pendant quelque temps à la prison de Cherbourg. Après leur élargissement ils revinrent à Jobourg, y exerçant leur ministère en secret ; le deuxième surtout y mettait un zèle qui lui attirait la considération générale.

. . . .

Les prêtres non assermentés trouvaient, avons-nous dit, un asile dans certaines familles qui, par cela même, étaient tenues en suspicion. Outre Galet, dont il a été parlé, on trouve dans le Registre de la Commune les noms suivants des personnes surveillées comme « suspectes » :

Jacques-François Feuardent et Elizabeth Lefort, sa femme, ci-devant nobles, père et mère de deux fils émigrés, et ayant encore huit enfants chez lui :

Victor-Guillaume Lemière, ayant fait rébellion à la Loi et refusé le serment prescrit par la Loi :

Dorothée Lefort, ci-devant noble :

Jacques de Mary et sa femme, ci-devant nobles :

Marie-Françoise Bonissent :

Marie-Françoise Sanson :

Françoise Leduc, veuve de Charles Levéel, mère d'un fils prêtre non assermenté et émigré.

Il est juste de dire que des individus non regardés comme « suspects », étaient néanmoins purs des excès qui se commettaient, et que les ecclésiastiques inquiétés trouvaient chez eux un asile sûr, bien que plusieurs de ces individus fissent partie du Conseil de la Commune.

Le sieur Lemière (Victor-Guillaume), frère de l'abbé Lemière dont il a été question, était venu, quelque

temps avant la Révolution, demeurer à Jobourg dans une propriété qui lui appartenait. On le considérait comme un parfait homme de bien, ce qui lui avait valu d'être élu Procureur de la Commune, le 4 novembre 1791 ; mais, le 28 février 1792, il se démettait de ces fonctions, donnant pour motif qu'il ne se sentait pas capable de les exercer convenablement, mais, en réalité, parce qu'elles l'obligeaient à des actes répugnant à sa conscience. Dès lors il parut suspect, et on ne tarda pas à le lui faire voir. Les procédés, employés à son égard, nous paraissent assez curieux pour mériter d'être relatés en entier, d'après le Registre de la Commune :

« *La Nation et la Loi* »

« Nous soussignés, Procureur et Officiers municipaux » de la Commune de Jobourg, ce jourd'hui 4 septembre » 1792, assemblés pour mettre à exécution la Loi du 1er » Aout 1792 qui ordonne de désarmer les maisons sus- » pectes, escortez d'une garde de la garde national de ce » lieu, nous nous sommes transportez entre autre ché le » sieur Lemière abitant domicilié dans notre commune, » et lui avons donné lecture de la Loi du 12 Août pré- » sente année. Il a déclaré vouloir donner par écrit et » sous saing reconnoissance d'avoir chez lui un fusil et » quelques munitions tant en poudre qu'en plomb et pro- » messe de les représenter toutefois et quante, mais il a » refusé de les livrer entre nos mains. Nous avons tou- » jours enscité qu'il livrat le dit fusil voulant mettre à » exéeution la loi ci-dessus. Alors il s'est levé furieux, a » pris le fusil pendu sur sa cheminée, la pris par le bou » du canon levant la crosse en haut et s'adressant à un » officier municipal décoré comme ses collègues de » l'écharpe, il a dit : le voulez-vous d'un ton furieux. Le

» dit officier municipal lui a dit : ne me frappez toujours
» pas. Le dit Lemière a donné un coup de la crosse de
» son fusil contre terre avec une telle véhémence qu'il a
» rompu en deux au pied d'un Officier municipal en
» disant : ramassez-le, le voilà. Il vaudrait mieux désar-
» mer une partie des démocrates qui sont avec vous qu'un
» homme comme moi qui suis seul che moi, et s'il faut
» foutre le camp on le foutra. Nous, voyant sa colère et
» en graignant de funeste effait, nous avons cru qu'il
» était de notre prudence de sortir de ché lui pour écrire
» notre procès verballe que nous avons dressé dans sa
» cour. Ensuite nous avons rentré chez lui pour lui
» demander s'il voulait le signé ce qu'il voullait bien faire,
« mais en y faisant des corrections de sorte que le procès
» verballe aurait été tout à fait contraire au présent dressé
» par nous. Nous nous y sommes refusé, et voyant qu'il
» insistait sur les dittes corrections pour les signés nous
» avons sorti de ché lui pour nous transporter à la mai-
» son commune de ce lieu pour y achever le dit procès
» verballe. Ce que nous avons fait ce jourd'huy 4 septem-
» bre 1792. »

Plainte est bientôt portée au District de Cherbourg. Le 17 septembre, le Directoire ordonne « que le sieur Lemière, coupable de rébellion à l'exécution de la Loy et d'injures graves envers la Municipalité, sera désarmé sans délai, et, pour ce faire, la Municipalité se transportera à son domicile avec une force qu'elle requerra, qu'elle fera saisir cet individu suspect et le fera conduire au Juge de paix, avec toutes les pièces justificatives nécessaires pour que soit décerné le mandat d'arrêt pour cause de sûreté générale, à charge au Juge de paix de prendre dans cette circonstance le parti que ses lumières et son patriotisme lui dicteront ».

Sans perdre de temps, la Municipalité prend la décision suivante :

« Du 25 septembre 1792. Nous, Officiers municipaux et
» Procureur de la commune, étant assemblés au sujet
» d'une plainte par nous adressée au District de Cherbourg,
» ayant été répondu le 17 septembre, qui authorisait la
» municipalité à faire le désarmement complet du sieur
» Lemière, l'avons somé de se transporter avec nous au
» Juge de paix faute de quoi nous l'aurions fait saisir par
» la garde national, mais s'étant rendu avec nous au Juge
» de paix qui a terminé la plainte rendue contre lui.
» Ensuite nous nous sommes transportée chez le dits
» Lemière revétus de notre écharpe et escortée d'une
» garde suffisante, où nous avons fait notre visite dans
» tous les appartements et tous les fermants que nous
» avons trouvée. N'ayant trouvé aucun arme que celui qui
» était porté dans la plainte, de quoy nous nous sommes
» saisis, le dit arme étant rompu en trois bouts. Nous
» ayant déposé l'arme et viron un quarteron de poudre et
» autant de plomb. Fait les les dits jour et an que des-
» sus. »

Lemière, après cet incident, se retira chez lui, toujours inébranlable. Cependant on l'avait laissé en repos, et peut-être croyait-il avoir échappé au danger qui le menaçait quand, tout à coup, le 13 octobre 1793, il se trouva de nouveau en butte aux coups de ses ennemis qui, cette fois, le firent conduire à Cherbourg pour y être détenu. Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans le Registre de la Commune :

« Nous Maire et Officiers municipaux de la commune de
» Jobourg nous étant assemblés dans notre maison com-
» mune en attendant la personne du citoyen Garnier,
» représentant du peuple, ètant arrivé et nous ayant

» demandé s'il n'y a pas un nommé Lemière en arrestation
» dans notre commune, lui avons répondu que non, mais
» qu'il était porté sur la liste des personnes suspects de
» notre commune, à l'instant il ordonné que le dit Lemière
» fût mis en arrestation. Dès l'instant aussitôt s'est déta-
» ché le citoyen Vachot aide de camp et a demandé qua-
» tre hommes armés, et ont été sur le champ se saisir du
» sieur Victor Guillaume Lemière, et l'ayant fait conduire
» par quatre hommes armés avec leur capitaine à la com-
» mune d'Auderville pour être conduit à Cherbourg..., à
» l'instant, nous, Officiers municipaux, ayant parti tout
» aussitôt pour nous transporter en la maison du dit
» Lemière et ayant fait rencontre du dit Vachot aide de
» camp, nous ayant déclaré qu'il venait de saisir le dit
» Lemière qu'il avait trouvé écrivant une quittance qu'il
» nous a remis entre les mains .... et ayant rencontré le
» sieur Lemière sous escorte de quatre hommes de la
» garde national avec leur capitaine et nous ayant remis
» entre les mains le nombre de neuf clefs, et étant arrivés
» à la maison du dit Lemière avons trouvé le Domestique
» et la servante. Avons enjoint au Domestique de nous
» mettre entre les mains la jument destinée à être envoyée
» à Cherbourg pour le service de la République, ce qu'il
» a fait aussitôt, et la servante nous a produit les clefs qu'il
» avait entre les mains en présence d'un garde que le sieur
» Vachot avait laissé en attendant les officiers. »

Ceux-ci fouillent partout, renferment les papiers dans un meuble sur lequel ils apposent les scellés, remettent tout en ordre, ferment toutes les portes dont ils remettent les clefs au maire, chargent le domestique, Guillaume David, du soin des animaux et mettent des gardes autour de la maison.

Lemière fut obligé de payer les individus préposés à la surveillance de sa demeure, de même que ceux qui le conduisirent à la maison d'arrêt de Cherbourg.

L'auteur du manuscrit n'a pas eu d'autres détails sur cette affaire. Il paraît que Lemière avait été envoyé à Paris, et qu'il aurait porté sa tête sur l'échafaud sans la chute de Robespierre. Après être resté pendant quelque temps à Paris, il revint à Jobourg.

Il ressort de l'examen du Registre de la Commune que Lemière et les autres « suspects » étaient toujours requis pour tout ce qu'on avait à fournir aux gardes, soldats et autres agents publics : lits, matelas, couvertures, vivres, chevaux, bœufs pour les charrois, etc., alors que les autres habitants trouvaient presque toujours le moyen de se dérober à ces réquisitions.

Une famille honorable à tous les titres, celle de M. Feuardent, eut aussi sa part de souffrances. Le principal motif des tracasseries et des vexations qu'on lui faisait subir était que M. Feuardent était noble et que deux de ses fils avaient émigré. L'un d'eux avait quitté Jobourg en 1792 pour aller ailleurs « en vue de son instruction ». *(Reg. de la Comm.)*; l'autre était parti en mars 1782 sans avoir fourni aucune justification de son départ. M. Feuardent eut à subir des visites domiciliaires à la suite desquelles on enleva toutes les armes trouvées chez lui, et on finit par l'emprisonner. Pendant qu'il était détenu, on emporta les meubles de sa maison, les lits, les couvertures, etc., ne laissant à sa famille que de la paille. Après bien des démarches, des sollicitations de la part des siens, il put revenir à Jobourg où il mourut en 18...

Les prêtres assermentés, les « intrus », les « jureurs », comme le parti opposé les appelait, ne rencontrèrent guère, paraît-il, que de l'indifférence chez les paroissiens, à l'exception de quelques individus exaltés. A vrai dire, il n'y eut pas, de ce fait, de désordres

sérieux. Il arrivait bien aux fidèles, assistant à la messe que l'abbé Mauger disait à huit heures du matin, d'être hués, insultés par les quelques individus qui venaient pour entendre celle que disait, à dix heures, le curé constitutionnel Tesson, mais les choses s'arrêtaient là : «des coups de langue et voilà tout », dit l'auteur du manuscrit.

Toutes les nuits, beaucoup d'habitants de Jobourg, et un grand nombre d'individus des communes environnantes et même du voisinage de Cherbourg, se réunissaient dans le cimetière pour prier en commun, invoquant l'intercession de la Vierge, la patronne de la paroisse, pour obtenir la cessation des temps troublés où l'on vivait, mais cette ferveur se ralentit, une plainte ayant été portée contre ces attroupements ; ordre fut donné au capitaine de la Garde nationale de faire faire des patrouilles aux abords du cimetière pour les empêcher.

Il ne semble pas que les *décades* fussent bien observées, si ce n'est par les autorités de la commune. Le reste des habitants — même des parents des fonctionnaires — n'avait que de l'indifférence pour les nouveaux jours fériés. On restait chez soi, et beaucoup d'individus sanctifiaient, autant qu'il était possible, le dimanche dans leurs maisons, en secret, bien entendu. Il paraît même que, parmi les fonctionnaires, il y en avait — entre autres le maire, Pierre-Sébastien Fleury, — qui n'assistaient aux réunions décadaires que pour empêcher qu'il s'y commît quelque désordre.

Le culte de la *Raison* fut institué à son tour et l'église lui servit de temple ; mais la Déesse n'eut que peu d'adorateurs et encore ne tardèrent-ils pas à abandonner son autel par crainte du ridicule ....

Il a été dit précédemment qu'en avril 1790, peu de temps après que le curé Bouillon eût prêté serment, la Municipalité avait réclamé de lui l'état de tous les biens dépendant de son Bénéfice. Par ordre du District de Cherbourg obéissant à une autorité supérieure, tous ces biens, déclarés *biens nationaux,* consistant en quelques pièces de terre, une grange et deux étables, furent vendus aux enchères en deux fois, les terres le 5 février 1791, au prix de 3,050 livres, les immeubles, le 29 ventôse an III, pour 600 livres. Le presbytère et ses dépendances (cour et jardin) ne fut pas vendu; la Municipalité, qui n'avait pas de local pour ses nombreuses réunions, le réclama avec insistance pour cet objet, et en même temps pour en faire une maison d'école dont la commune était dépourvue : on fit droit à sa demande. Plus tard, le presbytère devint un cabaret jusqu'à la réouverture de l'église; alors il redevint presbytère.

Un vol avait été commis dans l'église le 3 mars 1791. Les portes de la sacristie avaient été forcées, les armoires ouvertes; ce qu'elles contenaient, des ornements, des livres, ne tentèrent pas les voleurs, mais le tronc, fermant à trois clefs, avait été fracturé, et une somme de 400 livres qu'il contenait avait disparu; on n'y trouva plus que quelques liards. On porta plainte, on fit des recherches : peine perdue.

Le 31 juillet 1792, pour se conformer à une délibération du Directoire du département de la Manche, la Municipalité, qui s'était adjoint les notables de la commune, procéda à l'inventaire des « linges, ornements d'église et vases sacrés servant à l'usage de l'église de la Paroisse ». Cet inventaire est trop long pour que nous le reproduisions ici; il en ressort que

l'église de Jobourg était bien montée pour ce qui regarde les objets nécessaires à la célébration du culte.

De nouvelles instructions furent adressées à la Municipalité pour qu'elle inventoriât à nouveau les objets en or et en argent qui, cependant, avaient été portés sur l'inventaire du 31 juillet 1792.

« Ce Jourd'hui 1er novembre 1792, lit-on dans le Regis- » tre de la Commune, nous, Maire et Officiers de la com- » mune de Jobourg, ayant pris communication de la Loy » du dix septembre 1792, portant qu'il sera fait par » les citoyens que choisironts les Conseils municipaux et » pris dans leur sein un état exacte et détaillé de tous les » meubles, effets et ustensiles en or et en argent qui se » trouveront dans chaque église... »

Les commissaires choisis, parmi lesquels le Maire, le Procureur de la Commune et deux Officiers municipaux, sept en tout, ne tardèrent pas à passer à l'exécution :

« Nous soussignés, citoyens de la Commune de Jobourg, » élus par le Conseil général de la Commune aux fins de » mettre à exécution la loy du 10 septembre 1792, et à cet » effet nous nous sommes assemblés et transportés à la » dite église de notre commune pour y faire l'inventaire » des ustensiles nommés après ; premièrement une croix » d'argent pesant viron cinq livres et le bâton de la croix » n'ayant pu le démonter, nous l'envoyons tout en son » entier ; de plus un plat d'argent et deux burettes pesant » viron une livre et demie ; de plus une encensoire et une » navette pesant viron trois livres trois onces ; de plus, » après avoir entendu le sieur curé qu'il nous a repré- » senté qu'il ne reste plus d'encensoire en cette église, il » ne peut faire le salut et l'exposition du saint Ciboire, à » cette effet nous demandons qu'il nous en soit procuré » un autre à la place de celle que nous vous envoyons. »

Le 5 novembre 1792, le Directoire de Cherbourg adresse à la municipalité de Jobourg un « reçu d'une croix, d'un encensoir et de deux burettes en argent avec le plat sur le quel elles sont posées, le tout pesant vingt-deux marts quattre gros et demy. »

Conformément à un arrêté du Département (ou au moins du District de Cherbourg) en date du 22 prairial an II (17 juin 1793), on procède, le 1er messidor an III, à la vente des objets énumérés ci-après :

	Livres	Sous	Deniers
La casse (?) de la bannière, adjugée.	15	0	5
Le confessionnal de la gauche de l'église	18	»	»
Le confessionnal de la droite de l'église	27	»	»
Le lutrin	4	»	»
La perque du crucifix	1	10	»
Le chapier	»	18	»
La croix des Landes	15	»	»
La croix Ricard	5	10	»
La croix du cimetière	16	10	»
Le bénitier	4	5	»
Les fonts baptismaux	12	»	»
Le bois et la pierre du petit autel de la gauche	7	5	»
Le bois et la pierre du petit autel de la droite	16	15	»
Le bois, la pierre, la contretable de l'autel de la chapelle	18	»	»
Le bois, la pierre, le contretable du grand autel	25	»	»
	186l	13s	5d

Le 9 messidor cette somme fut remise à Cherbourg, au Receveur des Domaines contre reçu.

L'église avait trois cloches : deux, pesant ensemble mille cent quatorze livres, furent envoyées à Cherbourg, ainsi que le constate un reçu des administrateurs du District, en date du 14 octobre 1793, an II de la République.

Le District envoya également un récépissé des objets qui avaient été inventoriés précédemment comme il a été dit :

1° *Argenterie.* — « J'ai reçu de la commune de Jobourg » deux calices avec leurs Patennes, un ciboire, un soleil, » le tout d'argent, pesant huit mars, ainsi que quarante » livres de cuivre. A Cherbourg, le trois nivose, 2me année » de la République. *Signé* Dubuisson, Audiencier au Dis- » trict de Cherbourg. »

2° *Ornements de l'église.* — « Reçu au District de Cher- » bourg tous les effets de la ci-devant église de Jobourg, » ainsi que sept livres de fonte et quatorze livres de plomb. » A Cherbourg, le 16 ventose, 2me année de la République. » *Signé* Cerf. »

De tous les vases sacrés, il n'y eut de sauvés qu'une custode et un calice Ce dernier avait été laissé à l'église, pour servir au culte, par Messires Dannery, (Guillaume et Michel), oncle et neveu, prêtres à Jobourg, en 1674. On lit sur la pale : « Ce calice appartient à Messire Guillaume et à Michel Dannery, de Jobourg, en l'an 1672. » Leur nièce, Madame Dannery, ne voulant pas qu'il disparût de Jobourg, le réclama du Maire et des Officiers municipaux. Ceux-ci la renvoyèrent devant le District de Cherbourg qui décida qu'il serait rendu, à titre de propriété de

15

famille. Plus tard, Madame Dannery le remit à l'église où l'on s'en sert encore aujourd'hui.

Le Christ qui était dans l'église avait été jeté par terre et mutilé, la statue de la Vierge, patronne du lieu, et les statues des petits autels brisées.[1]

L'église possédait encore quelques rentes et quelques autres biens. Le « .. de la 2e décade du 3e mois, 2e année de la République française, une et indivisible », le Conseil général de la Commune désigne deux commissaires pour toucher les revenus des années 1792 et 1793. — Tous les papiers, titres de rente, comptes, etc., de l'église, ainsi que tous les documents se rapportant à la Confrérie de *Mont Christ,* sont minutieusement recherchés, et envoyés au District de Cherbourg (3 prairial, an II).

Cependant tout n'avait pas été enlevé de l'église, car on trouve dans le Registre de la Commune l'énumération suivante des objets qui y avaient été laissés:

[1] Ce ne fut que plus tard, après de nombreuses recherches, que l'auteur du manuscrit, put découvrir quel était l'individu auquel on devait imputer ces profanations : c'était un étranger à la commune.

Etant entré dans l'église où se trouvait le Maire avec plusieurs Conseillers municipaux et notables, il passa une corde au cou du Christ, et voulut forcer le Maire à tirer dessus; celui-ci s'y refusa énergiquement. Il en fut de même de deux Officiers municipaux, Fleury-Dumesnil et Sanson-Des Heules. Furieux de ces refus, il fit cette vilaine besogne tout seul, brisant le Christ et les autres statues. A la suite de cet incident, le Maire et les deux Officiers municipaux se démirent de leurs fonctions, mais, dénoncés, ils auraient eu bien peu de chances de sauver leurs têtes de la guillotine sans la chute de Robespierre. Fleury-Dumesnil fut bientôt nommé Maire, et les autres Conseillers de la Commune. Ils furent aussi modérés qu'il était alors possible de l'être, et, par la sagesse de leur administration et leur fermeté, ils maintinrent le bon ordre et empêchèrent beaucoup d'incidents malheureux de se produire.

Un Calice avec sa patenne en argent et un Soleil en fer blanc,

Une Custode, aussi en argent,

Une Croix en cuivre placée sur le tabernacle,

Un Encensoir en cuivre avec sa navette (probablement donnés par le District en remplacement de ceux en argent qui avaient été confisqués),

Un Graduel, deux Processionnaires, un Missel, un vieux Prosier et un Lutrin.

Ces objets avaient été remis à M[r] Mauger, desservant, à charge à lui de veiller à leur conservation et de les représenter chaque fois qu'il en serait requis.

Y a-t-il eu, dans ces temps troublés, des sépultures profanées ? Les recherches, les investigations de toute sorte de l'auteur du manuscrit n'ont pu lui fournir aucun renseignement à cet égard ; toutefois, il pense qu'aucun acte de ce genre n'a été commis ; les profanateurs auraient trouvé une trop grande opposition chez la majeure partie des habitants.

En 1799, quoique le culte ne fût pas encore rétabli dans les églises, les autorités civiles de Jobourg permirent de l'exercer dans celle de la commune, à la grande satisfaction des habitants et de ceux des communes voisines qui n'étaient pas aussi favorisés ; à l'époque de la promulgation du Concordat, les cérémonies du culte catholique étaient déjà célébrées publiquement et solennellement à Jobourg. — Peu à peu, les ecclésiastiques qui avaient fui la persécution, ceux qui avaient été expulsés, déportés, rentrèrent dans leurs paroisses respectives.

....

On peut voir par ce résumé aussi impartial que possible, sans parti pris, où nous nous sommes bor-

né à exposer simplement les faits, respectant scrupuleusement le *fond* si nous avons changé quelque peu la *forme*, on peut voir, dirons-nous, qu'à Jobourg, dans ces temps si troublés, les choses se passaient encore beaucoup moins mal, beaucoup plus tranquillement, que dans d'autres endroits. Certainement. il y eut des actes de violence, nous en avons signalé beaucoup, mais parmi ceux qui y participaient, il y avait des individus chez lesquels la rigueur des lois du temps étouffait, à coup sûr, les cris de la conscience : la peur est mauvaise conseillère, et le courage civique a toujours été, à juste titre, considéré comme le courage le plus rare.

La plupart des Officiers municipaux étaient loin d'être, au fond, « de mauvaises gens »[1], la généralité des habitants non plus ; malheureusement — plutôt par crainte que par conviction — ils se laissaient entraîner par des démagogues, des meneurs venus du dehors. En tout cas, on a la consolation de reconnaître qu'il y avait dans le nombre des individus prêts à tous les dévouements, à tous les sacrifices.

[1] Ainsi le Maire, Pierre-Sébastien Fleury, le Procureur de la commune. Sanson-les Heules et son frère. capitaine de la Garde nationale, bien que partisans de la Révolution, au moins en apparence, empêchèrent bien des maux de se produire, aussi reconnaissait-on généralement leur attachement à l'équité ; à l'exception de quelques meneurs, tout le monde leur rendait justice. Sans la chute de Robespierre, leur *modérantisme* aurait pu leur coûter cher ; ils auraient fini par être dénoncés, et c'eût été la mort !

LA POMME D'ADAM

LÉGENDE NORMANDE

Au milieu des jardins fleuris
Adam louchait après la pomme ;
Ève, avec son plus doux souris,
Vous catéchisait le pauvre homme :

« Qu'attends-tu ? Goûte à ce beau fruit,
» Et dans l'Éden couvert de roses
» Nous allons tous deux, et sans bruit,
» Connaître le secret des choses. »

Plus poltron et moins curieux,
Adam refuse avec constance ;
Il dit l'ordre venu des Cieux,
Il veut prêcher l'obéissance.

Ève lui prend le fruit des mains,
Et, pour montrer du caractère,
Sans aller par quatre chemins
Elle éclaircit le doux mystère.

Sous ses coups de dent obstinés
Bientôt le fruit va disparaître,
Quand Ève, relevant le nez,
Lit l'envie aux yeux de son maître,

Et lui tend, d'un geste railleur,
Un morceau que le soleil dore :
« Plaisir qu'on partage est meilleur,
» Ami, goûte : il en reste encore. »

Tenté fortement, indécis,
Adam, devenu moins farouche,
Sourit... Ève, au moment précis,
Lui glisse le fruit dans la bouche.

Que l'homme est faible en pareil cas !
Adam murmure : « Est-ce ma faute ?
» Mangeons la pomme. » Patatras !
C'est là qu'il comptait sans son hôte.

Dans le Ciel, la voix du Seigneur
Se fait entendre à l'instant même
Où mons Adam, toujours flâneur,
Allait, dans un effort suprême,

Avaler le corps du délit ;
Au son de la Voix qu'il redoute,
Tremblant de peur, Adam pâlit ;
Le morceau reste à moitié route :

« Pourquoi tant tarder à venir ? »
Demande la Voix courroucée,
« C'est donc que tu voulais finir,
» Finir la fête commencée ?

» Dans le gosier tu garderas
» Ce fruit qui causa ton délire ;
» Jamais tu ne l'avaleras,
» Et ton vilain cou fera rire. »

Adam, que la honte étouffait,
N'osa pas même une réplique.
Et revint, le cou contrefait,
Vers Ève au regard ironique.

..... Innocent d'une trahison
Qui l'avait pris sans défiance,
Adam eût eu cent fois raison
De tout dire pour sa défense.

Ève, alors, au grand tribunal
A son tour eût été mandée ;
Rien qu'à son aspect virginal
L'affaire était presque plaidée.

L'œil voilé, les traits abattus,
Ève eût tout osé dans sa glose ;
Frères, quels accents elle eût eus
Pour gagner la Première Cause !

Aussi, chez nous, plus d'un malin,
Quand son affaire est épineuse,
Au lieu d'y paraître, a grand soin
D'envoyer sa femme... en plaideuse.

Aux « pourquoi » des gens curieux
Il réplique avec un sourire :
« Pour causer la femme vaut mieux,
» Ça n'est pas d'hier, à vrai dire ;

» Prête à répondre au Dieu jaloux,
» Ève avait avalé la pomme,
» Tandis qu'Adam... vous savez comme
» Il la garda dans l'*avaloux*. »

NOTES
SUR LA FAMILLE DE BEVRY

DE LA PAROISSE DE VAUVILLE

par M. Albert LEGRIN,

Président du Tribunal de 1re instance d'Avranches,
Officier de l'Instruction publique,
Membre correspondant.

A tous et à chacun, etc.

Richard Lee Clarenticulae écuyer, principal héraut d'armes et garde des armoiries de toutes les parties de l'Orient etc, composant le royaume d'Angleterre : Salut éternel dans le Seigneur Notre Dieu.

Thomas Beweridge écuyer, grand-juge de la cité de Chichester etc... dans le comté de Sussex et Guillaume Beweridge, son frère cadet, résidant actuellement à Amfreville dans le comté de Valognes province de Normandie, aussi noble homme, m'ont demandé que je recherche le titre de noblesse et la généalogie de leur famille avec les armoiries.

J'ai trouvé que Thomas et Guillaume Beweridge sont fils de Guillaume, fils et héritier de Jean, fils et héritier de Thomas, fils et héritier de Guillaume, fils et héritier de Thomas Beweridge de Swennock, dans le comté de Kent, écuyer, premier porteur de ces armes dont suit la description : En champ de sinople deux castors dorés combattant sur une mer d'argent et d'azur, et au dessus d'un casque la moitié d'un cas-

tor de couleur naturelle dans une couronne murale dorée avec guirlande.

Ces armoiries et le nom de Bewridge de Sewnock leur ont été transmis directement.

Donné à Londres le 28me jour de mai de l'année de N. S. 1595 et du règne de N. Sérénissime Seign. Elisabeth p. la gr. de Dieu, reine d'Angleterre de France et d'Irlande: Signé: Richard Lee Clarenticulae King of armes.

Cette charte est en latin.

A nos Seigneurs de la Cour des Comptes, Aydes et Finances.

Supplie humblement Nicolas de Bevery, impétrant de lettres de relief de dérogeance et noblesse porteur d'arrest de la cour et demandeur en proffit de deffaut.

CONTRE

la communauté de la paroisse de Vauville adjournée et la communauté de la parroisse de Quettetot pareillement adjournée et défaillante.

Et vous remontre que sa famille est originaire d'Angleterre.

Guillaume de Bevery bisayeul du suppliant né en Angleterre s'attacha au Marquis de Moy, qui y était en otage pour le Roy de France; et ce Seigneur étant enfin revenu en France, il y fut suivy par Guillaume de Bevery avec la qualité de gentilhomme ordinaire de sa maison.

Guillaume de Bevery prit aussy la résolution de fixer son domicille en France, il y fit quelques acquisitions de fonds et s'établit en la paroisse d'Amfreville

élection de Valognes : pour rendre cet établissement plus solide, il obtint des lettres de naturalité qui lui furent accordées par Henry III Roy de France et de Pologne au mois de Juillet mil-cinq-cents soixante et dix-sept ; ces lettres furent enregistrées en la Chambres des Comptes de Paris le dix-neuf Mars mil cinq cent soixante et dix-huit ; et au baillage de S[t] Sauveur le Vicomte le 29 avril suivant ; avec cette observation, que dans les mêmes lettres, la qualité d'Escuyer fut conservée à l'impétrant.

Aussy cette qualité fut-elle reconnue autentiquement par le Chancelier et Garde de l'armorial d'Angleterre qui en délivra son certificat en forme de chartre le vingt-huit may mil-cinq cents quatre-vingt quinze de ce certificat que le suppliant a attaché à la présente requête, il résulte que Guillaume de Bevery y justifiait une noblesse de cinq râces consécutives et sans interruption à remonter jusqu'à Thomas 1[er] du nom et que cette famille avait toujours porté les armoiries exprimées dans le certificat.

Le marquis de Moy en était également informé et ce fut tant en cette considération qu'à cause de l'attachement que Guillaume de Bevery avait eu pour sa personne tant en Angleterre qu'en France pendant un grand nombre d'années ; qu'il luy fit don d'une pièce de terre dans la paroisse d'Amfreville nommée le *Clos Morel* contenant huit accres, d'une autre pièce de terre en labour nommée la *Pièce du Cavé* et de la quatrième partie du *Clos du Fied :* Ces mêmes fonds ont passé successivement de Guillaume de Bevery à ses descendants jusqu'au suppliant, son arrière-petit-fils, qui en est actuellement le propriétaire.

Guillaume de Bevery continua de servir dans la

compagnie du s^r de Croisille pendant les derniers troubles, avec le s^r de St Nazair, fils aisné du s^r de Croisille sous la charge du comte de Thorigny, lieutenant-général de Normandie, et il se trouva aux réductions des villes et chateaux d'Avranches, Bayeux, Valognes, Saint-Sauveur le Vicomte et autres lieux.

Cependant la noblesse ancienne de Guillaume de Bevery, les lettres de naturalité qu'il avait obtenues et ses services, n'empescherent pas que la communauté d'Amfreville ne le menaçat de l'imposer à la taille : c'est ce qui donna lieu aux lettres qui lui furent accordées le vingt-deux avril mil-cinq-cents-quatre-vingt-seize par lesquelles le Roy sur le rapport des lettres de natulité et des services de Guillaume de Bevery, le maintient dans les droits, franchises et exemptions de noblesse comme les autres nobles du Royaume et ordonne qu'il soit rayé des rôles des tailles d'Amfreville en cas qu'il y ait été compris.

Il paroit que ces lettres ne furent pas suffisantes pour prévenir l'effet de la mauvaise humeur des collecteurs et habitants d'Amfreville : Guillaume de Bevery fut donc obligé de se pourvoir devant MM. les Commissaires du Roy députez, pour le régalement des tailles de la Généralité de Caën qui luy accorderent defaut contre les collecteurs, et pour le proffit après avoir eu communication de ses titres de noblesse ordonnèrent qu'il serait tiré des rolles de la paroisse d'Amfreville.

Cette ordonnance qui est du dix-neuf juillet mil cinq cents-quatre-vingt-dix-neuf, fut aussy sans effet ; et la Cour se trouva encore saisie de la même question en l'année mil-six-cents ; mais les habitants d'Amfreville s'étant enfin convaincus par la production des titres de Guillaume de Bevery que sa noblesse était certaine et

incontestable, ils renoncèrent à inquiéter ce gentilhomme par une délibération passée entre eux et par une transaction devant nottaires les treize avril et quatre juin mil-six-cents; ils lui payaient même trois écus d'or sol pour ses interets et dépens.

En mil-six-cents-sept, Guillaume de Bevery assura sur ses biens cinquante livres de rentes pour servir de titre sacerdotal à Guillaume de Bevery son fils; et en mil-six-cents-vingt, il paya sa part de la taxe imposée sur tous les nobles et noblement tenants pour la convocation de l'assemblée des États Généraux.

Guillaume de Bevery avait trois enfants: Guillaume, prestre, c'est celuy dont on assure le titre sacerdotal par l'acte qu'on vient de citer du huit Avril mil-six-cent sept: Robert premier du nom; et Thomas. Il est fait mention de ces deux derniers dans le contract de mariage de Robert dont on va parler; et les trois frères se trouvent aussy compris dans l'état des Nobles de la generalité de Caën assisté par MM. les commissaires députez pour le régalement des tailles et usurpation de noblesse aux années mil-cinq-cens-quatre-vingt-dix-huict et mil-cinq-cent-quatre-vingt-dix-neuf.

Cet extrait a été délivré au supliant par le s^r Clairambault Généalogiste des Ordres du Roy qui atteste que dans le registre sous la datte du douze mars mil-cinq-cens-quatre-vingt-dix-neuf se trouve employé Guillaume de Bevery anglois fils de Guillaume demeurant à Amfreville, sergenterie de Pontlabé, election de Valognes qui avait pour fils: Guillaume, Robert et Thomas: et voicy ce qui se trouve encore sur ce même article: Vu l'attestation en forme de charte faite en Angleterre le vingt-huit May mil-cinq-cens-quatre-vingt-quinze signée du Hérault d'armes d'Angleterre,

qu'il est extrait de noble lignée de cinq ràces y mentionnées avec les armes y empreintes, jouira: est naturalizé par chartres de Juillet mil-cinq-cens-soixante et dix-sept vériffiée aux Comptes en Mars mil-cinq-cens-soixante et dix-huit.

Robert Premier du nom et deuxième fils de Guillaume, se maria, en mil-six-cens-quarante-cinq dans un âge avancé. Il se qualifie dans son contract de mariage reconnu devant le tabellion de St-Sauveur le Vicomte, de Noble homme fils de noble homme Guillaume de Bevery, escuyers, et d'Anne Le Boyer. Sa femme est Catherine Le Moine; et entr'autres signatures des parens, l'on remarque celle de Thomas, frère du futur époux. Dans la recherche de mil cinq cens quatre vingt dix huit et mil cinq cens quatre-vingt-dix-neuf, ce Robert et Thomas son frère avec Guillaume qui étoit prestre furent maintenus dans leur noblesse et employez dans l'état des Nobles, ainsy que leur père; comme on le justiffie par l'extrait qui vient d'être cité.

La noblesse de cette famille ne soûffre d'atteinte qu'en la personne de Robert second du nom fils de Robert premier.

Robert second était mineur, lorsqu'il perdit son père: la médiocrité de son bien, la dispersion des titres de sa famille et la négligence de ses tuteurs lui laissèrent ignorer son état: il fit valoir non seulement son bien mais encore des fermes: il souffrit d'être imposé à la taille et il mourut sans réclamer et sans être instruit de la noblesse de sa famille: il avait épousé Gabrielle La Néelle[1] suivant son contract de mariage

[1] Une pierre tombale de l'église de Vauville porte le nom de La Néelle: le reste de l'inscription est effacé.

du deux juin mil-six-cens quatre vingt huit qui n'est représenté que pour établir la situation.

Le suppliant fils de Robert second est né le quatre Janvier mil six cent quatre-vingt quatorze suivant son extrait baptistaire du cinq du même mois qu'il représente pour justiffier la filiation : il a été imposé comme naturel taillable dans les paroisses de Vauville, Quettetot et Sottevast ; mais il s'est contenté de faire valoir son bien et celuy de Marguerite Carré sa femme et s'est toujours abstenu de commettre aucune dérogeance.

Il a fait plus. Informé de l'ancien état de sa famille, il n'a rien négligé pour en recouvrer les pièces justiffi-catives ; ses soins et ses recherches luy ont reussy et il s'est vu enfin en état de recourir au Souverain pour être relevé de la dérogeance de son père.

Les lettres de relief qui sont du trois octobre mil-sept-cens-vingt-six ont été présentées à la Cour sous le nom du suppliant et de Charles Gabriel de Bevry, Prestre son frère [1]. La Cour leur a accordé acte de la présentation des lettres par son arrest du quinze octobre mil sept cent vingt six et mandement pour faire approcher les habitants des lieux de leurs demeures.

En conséquence de cet arrest et mandement l'on a assigné les communautez de Quettetot et de Sottevast où le supliant était imposé : la communauté de Vauville

[1] Charles-Gabriel de Bevry avait été ordonné prêtre par l'évêque d'Avranches, Mgr César Leblanc, le 30 mai 1722. Il appartenait cependant au diocèse de Coutances, comme étant de la paroisse de Quettetot. On ne peut supposer que l'évêque d'Avranches ait fait l'ordination à la cathédrale de Coutances : car les lettres de prêtrise que nous possédons portent expressément : « ...Notum facimus quod Nos die datae praesentium, *Abrincis in nostra Cathedrali ecclesia* generales Ordines et Missam in Pontificalibus celebrantes dilectum nostrum magistrum, Carolum Gabrielem Bevry diaconum è parrochia de Quettetot diocœsis Constantiensis, etc., etc. »

a été aussy aprochée, parce que le s[r] de Bevry prestre y était imposé comme faisant valoir son bien : ce qu'il ne pouvoit faire sans la qualité de gentilhomme.

Depuis ces assignations, le suppliant s'est vu occupé jusqu'à présent tant en Bretagne qu'en cette province et ailleurs à une infinité d'affaires qu'il a enfin terminées ; mais pendant cet intervalle il est arrivé plusieurs changements ; le frère du suppliant est mort ; la communauté de Sottevast a tiré le suppliant de ses rolles de l'année mil-sept-cens vingt sept et le suppliant après avoir donné à ferme tous ses biens a fixé son domicille dans la paroisse de Vauville. C'est pourquoy le suppliant s'est contenté de réassigner la communauté de Vauville lieu de son domicille et celle de Quettetot où il est encore imposé. Sur ces assignations la communauté de Vauville a comparu sans fournir aucun contredit à l'enterinement demandé par le suppliant, et la communauté de Quettetot n'a point comparu.

Ce consideré Nos Seigneurs, il vous plaise déclarer le deffaut delivré contre la communauté de Quettetot bien fini et obtenu et faisant droit sur le proffit dudit deffault, ensemble sur le mandement obtenu tant contre la ditte communauté de Quettetot que contre celle de Vauville, entériner les lettres de relief de dérogeance y attachées, ordonner quelles seront enregistrées aux archives de la Cour pour par le suppliant jouir des privilèges et exemptions accordées aux autres Nobles du Royaume ; Et en conséquence que le suppliant sera rayé et biffé du chapitre des taillables des d[es] parroisses de Quettetot et Vauville, et employé dans celle de Vauville où il a fixé son domicille au chapitre des exempts, avec dépens, et vous ferez justice.

Signé : N. de Bevry, escy, et Cossart (procureur).

Cette requête fut signifiée le 27 juillet 1734, à M[e] Jean Massé, procureur des habitants de Vauville, par Lemarié, huissier, avec assignation à l'audience de « vendredy prochain ».

Relief de dérogeance a Noblesse pour Charles et Nicolas de Bevry frères.

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navare a nos ames et féaux conseillers, les gens tenant notre Cour des Comptes et Aydes et finances ès Rouen, Salut. Nos chers et bien aimez Charles Gabriel Beveri Prestre et Nicolas Bevry écuyer, frères, Nous ont fait représenter que Guillaume Bevri gentilhomme anglois de nation leur bisayeul paternel fut amené en France par le marquis de Moy a son retour d'Angleterre ou il estoit en otage pour le Roi ainsi qu'il résulte de l'attestation en bonne forme du Chancelier et Garde de l'Armorial d'Angleterre du vingt huit may 1595 qui contient l'ancienne noblesse de la famille des Bevri en Angleterre de cinq races consécutives et sans interruption en ligne directe avec l'écusson de leurs armoiries, et du certificat du dit S. Marquis de Moy du dernier Juin suivant; Le d. Guillaume de Beveri dans le dessein de s'establir en France obtint du Roy henry trois le onze Juillet 1577, lettres de naturalité qui furent registrées en la Chambre des Comptes de Rouen par arrest du 19 mars 1578 et au bailliage de S[t] Sauveur le Vicomte par sentence du 29 avril de la même année le tout avec la qualité d'Ecuyer; le Roy henry quatre pour d'autant plus reconnaitre les services que le

d. Guillaume Beveri lui avait rendus et au Roy henry trois en différentes occasions et pour le faire jouir de tous les privilèges, prérogatives et exemptions des nobles de son Royaume luy accorda en tant que besoin lettres de confirmation de la noblesse qu'il avait receue de ses ancestres en Angleterre en datte du sept Janvier 1596. Le d. Guillaume Beveri depuis son establissement en France, y a toujours demeuré et vécu noblement jusqu'à sa mort aussi bien que Robert Beveri premier du nom son fils, aussi dans la recherche de la noblesse fut-il maintenu et gardé dans la qualité d'Ecuyer pour jouir de tous les privilèges, prerogatives et exemptions des nobles du Royaume par les commissaires dèputes à cet effet dans notre Province de Normandie par jugegement et ordonnance des années 1598 : et 1599 ; mais il est arrivé que la noblesse de cette famille qui subsistait depuis plusieurs siècles tant en Angleterre qu'en France sans aucune interruption a souffert atteinte en la personne de Robert Beveri second du nom, père des exposants pour avoir pris à ferme des terres de Seigneurs de notre province de Normandie et avoir fait commerce de bestiaux par la faculté qu'il trouvait de les faire engraisser tant sur ses terres que sur celles qu'il avait à ferme, ce qui le fit imposer à la taille dans la paroisse d'Amfreville lieu de son domicile ; cette circonstance faisant apprèhender aux exposants qu'on leur oppose ce fait comme une dérogeance aux privilèges de l'ancienne noblesse de leur maison et reconnue pour telle par les Roys henry trois, henry quatre et Louis treize nos prédécesseurs, ils ont cru devoir nous supplier de leur accorder nos lettres de relief qui en tant que de besoin leur assurent leur estat et qui les fassent jouir sans inquietude des avantages de la

noblesse de leurs ancestres et qui doivent se perpetuer dans les descendants.

A ces Causes, Voulant favorablement traiter les dit s[rs] Charles Gabriel et Nicolas de Beveri, et estant informez des services que led s. Guillaume Beveri, leur bisayeul a rendus aux Roys henry trois et henry quatre nos prédécesseurs.

Nous vous Mandons et Enjoignons par ces présentes signées de notre main que notre Procureur Général et autres qui peuvent y avoir interrest, appellez par devant nous, s'il vous appert de ce que dessus et que par bons et valables titres les d[ts] s[rs] Charles Gabriel et Nicolas Bevri soient d'extraction nobles et que leurs ancestres ayant vécu noblement, sans autre dérogeance que celle qui est cy dessus exposée, vous ayez en ce cas à maintenir, garder et conserver les d[ts] s[rs] Charles Gabriel et Nicolas Beveri ensemble les enfants posterité et descendants nez et a naitre en légitime mariage du dit s[r] Nicolas Beveri dans les privilèges de noblesse et à les faire jouir de tous leurs droits, exemptions, franchises, immunités, avantages et prerogatives dont jouissent et ont droit de jouir les autres nobles de notre Royaume tant et si longtemps qu'ils vivront noblement et ne feront actes de derogeance à noblesse nonobstant et sans vous arrester à la derogeance du dit Robert Beveri dont nous avons de notre grâce spécialle pleine puissance et autorité Royalle relevé et dispensé, relevons et dispensons par ces présentes les d. s[rs] Charles Gabriel et Nicolas Beveri ensemble les enfants posterité et descendants du d[t] Nicolas Beueri nez et à naitre en legitime mariage, a la charge toute fois par les d. Charles Gabriel et Nicolas Beueri de payer la taille s'ils y sont imposez en la presente année seule-

ment sans que le payement qu'ils en feront puisse leur estre imputé à derogeance leur nuire ni prejudicier a l'avenir nonobstant toutes ordonnances, édits, déclarations, arrest et règlement à ce contraires auxquels nous avons expressement dérogé et derogeons à cet égard et sans tirer à consequence, pourvu néanmoins que les d. s[rs] exposants leur père ayeul et bisayeul n'ayent esté recherchez et condamnez lors de la recherche des usurpateurs du titre de noblesse à peine de nullité des présentes. Sy: Vous Mandons que ces d. présentes vous ayez en faire registrer et du contenu en icelles jouir et user les d. s[rs] exposants ensemble leurs enfants postérité et descendans du d. G. Nicolas Beueri nez et à naitre en légitime mariage plainement et paisiblement cessant et faisant cesser tous troubles et empéchements contraires, car tel est notre plaisir.

Donné à Fontainebleau le troisième jour d'Octobre l'an de grace mil-sept-cent-vingt-six et de notre règne le douzième. Louis. Par le Roy Fleuviau. Registrées es registres de la Cour des Comptes aides et finances de Normandie au bureau des aides pour jouir par les impetrants de l'effet des presentes suivant l'arrest d'icelle de ce jourd'huy quatorze juillet mil-sept-cent-trente-cinq. Dumont. Insinué au Bureau des Insinuations laïques de Valognes: le vingt neuf 8[bre] 1726: reçu cent vingt livres: Rouxel.

L'an mil-sept-cent quatre vingt neuf le cinq Septembre à Vauville.

Paction de mariage pour estre célébré en face de l'Eglise catholique les cérémonies d'icelles deument

observées entre Louis Morin de la Boissaye écuyer encien garde de la porte du Roy Seigneur de Richebourg fils de feu Pierre Joseph Morin et de dame Marie Suzanne Doron ses père et mère de la ville de Caen d'une part et de noble demoiselle Jeanne Monique de Bevvry fille de Messire Charles Gabriel de Bevvry de Bazanville écuyer et de dame Charlotte Françoise L'Enfant de la parroisse de Vauville...

Le citoyen de Bevvry sur la signification à lui faitte le 2 de ce mois (l'année n'est pas indiquée) requête de la municipalité de Vauville par le ministère de Bernard greffier segrettaire municipal en ce qu'il ait a justifier des titres de propriété... de la place de terrein qui est depuis le pignon de la maison Bourget a Thomas Agnès jusqu'au mur du pavillon, désirant la commune y planter l'arbre de la liberté :

Répond que rien ne peut d'avantage le satisfaire que de voir sur cette place de terrein planter l'arbre de la liberté et il y consent même de le faire à ses frais : mais comme cet acte ne doit préjudicier à sa propriété de la place, il réclame de la justice de la municipalité la reconnaissance de son libre consentement qui ne pourra lui préjudicier...

Le 18 Septembre 1816 : Bévéry de Bazanville Charles-Robert Sébastien est nommé Chevalier de St Louis.

La petite-fille de Jeanne-Monique de Bévery, Mme

Laure Morin, veuve de M. Eugène Truelle, inspecteur des Douanes, habite à Vauville au Manoir du Puits, dernière résidence des de Bévery.

Avranches, le 23 septembre 1897.

CAUSERIE LINGUISTIQUE

A PROPOS DE LA HAGUE

par M. Jean FLEURY,

Lecteur en Littérature française
à l'Université impériale de Saint-Pétersbourg.

Ce qui suit a été relevé sur des feuilles volantes, de « petits bouts de papier ». Dans la seconde quinzaine de juillet 1894, j'avais demandé à Jean Fleury, mon vieux condisciple au collège de Cherbourg (1829-1835), qui était venu, comme il en avait l'habitude depuis quelques années, passer les vacances à Gréville, de nous donner quelques pages pour le volume de *Mémoires*, alors en cours de publication. Il s'était mis à l'ouvrage sur le champ, à ma première requête, mais dans la nuit du 27 au 28 juillet, il était atteint d'une attaque de paralysie. Pendant quelques jours, on eut l'espoir que sa robuste constitution, et les soins les plus dévoués et les plus intelligents dont il était entouré, triompheraient du mal, mais c'était une illusion : le 17 août, il rendait le dernier soupir.

Dans les pages suivantes, on trouvera bien des redites, de la confusion, peut-être même des contradictions, mais aussi des idées qui ne laissent pas d'être originales. Il ne faut pas perdre de vue qu'on n'a ici que le premier jet, fatalement un peu confus, de ces idées sur le papier, un simple canevas, à peine une ébauche. Néanmoins la Société a jugé convenable de donner l'hospitalité de ces *Notes* dans ses *Mémoires*, de les reproduire telles qu'elles, sans y rien changer, ne serait-ce qu'en souvenir d'un de ses plus zélés collaborateurs.

H. J.

Gréville, 24 juillet 1894.

Tu me demandes, mon vieux camarade, un article pour le nouveau volume des *Mémoires* de notre *Société académique*. Je te remercie de m'offrir cette occasion de me rappeler au souvenir de mes compatriotes qui m'ont, sans doute, bien oublié depuis cinquante-cinq ans que je n'habite plus au milieu d'eux, mais tu m'imposes des conditions passablement difficiles à remplir : il me faut parler du pays que je n'habite plus depuis si longtemps ; il ne faut pas parler du *patois* de la Hague, la seule chose que je connaisse bien, et sur laquelle je puisse dire du neuf; troisièmement, il me faut faire vite, et je suis à la campagne, en passant, sans livres. Il pleut constamment depuis plusieurs jours; le vent gémit tristement dans mes peupliers. Cela rend maussade et de mauvaise humeur; cela vous fait voir tout en noir, tout en mal : aussi vais-je dire du mal d'autrui. Avec les conditions auxquelles je viens de faire allusion, tout ce que je puis vous donner — puisqu'il me faut improviser — c'est une causerie très peu méthodique, très incohérente, sur des choses qui intéressent le pays.

Comme dans beaucoup d'autres endroits, le niveau de la civilisation a passé dessus. Le nivellement a commencé par les arbres; il n'y en a presque plus. On a abattu les uns parce qu'ils faisaient trop d'ombre, les autres pour avoir du bois qui commence à devenir plus rare et plus cher. Beaucoup, n'ayant plus d'abri contre la violence des vents, ont refusé de croître et se sont rabougris; ceux qui ont cru autrefois, plus près de la mer, se sont coudés sous le vent de Nord et ne portent plus que des branches horizontales, et, la nuit,

quand ils se détachent sur le ciel, ressemblent à des groupes d'animaux fantastiques, volant dans l'espace. Dans notre enfance, on cultivait sur les falaises des plants de hauts ajoncs qu'on coupait pour en faire, après les avoir pilés avec de gros maillets, une nourriture pour les chevaux. On a renoncé à leur donner cet aliment, on a tout coupé ; les grands ajoncs ont été remplacés par des ajoncs nains ; les falaises ne produisent plus que des fougères. Le seul bois qui fût resté dans le pays, le *bois de Beaumont,* a été coupé en grande partie par le propriétaire, il y a quelque dix ans.

. . . .

Il y a encore beaucoup de personnes qui croient que les patois sont du français corrompu, et qui, surtout, agissent comme si c'était prouvé. Si le patois était un français dénaturé, c'est qu'on aurait autrefois parlé français dans toute la France, et que la corruption se serait produite peu à peu ; par conséquent, le parler du dixième siècle, par exemple, serait beaucoup plus rapproché du parler actuel que celui du siècle suivant : c'est précisément le contraire qui est arrivé. Le langage du douzième siècle, par exemple, est beaucoup plus archaïque, contient beaucoup plus de mots vieillis et hors d'usage aujourd'hui que le langage du siècle suivant, des siècles suivants, et, à mesure que nous avançons dans l'histoire, nous voyons le parler des habitants de la campagne se rapprocher de celui des habitants des villes. Le langage, par toute la France, tend, non pas à s'éloigner du français, mais à s'en rapprocher ; le français est, non le point de départ, mais le but.

Une autre preuve, c'est que la forme des mots du

patois est plus rapprochée du latin populaire, base générale du patois et du français, que la forme conservée à ces mêmes mots par le français moderne. Je ne parle, bien entendu, que des mots primitifs, et laisse de côté l'afflux énorme de mots calqués, à l'époque de la Renaissance, généralement sans souci de l'accent latin — et aussi quelques mots pris du français, et visiblement défigurés : *erselin* pour « arsenic », *décliner* pour « décliver », etc., etc. Il résulte, de cette priorité du mot patois sur le mot français, que le patois possède la forme correcte, et qu'il est tout à fait déplacé de le traduire en français, que le nom, par exemple, d'un certain hameau de Gréville est *La Tchieisse* et que *La Quiesse* de la Carte de l'État-Major est une incorrection, que le nom d'un autre hameau est *Gruchiei* et non *Gruchy,* qu'on ne devrait pas dire *Querqueville,* mais *Tcherkville :* ici ce n'est pas le patois qui emploie une forme corrompue, mais le français.

Cette manie de dénaturer les mots sous prétexte de les dégrossir, de les embellir, produit quelquefois de singuliers contre-sens et non-sens. Il existe dans la falaise de Gréville, — je prends de préférence mes exemples autour de moi — presque sous la Roche du Câtel, une rampe en talus, coupée évidemment pour un but pratique, à pic sur le flanc de la falaise. La rampe ne descend pas jusqu'à la mer parce que le pied a été rongé par les vagues. Comment appelle-t-on cet accident de terrain ? — *La Chaise.* — Pourquoi la *Chaise?* Il n'y a rien ici qui rappelle une « chaise. » Les noms des autres accidents de terrain sont faciles à comprendre : le *Hablet* par exemple, « petit havre », la *Pissotière,* petit filet d'eau qui tombe de la falaise, etc. Comment s'appelle cette rampe en patois ? — la *Querre.* Je

comprends : la *querre,* « cathedra », la « chaire à prêcher », et, par suite, la *querre* pour s'asseoir, en français la « chaise ». Mais la *querre* se rattache aussi au verbe *querrier,* « charrier » ; la *querre,* c'est aussi le chemin par lequel on *querrie,* on « charrie ». Cette rampe avait été disposée de manière à fournir un chemin commode pour les chevaux qui charroient des varechs jetés à la côte par la grosse mer et qui servent d'engrais pour les terres : c'est ainsi que la traduction officielle a transformé un chemin en un meuble !

C'est par une traduction du même genre qu'on avait transformé le Val-de-Saire en *Val-de-Cérès.* De là toute une légende, expliquant que ce canton devait son nom à sa fertilité, due à la protection de Cérès qui y aurait été spécialement honorée. Or, aucune trace du culte de Cérès n'existe dans cette vallée ; le nom même de la déesse n'y a, probablement, jamais été connu : tout cela pour embellir le pays, et l'on ne voulait pas voir la rivière la *Saire* dont les eaux arrosent ce canton !

De même pour Cherbourg auquel on tenait à donner une origine gallo-romaine. On nous a appris à tous, dans notre enfance, que Cherbourg s'appelait autrefois *Cœsarisburgus,* et que cette ville avait été fondée par César. Il est maintenant reconnu que, très probablement, César n'est jamais venu à Cherbourg, et, d'un autre côté, linguistiquement *Cœsaris* n'a jamais pu devenir *Cher* pas plus qu'*Alfana* dériver d'*equus.* On a conjecturé plus tard que Cherbourg avait dû s'appeler *Coriallum,* mais un autre savant a cherché à établir que *Coriallum* devait se trouver sur un autre point de la côte près du cap de la Hague, sur le détroit tempêtueux qui sépare l'île d'Aurigny de notre pres-

qu'île. Il a fallu reconnaître depuis que le nom de Cherbourg n'était pas latin, mais scandinave, que ce nom était simplement descriptif : la « Ville », le « Château » aux « écueils » (*skier,* prononcez *cher,* « écueil » en suédois). Nombre de dénominations gallo-latines sont dans le même cas. J'ai peine à croire qu'Octeville, que les habitants appellent *Oudeville,* tire son nom de *huit villæ* qu'aurait renfermées cette paroisse. Octeville, *Oudeville* en patois, ne contient pas le mot latin qui signifie « huit », mais le nom d'un chef, d'un propriétaire, *Odo? Eudes?*, dont c'était le domaine. Tout le monde est d'accord que Querqueville, que les habitants appellent *Tcherkville,* n'est pas la « villa », le « domaine des chênes », *quercuum villa* — le chêne étant relativement rare dans le territoire — et que sa colline surmontée d'une église, de deux églises, la désigne comme la « villa », le « domaine de l'église » : *church* (prononcez *tcheurtch*) en anglais, *kirk* (pron. *tchirk*) en scandinave, *kerk* en breton, du nom des peuples qui y ont passé.

Querqueville a, en effet, deux églises placées côte à côte sur une colline. L'une est assez moderne, et je n'ai rien à en dire, mais l'autre, la plus petite, mérite qu'on en dise un mot. Elle est consacrée à Saint Germain, le même que la légende nous représente arrivant par mer sur une roue de charrette, et pétrifiant le serpent *Baligan* dont on a cru pouvoir retrouver les traces dans un massif de granit à Diélette. Ce Saint Germain est partout dans le département. Ici, la chapelle offre un caractère particulier. Elle se compose de deux parties : une tour assez élevée et une petite nef qui passent pour être du dix-septième siècle, et une construction en trèfle dont une abside. La maçonnerie de

cette construction en trèfle est ce qu'on appelle *opus reticulatum,* « travail en réseau », les pierres sont disposées obliquement suivant un angle de 45° sur l'horizontale. On peut se demander si les restaurateurs du dix-septième siècle n'ont pas dénaturé l'édifice. Ils ont fait une chapelle tellement restreinte qu'on n'a jamais songé à y célébrer l'office divin au milieu des fidèles. Ne faudrait-il pas voir plutôt, dans la construction en trèfle, un de ces temples en plein air autour desquels on s'assemblait pour accomplir des cérémonies religieuses, mais où l'on n'entrait pas ? Les Parsis, ou Persans de la religion de Zoroastre, ont encore de ces temples ne consistant guère qu'en un petit autel où l'on conserve le feu sacré, les fidèles n'y entrent pas. Ils n'entraient pas non plus dans la partie réservée du temple de Salomon ; ils n'entraient pas non plus en foule dans les temples grecs. Non-seulement les sacrifices, mais les processions, le chant des hymnes, les autres actes religieux, avaient lieu au dehors du Parthénon, le temple de la Vierge athénienne. Ce sont les chrétiens les premiers qui admirent les fidèles dans leurs basiliques dont la forme ne rappelle en rien un temple, mais pendant longtemps on se contenta d'édicules où le clergé seul avait accès. Il est probable que la chapelle de Querqueville est un de ces édicules, comme la chapelle Saint-Clair à Nacqueville, la chapelle Saint-Nazaire à Gréville et nombre d'autres constructions analogues éparses dans notre presqu'île.

Racine a donc jugé la vieille Grèce par ce qui se passait de son temps, quand il fait dire à Théramène qu'en voyant le monstre envoyé contre Hippolyte :

Dans le temple voisin, chacun cherche un asile.

Le temple était un lieu sacré où l'on n'entrait pas si facilement.

C'est encore la préoccupation de retrouver partout des souvenirs gallo-romains autour de nous qui a fait chercher dans un tableau, qui se trouve au tympan de l'église de Jobourg, la représentation de divinités gauloises, tandis que c'est une peinture toute chrétienne en mauvais style byzantin.

Quelques-uns ont voulu voir dans la chapelle en forme de trèfle, de Querqueville, un temple gaulois, mais c'est en vain qu'on a cherché, dans notre presqu'île, des souvenirs du culte druidique. On a d'abord cherché à expliquer par le Druidisme tout ce qu'on ne comprenait pas. On a commencé par confondre les Druides avec les Celtes, ce qui est très différent. Les Druides, les « hommes des chênes », étaient des prêtres venus du dehors de la Gaule. L'histoire nous les représente arrivant de la Grande-Bretagne avec une religion et une philosophie, enseignant une résurrection sans cesse renouvelée, où la vie présente recommencerait indéfiniment. Ils n'écrivaient pas leur doctrine, ils l'enseignaient verbalement. Ils avaient pour symbole une plante sacrée, le *gui,* surtout celui qu'on récoltait sur le chêne. Ils ont laissé des croyances, des idées, des chants, conservés par les Bretons et dans le centre de la France, par les Irlandais, par les Gallois en Grande-Bretagne, mais leur influence, leur suprématie furent relativement courtes. Comme ils constituaient une organisation politique hostile à la domination romaine, — ils florissaient au temps de César, — les Romains les persécutèrent, et ils disparurent dès les premiers siècles de l'ère chrétienne. Ils avaient joué un grand rôle dans le centre de la Gaule, mais

rien ne prouve qu'ils se soient établis, même pour un temps, dans notre presqu'île. — Par ailleurs, il est juste de dire que rien, non plus, ne prouve le contraire. — La plante sacrée des Druides, le *gui,* dans notre pays ne croît guère que sur le pommier et le peuplier ; on ne l'y trouve que bien rarement sur le chêne ; d'ailleurs les chênes n'y sont pas communs. Aujourd'hui, chez nous, le gui ne s'emploie guère que comme enseigne des cabarets.

Une autre erreur, qui a duré longtemps, est celle qui nous faisait appeler « druidiques » les monuments qu'on nomme maintenant *mégalithiques;* cette dernière appellation a au moins l'avantage de ne rien supposer au point de vue des peuples qui les ont élevés. Ces monuments n'ont rien de commun avec les Druides. Leur attribution aux Celtes est également erronée; il fallut reconnaître que les Celtes n'y étaient non plus pour rien, attendu qu'on trouvait des monuments *celtiques* dans des contrées où les Celtes n'avaient jamais paru. Le peuple qui a élevé les *dolmens* tout le long des côtes depuis la Syrie, le nord de l'Afrique et toutes les côtes de l'Océan jusqu'à la Norvège, nous est connu depuis qu'on a fait des fouilles sous les monuments mégalithiques ; à la vérité nous ne savons pas son nom, mais nous connaissons en partie ses mœurs, son degré de civilisation. Les Celtes paraissent être venus beaucoup plus tard. Il est bien établi maintenant que ces monuments sont bien antérieurs aux Celtes, aux Gaulois dont on a trouvé des monuments authentiques tout différents, et, à plus forte raison, aux Druides. En les fouillant, on s'est assuré que ces énormes pierres, entassées suivant un certain ordre régulier, étaient des tombeaux, et, grâce

à d'heureux hasards dans les fouilles, on a pu constater, jusqu'à un certain point, à quel degré de développement se trouvaient ceux qui les avaient construits.

La première supposition fausse, et qui avait entraîné les autres, avait été d'attribuer à ces monuments un caractère religieux. Cette supposition était née de la tendance générale à confondre le mystérieux, *l'inexpliqué,* avec le *divin,* de cette tendance qui a fondé la plus ancienne religion des Gaules, la plus ancienne, la plus vivace, car elle survit encore malgré le Christianisme et même malgré l'affaiblissement des croyances, la religion qui tend à voir dans les arbres, les fontaines, les cours d'eau, les oiseaux, les animaux, etc., des êtres vivants, ayant une activité, une personnalité. L'enfant est porté à battre l'objet contre lequel il s'est cogné parce qu'il voit, dans cet objet, un être malfaisant qui a voulu lui faire du mal. Voyez, par exemple, un chat à qui vous avez jeté un morceau de viande trop chaude : il le flaire et se brûle; il se croit alors en présence d'un être ennemi ; il lui donne un coup de patte, puis il recule, persuadé qu'on va lui répondre de la même façon. L'homme primitif a dû raisonner de même, aussi voyons-nous, dans la plupart des pays, régner au début, non pas le *Fétichisme* comme on l'a dit, mais le *Pandémonisme* qui se représente le monde comme peuplé d'un nombre infini de démons, de génies, nichés dans toutes choses, et sous la protection desquels il s'agit de se mettre. D'autres systèmes religieux et philosophiques ont pu se greffer sur celui-là, le culte des divinités gallo-romaines, le Druidisme, mais c'est contre le Pandémonisme que le Christianisme a eu à livrer ses principales batailles. Ce n'est ni le Druidisme, ni le culte

Celto-romain que la prédication chrétienne a eus à combattre avec tant d'acharnement, mais le Pandémonisme dont il reste encore des débris après dix-huit cents ans. Son histoire est écrite à toutes les pages de la *Vie des Saints,* et encore aujourd'hui on rend hommage à certains arbres, à certains rochers, aux petites chapelles si multipliées en Bretagne : ce n'est pas à un Saint Clair, à la Sainte Vierge qu'on s'adresse, mais à Sainte Anne *d'Auray,* non à une autre, à la Sainte Vierge de tel sanctuaire, et non à celle qui fut la mère de Jésus.

....

Que s'est-il passé pendant les longs siècles où l'on n'écrivait pas ? Nous sommes condamnés à épeler ce passé minutieusement. Un malheur, dans cette étude, c'est qu'on ne s'est pas assez souvent astreint à l'observation exacte ; on s'est pressé de conclure sur de fausses analogies, et on s'est égaré sur de fausses voies dont il a été depuis difficile de sortir. On voit qu'il nous faut oublier presque tout ce qu'on nous a enseigné dans notre enfance. La plupart de ces erreurs viennent de suppositions que nous avons érigées en lois :

Sur les monuments mégalithiques,

Sur les Druides et les Gaulois,

Sur les Religions,

Sur l'origine des patois, supposition qui nous a poussés à prendre pour corrompu ce qui était correct, et à dénaturer les choses par de prétendues corrections. On a corrigé le patois sous prétexte qu'il est grossier, que *Quiesse,* par exemple, est plus élégant que *Tchieisse.* J'avoue que je n'en crois rien, et je trouve *Gruchiei* tout aussi élégant que *Gruchy,* et je ne vois pas de dif-

férence, pour l'harmonie, entre *brebis* prononcé avec un *i* aigu et clair, ou avec un *i* grave et guttural.

Ces sons-là, et quelques autres, ne figurent pas dans le français, ni dans les langues anglaise, allemande, italienne, espagnole, mais, dans d'autres pays, ils sont d'un emploi si fréquent qu'on a inventé des caractères particuliers pour les représenter.

....

Le langage est sans cesse en évolution. Le langage officiel du moment n'est plus exactement le français d'il y a cent ans; celui-ci n'est pas le langage du dix-septième siècle et, à plus forte raison, celui du seizième, du quinzième, etc. Il s'est enrichi d'un côté, mais il a perdu force expressions, force locutions du quatorzième siècle, que notre patois a conservées, et qui émanent directement de la source latine. Notre patois tend à se rapprocher du français, dans les villes d'abord, mais il ne s'en éloigne pas, il ne s'en est jamais éloigné; à aucune époque, il n'a été plus français qu'il ne l'est. Nous ne le voyons jamais retourner en arrière et se corrompant. Quelques mots font exception, par exemple *erselin* pour « arsenic » *décliner* pour « décliver », mais ces mots on les compte, tandis que les mots, les tournures dérivant du latin composent l'immense majorité.

Aussi haut que peuvent remonter nos renseignements linguistiques, trois langues ont été parlées dans la France. — Je laisse de côté le *basque*, le *celte* conservé en partie dans la Bretagne et quelques inscriptions. Le *latin*, langue importée, a dû s'imposer dans tout le pays à l'époque de la conquête romaine, et dans des conditions dont on peut juger par la dispa-

rition d'un certain nombre de langues depuis un siècle, presque sous nos yeux. Cette langue unique, chaque coin du pays l'a modifiée, chacun selon ses tendances, et il en est résulté les patois très variés qu'on parle dans les diverses provinces; un certain dialecte a pris le dessus: il est devenu la langue littéraire et les autres se sont modifiés peu à peu pour lui ressembler, mais aucun parler ne s'est séparé de lui pour se corrompre.

Les linguistes répètent cela depuis longtemps; on le répète souvent après eux, mais on agit comme si l'on n'en croyait rien, quand il s'agit de noms de lieux surtout. Au lieu de les accepter tels que les paysans les prononcent d'après une tradition fidèlement transmise, on les épure, on les émonde, on leur passe des vêtements de ville: de quel droit? C'est le mot patois qui est le mot correct, c'est la forme française qui le défigure, c'est le mot français qui est une corruption. Tel hameau de Gréville s'appelle *la Tchieisse* d'après les habitants: de quel droit le fait-on figurer sous le nom de *Quiesse* sur la Carte de l'État-Major? Pourquoi *Tcherkville* est-il devenu Querqueville? Pour le plaisir d'y retrouver une étymologie latine: *quercuum villa,* la « propriété », le « domaine des chênes », étymologie fausse comme il a été déjà dit. Pourquoi, au lieu de noter simplement le *Val-de-Saire,* comme disent les habitants, a-t-on écrit longtemps le *Val de Cérès* pour faire intervenir le nom de la déesse Cérès qui, très probablement, n'a jamais été adorée dans le pays?

La Carte de l'État-Major est souvent un instrument fallacieux. Ses rédacteurs ont cru bon de corriger les noms locaux au lieu de les trancrire simplement; partis de l'idée que le patois est du français corrompu, ils ont modifié les mots pour leur donner de la « distinc-

tion », sans s'apercevoir que le patois a les mêmes droits que le français, que, souvent, il est antérieur au français qui le traduit d'une manière souvent inintelligible. Citons, par exemple, le nom cherbourgeois du hanneton : *bûn'quêne :*

A une *épingue* (épingle) les bûn'quênes !
Quêne de rebettes,
Quêne de rebou,
Bou ! Bou !

criaient autrefois les gamins dans nos rues.

Je ne songe pas à interpréter ici la fin de ce cri, mais le nom campagnard de *bûn'quêne* est *bœu de quêne,* « bœuf de chêne » ; la traduction enjolivée le rend inintelligible. C'est un nouveau cas du chemin de charrette devenu une « chaise ». *Tchieisse* est devenu, je ne sais pourquoi, « Quiesse », *Gruchiei,* « Gruchy », le *Hamé Née,* le « hameau Néel », le *Hamel ou Duc,* le « hameau le Duc ».

....

Puisque j'ai fait intervenir le patois de notre Hague, je placerai ici une observation que j'ai déjà mentionnée, mais qui mérite qu'on y revienne en quelques mots.

Le patois de la presqu'île de la Manche et des îles voisines présente certaines particularités, certains sons tout à fait étrangers au langage des pays voisins, mais qu'on retrouve, à l'autre bout de l'Europe, dans des langues complètement différentes de la nôtre par le vocabulaire, et qui sont figurés dans ces langues par une lettre unique, tandis qu'en français nous ne pouvons les représenter, et encore imparfaitement, que par une combinaison de plusieurs lettres.

Le *Haguais,* par exemple, a deux *i* : l'un aigu et clair, l'*i* français, et un autre grave qui sort du gosier, l'*i* de *brebis,* très différent de l'*i* ordinaire. Cet *i* grave est très usité dans le patois haguais ; il est également très usité dans les langues slaves, tantôt seul, tantôt suivi d'un *i* aigu, rapide, *i* ou *e,* qui forme une sorte d'écho léger de la voyelle précédente : aucun de ces sons n'existe dans le français. Tous deux sont excessivement fréquents dans le russe et les langues slaves, séparés ou réunis. Représentons l'*i* grave par *y,* l'*i* rapide par *i* : on reconnaîtra des mots russes : *srednyi,* « moyen », *Nevskii,* « de la Néva ». En russe, cette suite de sons, *yi, ii,* termine un grand nombre d'adjectifs ; en haguais, cet *i* bref, ou *e,* apparaît après toutes les voyelles dans certains cas déterminés. En italien, le double son *ii* n'est pas rare, et il s'écrit alors *j,* mais les deux *i* sont aigus.

Donc : un son *i* unique dans les langues latines et germaniques, *trois* dans le haguais et les langues slaves.

Le haguais et les langues slaves ont également deux *r,* l'un fort, l'*r* parisien, aspiré, l'autre faible, complètement étranger au français. Les deux *r* s'emploient d'une manière distincte ; l'*r* faible s'emploie entre deux voyelles, comme l'*s,* alors qu'elle se prononce *z.*

Le haguais fait comme le russe, et les autres langues slaves, un très fréquent usage des trois chuintantes, *ch* (« chercher », par exemple), *tch* et *chtch.* La première est presque seule employée en français ; la seconde figure assez souvent en italien, en anglais et en espagnol ; la troisième n'est employée qu'en haguais et en russe *(mechtchin,* « médecin »), mais ces sons s'écrivent généralement par plusieurs lettres dans nos lan-

gues occidentales parce qu'ils sont d'un emploi relativement rare. En russe, ils sont assez fréquemment employés pour qu'on leur ait consacré, à chacun, une lettre spéciale et unique. La voyelle *ou* s'écrit également avec un seul caractère.

On pourrait se demander comment il se fait que ces sons, étrangers à la plus grande partie de l'Europe, se trouvent complètement identiques dans une vaste contrée de l'Europe orientale et dans un tout petit pays de l'Occident ? Faut-il admettre qu'il a pu exister un lien commun entre les deux pays à une époque quelconque ? Notons qu'il ne s'agit que *des sons :* les deux langues n'ont aucune parenté entre elles. L'histoire est complètement muette à cet égard. Nous ne voyons trace ni d'une invasion slave dans notre presqu'île, ni d'une population slave qui l'aurait quittée, y laissant quelques-uns des siens ; mais il s'est produit, sur le sol de notre France, tant de faits dont l'histoire ne nous dit rien, et qui ne se révèlent à nous que par des recherches, des fouilles où le hasard joue un rôle prépondérant ! En tout cas, ce qu'il y a de curieux, c'est cette identité de sons dans des langues parlées aux deux extrémités de l'Europe, et s'appliquant à des langues tout à fait différentes. On dirait que ces sons existaient primitivement, et qu'ensuite il est survenu des langues qui les ont appliqués séparément : elles auraient pris le cadre seulement, la forme sans le fond. Qui peut, d'ailleurs, se flatter de connaître l'histoire ethnologique primitive, même de l'Europe? Qui pourrait prouver que cette prédilection pour les mêmes sons ne provient pas d'un fond commun primitif auquel s'est adapté un vocabulaire, latin dans notre presqu'île, d'un fond slave dans l'Europe orientale ?

Qui peut se vanter de connaître l'ethnologie précise de l'Europe, disais-je tout à l'heure ? De temps en temps on découvre quelque détail, inattendu souvent, qui renverse un système généralement admis. On nous appris à tous, dans notre enfance, que Cherbourg avait été fondé par César, que la ville s'appelait autrefois *Cæsarisburgus,* puis, après avoir constaté que César n'avait jamais mis les pieds dans notre pays, on a évoqué un de ses généraux. On a ensuite évoqué au hasard le Mérovingien Chérébert ! Plus tard, on a cité *Coriallum* et d'autres localités dont l'emplacement était mal déterminé. La difficulté était aussi d'expliquer comment, de ces noms-là, on était parvenu à faire *Cherbourg,* avant d'arriver à reconnaître, dans le nom disputé, la réunion de deux mots suédois : *skier, borg* (pron. « cher », « bourg »), la « Ville aux écueils ». Ne nous a-t-on pas dit aussi (Madame Ratau-Dufresne) que le « Val-de-Saire » devait s'écrire le *Val de Cérès* — le Val de la déesse romaine — avant de s'apercevoir que c'était la vallée de la rivière la *Saire !*

La presqu'île de la Manche et l'archipel Anglo-Normand auraient-ils été habités par des Slaves à une époque antéhistorique ? Une colonie slave serait-elle venue s'y installer à tel moment inconnu de la préhistoire ? Nous savons si peu de choses sur la longue suite de siècles où l'on n'écrivait pas que toute supposition est possible, mais, ici, nous en sommes réduits à une supposition que rien ne vient appuyer ; toutefois, ce n'est pas dire que le fait de ce rapprochement n'ait pas eu lieu avant, ou pendant, l'apparition de la population, ou des populations qui ont construit les *dolmens.*

. . . .

Un mot sur la transcription de notre patois. Il est parfois assez difficile de le représenter par les lettres de notre alphabet parce qu'il s'y trouve nombre de sons étrangers à la langue française. Quelques-uns de ces sons se retrouvent dans les langues des pays voisins, mais en petit nombre. L'Italie, par exemple, représente notre son *tch : Tchieisse* (qu'on écrit sans raison *Quiesse*) par la lettre *c* devant *e* et *i*, et *ch* (de « chercher ») par les lettres *s c : Brescia* (pron. *Bréchia*), mais, ce qui pourrait surprendre, tous ces sons, ou à peu près tous, peuvent s'écrire en lettres russes ordinaires, et avec la plus grande facilité. *Gruchiei* s'écrirait avec *six* lettres au lieu de *huit;* « médecine », en patois *mecthchine*, *dix* lettres: en russe, *six*. L'*i* grave, l'*i* du gosier, si fréquent en haguais *(brebis),* étranger à toutes les langues non slaves de l'Europe, est également fréquent en russe; le double son de *r* dans une *rose*, une *mère*, se retrouve en russe. Si le russe a des lettres uniques pour exprimer ces sons, c'est que ces sons, *caractéristiques* du haguais, sont d'un usage constant dans les langues slaves aussi bien que dans le haguais, tandis qu'ils ne figurent que rarement — quelques-uns même jamais — dans les langues parlées dans tous les pays intermédiaires.

....

SOUVENIRS DE VOYAGE

LES ENVIRONS D'AURAY

par M. Louis SALLÉ,

Avocat.

A MA NIÈCE MADELEINE.

Un matin que j'errais aux *environs d'Auray*
Où j'étais à passer quelques jours en famille,
Tout aux vieux souvenirs dont ce pays fourmille,
Sur la route de Brech[1] seul je m'aventurai.
J'avais déjà marché lorsque vers moi s'avance
Un vieux Breton, son air le disait à l'avance :
Large chapeau de feutre orné de longs rubans,
Veston court rehaussé de velours et de rangs
Pressés de gros boutons se suivant à la file.
Il me demande l'heure et moi, ce que la ville
Et les champs d'alentour avaient d'intéressant.

[1] Brech, commune du Morbihan, à trois kilomètres environ d'Auray, patrie de Georges Cadoudal; — la Chartreuse et le Champ des Martyrs dont il sera parlé plus loin, dépendent de cette commune. — Sur son territoire se livra la bataille dite d'Auray (29 septembre 1364) dans laquelle Charles de Blois fut tué par son compétiteur, Jean de Montfort.

« Allez tout droit, » dit-il ; puis, comme obéissant
A quelque voix intime, il s'offre à me conduire
Voir un lieu dont l'aspect paraissait le séduire.
(Je m'expliquai plus tard ce vif empressement.)
Nous quittâmes la route et parallèlement
Nous prîmes un sentier sur la droite. — Un quart d'heure
Après, en un endroit loin de toute demeure,
Mon guide improvisé s'arrête et de la main
Me signale *une croix* à l'angle d'un chemin.
Sur le rebord d'un champ ce modeste calvaire
Ne me sembla d'abord rien d'extraordinaire,
Mais j'approchai plus près et lus non sans effort :
« *Ici Charles de Blois fut vaincu par Montfort.* » —
Charles de Blois, Montfort ! — Tout d'un coup mes pensées
Remontèrent alors vers ces heures passées,
Vers mil trois cent soixante et quatre : Duguesclin
Prisonnier, — le parti français à son déclin, —
Charles V des Bretons sauvant l'indépendance
Et rattachant ainsi la Bretagne à la France [1]...
Nous suivîmes encor quelque temps ce sentier ;
Le bon vieillard était pensif et tout entier
A ses réflexions... Bientôt une clairière
S'ouvrit devant nos pas, dans la pure lumière
De ce soleil si doux des beaux jours du printemps,

[1] Traité de Guérande (1365) par lequel Jeanne de Blois eut le comté de Penthièvre et Jean V de Montfort le duché, sous la condition de l'hommage au roi.

Mais, bien que des amours ce fût le joyeux temps,
Nul oiseau ne chantait dans ce lieu solitaire.
On eût dit d'autrefois un vaste cimetière...
A l'entrée une croix et de lugubres pins
Formant des deux côtés comme de longs chemins ;
Entre ces pins un champ que leur sombre ramure
Sépare d'un marais où l'onde ne murmure ;
En face de la croix au loin un monument,
Sorte de temple grec appuyé fortement
Contre de hauts piliers, imposants monolithes.
On voit sur le fronton ces paroles écrites :
« *Des justes à jamais vivra le souvenir.* » —
Je montais les degrés de ce temple, un soupir
Me rappela soudain du vieillard la présence ;
Il était à genoux et pleurait en silence,
Mais remarquant vers lui mon léger mouvement,
Il releva la tête et me dit tristement :
« Vos pieds foulent le champ du sang ; un millier d'hommes
» Ont été massacrés dans ces lieux où nous sommes,
» Par ordre d'un sectaire et malgré leur vainqueur.
» Défaits à Quiberon ces preux au noble cœur,
» Épargnés par la mort sur les champs de bataille,
» Furent ici, captifs, broyés par la mitraille.
» Victimes de leur foi la gloire est leur linceul !
» Je m'honore en leurs rangs de compter mon aïeul.
» Que de fois vers le soir je crois revoir son ombre
» Lorsque la nuit descend mystérieuse et sombre

» Sur « *le Champ des Martyrs !* »[1] — Oh ! périsse à jamais
» De ce jour la mémoire, et puisse désormais
» La France bannissant tous ferments de discorde,
» Vivre heureuse et prospère au sein de la concorde !...
» Mais suivez-moi, venez et je vous montrerai
» Plus encor... » — Nous allons par la route d'Auray
Au couvent de Montfort, appelé « *la Chartreuse.* »[2]
Une institution charitable et pieuse
Occupe ce couvent longtemps abandonné,
Rien à voir si ce n'est le petit cloître orné
De reproductions de Lesueur. — Ma venue
Sans doute avait un but tout autre. — En l'avenue
Près l'église un portique où le touriste lit
Sous le fronton : « *Mœrens Gallia posuit.* »
Nous franchissons alors le seuil de la chapelle
Toute de marbre blanc et noir ; au milieu d'elle
Un *mausolée* aussi de marbre, blanc. — Voilà
Ce que le vieux Breton voulait me montrer là.
« En mil huit cent vingt-trois des princes magnanimes[3]
» Déposèrent ici les cendres des victimes

[1] C'est là que les prisonniers faits aux émigrés par les troupes républicaines furent passés par les armes, du 1er au 25 août 1795 sur l'ordre de Tallien, envoyé de la Convention. — Quelques jours auparavant, Hoche leur avait promis la vie sauve ; — il partit pour ne pas assister à cette barbare exécution.

[2] Ce couvent qui appartient aujourd'hui aux Sœurs de la Sagesse, remplace l'ancien monastère fondé par Montfort, en souvenir de sa victoire.

[3] S. A. R. Madame la duchesse d'Angoulême a posé la première pierre du Mausolée le 20 septembre 1823.

» Me dit-il, et la porte ouverte au piédestal
» Permet d'apercevoir le caveau sépulcral. »
Nous entrons, nous voyons à la pâle lumière
D'un vacillant flambeau ce lugubre ossuaire.
Le cœur saigne à l'aspect de ces os entassés,
De ces Français tombés sous les coups de Français.
Neuf cent cinquante-deux noms gravés sur la tombe
Disent des prisonniers la sanglante hécatombe ;
Des bustes au-dessus : d'Hervilly, de Sombreuil...
Et de tous les côtés des emblêmes de deuil.
Pour ces morts vers le Ciel monta notre prière,
Puis le vieillard partit en m'appelant son frère.
Je l'étais devenu, je le crois, par le cœur...
Je repris mon chemin vers Auray ; par bonheur
Il me restait encor trois mille pas à faire.
C'était heureux, j'avais besoin de me distraire.
Revenir en famille à l'heure du repas,
Triste et le front songeur, je ne le pouvais pas.
La marche, le grand air, un riant paysage
Me rendirent enfin doux pensers, gai visage,
Et je rentrai... joyeux, retrouvant sur le seuil,
De mes hôtes aimés l'affectueux accueil.

Mai 1897.

CORIALLUM

par M. Henri JOUAN.

Dans une de nos dernières séances, je rappelais l'émotion causée dans le camp des archéologues par l'annonce faite, non-seulement dans les journaux de la région, mais encore dans de grands journaux parisiens, de la découverte, près de Beuzeville-au-Plain, de l'emplacement *précis* de la station romaine de *Crociatonum,* et la critique de M. Lepingard, président de la *Société d'Archéologie de Saint-Lô,* qui jette une douche d'eau glacée sur leur enthousiasme en déclarant carrément que cette prétendue découverte n'était qu'une *bourde* grossière, tout au plus un produit de l'imagination de quelque chercheur de vieilles pierres, faisant, par exemple, dans son délire, un port d'une mare à canards, etc., etc. L'affaire ne devait pas en rester là. Peu de temps après, M. Liger, ancien architecte, Inspecteur divisionnaire de la voirie de Paris, taillait sa plume, et dans une brochure[1] où l'ironique le dispute à l'acerbe — *genus irritabile vatum !* — démontrait, avec force documents à l'appui, que M. Lepingard n'y entendait rien, et qu'on avait bien retrouvé Crociatonum.

Bien entendu, je n'ai pas à me constituer juge du litige. D'abord, je ne connais que très peu les localités ; je suis bien allé par là autrefois, mais pas le moins du

[1] *La ville de Crociatonum à Beuzeville-au-Plain (Manche); Réponse à M. Lepingard.*

monde pour m'occuper de ce qu'on y faisait il y a dix-huit cents ans, et, connaîtrais-je parfaitement le pays que mon peu de compétence me défendrait, d'une façon absolue, d'émettre un jugement.

Il y a quelques jours, le hasard m'a mis entre les mains un travail antérieur de M. Liger[1] qui doit nous intéresser davantage parce qu'il y est question de Cherbourg, de l'étymologie de son nom, et que l'auteur, au moyen de documents dont l'interprétation et la discussion semblent bien être irréfutables, tend à détruire ce qui était considéré par nos érudits, nos antiquaires, comme un acte de foi.

Rappelons, aussi brièvement que possible, les différents états par lesquels le nom de Cherbourg aurait passé avant d'être ce qu'il est aujourd'hui, mais avant d'aller plus loin, je dois faire un aveu : c'est que ce que je vais dire à ce sujet m'a été fourni, bien plus que par mes propres investigations, par un ouvrage publié à Lisieux, en 1873[2], et signé d'un pseudonyme, *La Tourelle*, sous lequel se cache un parent, un descendant de Pierre Avoyne de Chantereyne, auteur, dans le dernier siècle, d'une histoire de Cherbourg à juste titre très estimée.[3]

[1] *Les Coriosolites; Reginea; Fano-Martis et Coriollo,* 1894-95.

[2] *Etudes historiques sur Cherbourg*, Lisieux, 1873.

[3] Cette histoire, restée manuscrite, faillit bien être perdue lorsque la maison de M. de Chantereyne fut saccagée lors de l'émeute de juillet 1789, ses meubles brisés, ses papiers jetés à la rue. C'est sur ce qu'on a pu sauver des manuscrits qu'on a relevé l'Histoire de Cherbourg, déposée à la Bibliothèque de la ville en 1852. L'ouvrage de La Tourelle, ainsi qu'il le dit dans sa préface, « a un double but : 1° tâcher d'éclaircir quelques points incertains de l'histoire de Cherbourg ; 2° repro-

Écartons tout d'abord le nom de *Cæsarisburgus* qu'au collège on nous disait être le nom ancien de notre ville, fondée par César : or il est démontré que César n'est jamais venu dans notre pays. La première fois qu'on trouve ce nom, ou plutôt quelque chose qui le rappelle de près, c'est dans une Charte de Guillaume le Conquérant où on lit ces mots : *in capellâ Cariburgensi,* et dans une notice qui fait suite à cette Charte le nom *Cæsariburgus* est employé. D'après des documents authentiques, à cette époque, et même auparavant, le nom vulgaire de Cherbourg était *Carusburc,* dont *Carisburgensis* est évidemment la latinisation. Rejetons pareillement l'opinion qui, par suite d'une sorte de ressemblance de noms, fait venir Cherbourg d'un des Mérovingiens, Chérébert Ier ou Chérébert II : — ce dernier régnait dans l'Aquitaine, avait Toulouse pour capitale, et, probablement, il n'est pas venu chez nous plus que César. — On a voulu aussi que le nom de Cherbourg fut *Cererisburgus* parce que le canton à l'est de la ville tirait son nom, *Val-de-Cérès,* de la déesse Cérès. Cette opinion ne mérite pas qu'on s'y arrête ; ce canton n'est pas le *Val-de-Cérès,* mais le *Val-de-Saire,* de la rivière la Saire qui l'arrose, et la déesse Cérès n'y a très probablement jamais été adorée, et peut-être même connue ! Rejetons encore bien plus loin le calembourg qu'on prête (au onzième siècle) au duc de Normandie, Richard III, qui, en voyant la dépense que

duire en très grande partie les données les plus importantes pour l'histoire de cette ville contenues dans l'ouvrage de M. de Chantereyne, et quelques autres encore, prises dans celui de M. Demons. Ces deux ouvrages, en leur état de manuscrits, courent beaucoup plus de chances de destruction, surtout dans une ville de guerre, que des œuvres imprimées qui existent ordinairement dans nombre de dépôts et de mains ».



lui occasionnait l'entretien des fortifications et du château de Carusburc, se serait écrié que ce château était un *cher bourg* pour lui !

Avant la conquête romaine, il aurait existé, dans notre pays, une localité, une ville ou peut-être seulement un hameau de pêcheurs dont le nom, composé de deux mots celtiques, *Cor,* signifiant « embouchure », et *Gwal* ou *Yal,* signifiant « fortification » [1], dont les conquérants romains, conservant le premier, *cor,* et remplaçant *gwal,* « fortification », par son équivalent latin *Vallum,* auraient fait *Corivallum, Coriovallum,* devenus, par contraction, *Coriallum.*

Un autre érudit [2], donne une explication différente de l'origine du nom Coriallum, mais arrive au même résultat. La ville, ou le hameau gaulois, se serait appelé *Kerburg, Ker* voulant dire une « ville », *burg* une « forteresse » ; après la conquête romaine « Ker » serait devenu *cor,* et « burg » *vallum.* Cette interprétation paraît peu vraisemblable. *Ker* est bien, il est vrai, resté dans une partie de la Basse-Bretagne, mais *burg* paraît bien peu celtique.

En 1766, un savant danois, M. Frédérick Suhm, dans une lettre à M. de Chantereyne, émettait l'idée que le nom de Cherbourg pourrait tirer son origine des langues scandinaves où l'on trouve *Skiaer, Skeer* pour désigner un « rocher sous l'eau », d'où *Skaerburg, Skeerburg.* Notre regretté confrère, M. Jean Fleury, reprend cette idée et la développe plus complè-

[1] Bullet, auteur d'un ouvrage sur la langue celtique, imprimé vers le dix-huitième siècle, cité par l'abbé Demons.

[2] Ragonde, dans une note (page 5) de l'*Histoire de Cherbourg* de Voisin-la-Hougue, continuée par Vérusmor et par lui.

tement dans une note qui fait suite à son étude sur la *Presqu'île de la Manche et l'Archipel anglo-normand*[1].

« Si l'on admet, dit-il, la prononciation de *Cher-*
» *bourg* pour authentique, on peut ajouter ce mot à
» ceux dont j'ai indiqué l'origine comme suédoise.
» *Bourg* ne fait pas question, c'est le mot *burg* alle-
» mand, le mot *borg,* scandinave. Mais *Cher ?* La forte-
» resse de Svéaborg, qui défend le port de Helsingfors,
» est établie sur divers îlots séparés par des écueils
» sous l'eau et à fleur d'eau, qu'on appelle en suédois
» *Skär:* prononcez *Cher);* c'est le nom général donné sur
» les côtes de Suède et de Finlande à ces sortes d'écueils.
» Il y a de ces écueils à marée basse sous Cherbourg;
» notre ville a donc pu être nommée la ville aux
» écueils : Skärborg, prononcez Cherborg ou Cher-
» bourg... »

Il me semble qu'il y a bien des chances pour que cette étymologie soit la vraie, mais jusqu'à présent c'est Coriallum qui a prévalu.

Quoiqu'il en soit, il est certain, d'après une Charte de Richard III, duc de Normandie, de 1026, qu'à cette époque Cherbourg s'appelait couramment Carusburc, traduction de Coriallum. En descendant le cours des siècles, nous trouvons successivement : Chierisburch, au temps du duc Guillaume[2], Ceresbroch, dans un document de la même époque : plus tard Keresburg, Cheresburg, Chieresburc, Chieresborc, au commencement du quatorzième siècle, Chierebourt, Chierebourg, et cette dernière appellation dure jusqu'à la fin du seizième siècle ; ce n'est qu'à partir de 1600

[1] *Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg*, 1890-91.

[2] Guillaume de Jumièges.

qu'on écrit Cherbourg comme à présent. On peut voir que si Cherbourg vient de Coriallum, comme « *Alfana* » d'*equus,* il a bien changé sur la route !

Dans l'ouvrage de Ptolémée et dans l'*Itinéraire d'Antonin,* tous deux du deuxième siècle, il n'est pas fait mention de Coriallum [1], mais seulement de *Cronciatonum,* comme station romaine ; ce n'est que dans la *Table Théodosienne* (de la fin du quatrième siècle), dite *Carte de Peutinger,* qu'on trouve, pour la première fois, Coriallum ou plutôt *Coriollo.* Remarquons, en passant, qu'il est quelque peu étonnant que les Romains — qui pourtant s'y connaissaient — aient préféré d'abord, pour s'établir, l'estuaire des Veys, parsemé d'écueils, sillonné par des courants violents, bordé par une plaine marécageuse et insalubre, à la baie de Cherbourg où l'embouchure de la Divette leur offrait un port de marée où, dans les syzygies, leurs galères auraient pu remonter assez haut pour rester à sec pendant les mortes-eaux, ce qui, au besoin, procurait des facilités pour les réparer. D'un autre côté, un établissement dans les Veys, d'un accès plus difficile par mer, leur paraissait peut-être plus aisé à défendre.

Mais où était exactement situé le Coriallum romain?

Si l'on s'en rapporte à la composition du nom avec les deux mots celtiques, *cor,* « embouchure », *gwal,* « fortification », on penche naturellement pour l'emplacement actuel de Cherbourg, à l'embouchure de la Divette. M. de Gerville place Coriallum dans la plaine qui s'étend entre la Montagne du Roule et la Lande Saint-Maur. D'après M. Augustin Asselin, malgré la

[1] Dans l'*Itinéraire d'Antonin,* il est bien fait mention d'un *Coriallum,* mais en Allemagne, quelque part du côté de Cologne.

découverte, en 1829, d'une maison romaine dans la Mielle, Coriallum devait bien plutôt être à l'embouchure de la Divette, sur sa rive gauche, là où s'élevait, pendant le moyen-âge, le Château de Cherbourg — « un des forts châteaux du monde », disait-on alors, — dont Vauban attribuait la construction primitive aux Romains ; en effet, lors de sa démolition, en 1689, on avait reconnu, dans les substructions, de la maçonnerie romaine, et trouvé des monnaies de César et des empereurs des premiers siècles, et même des médailles plus anciennes, antérieures à l'occupation romaine, ce qui peut faire supposer que sa construction remontait à plus loin.

Dans sa *Notice des Gaules,* D'Anville — qui, du moins d'après M. Liger, est trop souvent d'une désinvolture incroyable — trouvant une certaine affinité entre Coriallum et *Goury,* petite crique constituant un tout petit port naturel entre des rochers, tout à fait à l'extrémité nord-ouest du département de la Manche, dans la *Hague,* place Coriallum à Goury. Pour quiconque aura passé seulement une demi-heure dans cet endroit, cette assertion ne tiendra pas debout. Pour les partisans de cette opinion, ce seraient peut-être les Romains qui auraient élevé ce grand épaulement, le *Hag-Dike,* dont on retrouve encore des parties bien conservées, isolant complètement l'extrémité de la Hague, et dont l'utilité, pour eux, ne me paraît pas bien démontrée puisqu'ils étaient maîtres du pays. Quand on considère ce nom, *Hag-Dike,* essentiellement scandinave, le nom d'un petit hâvre voisin, *Plainvic,* les Tombelles situées dans un *Clos à Landes* à droite de la route avant d'arriver à l'église de Jobourg, il paraît beaucoup plus naturel d'attribuer sa construction aux

pirates du Nord qui auraient ainsi fait de l'extrémité de la Hague une place d'armes comprenant la grande anse de Saint-Martin et le petit port de Goury ... à moins d'y voir, ainsi que quelques-uns l'ont pensé, un témoin des temps préhistoriques.

Mais voilà que M. Liger vient de faire crouler tout cet échafaudage de systèmes! D'après lui, ce n'est pas sur le rivage nord du département de la Manche qu'il faut rechercher les traces de Coriallum. Une discussion très serrée de la carte de Peutinger, la supputation des distances, d'autres documents encore, lui démontrent que c'est dans le département des Côtes-du-Nord qu'était le *Coriollo* de cette carte, la capitale des *Corosiolites,* qui n'occupait pas moins d'une surface de cent dix hectares, et qu'on doit la retrouver aujourd'hui dans *Corseul,* gros bourg à quelque distance de Dinan.[1]

.... *Adhùc sub judice lis est !*

Cherbourg, novembre 1896.

[1] Cette discussion, très serrée, ne peut pas être analysée : il faut lire le travail de M. Liger en entier.

DE L'ÉTAT D'ABANDON

DE NOS MONUMENTS MÉGALITHIQUES

ET

LA « MAISON AUX FÉES », DES PIEUX

par M. Georges ROUXEL.

Autour de Cherbourg, les mégalithes abondaient autrefois ; maintenant, leur nombre est assez restreint. Une très grande quantité de pierres ont été renversées, surtout depuis un siècle ; beaucoup, et non les moins belles, servirent à la construction de l'arsenal maritime ; d'autres ont fourni aux paysans des matériaux pour clôturer les champs ou pour améliorer les chemins, et celles qui restent, le temps les a mieux respectées que les hommes.

De nos jours, des actes de vandalisme continuent à se commettre. Les dalles et les jambages des dolmens sont enlevés pour être convertis en « pôtilles » de barrières. — En 1889, un remarquable menhir de $3^{m}80$ de haut séparant, près de la côte, les communes des Pieux et de Flamanville fut abattu. On voulut le transformer en calvaire, on ne sut y réussir et les débris du colosse furent laissés sur les bords du chemin.

Et cependant, nous étions en droit de penser que les vieilles pierres seraient protégées. En effet, en 1879, un Comité pour la conservation des monuments mégalithiques avait été adjoint à la Commission des monu-

ments historiques. Plus tard, la loi du 30 mars 1887 ordonna le classement de ces ouvrages, les assimilant aux immeubles, monuments historiques dont le maintien en bon état peut avoir pour l'histoire ou l'art un intérêt national.

L'espoir se trouva déçu.

Loin de moi l'idée que la réglementation de 1887 n'ait pas donné de bons résultats ; mais, si je reconnais volontiers que sur certains points de la France, la Bretagne notamment, les moyens édictés ont eu des effets satisfaisants, il me faut constater avec peine que les monuments mégalithiques de l'arrondissement de Cherbourg n'ont guère reçu de faveurs.

Sans doute, quelques-uns de nos mégalithes et même le menhir des Pieux, quoique détruit[1], ont été dénommés monuments historiques. Or, tout semble s'être borné à la seule déclaration de classement, pas davantage, car rien n'a été entrepris pour arrêter les déprédations, pas plus qu'aucun travail d'entretien, voire de propreté n'a été fait.

Les ruines des ouvrages préhistoriques subsistant encore près de nous sont tout comme autrefois à la merci du premier paysan venu ; il est donc à craindre que, dans un temps plus ou moins éloigné, elles disparaissent complètement.

N'en serait-il pas autrement si des mesures complètes étaient prises ; si, par exemple, le sentiment de la Commission des Monuments historiques, émis d'une manière générale au cours du rapport précédant le

[1] Le fait singulier que je viens de relater, — ce menhir démoli d'abord, classé ensuite — a déjà été rapporté à la *Société Académique* par l'un de ses regrettés membres, M. Henri de la Chapelle.

décret du 21 septembre 1887 qui déclare d'utilité publique la conservation des monuments mégalithiques de la commune de Carnac (Morbihan), savoir : « que le » seul moyen de conserver les monuments mégali- » thiques à la France et à la science est d'en faire, par » l'acquisition, une propriété de l'État », devenait une réalité pour nos dernières pierres en particulier, et qu'une surveillance active, incessante s'ensuivît ?

De plus, d'épaisses broussailles ont envahi certaines de ces ruines au point d'en rendre l'examen très difficile.

Vers la fin de l'été dernier, étant retourné voir la galerie couverte de Bretteville-en-Saire, je voulus, sur les lieux, relever le nombre de pierres demeurées intactes. La chose me fut impossible, surtout pour les supports de la rangée ouest qui, déjà moins dégagés de terre que ceux du côté est, étaient entièrement recouverts de ronces et environnés d'arbustes mettant obstacle à l'accessibilité. De l'intérieur du monument, dans les intervalles laissés libres par les dalles du toit que l'on a emportées ou déplacées, des prunelliers *(Prunus spinosa)* ont poussé.

J'ai cru devoir signaler à la *Société Académique* la condition malheureuse des monuments mégalithiques de notre région. Ces rares vestiges d'un passé lointain nous intéressent au plus haut degré ; ils sont pour ainsi dire les premières manifestations de l'évolution humaine sur le territoire que nous habitons ; ils méritent que, d'une façon sérieuse, on les mette à l'abri des dégradations et de la destruction.

(Séance du 2 mars 1898.)

Au milieu du massif rocailleux connu sous le nom de *Roche à Coucou* qui domine le village de Sciotot, se voit un monument d'un genre tout particulier dont aucun antiquaire, si mes renseignements sont exacts, n'a parlé.

Il y a quelques années, j'étais allé passer mes vacances aux Pieux. Je profitai du séjour que je fis dans cette commune pour visiter les restes de l'enceinte qu'a décrite M. Ragonde. (*Mémoires de la Société Académique de Cherbourg, année 1833.*) — Des bonnes gens que je rencontrai, et avec qui je liai conversation, me dirent qu'il y avait, tout près de là, un endroit où les Fées avaient construit leur domicile. Comme je savais qu'une tradition populaire veut que ces petits êtres fantastiques habitent les mégalithes, je soupçonnai l'un de ces assemblages de grosses pierres. Je me rendis au lieu indiqué et je ne tardai pas à reconnaître que mes prévisions ne m'avaient nullement trompé: j'avais devant moi un monument des plus remarquables et des mieux conservés.

La « Maison aux Fées » est située sur le versant sud, un peu en contrebas du sol de la lande. Son accessibilité présente des difficultés à cause des rochers abrupts qui l'entourent et des ronces et des ajoncs qui poussent à profusion entre les pierres. En venant par le chemin d'en haut on peut néanmoins y arriver sans trop de peine, mais c'est toute autre chose si, laissant le petit sentier qui contourne l'éminence, on gravit l'escarpement; alors, on risque fort de tomber et d'avoir ses vêtements déchirés.

Une anfractuosité de 1^{m} de largeur, sur 1^{m}15 de profondeur, a servi à merveille nos aïeux dans l'érection

de ce monument. Pour former le faîte, deux blocs ont été placés au sommet.

La « Maison aux Fées » est inclinée de gauche à droite ; sa direction est à peu près du nord-est au sud-ouest. Sa hauteur totale est d'environ huit mètres.

Trois marches facilitent l'entrée. Ces marches sont formées de pierres plates posées sur d'autres pierres. Les deux premières se prolongent sur la gauche jusqu'à la saillie que fait une roche avoisinante ; leur longueur est de 2m38, sur une largeur moyenne de 0m50, la deuxième est plus large que la première. La dernière marche se compose d'une seule pierre de 0m89 de long.

A droite, au pied des marches, une pierre de 2m de haut a été fichée en terre.

A côté des deux quartiers de roc servant de toit, presque au niveau du sol de la lande, une table faite d'un bloc de 2m06 de longueur, de 0m97 de largeur et d'une épaisseur de 0m59, a été posée sur des pierres de petite dimension. La surface de cette table est parfaitement plane.

Telle est la description de ce curieux monument qui, après bien des siècles d'existence, s'offre à nos regards dans un état parfait de conservation. Le but pour lequel il a été élevé semble avoir eu un caractère religieux.

En attribuant une origine druidique à tous les monuments primitifs, l'on commet certainement une grave erreur, car la plupart, dolmens ou galeries couvertes, sont d'une époque antérieure à la puissance des Druides. Mais, d'un autre côté, il est téméraire, selon moi, d'affirmer que les prêtres gaulois n'ont tracé aucune enceinte, n'ont dressé aucune pierre.

La « Maison aux Fées » des Pieux a pu être le sanc-

tuaire où une divinité celtique, par la bouche de ses prêtres, rendait ses oracles. Je ne serais même pas éloigné de considérer la table du sommet comme l'autel destiné à recevoir l'immolation de la victime.

(Séance du 6 avril 1898.)

VIEUX SOUVENIRS

DE L'OUEST AFRICAIN

(1843)

par M. Henri JOUAN.

Il y a quelques années, à l'époque où ces « *Vieux Souvenirs* » étaient lus à la *Société Académique*, la *question* du Dahomey avait atteint l'état aigu : par suite ils présentaient une certaine actualité. Ils avaient été amassés pendant une navigation le long de la côte occidentale d'Afrique au cours de laquelle j'avais eu l'occasion d'entrevoir un coin, un tout petit coin de cette terre aujourd'hui française. Il y a longtemps que les hasards de la vie maritime me conduisaient dans ces parages, plus d'un demi-siècle, mais j'ai tout lieu de croire que l'aspect général de ces contrées — choses et gens — ne diffère guère de ce qu'il était alors si je juge par analogie avec mes impressions à l'époque où je m'y trouvais : les vieilles relations des divers explorateurs, depuis le commencement du dix-septième siècle jusqu'aux premières années du dix-huitième, Jobson, Barbot, Bosman, Des Marchais, Atkins, etc., semblaient écrites de la veille. — Il ne faut pas oublier que, le plus souvent, lorsque dans ce qui suit le *présent de l'indicatif* est employé, on doit se reporter à cinquante-cinq ans en arrière.

WYDAH; un petit coin du Dahomey.

Le 30 janvier 1843, la frégate la *Belle-Poule,* commandée par M. le Prince de Joinville, accompagnée par la corvette la *Coquette* et la goëlette la *Fine*, longeait la *Côte des Esclaves*, ainsi qu'on appelle la partie du rivage du Golfe de Bénin qui s'étend de l'Ouest à l'Est, sur une longueur de soixante lieues, du Cap Saint-Paul jusqu'au delà de la colonie anglaise de Lagos. Autant que la vue pouvait s'étendre, on n'apercevait qu'une terre très basse, une plage de sable jaunâtre, bordée en arrière-plan par un rideau uniforme d'arbres, ou plutôt de broussailles. Ce triste paysage est, à très peu de chose près, le même sur toute la côte qui limite au Nord le grand Golfe de Guinée. Pas de ports; à l'exception des embouchures de quelques fleuves accessibles aux navires — non sans de sérieuses difficultés, le plus souvent — le rivage est à peine dentelé par de petites anses n'offrant aucun abri. Son accès est défendu par de fortes lames, des brisants qui rendent souvent le débarquement impossible. Pour franchir cette *barre,* comme les embarcations de construction européenne seraient infailliblement brisées, il faut employer les pirogues des indigènes faites d'un seul tronc d'arbre, et il est bien rare, même dans les circonstances les plus favorables, qu'on arrive à terre parfaitement sec. Les navires, à l'ancre en pleine côte, sont tourmentés par la houle, mais ils ont peu à craindre pour leur sécurité, la tenue du fond étant, en général, ferme, et le vent venant de la terre ou parallèlement à elle, suivant qu'il est nuit ou qu'il est jour. Aujourd'hui qu'on a de bonnes cartes, la navigation est facilitée par des sondes régulières qui peuvent accuser à

chaque instant la position du navire par rapport à la côte, mais, à certaines époques, il y a à se tenir en garde, sur les voiliers, contre des grains et des orages très violents. On ne peut se faire une idée des éclairs qui vous aveuglent en plein jour, du fracas du tonnerre pendant les *tornades*, grains giratoires dans lesquels le vent fait le tour de la boussole. Par un temps lourd qui paralyse toute énergie, un calme où ne se fait pas sentir le plus léger souffle de vent, on voit se former à l'horizon, du côté de l'Est, un tout petit nuage noir. Quelques faibles éclairs, des roulements de tonnerre lointain commencent à se succéder de plus en plus rapidement. Les nuages s'amoncellent de plus en plus sombres, le tonnerre se rapproche. L'obscurité, qui envahit presque tout le ciel, est encore rendue plus lugubre par une lueur blafarde du côté de l'Ouest. Une petite brise se lève, augmentant graduellement, puis tout à coup, la tourmente éclate. Malheur au navire qui n'a pas tenu compte des avertissements que lui donne l'aspect du ciel, au moins une demi-heure à l'avance, pour plier ses voiles : une pluie torrentielle, chassée horizontalement par le vent comme une nappe d'eau, paralyse les efforts des meilleurs matelots. La tornade dure rarement plus de vingt minutes dans toute sa force, le thermomètre, pendant ce temps, baissant de sept à huit degrés. Après un de ces grains, on se sent plus à l'aise, plus vigoureux; l'esprit retrouve aussi une partie de l'élasticité que tend à émousser une chaleur prolongée.

Ce n'est pas que la température soit plus élevée que celles qu'on enregistre souvent dans d'autres contrées intertropicales, mais comme elle se fait sentir constamment avec intensité, elle est plus fatigante. La

moyenne de l'année est de 25° environ. — Maximum en avril et en mai, de 28° à 35°. — Minimum, de 23° à 19° en juillet et en août.

La continuité de la chaleur, une humidité surabondante, un développement considérable d'électricité, les effluves, les exhalaisons des marais, des lagunes bordées de palétuviers et de mangliers concourent pour faire de la Côte des Esclaves — et on peut en dire autant de toute la Côte de Guinée — un des points les plus dangereux du globe pour les Européens, quoiqu'en ait dit autrefois un voyageur français, Villaud de Bellefond[1], qui prétendait que la mauvaise réputation de la Guinée n'était qu'une invention des Anglais, des Hollandais et des Danois pour faire tomber nos établissements dont la prospérité suscitait leur jalousie.

Les cours d'eau sont nombreux, et, bien que quelques-uns soient importants, il n'y en a, relativement, sur toute l'étendue de la Côte de Guinée, qu'un très petit nombre qui puissent recevoir des navires, même d'un assez faible tirant d'eau, leurs embouchures étant obstruées par des barres, et même, sur la Côte des Esclaves, il n'y en a qu'un dans ce cas, l'*Ogoun* ou *Aouni,* la rivière de Lagos. Presque tous ces fleuves, dont le cours supérieur est encore inconnu pour la plupart, en arrivant dans les terrains plats voisins de la mer, ont leurs eaux refoulées par le cordon littoral qu'ont formé, dans la suite des âges, les apports incessants de l'Océan. Ces eaux s'extravasent en lagunes alimentées par des pluies abondantes, les unes ayant les dimensions de véritables lacs, les autres n'étant, au contraire, que des canaux étroits faisant commu-

[1] *Relation des Côtes de Guinée,* dédiée à Colbert, 1667.

niquer ces lacs les uns avec les autres, le tout constituant un ensemble, théâtre d'une navigation active en pirogues. Le trop plein de ces lagunes, où, dans certains endroits, pullulent les crocodiles, et qui sont le foyer des fièvres paludéemes si fatales aux Blancs, est rejeté à la mer par des ouvertures, des brèches dans le cordon littoral, dont la configuration et la position sont fréquemment variables.

Les vents dominant à la Côte des Esclaves, et en particulier sur la portion de cette côte qui fait partie du Dahomey, sont ceux du Sud-Ouest à l'Ouest-Sud-Ouest. Les brises de terre et les brises du large se font alternativement sentir dans les vingt-quatre heures, avec plus ou moins de régularité suivant l'époque de l'année. Presque tous les matins règne une brume épaisse qui se dissipe entre sept et huit heures.

Dans cette contrée très rapprochée de l'Équateur, le soleil passe deux fois par an au zénith, ce qui détermine quatre saisons. De la mi-mars à la mi-juillet on a la *grande saison des pluies,* époque des orages violents, des tornades, des pluies torrentielles, des *mauvaises barres :* la température est élevée, le temps lourd, énervant. De la mi-juillet à la fin de septembre, c'est la *petite saison sèche* pendant laquelle le vent de S.-O. (variable à l'O.-S.-O.) est très fort. La *petite saison des pluies* vient ensuite, saison malsaine pendant laquelle le vent rafraîchissant du large est souvent remplacé par des calmes. En décembre commence, pour durer jusqu'en mars, la *grande saison sèche :* alors la brise de terre et la brise du large alternent régulièrement ; les barres sont plus faciles à franchir. La végétation est languissante, se dessèche même en partie sous le souffle de l'*harmattan,* vent de Nord-Est

qui se fait sentir deux ou trois fois en janvier et en février, soulevant des nuages de poussière au travers de laquelle le soleil s'entrevoit comme un disque rouge. A son souffle, les feuilles des arbres se crispent ; tout craque dans l'intérieur des maisons ; j'ai vu les reliures des livres se racornir comme il arrive quand on les approche d'un feu ardent. La peau se gerce ; on a constamment soif, et pourtant cette saison est la « bonne saison » pour les Blancs. Par contre, les Nègres se plaignent du froid, bien que la température se maintienne aux environs de 25°.

....

Mais revenons à nos trois navires qui sont devant la factorerie anglaise de Grande-Popo, reconnaissable à une grande maison blanche, entourée de quelques cases plus humbles. Un peu plus loin, vers l'Est, un petit monticule boisé indique le voisinage de Wydah, et, en continuant à longer la côte, on ne tarde pas à arriver vis-à-vis de quelques grands hangars que domine un mât de pavillon. C'est là que nous mouillons dans l'après-midi, à trois quarts de lieue de terre environ. A la lunette, on distinguait quelques grandes maisons dans les arbres, à quelque chose comme une lieue du rivage. Il y avait à l'ancre un grand navire de Hambourg dont le capitaine nous apprit qu'il était retenu là depuis plusieurs semaines par suite de l'absence de son subrécargue qui était allé à terre porteur d'une forte somme d'argent et n'avait plus reparu.

Partout où, jusqu'à présent, nous avions jeté l'ancre sur la côte depuis le Sénégal, des pirogues étaient venues sur le champ à bord, aussi fûmes-nous tout étonnés de ne voir arriver personne : ce ne fut que le

lendemain matin que nous eûmes l'explication de cette espèce de quarantaine. Une grande pirogue amena à bord de la *Belle-Poule* un Blanc qui se présenta comme le capitaine au long-cours Provençal, agent principal de la factorerie que la Maison Régis, de Marseille, avait établie depuis peu de temps à Wydah. Certes, si jamais un individu était bien nommé, c'était ce brave homme : il n'y avait qu'à entendre son *assent* pour le reconnaître. Son étonnement fut assez grand, en même temps qu'il ne pouvait dissimuler sa satisfaction, quand il vit qui nous étions au juste. Tout le monde, à terre, nous avait pris pour des Anglais venant sous un pavillon trompeur pour faire à Wydah une razzia pareille à celles que des croiseurs de cette nation avaient faites, l'année précédente, à Gallinas et au Cap d'O Monte sur la Côte des Graines. Wydah était, en 1843, un des plus grands foyers de la traite des noirs sur toute la côte occidentale d'Afrique. Le principal traitant d'esclaves, le vrai roi de cette partie du pays, avait mis ses gens sous les armes, mais, voyant que le pavillon tricolore flottait toujours sur nos navires qui ne faisaient aucune démonstration hostile, il avait chargé M. Provençal d'aller prendre langue.

Peu de temps après que la Guinée avait commencé à être fréquentée par les Européens, plusieurs des nations maritimes y avaient fondé de nombreux comptoirs sous la protection de forts ; ainsi, à Wydah, il y avait eu en même temps trois forts, un anglais, un portugais et un français, ce dernier bâti en 1671. Aux premiers coups de canon des guerres de la Révolution, en 1792, la France avait abandonné les divers établissements qu'elle possédait en Guinée, en réservant toutefois ses droits pour des temps meilleurs. Le fort

anglais et le fort portugais avaient été aussi évacués à la même époque. Quant au fort français, il était resté sous la garde de quelques-uns des anciens soldats noirs de sa garnison, dont l'un d'eux s'intitulait « commandant », et arborait, dans les circonstances qu'il jugeait importantes, notre drapeau sur la forteresse qui, faute d'entretien sous ce climat destructeur, tombait rapidement en ruine. Il paraît que ce digne commandant nègre n'était pas très au courant des événements survenus en France et en Europe, car lorsqu'un de nos bâtiments de guerre vint, en 1838, pour prendre, afin de les transporter à Gorée, les archives de l'Établissement, précieusement conservées par ses soins, il arborait encore un pavillon blanc fleurdelisé ! En 1842, le fort de Wydah avait été prêté à la Maison Régis, de Marseille, qui y avait établi une factorerie, bien entendu pour faire le commerce licite dont le principal objet est l'huile de palme. Des négociants anglais s'étaient également installés dans le fort anglais, mais le plus grand commerce de Wydah était la traite des esclaves qui, d'ailleurs, n'avait jamais été interrompue ; seulement, autrefois, on la pratiquait ouvertement, sous la protection des gouvernements, tandis qu'en 1843, on ne la faisait qu'en contrebande dans une factorerie espagnole et une factorerie brésilienne, de beaucoup la plus importante des deux. J'ai déjà dit que Wydah était un des foyers les plus actifs de ce trafic. Les rois du Dahomey, dont la capitale, Abomé, est à environ cent vingt kilomètres dans l'intérieur du pays, avaient étendu leur domination jusqu'à la côte, et Wydah était devenu le port de mer du roi actuel sur lequel il dirigeait les nombreux captifs que lui procuraient ses razzias chez les peuplades voisines, et qu'il vendait aux

traitants. Il s'était associé avec le principal de ces marchands de chair humaine, un individu qui n'était certainement pas « le premier venu ». Don Francisco da Souza, le « prince des négriers, » comme on l'appelait sur toute la côte occidentale d'Afrique, le *Chacha*[1] des indigènes, avait quitté Bahia, sa ville natale, en 1793, on ne savait trop pour quel motif — il eût été sans doute indiscret de chercher à approfondir ce point — pour venir s'établir à Wydah. La fermeté de son caractère, le courage dont il avait maintes fois donné des preuves, son intelligence, son activité, avaient fait une grande impression sur les naturels, à tel point qu'il était devenu à peu près le vrai maître du pays. Malgré des pertes nombreuses du fait des croiseurs anglais, il avait acquis de grandes richesses ; du moins il en jouissait, car il est probable que s'il avait voulu procéder à une liquidation, son associé, le roi de Dahomey, aurait trouvé le moyen de se faire la grosse part, la tactique de ce roi nègre, qu'on aurait eu grand tort de prendre pour un sauvage imbécile, ayant toujours consisté à embrouiller les affaires qu'il faisait avec ses compères les traitants, de manière à rendre toute liquidation très difficile : les nombreux enfants de Souza en ont eu la preuve quand leur père mourut, en 1850.

[1] « L'origine de ce nom était due au passé du Brésilien. Condamné à la déportation pour troubles politiques et émission de fausse monnaie, Francisco da Souza avait quitté Bahia pour s'établir et faire du commerce à Wydah. Ses compatriotes, connaissant son passé, le qualifiaient entre eux, en patois brésilien, de *chanchan* qui veut dire faux-monnayeur. Le mot resta, et de *chanchan* on fit *chacha*. Depuis, l'usage a altéré également sa signification, et il est devenu l'équivalent de vice-roi, de chef. » (Edouard Foa ; *Le Dahomey*, 1895.) — Après la mort de Souza, trois ou quatre de ses fils furent élevés successivement à la dignité de *chacha*, mais cette dignité n'existe plus depuis plus de trente ans.

Tous les ans, Don Francisco faisait, en grande cérémonie, le voyage d'Abomé pour porter des cadeaux au roi, et s'entendre avec lui au sujet de leurs opérations. Dans l'intervalle de ces entrevues, leurs relations se continuaient par l'entremise du Yévogan [2] autrement dit le ministre chargé des étrangers, que le roi entretenait à Wydah. — Souza est mort chargé d'années, après en avoir passé cinquante-sept, en très bonne santé, sur cette côte ordinairement si fatale aux hommes de race blanche. L'excessive sobriété dont il ne s'était jamais départi malgré la fréquentation des gens à principes fort larges, avait, sans aucun doute, beaucoup contribué à ce résultat. Il s'en était fait une loi, non-seulement dans l'intérêt de sa santé, mais encore par méfiance. Entouré d'individus jaloux de ses richesses, et qu'aucun frein ne retenait si ce n'est l'ascendant moral qu'il avait pu prendre sur eux, il redoutait l'abandon de l'ivresse. Plusieurs tentatives d'assassinat, auxquelles il avait échappé, le rendaient défiant à l'égard de tous, même à l'égard de ses enfants, et pourtant cet homme, né et élevé dans un pays où l'esclavage était en pleine vigueur, qui, par le fait de son horrible métier, avait causé le malheur de milliers de créatures humaines, faisait à chaque instant preuve d'une bienveillance et d'une générosité remarquables. Il n'y avait qu'une voix sur sa probité commerciale. Parmi les traitants, il était le seul qui n'eût jamais voulu assister aux sacrifices humains, aux tueries dont la capitale du Dahomey était le théâtre lors de la fête annuelle des « coutumes », et cette protestation était un acte de courage que ne firent pas toujours des

[2] *Yevo,* « étranger », « Blanc », *gan*, « chef », chef des Blancs.

envoyés de gouvernements européens. La seule passion à laquelle Souza donnait cours — et, encore, il est douteux qu'elle l'ait jamais fait dévier de la ligne de prudence qu'il s'était tracée, — c'était son goût pour les femmes : on disait qu'il en entretenait des centaines ! Toujours est-il qu'en 1843, on ne lui connaissait pas moins de soixante-dix enfants mâles vivant dans le pays.

Lorsqu'il fut bien avéré que nous ne venions pas pour détruire les *barracons* à esclaves, on nous envoya de grandes pirogues pour nous conduire à terre. La barre de Wydah est une des plus mauvaises de toute la Côte de Guinée, et, outre le risque de se noyer, on a à craindre, si la pirogue vient à chavirer — ce qui arrive souvent — les mâchoires des requins très nombreux dans les brisants : les accidents de ce genre sont fréquents. Dans la saison où nous étions, la barre est moins forte et nous l'aurions peut-être franchie sans encombre si les piroguiers, peut-être pour nous faire honneur, ou, plus probablement, dans l'espoir d'une bonne gratification, ne s'étaient pas avisés de s'arrêter à l'endroit où commencent les brisants pour faire toutes sortes de cérémonies à seule fin de nous rendre les *fétiches* de la barre favorables. Bien entendu, ce fut le contraire qui arriva ; les pirogues, venues en travers pendant que les nègres versaient de l'eau-de-vie de traite dans la mer, en faisant toutes sortes d'invocations, furent plus ou moins remplies et roulées, de sorte que, pour la plupart, nous prîmes un bain complet.

Pour nous rendre à la ville, éloignée d'une lieue environ de la mer, on nous donne des hamacs abrités du soleil par un tendelet, et suspendus à de grands bam-

bous que de vigoureux noirs portent sur la tête. A peu de distance du rivage, nous traversons la lagune, la rivière *Jakin* des anciennes cartes. Au passage du gué, les porteurs, et les nègres qui nous accompagnent, poussent de grands cris et battent l'eau avec des bâtons pour effrayer et mettre en fuite les crocodiles, disent-ils. Le sentier se continue au milieu de hautes herbes, sur un terrain marécageux coupé, çà et là, par de petites lagunes, obstrué par des buissons et quelques bouquets d'arbres : sans doute, pendant les saisons pluvieuses, toute cette partie du pays ne doit former qu'un lac, et, même dans la saison où nous sommes, la *grande saison sèche,* il est assez semé d'obstacles pour rendre l'approche de Wydah difficile.

A l'entrée de la ville, nous fûmes accueillis par les employés de la factorerie française et une demi-douzaine de Blancs et de Mulâtres, tous plus ou moins négriers. Il y avait sur la place principale sept ou huit vieux canons en fonte de fer, de petit calibre, posés tout simplement par terre, sans affûts, qui partirent en notre honneur avec les cris de joie de tous les négrillons accourus pour une si belle fête. On nous conduisit tout d'abord à la demeure de Don Francisco, grande maison disposée comme la plupart des habitations des pays chauds. Le rez-de-chaussée servait de magasin ; l'unique étage, où étaient les pièces habitées, était entouré par une vérandah d'où l'on découvrait parfaitement la mer : le drapeau brésilien flottait au-dessus de la maison. Souza nous reçut sur le seuil de sa porte. C'était un petit vieillard maigrelet, au profil aquilin et énergique, aux yeux vifs et brillants sous d'épais sourcils. Ses longs cheveux gris, tombant sur sur ses épaules, encadraient bien sa figure parchemi-

née, tannée par le soleil. Il était vêtu tout simplement d'une sorte de jupon et d'une robe de chambre d'indienne qui, entr'ouverte, laissait voir en partie sa poitrine velue. Il mâchonnait sans cesse un cigare éteint. Il nous fit visiter les magasins et les barracons dépendances de sa demeure : pour le moment ceux-ci étaient vides. Don Francisco avait reconnu que la marchandise humaine se trouvait bien du grand air, et, au lieu de tenir, pendant le jour, les esclaves enfermés et oisifs en attendant le moment de leur embarquement, il les employait à des cultures dont il vendait les produits aux navires *troqueurs,* joignant de cette façon les bénéfices du commerce licite à ceux de la traite. Nous remarquâmes qu'il évita de nous conduire du côté d'un grand bâtiment dont les fenêtres étaient fermées par des persiennes et autour duquel des noirs armés de fusils étaient en sentinelles : c'était, paraît-il, le harem du sultan brésilien.

Nous allâmes ensuite chez le Yévogan qui demeurait près de Souza dans une jolie petite maison à l'européenne. Ce grand personnage ne pouvait sortir de chez lui — et à peu près uniquement pour aller chez son voisin — qu'escorté de deux aides-de-camp, en réalité deux espions, qui ne le quittaient pas plus que son ombre. C'était un fort bel homme — pour un nègre, bien entendu — de très bonne mine, ayant des manières agréables. Dans le petit salon où il nous reçut, il y avait, sur un meuble en acajou, une « boîte à musique » qui nous régala de la *Dot de Savoie* [1], air très populaire en France à cette époque, tiré d'une pièce qui avait fait fureur, la *Grâce de Dieu.* Si nous avions été étonnés,

[1] « *Pour dot ma femme à cinq sous,*
Moi quatre, pas davantage, etc. »

quelques jours auparavant, à la *Côte d'Or,* de voir des images des batailles de l'Empire tapisser les parois d'une case, nous le fûmes encore bien plus en trouvant, chez le Yévogan du roi de Dahomey, deux tableaux à l'huile représentant le *Retour de la « Belle Poule » à Cherbourg,* et la *Translation des restes mortels de Napoléon aux Invalides !*

Dans le voisinage de l'établissement brésilien, le drapeau espagnol flottait sur une factorerie de traite. Le fort anglais était habité par des Anglais faisant le commerce licite.

Le fort français, flanqué de quatre bastions, était de beaucoup le plus important des trois forts de Wydah : il occupe une grande étendue de terrain. Les canons qui l'armaient autrefois étaient, pour la plupart, encore en place sur les remparts ; d'autres avaient roulé dans les fossés avec les portions de ces remparts écroulées ; quelques pièces de bronze avaient été emportées sur les ordres du roi de Dahomey. Le personnel de la factorerie était logé dans les bâtiments intérieurs remis à peu près en état. Le directeur et les employés étaient dans les meilleurs termes avec la population et même avec le roi Ghézo, un individu d'ailleurs très intelligent qui avait compris qu'il était de son intérêt de ne pas éloigner de son royaume les trafiquants blancs qui, grâce aux droits qu'il percevait sur toutes leurs opérations, alimentaient copieusement sa caisse. Nous trouvâmes dans le fort quatre vieux nègres, anciens soldats de la garnison, dont l'un, *Youssou,* s'intitulait « commandant » depuis 1792. Ces quatre bons vieux traduisirent leur joie de nous voir par des danses grotesques, des chants que quelques verres de rhum accentuèrent encore plus. Tout ce qu'il y avait dans le fort, nègres,

négresses et négrillons, accourut pour prendre part à la fête, et ce fut bientôt une cohue, un tohu-bohu épouvantables. Cependant Youssou put profiter d'une accalmie pour prendre la parole afin de démontrer, dans un long discours, que notre présence était bien agréable, mais que le séjour permanent d'un gouverneur français dans le fort Saint-Louis le serait bien davantage et rendrait les habitants de Wydah très heureux. On prit tout d'abord ces paroles pour un compliment banal, mais il paraît qu'elles étaient effectivement l'expression sincère des vœux de la population. Au temps où le Comptoir fonctionnait, et où il y avait à Wydah une force armée respectable, les habitants, qui s'étaient mis, de fait, sous la protection des Français, étaient beaucoup mieux traités par eux, et jouissaient d'une plus grande sécurité que sous l'autorité capricieuse des souverains du Dahomey qui les accablaient d'impôts de toutes sortes, de réquisitions auxquelles il n'y avait pas à résister, le moindre châtiment étant la mort !

J'ai dit précédemment que les Archives du Comptoir avaient été emportées à Gorée quelques années auparavant ; il ne restait au fort que quelques vieux papiers insignifiants ; il y en avait un pourtant, qui ne laissait pas d'être assez curieux : c'était un Etat de solde des employés. Les appointements étaient en très grande partie payés en nature, en objets de troque. Il semble que les indigènes appréciaient beaucoup la coiffure de nos aïeux, à juger par la quantité de *vieilles perruques* qui figuraient parmi ces objets : l'aumônier, surtout, en recevait, pour sa part, un lot important.

On comptait retourner à bord vers la fin de l'après midi, mais la barre était devenue impraticable et force

fut de remettre le retour à plus tard, de sorte que nous eûmes grandement le temps de visiter la ville qui occupe un vaste terrain. Les maisons — pour mieux dire de grandes huttes — sont construites en clayonnage et en terre rouge, à peu près alignées et formant des rues beaucoup plus larges que celles des villages que nous avions vus jusqu'à présent sur la côte. Quelques petites places sont ombragées par des arbres magnifiques où perchent en foule, alourdis par une digestion laborieuse, de petits vautours *(Gallinasos, Percnoptères)* qui sont, en réalité, les seuls préposés au service de la voirie. A l'ombre de ces arbres, ou bien abritées par des toitures en chaumes, sont des idoles, exagération monstrueuse de la forme humaine, obscènes, entourées d'amoncellements d'ossements et de crânes humains, et des offrandes disparates déposées par leurs adorateurs. Chaque tribu nègre a, comme on sait, ses *fétiches* particuliers, nationaux. A Wydah cet honneur revient à certains serpents, de grandes couleuvres du genre *Python.* Au milieu de la ville, une case bien construite, très proprement tapissée de nattes, sert de demeure à une cinquantaine de ces reptiles ; elle est percée d'ouvertures pour donner passage aux dévots qui leur apportent de l'eau, de la farine, du rhum, des étoffes, des *Cauris*[1], etc. Les serpents sortent de leur logis quand bon leur semble, vont se promener par la ville où tout le monde se prosterne, le front dans la poussière, sur leur passage, sourtout quand on est assez heureux pour rencontrer *Dangbé,* celui de ces reptiles qui est plus particulière-

[1] *Cyprœa moneta,* petits coquillages qui servent de monnaie à la côte occidentale d'Afrique, et qui y ont été importés de l'Inde.

ment l'émanation directe de la Divinité. Il leur arrive d'entrer dans les maisons, dans les maisons des Blancs aussi bien que dans les autres, de s'installer sur les meubles, sur les lits, et il faut bien se garder de les déranger ; à cet endroit, la justice du pays ne plaisante pas, heureux si on en est quitte pour payer une forte amende : il y a eu des exemples d'étrangers massacrés par la populace pour avoir, dans leur ignorance, non pas tué, mais simplement maltraité quelques-uns de ces représentants des dieux.

En dehors de la ville, il se tient un marché important où, abrités par des auvents en paille, les marchands vendent des colifichets de nos fabriques dont les noirs aiment à se parer, du sel, des poissons salés, des noix de Kola, etc. Les *Cauris* étaient la seule monnaie en usage pour ces transactions.

A juger par le nombre des individus de tout âge des deux sexes rencontrés par les rues, il me paraissait que la ville devait avoir de sept à huit mille habitants, mais cette estimation était beaucoup trop faible, ou bien la population aurait considérablement augmenté, triplé même, dans un intervalle de vingt-cinq ans, d'après un livre, publié en 1885[1], dont l'auteur, un mission-

[1] *La Côte des Esclaves et le Dahomey*, par l'abbé Pierre Bouche. — A l'époque où l'auteur était dans ce pays, la traite des esclaves n'était plus pratiquée (depuis 1865) faute de débouchés, le Brésil et les colonies espagnoles d'Amérique ayant fermé leurs ports aux navires négriers. Des missionnaires catholiques, français s'étaient établis, dès 1851, sur plusieurs points de la Côte des Esclaves, et sont restés depuis dans cette contrée, non sans avoir éprouvé de très grandes difficultés, — allant jusqu'à la persécution — suscitées non-seulement par les agents du gouvernement dahoméen, mais encore par des Blancs et des Mulâtres, négriers en disponibilité, qui ne pouvaient les voir que d'un mauvais œil. En 1885, la France avait un vice-consul accrédité — autant qu'on pouvait l'être — auprès du roi de Dahomey, et résidant à Wydah, où il y avait trois factoreries françaises.

naire français, l'abbé Bouche a séjourné à la Côte des Esclaves pendant sept ans, et, en particulier à Wydah, pendant près de dix-huit mois, en 1866 et 1868. D'après lui, Wydah, où mieux *Glékoué,* nom que lui donnent les indigènes — est le centre de population le plus considérable du Dahomey et contient de vingt à vingt-cinq mille habitants.

Le soir, grand dîner à la factorerie brésilienne. Naturellement, Don Francisco présidait la table où la plupart des convives ne se faisaient pas faute de maudire, dans presque toute les langues des pays civilisés, les Anglais qui gênaient leur commerce. Si la cuisine n'était pas des plus fines, par ailleurs le menu était plantureux. Le couvert présentait un singulier mélange de richesse et de pauvreté ; on mangeait dans de la vaisselle plate, des assiettes d'argent, avec des fourchettes de fer et des couteaux rappelant tout à fait les eustaches qu'on vend, dans nos foires, pour quelques sous. Souza ne buvait que de l'eau, et un noir, debout près de lui, goûtait d'abord cette eau ainsi que tous les mets qu'on présentait à son maître. Quelques-uns de nous passèrent la nuit dans sa demeure ; en compagnie des autres, j'allai coucher dans le fort où l'on nous conduisit avec des torches pour éclairer notre marche — car, bien entendu, dans la ville, il n'y avait pas le moindre éclairage — et, surtout, pour que nous ne fussions pas exposés à marcher irrévérencieusement sur les dieux en promenade, les serpents *fétiches,* ce qui aurait pu nous occasionner toutes sortes de gros ennuis, sans compter que, bien que ces serpents soient à peu près inoffensifs, cela n'aurait peut-être pas été sans inconvénient, quelques-uns ayant plus de trois mètres de long. M. Provençal s'était industrié pour nous faire

préparer des lits aussi confortables que les ressources de la factorerie le permettaient, mais grâce aux moustiques entrant en foule par les fenêtres sans la moindre clôture, à la fatigue résultant des courses en plein soleil, — et quel soleil ! — à l'excitation produite par le bruit, le mouvement de la journée, à la présence de nombreux *geckos* qui se promenaient au plafond, et que je m'attendais, à chaque instant, à recevoir sur la figure, aux bruits, aux frôlements suspects que j'entendais dans les fossés broussailleux du fort, il me fut à peu près impossible de fermer l'œil.

Au point du jour, on nous reconduisit à la plage, comme nous étions venus, dans des hamacs, et nous repassâmes la barre sans encombre, au bruit de la vieille artillerie de Wydah.

Quelques heures après, nous mettions sous voiles en compagnie d'un grand brick de guerre anglais, le *Persian,* arrivé la veille pendant que nous étions à terre. On avait appris, à bord de ce navire, que les officiers de nos trois bâtiments et leur commandant, *un fils du roi des Français,* avaient accepté l'hospitalité de Souza : ce n'avait pas été un mince scandale ! Les hommes d'état de l'Angleterre avaient réussi à faire de la répression de la traite un article de foi ; les croiseurs de Sa Majesté Britannique s'y livraient avec une ardeur — pour ne pas dire une âpreté — sans égale. Je suis loin de vouloir dire qu'ils ne servaient pas les intérêts de l'humanité, — et encore, peut-on se demander si les nègres, pris sur les navires négriers, se trouvaient bien heureux d'être incorporés dans le régiment colonial *Royal African ?* — mais il est bien certain que leurs intérêts n'étaient pas négligés ; la capture de deux ou trois négriers était un gros bénéfice pour le capi-

taine d'un croiseur et une bonne aubaine pour ses subordonnés; aussi pouvait-on lire sur la roue du gouvernail de ces navires, à côté de la devise ordinaire : *Dieu et mon droit ! Honni soit qui mal y pense !*, une autre plus explicite, plus pratique : *Mast head ! Look out ! Prize money !* (« Ouvre l'œil en vigie ! Parts de prise ! ») : J'aime mieux celle qu'on lisait, à la même époque, sur le fronton de dunette de nos navires de guerre : *Honneur et Patrie !*

LE GABON

... Le cinquième jour, 17 février 1843, après leur départ de Fernando-Pô, les trois bâtiments mouillaient, dans la soirée, devant l'embouchure du Gabon.

Nous n'avions pas encore d'établissement sur ce point de la Côte d'Afrique, mais tout faisait prévoir qu'on ne tarderait pas à créer celui qui existe aujourd'hui. En 1839, le principal chef de la rive gauche nous avait cédé un terrain. Ce chef, le roi *Denis*, ainsi que les Blancs l'appelaient ordinairement, n'était pas le *premier venu*. Bien supérieur par l'intelligence à ses noirs compatriotes, il avait compris de bonne heure les avantages que pouvaient lui procurer la fréquentation et le commerce avec des gens civilisés. Les navires qui venaient au Gabon — encore peu nombreux, en dehors des négriers — étaient bien accueillis par lui et par ses sujets, les navires français surtout.

Il y avait peut-être là une affaire d'hérédité, d'atavisme. Le père de Denis, vendu dans sa jeunesse à un négrier — peut-être enlevé ? — avait été d'abord transporté dans une de nos colonies des Antilles, puis, après

toutes sortes de péripéties, il était devenu *Chapeau-chinois* dans la musique d'un régiment français. Revenu dans son pays, fort de la supériorité qu'il avait acquise dans son existence agitée au milieu des Blancs, il avait trouvé le moyen de se faire décerner le pouvoir suprême. Son séjour au milieu des Français lui avait laissé, sans aucun doute, de très bons souvenirs, car tous ceux de nos compatriotes que les hasards de la vie maritime conduisaient au Gabon étaient bien reçus. Cette sympathie à notre égard, il l'avait transmise à son fils qui, à sa mort, avait hérité, sans contestation, de son titre de chef, et ces heureuses dispositions de ce dernier étaient venues s'ajouter aux avantages que présentait le Gabon comme port — à vrai dire le seul sur la vaste étendue de côtes de la Guinée et sur lequel aucune nation européenne n'avait encore jeté son dévolu [1] — pour militer en faveur de la création d'un établissement. Ces considérations n'avaient sans doute pas non plus été étrangères à l'envoi de la croix de la Légion d'honneur donnée, quelques mois avant notre arrivée, au roi Denis qui, d'ailleurs, avait rendu de réels services à quelques navires de commerce français et à des bâtiments de la station navale.

Quelques chefs de la rive droite, les « rois » *Glass*,

[1] Les Portugais, qui avaient les premiers visité ces parages dans le dernier quart du quinzième siècle, et avaient donné le nom de *Gabaô*, au fleuve parce qu'ils avaient trouvé dans les contours de l'estuaire la forme d'un *Caban* (d'après Elisée Reclus), auraient pu, à la rigueur, réclamer des droits de découvreur et de premier occupant. On a retrouvé, sur une des îles qu'on rencontre en remontant la rivière, des traces d'un établissement qu'ils avaient fondé, savoir des restes de murailles et deux vieux canons, mais le gouvernement portugais, quand, à notre tour, nous nous établîmes au Gabon, ne fit entendre aucune réclamation.

Quaben, Cringer et *Louis* — noms par lesquels on les désignait, — sans doute entraînés par l'exemple de Denis, faisaient également un bon accueil aux étrangers ; cependant, un fait de piraterie, qui ne remontait qu'à quelques années, prouvait d'une façon péremptoire qu'il n'était pas toujours prudent de se fier à ces populations pillardes. Toutefois, la répression qui suivit ce dernier méfait, dont il sera question tout à l'heure, semblait les avoir fait réfléchir : toujours est-il que, depuis lors, on avait rien eu à leur reprocher, et même, quelque temps avant notre arrivée, le roi Louis, en mars 1842, avait demandé la protection de la France. On avait acquis, près de son village, un terrain où fut fondé, en 1849, le poste de *Libreville*[1], point de départ des diverses et aventureuses explorations qui ont eu lieu depuis dans la région occidentale-équatoriale de l'Afrique, et qui ont abouti à la création du Congo français.

....

La soirée était avancée quand nous jetâmes l'ancre, et, par cette latitude, la nuit succède subitement au jour ; aussi, ce ne fut que le lendemain matin que plusieurs pirogues vinrent à bord. Une d'elles portait le petit-fils du roi Denis, jeune noir très intelligent, parlant très bien le français qu'il avait appris à Nantes. Le fils du roi Louis ne tarda pas, non plus, à arriver avec un vieux nègre, répondant au nom de *Manoël,* qui se présentait comme courtier et comme pilote. Affreusement bossu, louchant quelque peu, la peau de la figure parcheminée, une casquette de loutre sur sa

[1] Des considérations relatives de salubrité avaient fait préférer la rive droite à la rive gauche.

tignasse grise, drapé dans une ample robe de chambre en indienne, répondant à cent questions à la fois, avec volubilité, dans un baragouin franco-anglo-portugais, tel était le personnage qui, en moins d'un quart d'heure, était devenu l'homme important et indispensable : c'était à qui lui confierait de l'argent et des objets d'échange [1], lorsque le récit d'un des gabiers, arrivant tout effaré sur le gaillard d'arrière où était le commandant, vint jeter des doutes sérieux sur la moralité de notre courtier.

Ce matelot se trouvait, en 1839, sur un trois-mâts de Bordeaux, le *Trarzas,* qui, faisant route pour sortir de la rivière sous la conduite de Manoël, toucha sur un banc que ce dernier affirma ne pas connaître. Pendant que le capitaine essayait de renflouer son navire, des noirs de la rive droite arrivèrent, en grand nombre, offrir leur assistance qui fut acceptée ; mais, aussitôt à bord, montrant les armes qu'ils avaient tenues cachées, ils se mirent à piller malgré la résistance de l'équipage ; le second fut même grièvement blessé d'un coup de couteau. Les matelots furent emmenés de force sur la rive droite, d'où ils réussirent à s'échapper et à gagner la rive gauche où Denis les accueillit. Le commandant de la station navale vint peu de temps après tirer vengeance de cet acte de piraterie ; les chefs de la rive droite eurent à payer une forte amende en billes d'ébène, ivoire, etc. ; pour sa

[1] A cette époque (1843), l'argent monnayé était encore très peu en usage à la côte d'Afrique. Sur plusieurs points les paiements se faisaient ordinairement en *cauris,* petit coquillage *(cypræa moneta)* dont nous avons une espèce très voisine en France A Gorée, pour notre voyage au bas de la côte, on nous avait payé notre traitement de table en objets d'échange, principalement de petites fioles d'eau de Cologne, et du tabac en feuilles, articles très recherchés.

part, Manoël avait été mis aux fers pendant plusieurs jours. Confronté avec le gabier qui faisait ce récit, il le reconnut parfaitement exact, mais il ne continua pas moins à nier de toutes ses forces qu'il eût fait échouer le *Trarzas* de connivence avec les voleurs, et qu'il eût participé en rien au pillage : à l'entendre, on ne devait voir en lui qu'un innocent, victime d'apparences trompeuses, de soupçons injustes ! En attendant, tout ce qu'on lui avait confié pour faire des achats était parti pour la terre, mais, soit honnêteté réelle, soit crainte d'un châtiment plus grand que celui qu'il avait déjà encouru, il tint ses engagements avec la plus scrupuleuse fidélité.

Dans l'après-midi, profitant du flot et de la brise du large, nous mîmes sous voiles pour entrer dans la rivière. C'était une assez grosse affaire pour un navire du tirant d'eau de la *Belle-Poule* de chenaler dans cet estuaire parsemé d'écueils, dont nous n'avions pas de carte, mais seulement un croquis incomplet.

La *Fine* et la *Coquette* prirent la tête, sondant et signalant le brassiage ; deux de nos canots qui se tenaient sur les bords du chenal en faisaient autant. Après quatre heures de cette navigation délicate, nous jetâmes l'ancre sur la rive gauche devant le village de Denis entièrement masqué par de grands arbres, mais dont l'emplacement était indiqué par un mât de pavillon au haut duquel flottait un grand drapeau français. Nous fîmes un salut de vingt et un coups de canon, qu'on nous rendit immédiatement avec de tout petits canons dont le bruit nous arrivait bien affaibli à travers les arbres.

Le lendemain, dans la matinée, deux canots envoyés à terre amenèrent à bord de la frégate le roi Denis,

accompagné d'une suite nombreuse. On le reçut avec tous les honneurs prescrits pour les têtes couronnées, les trois bâtiments avaient arboré le grand pavois. Il me serait difficile de dire quel âge pouvait avoir Denis au juste ; à juger par sa chevelure et sa barbe grises, — celle-ci plus longue que les nègres ne l'ont ordinairement — il ne devait plus être jeune. Pour la circonstance, il était engoncé dans un splendide habit tout brodé d'or, où brillait la croix de la Légion d'honneur ; quant à une grandissime médaille d'or, présent de la reine d'Angleterre, elle était suspendue autour de son cou avec un cordon assez long pour qu'elle lui tombât sur le ventre, et même, quand il se fut assis, sur les bottes à l'écuyère dans lesquelles il avait fourré ses jambes. Pour coiffure, un immense bicorne galonné d'or, *brassé carré*. Tout cet ensemble ne laissait pas d'être assez grotesque, et il en était de même de l'effet produit par sa suite, composée de ses fils, de quelques parents costumés en hussards, en chasseurs d'Afrique, etc. Malgré tout, ce vieux nègre ne manquait pas de dignité; quand il passa sur le pont où l'équipage était rangé, pas un muscle de son visage ne se détendit : la réception qu'on lui faisait semblait pour lui une chose toute naturelle. Toutefois la musique le fit sortir peu à peu de sa grave réserve ; bientôt il demanda qu'elle continuât, et quand elle s'arrêtait, il témoignait, par des gestes de plus en plus accentués, son vif désir qu'elle reprît de plus belle. A ce compte-là, les pauvres musiciens commençaient à être époumonés, lorsqu'on eut l'idée géniale de faire venir les trois tambours de la frégate, qui servirent à sa noire majesté toutes les batteries, tous les rigodons de leur répertoire. Ce fut un véritable délire ! Je

crois bien que le digne roi serait resté toute la journée à les entendre, si on ne l'avait fait se rembarquer.

La visite royale terminée, ce fut le tour des marchands de nous envahir, et les *grands dignitaires* de tout à l'heure reparurent dans cet emploi plus modeste, mais plus lucratif, et dans des costumes plus commodes ; l'un d'eux, qui *boitillait* quelque peu, me fit remarquer qu'il devait cette infirmité passagère aux bottes vernies dans lesquelles il avait emprisonné ses pieds dans la matinée. Le pont de la frégate fut transformé en un bazar où figuraient les produits des deux rives, nattes, défenses d'éléphants et d'hippopotames, peaux de singes à longs poils noirs, perroquets gris, poules, cabris, etc., etc. On trouve au Gabon des nattes très fines, très artistement tressées ; je crois que nos trois bâtiments enlevèrent tout ce qu'il y en avait dans le pays, et ceux de nous qui ne se pressèrent pas de conclure leurs achats n'eurent plus à choisir que dans celles qui avaient longuement servi, comme le témoignaient leur saleté et l'âcre parfum qu'elles exhalaient.

Le Gabon, que tout d'abord on avait pris pour un fleuve de premier ordre — peut-être un émissaire d'un des grands lacs de l'Afrique australe, — n'est, en réalité, qu'un vaste estuaire formé par la réunion de plusieurs cours d'eau, en général peu importants, qui ne sont plus navigables à une distance assez faible de la mer, ainsi qu'on l'a reconnu depuis que l'établissement du poste français a fourni l'occasion de faire des excursions dans l'intérieur. En amont du village de Denis, il y a peut-être 4 ou 5 milles d'une rive à l'autre. Le village, ai-je dit, est caché par de grands arbres ; on y arrive par des sentiers tracés à travers des brous-

sailles et de hautes herbes où, je l'avoue, je n'aimais guère à passer une fois la nuit venue à cause de certains frôlements suspects. Les serpents foisonnent au Gabon et tous, dit-on, à l'exception des pythons, que leur grande taille suffit pour rendre redoutables, sont venimeux, principalement une sorte de vipère, l'*Échidna Gabonica.*

Le village se compose d'habitations alignées de manière à former une large rue. De la hutte ronde de Dakar aux cases de *Denisville,* il y a un grand progrès architectural. La maison gabonaise est rectangulaire, ayant de 8 à 9 mètres sur tous les sens, sur 3 mètres de hauteur. Les parois et les cloisons intérieures sont faites avec des nervures de feuilles de palmier, formant un clayonnage très serré. Le toit, en feuilles, s'avance en auvent, tout autour de l'habitation. Comparée aux cases du Sénégal, on dirait un palais, à l'extérieur du moins, car, en dedans, c'est le même désordre et la même saleté. Les seuls meubles sont des bancs recouverts de nattes sales et puantes. Le feu, qui sert à cuire les aliments, est allumé au milieu de la case, et, comme la fumée n'a d'autre issue que la porte, il est impossible d'y séjourner longtemps. La maison du roi n'était guère distinguée des autres que par cette inscription : *Roi Denis — Malouine*[1]*;* celle de son fils aîné, par celle-ci : *Petit Denis — Courtier français.* Tout à côté, on voyait les deux petites pièces d'artillerie avec lesquelles il avait été répondu à notre salut.

En général, la population — les *M'Pongoué* — n'est

[1] La *Malouine* était une canonnière-brig qui a été employée pendant des années, à la station de la Côte Ouest de l'Afrique; je crois, même, que, pendant toute son existence, ce bateau n'a jamais fait d'autre navigation.

pas belle. La plupart des hommes ont la taille au-dessous de la moyenne; leur teint n'est pas d'un noir brillant comme chez les Ouolofs de la Sénégambie, mais noir brun, chocolat, comme le teint des autres peuplades du golfe de Biafra. Presque tous écorchaient plus ou moins le français. Beaucoup d'entre eux avaient adopté nos prénoms; quelques-uns avaient emprunté des noms à nos fastes militaires : *Bonaparte, Général Bertrand, Murat,* etc., etc. Les femmes nous parurent, en général, fort laides. Presque toutes portaient aux jambes des anneaux de cuivre jaune, en assez grand nombre pour remplir l'intervalle entre la cheville et le genou. Un indigène, à qui je demandai l'explication de cette parure bizarre, me répondit, d'un ton sentencieux « qu'il était bon d'empêcher les femmes de courir ». Si c'est là le but que se proposent les maris gabonais, ils ont réussi; car, au bout de quelque temps, le frottement, le poids et la compression de ces anneaux qui sont très justes, occasionnent des enflures et des écorchures qui ne permettent aux pauvres créatures que de marcher d'un pas lent et incertain. Leur manière de se coiffer est assez curieuse; leurs cheveux, tirés en haut, viennent se réunir le long d'un arc de cerceau qui part du haut du front pour aller rejoindre la nuque, de sorte qu'elles ont l'air d'avoir sur la tête un bicorne *posé en bataille.*

Entrant un jour dans une case écartée du village, je tombai sur sept ou huit femmes ayant le corps peint en rouge, et la figure bariolée de jaune, de noir et de blanc. A mes questions, il fut répondu que « c'étaient des femmes *fétiches* »; il me serait impossible de donner la raison précise de cette appellation religieuse; toutefois j'ai lieu de croire qu'il existe au Gabon quel-

que chose de pareil à certaines prescriptions de la Loi des Hébreux (Chapitre des *Impuretés*).

Chez toutes les populations que nous avions vues depuis le Cap des Palmes, on ne trouvait guère, en fait de vêtements, que ce qu'il fallait pour ne pas offusquer la pudeur la moins farouche; au Gabon, excepté les enfants, tout le monde était vêtu, ou, du moins, drapé dans de grandes pièces de cotonnade, mais il n'aurait pas fallu tirer de là des conclusions favorables à la moralité des naturels. Peut-être est-ce parce que nous fîmes là un séjour un peu plus long que sur les autres points que nous avions vus en passant le long du littoral guinéen, ou parce que les Gabonais, parlant plus ou moins français, se faisaient mieux comprendre, qu'ils nous parurent être les plus dissolus de la côte, les plus éhontés spéculateurs en débauche. Avec cela, ivrognes, paresseux, ne cultivant à peu près rien, ne vivant que du courtage qu'ils exercent entre les Européens et les populations de l'intérieur: ils semblent être en voie rapide d'extinction.

Les articles que le Gabon fournissait à l'exportation étaient principalement l'ivoire, plusieurs sortes de gommes, des bois d'ébénisterie et de teinture, de l'huile de palme, etc., qu'on payait avec des étoffes, de grands chaudrons en cuivre jaune, de la poudre, de méchants fusils à pierre, dits *fusils de traite,* et de l'*alougou*, horrible eau-de-vie faite exprès à l'usage de la côte d'Afrique. Le Gabon avait été un des plus actifs foyers de la traite des noirs, et il paraissait certain que le vieux roi Denis, et ses confrères, les chefs de la rive droite, Louis, Cringer, Glass et Quaben, en dépit des idées civilisatrices qu'on leur prêtait — peut-être avec un peu de complaisance — ne manquaient pas

l'occasion, quand elle se présentait, d'augmenter, au moyen de la traite les revenus que leur procurait le commerce licite. Peu de jours avant notre arrivée, disait-on, un négrier était parti avec une pleine cargaison d'esclaves, et nous trouvâmes chez Denis un Havanais qui, à l'en croire, se trouvait là pour préparer une grosse *opération commerciale* en attendant un navire : peut-être ce navire était-il déjà arrivé et l'avait-on caché quelque part derrière une des îles qui sont en amont de la rivière, par exemple, à la vue de trois bâtiments de guerre qui auraient pu le gêner dans son *commerce,* en tout cas suspect.

Le Gabon est situé juste sous l'équateur ; cette région est soumise, presque continuellement, à des pluies torrentielles et à des orages formidables ; aussi dûmes-nous nous considérer comme exceptionnellement favorisés d'avoir eu un temps superbe pendant les quelques jours que nous y passâmes. Nous emportions tous le meilleur souvenir de cette relâche, mais il est plus que probable que, si notre séjour avait été plus long, nos impressions n'auraient plus été du tout les mêmes ; nous n'aurions pas tardé à trouver les moustiques bien gênants, les habitants bien sales et bien importuns, et pas du tout drôles, comme ils nous avaient paru l'être au premier coup d'œil; nous aurions sans doute appris à nos dépens que les grands bois qui bordent les rives, les îlots qui ressemblent à des corbeilles de verdure posées sur le fleuve, ensemble qui nous paraissait si riant, si enchanteur même, après les rivages sablonneux et arides des Côtes des *Graines*, des *Dents,* d'*Or* et des *Esclaves,* étaient le séjour, le foyer de toutes sortes de fièvres, et qu'au Gabon, de même que sur ces *Côtes,* bien curieuses

aussi à visiter, il était bon, prudent même, de ne pas rester trop longtemps.

. . . .

Au Gabon se terminait notre navigation le long de la côte occidentale d'Afrique, jetant l'ancre presque tous les jours, et visitant — en dehors de Saint-Louis et de Gorée, au Sénégal, de Wydah et du Gabon — Freetown, autrement dit la colonie anglaise de Sierra-Leone, la grotesque république de Liberia, l'établissement hollandais de Saint-Jorge da Mina, les comptoirs danois et anglais d'Acra, la rivière de Bonny, l'île de Fernando-Pô, avec sa curieuse population indigène, les *Adeyahs,* sur l'origine desquels on est loin de s'entendre — ne seraient-ils pas venus de l'Est de l'Afrique ? — et la misérable colonie portugaise, l'Ile du Prince.

LE CASSEUR DE PIERRES

par M. Charles FRIGOULT.

I.

Du matin jusqu'au soir, sans trêve, sans relâche,
Jean, pauvre cantonnier, remplit sa lourde tâche,
Car c'est un dur métier ; il casse des cailloux
Sous la pluie et le froid pour gagner quelques sous,
Et sa masse de fer, à coups répétés, casse
Ces blocs de pierre épars, qu'à mesure il entasse
En un monceau qui forme au rebord du chemin
Comme une tombe enclose en quatre ais de sapin.
Une tombe, en effet ! qui renferme sa vie
Jadis insoucieuse, aujourd'hui poursuivie
Par un injuste sort ; tout s'est enfoui là :
Espérances, projets d'avenir, le voilà
Manœuvre ; il ne craint pas le travail, mais il peine
Pour un gain dérisoire, et qui suffit à peine
Aux plus pressants besoins de sa pauvre maison ;
Et quand viendra l'hiver, sa mauvaise saison,
Alors que fera-t-il ? Sa chère femme est morte
Lui laissant trois enfants ; iront-ils à la porte
De voisins au cœur dur, tendre, honteux, la main ?
Oh ! non ! il faut pourtant leur procurer du pain.

Des larmes, malgré lui, coulent de ses paupières ;
Il remplit, jusqu'aux bords, sa tombelle de pierres,
La regarde pensif, et murmure tout bas :
« Je n'aurai de repos que dans *l'autre*, là-bas. »

II.

Mais une cloche, au loin, vient de se faire entendre,
C'est l'Angelus ; partout les laboureurs vont prendre
Une heure de repos, et faire avec entrain
Le repas qui suspend le travail du matin.
Un doux soleil d'automne égayait la journée ;
On voyait, çà et là, de chaque cheminée
La fumée en panache irisé s'élevant,
Puis retomber aux toits sous un souffle de vent ;
Dans tout foyer pour le dîner flambait la bûche ;
Alors, comme un essaim qui regagne sa ruche,
Les hommes rentraient au logis, venant des champs.
Ils apportaient la joie ; on entendait leurs chants,
Et dominant ces voix, les rires des fermières.
Et lui, le malheureux, sur son monceau de pierres,
Otant de sa sacoche une miche de pain,
Il va bien tristement manger seul, et demain,
Et tous les jours de même, une pauvre bouchée.
Sa chétive existence est là donc attachée
Pour toujours ! et son front s'assombrit,

III.

Quand, soudain,
Il sent sur son épaule une petite main
Qui se pose ; une voix bien douce lui dit : « Père,
» C'est moi, je te surprends ; j'ai laissé petit frère,
» Petite sœur aussi chez Madame Lucas,
» Notre voisine, oh ! va ne t'inquiète pas,
» Elle aura bien soin d'eux, et je suis accourue
» Vite, pour t'embrasser, mais tu ne m'as pas vue ;
» D'ailleurs tu paraissais prendre un petit moment
» De repos ; alors moi, sans bruit, tout doucement,
» Je me suis approchée ; ai-je troublé ton somme ?
» Tant pis. » Et la fillette entourait le pauvre homme
De ses bras caressants. Un moment, oublieux
Des soucis du manœuvre, et les larmes aux yeux,
Lui, si sombre toujours, d'une voix attendrie :
— « Faire une demi-lieue, ô petite Marie,
» Pour venir m'embrasser ! Tu m'aimes bien ? Pourquoi
» Caches-tu ce petit panier derrière toi ? »
— « Çà, c'est une surprise. »
— « Ah vraiment, ma fillette ! »
— « Notre voisine a fait sa dernière cueillette,
» Et m'a donné des fruits et des crêpes encor
» Et je te les apporte. »
— « Oh bon petit cœur d'or !
» Ainsi nous allons faire un repas délectable
» En plein air ! Mais d'abord unissons notre table ;

» La nappe est rude un peu, qu'importe, je me sens
» Bon appétit, et toi ? Ne perdons pas de temps,
» Notre couvert est mis ; asseyons-nous, mignonne ;
» Oh ! ces crêpes ! ces fruits ! la voisine est trop bonne,
» Aussi, nous allons boire un coup à sa santé ;
» Une eau bien claire sort d'une source, à côté ;
» Oh ! ces crêpes surtout, faites par la voisine,
» Me tentent ; faisons donc honneur à sa cuisine ;
» Mais, j'y pense, as-tu fait aux deux petits leur part ? »
— « Les oublier ! Ils l'ont reçue à mon départ ;
» Mère Lucas, d'ailleurs, flattant leur gourmandise,
» Trouvera bien encor quelqu'autre friandise,
» Oh ! je ne les plains pas. »
— « Alors, place au festin.
» Mais tu ne m'as pas dit si mon petit lutin
» De Paul, ton benjamin, que tu gâtes, chérie,
» A bien voulu laisser sa grande sœur Marie
» Partir seule, sans lui, car toujours il te suit. »
— « Il a pleuré d'abord et fait beaucoup de bruit,
» Mais j'ai trouvé moyen de calmer cette crise
» En lui montrant de loin une grosse cerise ;
» Il l'a gagnée en se taisant. »
— « Tout est au mieux. »
Et le père, devant le visage joyeux
De la charmante enfant, sentit dans tout son être
Avec l'apaisement son courage renaître,
Et la gaieté régna pendant tout le repas ;

La fillette riait et ne tarissait pas
Dans le récit des faits survenus au village ;
Et le père écoutait son gentil bavardage
Tout heureux, de ses soins un instant détaché.

IV.

Les braves paysans revenant du marché
Lui disent, en passant, du haut de leur charrette,
Un bonjour amical ; le facteur, lui, s'arrête,
Il connaît Jean depuis bien longtemps ; tous les jours
Il le voit sur la route en faisant son parcours.
— « Ah ! Marie, aujourd'hui, Jean, vous tient compagnie,
« C'est gentil de sa part, cela vous désennuie. »
— « Oui, nous faisons tous deux notre petit repas,
» Voulez-vous quelques fruits ? »
— « Je ne refuse pas,
» Mais je suis bien pressé, la levée est très forte,
» Merci bien, je me hâte. »
Et le bâton en main
Le vieux facteur s'éloigne et poursuit son chemin;
Ils étaient bons amis; ceux qui sont à la peine
Se sentent l'un vers l'autre attirés, une chaîne,
Celle du dur labeur, quel qu'il soit, lie entre eux
Ceux qui portent ce nom commun, de malheureux.
Et Jean voyant partir d'une marche pressée
Le facteur dont la vie entière s'est passée

A courir les chemins comme le Juif errant
Sous le soleil, la neige, et la pluie, et le vent,
Réfléchit en lui-même, et se dit : « Je suis lâche,
» Il souffre comme moi, mais il remplit sa tâche
» Sans se plaindre ; il est gai, ne connaît pas l'ennui,
» Et pourtant, quand, le soir, il rentre las chez lui,
» Son foyer est bien triste ; il n'a pas de famille,
» Et moi, j'ai des enfants qui m'aiment, une fille
» Qui remplace leur mère et prend bien soin de moi,
» Il est plus malheureux. »
— « Me voilà près de toi,
» Père, et tu ne dis rien, lui reprocha Marie,
» Tu parais tout songeur. »
— « Je pense, ma chérie,
» Au plaisir, qu'en venant me voir, tu m'as donné ;
» Mais il faut, qu'à la nuit, ce tas soit terminé,
» Retourne à la maison ; mère Lucas est bonne,
» On ne doit, cependant, abuser de personne ;
» Je crains d'ailleurs l'ennui pour nos deux chérubins ;
» La grande sœur leur manque à ces petits bambins,
» Va, ma fille. »
— « Vilain père qui me renvoie. »
— « Avec toi je suis trop distrait ; c'est avec joie
» Que je vais travailler en pensant bien à toi,
» A vous, mes chers enfants ; allons, embrasse-moi ;
» Il faut nous séparer. »
La gentille fillette

S'éloigna, mais souvent en retournant la tête,
Et le père, vers elle encor tendait la main,
Quand elle disparut au détour du chemin.

V.

Jean demeura pensif; puis chassant le nuage
Qui revenait toujours voiler son front: « Courage!
» Dit-il, qu'elle a bien fait de songer à me voir!
» Je me sens mieux; bien sûr que tous les trois, ce soir,
» Lorsque je rentrerai, m'attendront à la porte,
» Hélas! le souvenir de ma bien chère morte
» Dans mon cœur déchiré restait seul, étouffant
» Tout autre sentiment; mais cette douce enfant
» A réveillé dans moi tout mon amour de père;
» Le pain ne suffit pas pour rendre la misère
» Moins rude, il faut encor que j'apporte au logis
» Un visage plus gai pour mes pauvres petits.
» Souvent je me refuse à leur moindre caresse;
» Ils ont besoin pourtant de marques de tendresse;
» S'ils me voyaient moins triste, ils seraient plus heureux;
» Garde pour toi ta peine et sois riant pour eux.
« Travaillons. »
Et prenant en main sa lourde masse,
Le brave homme, avec force, à grands coups frappe et casse
Les cailloux dont il voit bientôt grossir le tas.
La sueur perle à son front, mais il ne sent pas
La fatigue, une voix secrète lui rappelle

Son devoir, et lui donne une vigueur nouvelle,
Il oublie à cette heure et soucis et chagrin,
Et même, est-ce bien lui ? fredonne un vieux refrain !

VI.

Quand le facteur revint, rentrant de sa tournée :
— « Hé ! Jean, n'avez-vous pas fini votre journée ? »
Lui cria-t-il de loin ; « laissez là ces cailloux,
» Emportez votre masse, et puis rentrez chez vous.
» Si vous le voulez bien nous ferons route ensemble.
» Je vous vois tous les jours sombre, mais... il me semble...
» ... Je ne me trompe pas... Vous êtes guilleret
» Aujourd'hui ; bon, tant mieux ; entrons au cabaret.
» Pourquoi non ? une fois, parbleu, n'est pas coutume ;
» Forgeron ne peut pas toujours battre l'enclume,
» Venez. »
— « Non, je ne puis ; comprenez ma raison,
» Mes enfants sont restés tout seuls à la maison. »
— « Pourtant, j'aurais voulu vous avoir un quart d'heure.
» On ne m'attend pas, moi, dans ma pauvre demeure ;
» Vous êtes bien heureux ! je suis presque jaloux ;
» Venez, vous me ferez plaisir ; décidez vous. »
— « Non, je n'ai pas d'ailleurs terminé ma besogne. »
— « Jean, vous le savez bien, je ne suis pas ivrogne ;
» Si je vais chaque soir boire un tout petit coup,
» C'est pour voir des amis et ne pas vivre en loup.
» Hélas ! si comme vous j'avais une famille !

» J'admirais, ce matin, votre charmante fille ;
» Ah ! comme vous devez l'aimer ; n'aimer que soi
» C'est chose triste, allez, et c'est ma vie, à moi ;
» Et je sens un bien grand vide au fond de mon âme.
» Que n'ai-je eu comme vous des enfants, une femme !
» Me voilà seul et vieux ; croyez ce que je dis :
» Quand vous me voyez gai, c'est que je m'étourdis ;
» C'est ma faute, après tout, si j'ai fait fausse route.
» Vos crêpes et vos fruits m'ont altéré, sans doute,
» Et je comptais trinquer avec vous, Jean, ce soir.
» Insisterai-je encor ?... Non ; eh bien, au revoir. »

VII.

Jean le suivit des yeux et se dit en lui-même :
« Il a dit vrai, je suis plus heureux, car on m'aime,
» Et puis, je ne vis pas uniquement pour moi ;
» J'aime mes chers enfants ; je ne sais pas pourquoi
» Mon cœur semblait fermé ; tout me pèse et me fâche.
» Allons... pour les revoir, vite achevons ma tâche. »
Il l'eut bientôt finie et se mit en chemin
Sa masse sur l'épaule, un bâton à la main ;
La route lui sembla longue un peu, mais plus gaie,
Les épines en fleur qui bordaient chaque haie
Lui paraissaient avoir une plus douce odeur ;
L'air du soir apportait jusqu'à lui la senteur
Des foins coupés ; il voit la campagne si verte,
Tout lui semble nouveau, c'est une découverte

Du monde extérieur qu'il a faite aujourd'hui,
Car depuis bien longtemps, il ne vivait qu'en lui;
Il est tout transformé, la joie en ses yeux brille,
Il a hâte de voir sa petite famille;
Hier encor ses enfants, craintifs à son retour,
Attendaient vainement une marque d'amour,
Il va les embrasser, retrouver sa tendresse
D'autrefois, surmonter le chagrin qui l'oppresse,
La seule cause, hélas! de sa froideur pour eux.
Comme ils seront surpris! comme ils vont être heureux!

VIII.

La chose se passa comme il l'avait prévue.
Les enfants, tout d'abord, timides à sa vue,
S'aperçurent bientôt, surtout la grande sœur,
Que le regard du père avait plus de douceur.
Tout ce soir-là régna la gaieté la plus franche,
De même les suivants, et quand vint le dimanche,
Jean, tout gaillard, tenant ses enfants par la main
Alla les promener au village prochain,
Et chacun, étonné, disait sur son passage :
« C'est étrange! il a fait, bien sûr, un héritage. »
Or, c'était jour de fête, et les enfants joyeux
Parcoururent le champ en ouvrant de grands yeux
Surtout près des forains annonçant leur spectacle,
On revint au logis tout heureux. — Ce miracle,
Marie et le facteur l'avaient fait tous les deux,

L'une par son bon cœur, l'autre par ses aveux.
Jean redevenu père avait l'âme plus forte,
Sa pensée est toujours avec sa chère morte,
Mais à ce souvenir triste et doux à la fois,
Il croit la voir encore, entendre encor sa voix
Qui calme les enfants, le soutient, le console.
Hélas! depuis longtemps cette tendre parole
Il ne l'entendait plus; son immense douleur
N'écoutait que le cri révolté du malheur.

IX.

A quelques jours de là, le facteur, de passage,
Lui dit: — « Avez-vous fait, l'ami, cet héritage
» Qu'on prétend? Ah! tant mieux si c'est la vérité. »
— « On ne se trompe pas, j'ai vraiment hérité;
» Entrez donc, autrefois ma maison était vide,
» Maintenant je la vois animée et splendide. »
— « C'est la même toujours! Jean, sans être indiscret,
» Pour trouver beaux ces murs vous avez un secret;
» Je ne crois pas un mot de ce que l'on raconte;
» Ce fameux héritage, entre nous, n'est qu'un conte,
» Ce secret quel est-il? Laissez parler les gens. »
— « La résignation, l'amour de mes enfants. »

L'ADMINISTRATION CIVILE

DE CHERBOURG

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

par M. HOUIVET.

Le passé historique de Cherbourg, ses institutions et ses privilèges, le développement progressif de notre ville et les conditions d'existence de ses habitants, au cours des trois derniers siècles, ont exercé les patientes recherches et l'érudition d'un grand nombre de nos contemporains, ainsi qu'en témoignent de remarquables publications qu'il serait trop long de citer. Le classement méthodique des archives municipales, et leur inventaire analytique, dus au zèle infatigable de notre confrère, l'honorable M. Amiot, bibliothécaire-archiviste de la ville, ont très heureusement complété ces publications, à une date toute récente, de sorte qu'il serait peut-être téméraire de prétendre découvrir encore, aujourd'hui, quelque chose de vraiment inédit sur l'histoire de notre cité. Mais, en examinant, à un point de vue particulier, certains documents déjà connus, ou en les comparant entr'eux, il est quelquefois possible d'en dégager des aperçus nouveaux, de mieux apprécier quelques-uns des faits qui s'y trouvent consignés, et de faire ainsi, sur les choses d'un autre âge, une lumière plus complète que ne l'avait permis, jusque-là, un examen plus général ou inspiré par des recherches d'un ordre différent.

Nous avons donc entrepris de définir ce que pouvait être, au dix-septième siècle, l'administration de notre ville, considérée surtout au point de vue civil. Les éléments d'appréciation ne sont pas nombreux et ne concernent qu'une courte période, qui va de 1650 à 1674, et qui était d'ailleurs, jusqu'ici, la moins connue. Ils sont fournis, pour la plupart, par le premier registre conservé aux archives municipales [1] des procès-verbaux des délibérations de la communauté des bourgeois, et, encore, est-il à peu près certain que ce recueil, formé plus tard de feuilles éparses, n'en comprend pas la totalité, et que ce qui en est parvenu jusqu'à nous, ne représente pas la partie la plus intéressante.

I.

Les bourgeois s'assemblaient au château, devant le Gouverneur ou son Lieutenant, ou à la Table du Trésor de l'église, quelquefois même ailleurs, selon la nature des affaires soumises à leurs délibérations. Il s'agissait bien d'une communauté, au sens littéral du terme. Les bourgeois délibéraient, avec la même compétence, sur les affaires de l'église et sur les questions purement civiles. Leurs assemblées, peu fréquentes, étaient annoncées, aussi bien par le « bruit » du tambour qu'au son des cloches et par des publications au prône de la grand'messe paroissiale. Ils nommaient les Trésoriers de l'église comme les échevins, les notables, et les administrateurs des revenus des pauvres, procédaient à l'affermage des terres aumônées pour des

[1] *Inventaire analytique*, par M. Amiot, B. B. I, page 30.

services religieux, comme à celui des biens de l'Hô-tel-Dieu, connaissaient des questions relatives au mobilier de l'église, comme des affaires de voirie et de police.

Cherbourg, était encore, en 1650, une place de guerre, enceinte de murailles qui ne furent démantelées que quarante ans plus tard. La ville paraît avoir joui d'une autonomie à peu près complète, sous l'autorité du Gouverneur, à la faveur des privilèges qu'elle avait obtenus à diverses époques, en récompense de la fidélité et des loyaux services de ses habitants.

Le Commandant de la Ville et du Château, présent à toutes les assemblées ou délibérations, ne devait pas seulement avoir un droit de contrôle, mais bien plutôt le pouvoir prépondérant, dans les affaires civiles comme dans les questions militaires. Nous n'avons trouvé la trace positive d'aucun conflit, mais il est permis de croire, cependant, qu'il y eut quelque désaccord entre le Commandant et les bourgeois, en 1654. Deux délibérations prises dans les mêmes termes, les 17 mai et 17 novembre, et signées, l'une et l'autre, par les bourgeois présents, avaient pour objet de lever sur eux « le fort portant pour le faible » une somme dont le chiffre est resté en blanc, « pour le bien des af-
» faires de la ville, et spécialement pour faire les suites,
» frais et procès nécessaires pour obtenir décharge au
» Conseil (du Roy), de 1800 livres et droits de recette
» de la dite somme, à laquelle la ville a été taxée, en
» 1653, pour les subsistances et pour les arrérages de
» rentes dues sur la dite ville, n'ayant, les dits bour-
» geois, aucuns deniers communs ni patrimoniaux ».
Mais, la signature du Lieutenant du Gouverneur n'y figure pas, d'où il est permis de conclure que celui-ci

refusa d'abord son adhésion, y persista plus tard, et que cela fut suffisant pour faire renoncer les bourgeois à leur projet de résistance. En tout cas, il ne paraît pas qu'il en ait été question par la suite.

Il est impossible de dire, avec certitude, si une modification fut apportée, en 1650, au mode d'administration de la ville, puisque l'on ne connaît, aujourd'hui, aucune délibération antérieure à cette époque. On pourrait cependant le soutenir.

Dans une assemblée tenue le 31 août 1650, devant le Commandant de la Ville et du Château, qui était alors M. de Gauville, commis « pour avoir la garde de la » dite Ville et Chasteau... sous l'autorité du Comte de » Harcourt Grand Escuier de France, Commandant » pour le Roy en la province de Normandie » par Lettres patentes données à Rouen, le 12 février 1650, les Échevins remontrent que, depuis qu'ils sont en charge, ils ont été obligés de faire plusieurs dépenses pour la Communauté, dont ils ont dû avancer la majeure partie, et qu'ils sont encore redevables de plus de 600 livres. Ils ont donc fait assembler les bourgeois « pour » avoir quelques sols de deniers, tant pour payer les » dites sommes dues, que les autres frais qu'il convient » de faire pour la dite Communauté ». Ils demandent aussi que l'on désigne deux personnes capables, pour les fonctions de Greffier de police et de Sergent de Ville, actuellement vacantes. Sur quoi, il a été délibéré « qu'il sera présentement nommé douze des principaux bourgeois de la ville par l'avis desquels, ou de » la plus grande partie, les dits sieurs Eschevins pourront lever quelque somme de deniers sur tous les » bourgeois, telle qu'il sera jugé à propos... laquelle » sera cueillie et levée par forme d'emprunt les uns

aux autres. Les Échevins pourront par l'avis des douze Notables [1] « vacquer à toutes les autres affaires de la » dite Communauté, qui se rencontreront, sans qu'il » soit besoin d'autre délibération, promettant, tous les » délibérants, avoir pour agréable tout ce qui sera » ainsi fait et délibéré, dès à présent comme alors, et » dès lors comme à présent ».

Nous pouvons donc remarquer qu'on leur propose seulement de pourvoir aux charges vacantes de Greffier de police et de Sergent de Ville [2], et que les bourgeois élisent, en outre, douze Notables pour délibérer, en leur absence. Il semblerait donc bien que cette délégation de pouvoirs, par la Communauté des bourgeois à quelques-uns d'entr'eux, ne remonte pas au-delà, et que l'on se trouve réellement en présence d'une organisation nouvelle.

Le procès-verbal de l'assemblée du 26 mars 1652, tendrait encore à le démontrer. Après avoir élu de nouveaux notables, les bourgeois décident que ceux-ci devront se réunir le mardi, de quinzaine en quinzaine, à huit heures du matin, à la chambre destinée aux prédicateurs, en la maison d'Étienne Henry, pour y conférer avec le Maire et les Échevins, sur les affaires urgentes, à peine de dix sols d'amende, attribués, par moitié, aux pauvres et aux réparations du pavé de la ville. Il y a là, encore, en effet, une réglementation

[1] Les notables désignés furent : Les Srs de la Fontaine, Vildier, de la Pole, Auber, de Bellefontaine, Bataille, des Fossés, le Capitaine Robin, de Risbec, Dupont Lefourdray, et les Echevins.

[2] Me Thomas de Saint-Germain, Echevin en exercice, fut désigné pour la première de ces charges, la seconde échut à Me Louis Groult, bourgeois de Cherbourg.

qui ne se réfère à aucune disposition antérieure de même nature. [1]

Les Échevins, au nombre de trois, étaient nommés pour deux ans, l'un d'eux exerçant, probablement par délégation ou par rang de désignation, la fonction de Maire ou 1er Échevin. Mais, en 1656, on en désigna quatre, dont les deux premiers resteraient en fonctions deux ans seulement, les deux autres élus pour quatre ans, afin de renouveler la corporation par moitié, à l'expiration de chaque période bisannuelle. Et il fut décidé que pareil ordre serait toujours observé à l'avenir « pour le plus grand bien et utilité de la Communauté ».

On a vu, par les projets de délibérations des 17 mai et 17 novembre 1654, que la ville n'avait pas de revenus propres. Mais, il devait exister des contributions locales, quelque modestes qu'on les suppose, pour faire face aux dépenses indispensables, si modérées qu'elles fussent. On empruntait aussi au Trésor de l'église. Le 6 mai 1651, devant le baron de la Luthumière, l'assemblée des bourgeois décida qu'il serait fait un emprunt de 4000 livres, « destinées au remboursement des deniers pris cy-devant au Trésor de l'église, pour les affaires pressantes de la ville » et à l'amortissement de diverses rentes. Cet emprunt n'é-

[1] Nous devons rappeler toutefois que M. l'Abbé Leroy — *Le Vieux Cherbourg*, 1re série, p. 12 — cite un document authentique du seizième siècle, d'après lequel on devait désigner, à l'avenir, « sept bourgeois pris de la grande, moyenne et petite « eschielle » pour concourir à la garde et à l'administration de la Ville. Mais rien n'établit positivement que ce projet fut réalisé ; dans tous les cas cette première organisation n'eût pas été identique à celle de 1650, et aurait pu disparaître bien avant cette dernière époque.

tait pas encore réalisé le 6 mars 1662, et fut alors augmenté de mille livres. [1]

La fonction de Receveur ou Trésorier de la ville devait être exercée par l'un des Échevins, car on ne trouve aucune désignation pour cette charge, de 1650 à 1675, et, d'un autre côté, il est à peu près toujours enjoint aux Échevins parvenus au terme de leur mandat de rendre leurs comptes dans les six mois.

Il est, au contraire, souvent question des Trésoriers de l'église. Les bourgeois désignent très régulièrement, tous les trois ans, trois d'entr'eux pour remplir cette charge, chacun à son tour, pendant une année. Et si la reddition des comptes des Échevins n'a jamais fait l'objet d'aucune observation, nous constatons, ici, encore, un état de choses tout différent. Dès 1651, il est délibéré : « pour servir de règlement à l'avenir et » prévenir les désordres et abus qui se sont passés » antérieurement » que, dorénavant, les Trésoriers qui rendront leurs comptes, ne pourront être dégagés

[1] Le 22 novembre 1662, devant les tabellions de Cherbourg, les bourgeois délèguent deux d'entr'eux, Me Nicolas Girard sieur de la Madeleine et Philippe Loyer sieur de Noiremare, pour représenter que la garde de Cherbourg « ville frontière » et l'une des portes d'entrée du royaume, en un pays très » ingrat et stérile, environné de mer, forêts, et précipices de » rochers, où il y a très peu ou point de communication » leur impose de lourdes charges ; qu'en retour, ils ont toujours été exempts de tailles, emprunts, subsides et autres contributions, même lorsque les villes frontières, privilégiées, franches ou abonnées, y étaient assujetties, et qu'il y a lieu de les maintenir dans cette situation. Ils affirment que la ville « est » présentement très pauvre, constamment ruinée par les pestes et les maladies contagieuses qui l'ont rendue plusieurs » fois déserte » et qu'elle n'aurait ni le crédit nécessaire pour obtenir un prêt, ni les moyens de le rembourser.

Ce tableau n'est certainement pas brillant, mais il dut être quelque peu poussé au noir, en raison même du but que l'on se proposait d'atteindre.

avant l'apurement de ceux-ci, et « n'avoir baillé cédule » et obligation du reliquat » et que les deniers du Trésor ne pourront être employés ni divertis pour autre cause « que pour la décoration et nécessité de l'église. »

Le 2 janvier 1656, lors de l'élection de nouveaux Trésoriers, le Curé représente encore qu'il est nécessaire de délibérer sur la question « afin d'empêcher à » l'avenir les abus et désordres qui se sont introduits » par la négligence dont les Trésoriers ont usé cy- » devant à rendre leurs comptes aussitôt leur sortie » de charge ».

Les bourgeois décident alors que ces comptes seront remis, un mois après la cessation des fonctions, aux mains du Greffier de police, qui les rédigera au plus tôt et les dressera en cahier, dans la forme accoutumée, pour être tenus, calculés et examinés dans les deux mois qui suivront, et les reliquats versés au Curé, assisté du Greffier de police et du Sergent de Ville.

La mesure dut être, cette fois, efficace, car il ne fut plus question, jusqu'en 1674, de négligences apportées dans la reddition des comptes.

Le Trésor de l'église possédait, en 1650, quelques immeubles dont la bannie avait également lieu tous les trois ans. Ces biens consistaient en :

Une pièce de terre sise à la Bucaille, deux champs ou buttières situés au même lieu, un autre champ de terre à la Grande Vallée, deux pièces en pasture, nommées les *Carrières-de-Haut* et les *Carrières-de-Bas;* enfin un pré sis à Tourlaville, grevé d'une rente de 15 sols au profit du Domaine.

L'adjudication du 6 janvier 1651 produisit 176 livres 10 sols par an.

II.

Le Sergent de Ville avait dans ses attributions, les affaires de police et de voirie. Il en est assez rarement question dans les procès-verbaux. Nous indiquerons cependant quelques questions qui relevaient de sa compétence.

Le 26 mars 1652, il est enjoint au Sergent de Ville, par les bourgeois assemblés, de faire nettoyer les rues, et sortir les fumiers hors la ville, le mercredi et le samedi de chaque semaine [1], en attendant qu'il soit prescrit à tous les propriétaires de maisons de faire paver les dites rues « chacun en droit soy » à peine d'amende arbitraire, et sans préjudice de l'exécution des travaux à leurs frais.

L'obligation du balayage fut rendue journalière en 1674, à peine de 60 sols d'amende.

Il est aussi défendu aux « taverniers » de vendre » chez eux et d'y asseoir du monde pendant le service » divin », à peine d'amendes fixées à 20 sols, pour la première fois, 30 sols pour la seconde et 40 sols pour la troisième, sans autre sanction pour les cas de plus nombreuses récidives.

Enfin, il est ordonné à tous ceux qui possèdent des chartes et papiers concernant les privilèges de la ville, de les remettre aux Échevins, dans la quinzaine « faute » de quoy, il y sera pourvu par monitoire et autres » voyes de justice ».

Le 4 juillet 1670, Jacques Buhot est continué, sur sa

[1] Le 2 janvier 1672, les gages d'Étienne Moustier « cy devant » establi pour vuider les boues de la ville » furent portés de 16 à 20 livres par an, qui devaient lui être payés par le Sergent de Ville, à raison de 100 sols par quartier.

demande, dans l'office de balayeur des murailles « aux » mêmes conditions et privilèges que cy devant, à » charge de nettoyer les immondices qui se rencontrent » sur les dites murailles deux fois par semaine ». (!)

En 1674, défense fut faite aux vendeurs de blé d'en mettre en vente avant midi, et aux boulangers d'en acheter avant une heure, afin de permettre aux habitants de faire d'abord leurs approvisionnements, sans surenchère ni dommage, à peine de 60 sols d'amende applicables aux pauvres.

Une seule affaire de voirie proprement dite est à signaler.

En 1657, Jacques Lemarinel offrit de remettre en état « l'abreuvoir situé proche de la Corderie et la » chaussée du chemin tendant à la Bucaille » c'est-à-dire en un point de la place de la Fontaine actuelle, afin que l'eau de la mer, contenue dans les fossés de la ville, ne pût y refluer ; il obtint, en échange, la concession du terrain occupé par un passage, long de trente-deux pieds de roy sur seize de large, pour y construire une maison dont la façade ne devait pas dépasser une hauteur de quatorze pieds. Mais, ce fut seulement à la condition de ne faire ni souffrir, à l'avenir, aucun acte de nature à contaminer les eaux de l'abreuvoir, à peine de dépossession du terrain concédé, et de la dévolution de la maison y édifiée, à la communauté des habitants. Lemarinel affecta même ses biens présents et à venir à la garantie de l'exécution de cette obligation, qui lui imposait la charge d'un véritable service public de police, sans indiquer les moyens d'y pourvoir, en cas de résistance des tiers à son action.

III.

L'instruction publique ne fut certainement pas négligée à Cherbourg, dans la seconde moitié du dix-septième siècle. Des rentes avaient été déjà fondées antérieurement au profit des « Maîtres faisant profes- » sion d'enseigner la jeunesse » notamment par Me Barthelot Pinabel, bourgeois de la ville. D'autres donations, importantes pour le temps, furent faites en 1650, 1652 et 1653, par Me François La Galle, prêtre originaire de Cherbourg, curé de la paroisse de Balagny, au Diocèse de Senlis; elles permirent de « commencer » la fondation d'un Collège, « et de récompenser, par quel- » ques modestes gages, les régents préposez à l'ins- » truction des pauvres escolliers de ceste ville ».

Les bourgeois, dans leur assemblée du 30 décembre 1657, désignèrent Me Louis Le Manicier, sr du Ponchel, auquel ils avaient précédemment attribué les 30 Livres de la fondation Pinabel, pour diriger la principale classe, et avoir la préséance sur les autres maîtres et régents. Me Jean Doguet, prêtre, bachelier en théologie, fut chargé de la seconde classe, et François Bazire de la troisième. Le Maître de l'enseignement élémentaire ne fut pas désigné; il devait recevoir 27 Livres par an, et s'il enseignait à bien écrire, à la satisfaction de la Communauté, ses gages et appointements pourraient être élevés progressivement jusqu'à la somme de 40 Livres.

A la suite du procès-verbal de cette délibération est transcrit un règlement, en vingt-deux articles, rédigé et signé par Me Jean Doguet, 2e régent, qui fait suivre sa signature de la mention : « Sauf, et sans préjudice » de mes droits de maître d'école ecclésiastique ». Si ce

n'était pas là un titre purement honorifique, il s'en suivrait nécessairement qu'il existait un enseignement particulier non soumis à la règlementation de la Communauté des bourgeois. Mais rien n'autorise cette dernière supposition.

M. l'Abbé Leroux, Chanoine de Coutances, ancien Curé de Sainte-Trinité, a très exactement analysé le règlement que nous venons de citer, dans son étude sur *Les Curés du Vieux Cherbourg,* et il ajoute que « la » *Grande Escolle de Cherbourg*, comme on l'appelait » alors, entra dans une voie nouvelle de prospérité et » s'y maintint jusqu'à l'époque de la Révolution ». [1]

Nous n'y contredirons pas, mais il peut se faire, cependant, que cette prospérité n'ait pas été constante. En tout cas, de 1658 à 1674, il n'est plus une seule fois question de l'enseignement, si ce n'est indirectement, en 1671, dans le règlement sur l'administration des revenus de l'Hôtel-Dieu. Les fondations La Galle et Pinabel, comme nous le verrons dans un instant, ne sont plus alors perçues, pour la rétribution de leurs services, par les régents institués en 1657, et elles sont, en partie, affectées au traitement du Chapelain de l'Hôpital. D'un autre côté, M. l'Abbé Leroy, rappelle, dans son ouvrage déjà cité [2] la teneur d'une délibération prise soixante ans plus tard, le 15 janvier 1719, et qui porte règlement sur l'enseignement secondaire, dans des termes reproduisant littéralement certaines parties du règlement primitif, sans aucune mention de référence, d'où l'on pourrait encore logiquement conclure que celui-ci n'était plus en vigueur, et que la

[1] *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg*, 1894-1895, p. 197.

[2] *Le Vieux Cherbourg,* 2e série, p. 64.

première organisation ne fut pas couronnée d'un complet succès.

IV.

La mendicité était interdite aux indigents étrangers, et aucun mendiant ne devait demander l'aumône dans l'église ou au portail.

Nous ne connaissons d'autres documents sur l'assistance des pauvres, à cette époque, qu'un règlement sur l'administration des deniers de l'Hôtel Dieu, arrêté dans l'assemblée des bourgeois du 12 décembre 1671, mais celui-ci mérite de retenir l'attention.

Nous y voyons que les revenus de l'Hôpital consistaient en louage de maisons et héritages sis dans la ville et la banlieue de Cherbourg, et aux paroisses de Tourlaville et Équeurdreville, et en plusieurs rentes données et aumônées par Me Louis Girard, sieur de Grimesnil, et plusieurs autres.

La bannie de ces biens paraît avoir été faite pour la première fois, le 19 octobre 1670, avec la participation des bourgeois. Ils furent affermés, à cette date, au sr Jacques Belhoste, moyennant 413 livres par an, mais la relocation n'en fut pas consentie, en 1673, sur une offre de 300 livres seulement.

L'administrateur de l'Hôtel-Dieu [1] devait recevoir en outre :

[1] Philippe Loyer, sr de Noiremare, l'un des Capitaines de quartier de la Ville, fut nommé à cette fonction, le 12 décembre 1671, en remplacement de Me Michel Groult, curé de Sainte-Trinité, relevé de la charge, sur sa demande, en raison de son âge et de ses infirmités, et qui conserva, jusqu'à sa mort, le titre de prieur, avec un traitement de « sept-vingt » livres par an » à la condition d'assurer le service religieux de l'établissement.

Les deniers provenant des aumônes et charités des habitants, qui devaient être recueillies chaque dimanche, selon la coutume, par l'un des bourgeois « chacun » à son rang ».

Le revenu des maisons et rentes données par Me Barthelot Pinabel et par feu Me François La Galle, « lesquels deniers seront employés à la nourriture, subvention et instruction des pauvres de la ville, *et pour le paiement de la pension du sr prieur en la qualité de chapelain du dit Hôtel-Dieu* ».

Il devait faire une distribution aux pauvres, un jour la semaine, comme de coutume. Les indigents étrangers étaient admis pour un jour et une nuit seulement. Le mémoire, c'est-à-dire la liste des pauvres, devait être revisé de temps à autre par les Échevins, en présence du prieur Chapelain.

L'Hôtel-Dieu devait payer les gages des maîtres d'école, conséquence naturelle de la main-mise sur les rentes spécialement fondées pour cet objet, et ceux de deux gardes préposés pour assister les pauvres, révocables au gré de l'administrateur.

Pour lui tenir lieu d'honoraires, le chirurgien de l'établissement est déclaré exempt de guet et de garde, et de toutes autres charges publiques « et sera seulement payé des médecines qu'il fournira ».

La grande salle de l'Hôtel-Dieu, les chambres et combles au-dessus étaient en ruines. C'est ce qui détermina les bourgeois à allouer, le 25 août 1674, trente livres par an, à Me Claude Fouques, organiste, pour son logement particulier, afin de pouvoir disposer, en faveur des pauvres, de la maison qui lui avait servi, jusque-là, d'habitation personnelle. [1]

[1] Voir *L'Église Sainte-Trinité de Cherbourg avant le dix-*

Cette situation était attribuée au fait de l'usurpation imputée à Renée Symon, veuve du sieur de Senecey, d'une masure appartenant à l'Hôtel-Dieu, et dont la démolition causa la ruine des bâtiments contigus. Il y avait procès pendant à Valognes sur la question. Mais, sans plus attendre, la reconstruction fut ordonnée, avec engagement de la Communauté de contribuer à la dépense au cas d'insuffisance des ressources de l'établissement.

Il faut supposer, en présence de ces indications précises, sur l'état des bâtiments de l'Hôtel-Dieu, que leur restauration ne fut pas aussi complète que l'affirme Voisin la Hougue [1] après qu'ils furent incendiés accidentellement par les purgeurs de la peste, à la suite de l'épidémie de 1626, car on ne s'expliquerait pas que des bâtiments, réédifiés vers 1640, se fussent trouvés dans un pareil état de vétusté, trente ans seulement plus tard.

V.

Les bourgeois de Cherbourg jouissaient, de temps immémorial, d'assez nombreux privilèges, en retour desquels ils étaient obligés d'assurer la garde de la ville, de jour et de nuit, en temps de paix comme en temps de guerre, et de se fournir, à leurs frais, de munitions de guerre et de bouche.[2]

neuvième siècle, par M. l'Abbé Leroux, *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg,* 1890-1891, p. 127.

[1] *Histoire de Cherbourg*, p. 105.

[2] Voir la charte donnée par Louis XV à Versailles, en May 1718; *Le Vieux Cherbourg*, par M. l'Abbé Leroy, 2e série, p. 48.

L'admission aux privilèges de la bourgeoisie était, néanmoins recherchée au cours de la période qui nous occupe. Le postulant s'obligeait au service de guet et de garde, et prêtait serment de fidélité au Roi, pour la conservation de la ville. La première admission mentionnée dans les procès-verbaux fut celle de Guillaume Richer, fils Pierre, de la paroisse de Saint-Martin, à la date du 1er mai 1651. Celui-ci fut « plégé », c'est-à-dire admis sous la caution de François Richer, son frère, prêtre habitué de la ville, peut-être parce qu'il était encore « mineur d'ans ». Il faisait depuis deux années son apprentissage et le continuait encore, dans la maison de Robert Le Marquand, drapier, et, depuis un an, le guet et garde de nuit, avec son maître, dans l'espoir d'obtenir la qualité et les privilèges de bourgeois.

En 1653, François Langloys, de la paroisse de Hainneville, fut admis également à la qualité de bourgeois, sous la caution du sr de Vallauris, son père, avec les mêmes obligations, et celle de faire faire son service par un homme capable, en attendant qu'il eût, lui-même, l'âge suffisant.

M. de Gauville fit enregistrer sa commission de Commandant de la Ville et du Château, par le Maire et les Échevins, le 21 février 1650, et n'assista qu'à une seule assemblée des bourgeois, tenue le 31 août suivant.

Le baron de la Luthumière, son successeur, était présent, le 5 mai 1651, à l'audition du compte rendu par Nicolas Le Gay, comme Trésorier de l'église, pour une année antérieure, et signa le procès-verbal de la réunion. Son dernier acte fut de confirmer, à la date du 5 janvier 1653, l'élection de nouveaux Trésoriers.

Le 10 novembre suivant, devant le duc de Matignon, présence des Maire, Échevins et principaux bourgeois, il a été accordé acte « à Messire Jacques de Calières, » Chevalier, seigneur de la Rosche Chelé, Mareschal de » bataille des armez de Sa Majesté », de la présentation de la Commission qu'il a reçue dudit Seigneur de Matignon, Lieutenant Général et Gouverneur de Normandie « pour commander, soubz le service du Roy au, » Gouvernement des Ville et Chasteau de Cherbourg », en date, au Château de Thorigny, du 1er septembre 1653.

Nous avons reproduit exactement le nom « de Caliè- » res » tel qu'il figure dans l'ordonnance du duc de Matignon. Mais ce Lieutenant du Gouverneur signa constamment, et d'une manière très lisible, « de Cail- » lières » à tous les procès-verbaux des assemblées auxquelles il assista, la dernière en date du 16 février 1662. On sait qu'il mourut à Cherbourg et fut inhumé dans l'église, le 13 juin suivant. [1]

Henri Le Berceur, Marquis de Fontenay, Enseigne au Régiment des Gardes du Roy, dont les Lettres de Commission sont datées du 6 juillet 1662, ne les présenta que le 1er octobre 1665. Jean de la Servelle, sieur de Guéperroux, avait pris la qualité de Commandant, pour le service du Roy, à l'élection de deux Échevins et des Trésoriers de l'église, en janvier 1664, et reparaît, avec le même titre, à la tentative de relocation des biens de l'Hôtel-Dieu, en 1673, alors que M. de Fontenay avait été confirmé dans ses fonctions pour trois ans, par Lettres patentes du 16 mars 1670,

[1] Voir, *Sur la Famille de Callières,* M. H. Jouan, *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg,* 1890-1891 et 1894-1895.

et, pour trois autres années, le 14 mars 1673. Jean de la Servelle ne devait donc exercer son commandement qu'en sous-ordre, et probablement pendant les absences du Lieutenant du Gouverneur.

Le service de guet et de garde, de jour et de nuit, imposé aux bourgeois, en tout temps, constituait une charge réelle. Il était quelquefois permanent. Aussi, voit-on parfois les assujettis s'efforcer d'éluder leurs obligations en résidant ailleurs. M. de Caillières ordonna, le 27 janvier 1656, à tous les bourgeois de la ville, d'y avoir maison meublée, et d'y faire leur résidence habituelle, à peine d'exclusion des privilèges de la bourgeoisie. On s'efforçait également d'obtenir des dispenses temporaires. La dispense était accordée au balayeur des murailles, et à Estienne Moustier « establi » pour vuider les boues de la ville ». Le chirurgien de l'Hôtel-Dieu, en bénéficiait, comme on l'a vu, à titre d'honoraires. C'est qu'alors, sans doute, le service était rigoureusement personnel, et ne souffrait que de rares exemptions.

Au siècle suivant, on verra la bourgeoisie, plus détachée des devoirs qui sont la contre-partie de ses privilèges, ne satisfaire qu'imparfaitement, et souvent par substitution, au service de la milice locale ; il arrivera même que des bourgeois répudieront expressément cette qualité, pour reprendre, de préférence, la condition commune. C'est que les charges et les avantages correspondants auront cessé d'être en parfait équilibre, et que les privilèges ne seront probablement plus suffisants pour dispenser d'une plus large contribution aux dépenses toujours croissantes de l'État. Il y avait sans doute bien d'autres raisons ; la démolition de l'enceinte fortifiée de la ville, avait peut-

être, elle aussi, profondément modifié, en les aggravant, les nécessités de la défense de la place, tout en la rendant moins sûre. Il vaut donc mieux se borner à ces quelques considérations, sur un fait incontestable que d'entreprendre de rechercher toutes ses causes.

Cherbourg, juin 1898.

VISION DES OSSEMENTS

par M. Louis SALLÉ,

Avocat.

EZÉCHIEL [1], CH. XXXVII.

En ces jours, du Seigneur la voix se fit entendre
Et l'Esprit du Très-Haut daigna sur moi descendre.
Je demeure interdit devant sa Majesté.
Tout à coup par l'Esprit, je me sens transporté :
Je cède à son pouvoir et mon corps et mon être
Sont comme anéantis en Dieu qui seul est Maître,
Et soudain au milieu de saints ravissements
Il me laisse en un champ recouvert d'ossements. [2]
Je regarde et partout la mort et le silence...
Partout des os blanchis couvraient la plaine immense.
Ainsi jonchent le sol à la fin de l'été
Les épis dans un champ par la faux dévasté.
D'une foule innombrable, active, industrieuse,
Voilà ce qui restait : poudre informe et terreuse !
Oh ! peuple, qu'es-tu donc ! Vois, ta vie en lambeaux

[1] Ezéchiel (VIe siècle avant Jésus-Christ), l'un des quatre grands prophètes des Juifs.

[2] *Vision des Ossements desséchés,* décrite par Ezéchiel dans le ch. 37e. — Saint-Jérome (346-420) l'appelle : « *Visio famosa et omnium Ecclesiarum Christi lectione celebrata* ».

Est jetée en pâture aux vers dans les tombeaux.
« [1] Fils de l'homme, dit Dieu, crois-tu que cette cendre
» Puisse revivre ?... Ordonne à ce néant de rendre
» Ceux qui sont engloutis dans son gouffre béant ;
» Prophétise et commande. » — Alors m'abandonnant
A l'Esprit du Très-Haut qui m'inspire et m'entraîne,
Au nom de l'Eternel je parle, et cette chaîne [2]
Qui dans ma gorge en feu paralysait ma voix
Se rompt ; j'invoque Dieu librement cette fois :
« Jéhovah, que le ciel s'incline et que la terre,
» Que l'air et que les eaux se prêtent au mystère.
» Esprits qui présidez au cours majestueux
» De l'astre aux rayons d'or qui brille au front des cieux,
» Et vous qui, bienfaisants, dans les nuits étoilées
» Guidez les voyageurs errant dans les vallées,
» Esprits, venez, et vous aussi qui des hivers
» Limitez la durée en des climats divers,
» Vous qui de l'Orient quand le soleil se lève
» Accourez et donnez une nouvelle sève
» Aux êtres endormis et leur rendez encor

[1] A Tell-Abib, au milieu des captifs, Ezéchiel eut sa première vision. — Chacun des trois discours que Dieu lui adresse commence par ces mots : «*Et tu, fili hominis.* » Ez. III-25 ; IV-1 ; V-1.

[2] Allusion à l'ordre que reçut de Dieu le prophète Ezéchiel aussitôt après sa vocation au ministère prophétique de se charger de chaînes et de garder le silence comme s'il était muet, pour symboliser les malheurs qui allaient frapper son peuple et la douleur qu'il en éprouvait. — Ez. III-25, 27.

» L'amour, ce feu divin, ce vainqueur de la mort,
» Esprits qui soulevez les mers vastes, profondes,
» Esprits, venez des airs, des astres et des ondes,
» Ranimez cette poudre et qu'à l'instar des vents
» Tout se meuve. — Os, debout! redevenez vivants. »
Semblable au mouvement des flots, multiple et vague,
Quand sur la rive expire en frémissant la vague,
La poussière s'agite et ces restes épars
Se rapprochent formant des corps de toutes parts :
Squelettes effrayants, décharnés, immobiles,
Orbites sans regards, membres froids, inutiles,
De mortels qui peut-être ardents, audacieux,
Se croyant tout puissants, insultèrent aux cieux ;
Débris amoncelés de l'homme, roi du monde,
Dont se jouaient l'insecte et le reptile immonde,
Qu'ils semblaient dédaigner comme un rebut trop vil.
L'Esprit me parle encor : « Commande », me dit-il,
« A la chair de couvrir ces os. » — Je me conforme
A l'ordre du Seigneur et la chair se reforme :
Des cadavres partout paraissent à ma voix
Tels qu'au jour de leur mort ils furent autrefois.
Quelle horrible pâleur ! quels spectres effroyables !
« Ames, animez-les ! » m'écriai-je. — Admirables
Prodiges que Dieu seul peut permettre, accomplir !
La vie !... un vêtement semble les revêtir.
Ils se lèvent... Chacun voit, reconnaît son frère ;
C'est un adolescent qui retrouve son père ;

Une épouse étonnée à la vue d'un époux
Et de petits enfants bercés sur leurs genoux;
Là ce sont des vieillards, n'ayant de la vieillesse
Gardé qu'un faible signe, et chez qui la faiblesse
A de nouveau fait place à la virilité.
Ces corps resplendissaient de force et de beauté.
« Des enfants d'Israël ces os sont la figure,
» Dit le Seigneur. Mon peuple est esclave, il murmure;
» Il ne sait que gémir en sa captivité;
» Il ne se souvient plus de moi, de ma bonté. »
— « A nos os desséchés l'espérance est ravie,
» Disent-ils; qui pourrait nous redonner la vie ?
» Nous sommes retranchés du nombre des vivants...
» L'espoir n'est plus pour nous que rêves décevants.
» A quoi bon nous forger de trompeuses pensées;
» Nos enfants sont captifs, nos cités délaissées... »
— « Fils de l'homme, en mon nom dis leur : « des jours nouveaux
» Vont pour vous se lever; j'ouvrirai vos tombeaux;
» Par moi vous jouirez d'une nouvelle vie.
» Je vais briser tes fers, o nation chérie;
» Bientôt tu reverras la terre d'Israël
» Et tu sauras ainsi que je suis l'Éternel. »

Cherbourg, mai 1898.

ESSAI

SUR LE PATOIS DE LA HAGUE

EN FORME DE GLOSSAIRE ÉTYMOLOGIQUE

par M. F. LE BOULLENGER.

NOTES PRÉLIMINAIRES

Tous les mots qui composent cet *Essai* ont été lus à la *Société Académique* en diverses séances, dans l'intervalle du 2 janvier 1872 au 7 août 1889.

Le patois (pour *patrois,* suivant Littré, p. 1007), du Bas-latin *patriensis* (sous-ent. *sermo*), se dit d'un langage particulier à une province, un pays.

Depuis un certain nombre d'années, le Ministre de l'Instruction publique a vivement recommandé aux Académies de province de s'occuper beaucoup de l'étude des patois qui ne sont point, comme on le pense souvent, du français altéré ou corrompu ; ils sont au contraire, sous un certain rapport, suivant l'avis d'un savant linguiste, les contemporains du français proprement dit ; ils plongent comme lui, par leurs racines, dans le latin d'où toutes les langues romanes sont dérivées ; ils remplacent les dialectes ou idiômes qui ont cessé d'être cultivés ou écrits depuis longtemps : c'est ainsi que beaucoup de mots, oubliés ailleurs, survivent dans les patois, comme fils du sol qui les entretient.

Dans le patois de la Hague, qui nous occupe d'une manière spéciale, on remarque que beaucoup de mots, très usités autrefois, ne se disent plus aujourd'hui. Pourquoi? La réponse à cette question paraît avoir deux causes principales :

1° La diffusion grandissante de l'instruction du peuple ;

2° Une facilité de plus en plus étendue, à cause des chemins de fer, pour les habitants des diverses provinces, d'échanger entre eux leurs goûts et leurs impressions.

Quoi qu'il en soit, il est nécessaire que les mots disparus du langage usuel continuent de figurer dans les Recueils qui sont destinés aux mots demeurés en usage, attendu que, comme ces derniers, ils doivent concourir à former l'histoire de la langue française.

Quant à la prononciation, voici quelques renseignements pratiques à ce sujet :

La finale *er* de la 1re conjugaison des verbes français se prononce *aë,* lorsqu'elle est précédée des consonnes :

b, tomber, qui devient.... tombaë ;
d, mander .... mandaë ;
l, aller, filer .... allaë, filaë ;
m, ramer................ ramaë ;
n, donner................ dounaë ;
p, tromper............... trompaë ;
r, assurer................ asseuraë ;
s, verser.................. versaë ;
t, sauter.................. sâoutaë ;
v, trouver .... trouvaë.

Cette même finale devient *ier,* quand elle est précédée des lettres :

c, avancer .... avanchier ;
ch, tâcher................. tâchier ;
f, coiffer.................. coëffier ;
g, nager.................. nagier ;
qu, marquer .... merquier.

Ces règles présentent très peu d'exceptions.

2me conjugaison, finale en *ir*.

Lorsque cette finale est précédée des lettres *m* ou *n* elle se change en *in*.

Frémir, *frémin,* finir, *finin, in* prononcé comme dans les mots français *lutin, mutin.*

Si elle est précédée d'une des lettres *g, t* ou *r,* comme dans *surgir, avertir, secourir,* l'*r* final disparait dans la prononciation, ce qui donne *surgi, averti, secouri.*

3me conjugaison, finale en *oir*.

Lorsque cette finale est précédée de la lettre *v : avoir, recevoir,* elle se prononce *aë: avaë, recevaë,* excepté le mot *voir* qui se dit *vée.* Si elle est précédée de la lettre *l, oir* devient *i : falloir, valoir,* qui deviennent *falli, vali ; asseoir* se dit *assire.*

La 4me conjugaison en *re,* ne donne lieu à aucune observation quant à cette désinence, mais l'ensemble des mots où elle se trouve subit d'importants changements de prononciation, lorsque la dite désinence est précédée des diphthongues *oi, ui,* ou simplement de la lettre *i*. C'est ainsi que les verbes *boire, croire, cuire, lire,* etc., deviennent *bère, crère, tchuëre, luëre,* etc.

Un certain nombre de mots terminés en *el* dans le vieux français sont demeurés à peu près intacts dans le patois de la Hague : tels sont *coutel, batel, martel, véel,* etc., que le français actuel a gardés en changeant *el* en *eau : couteau, bateau, marteau, veau,* etc.

J'ajoute, en terminant, que la prononciation du patois offre de légères nuances d'une commune à une autre, selon que les syllabes de certains mots sont plus ou moins accentuées ; toutefois deux communes limitrophes, Auderville et Saint-Germain-des-Vaux, présentent, à cet égard, une exception très remarquable ; c'est ainsi que les substantifs en *é : charité, bonté, café, pré,* etc., se disent, *charito, bonto, cafo, pro,* etc., et que les infinitifs des verbes dont les désinences *er* et *oir* devenues *aë,* comme on l'a vu ci-dessus, se changent également en *o* dans les susdites communes : *chantaë, chanto ; passaë, passo ; recevaë, recevo,* etc. Il en est de même des secondes personnes plurielles de tous les verbes dont les désinences sont en *ez :* vous *chantez,* vous *toussez,* vous *finissez,* vous *avez,* qui se disent *vo chanto, vo tousso, vo finisso, vo's avo,* etc.

F. L. B.

Mars 1898.

AUTEURS CITÉS

Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ Latinitatis,* 7 vol., in-4°, Paris, Firmin Didot, 1840 et suiv.

Littré, *Dictionnaire de la Langue française,* 5 vol., in-4° Paris, Hachette et Cie, 1863 et suiv.

Brachet, *Dictionnaire étymologique,* in-8°, Paris, Hetzel, 1868.

J.-F. Daniel, *Analectes littéraires*, in-8°, Saint-Brieuc, 1874.
Bullet, *Dictionnaire Celtique*, 2 vol., in-f°, Besançon, 1759, 1760.
Fleming et Tibbins, *Grand Dictionnaire Anglais*, in-4°, Paris, 1844.
Freund et Theil, *Grand Dictionnaire de la Langue latine*, 3 vol., in-4°, Paris, Firmin-Didot, 1855 et suiv.
Quicherat et Daveluy, *Dictionnaire Latin*, in-8°, Paris, Hachette, 1863.
Léon Gautier, *La Chanson de Roland*, édition classique, petit in-8°, Tours, Alfred Mame et fils, 1880.

A.

Abaisse, s. f. — Sorte de grande assiette en terre d'un usage général dans la campagne, soit pour faire cuire la viande, soit pour la servir sur table. — Étym. Mot dérivé du latin *abacus,* «plat », « assiette creuse ». On lit, en effet, dans Apulée, auteur latin du deuxième siècle: abacus *ad pascua jurulenta,* littéralement: « assiette pour la viande cuite dans son jus » (Gr. Dre de Freund, p. 4).

Abrier, v. a. — Abriter, mettre à couvert, protéger. — Étym. *Abri,* mot qui, suivant J.-F. Daniel, vient du celtique *aber* (pron. *abr*) et signifie tout ce qui couvre, protège, abrite, etc.

Acat, s. m. — Achat, acquisition, subst. verbal d'*acater*.
Acater, (... aē), v. a. — Acheter. Ces deux mots représentent les plus anciennes formes des vocables « achat » et « acheter ». On les trouve à la fois dans le vieux français et dans les patois picard et normand. Ils viennent du bas-latin *accaptare,* « acquérir », composé de

la prép. *ad* et du verbe latin classique *captare,* « prendre » : *Dono uxori meæ et filiis... omnia quæ* accaptavi, dit une Charte du douzième siècle (Brachet, p. 558).

Achocre, adj. — Gauche, maladroit, surtout dans les travaux manuels. — Étym. Peut-être ce mot est-il une corruption de l'anglais *awkward* (pron. *ak-oueurd)* dont la signification est la même? C. f. le grec ακείρος « manchot », « maladroit ».

Achocrise, s. f. — Gaucherie, maladresse. Mot dérivé d'*achocre.*

Adenter, (... aë), v. a. et pron. — Renverser un objet, un vase de manière que l'ouverture soit en bas. S'*adenter :* « s'appuyer le visage contre quelque chose ». — Étym. *a* et *dent*, du latin *ad dentem* (Littré, t. I, p. 51).

Affouer, (... aë), v. a. — Exciter, encourager : « *affouer* un chien sur quelqu'un », l'exciter à le mordre, « des enfants l'un contre l'autre », les exciter à se battre. — Étym. De l'italien *affocare*, « allumer », « enflammer », dérivé du latin *ad focum,* proprement : « mettre au foyer », « allumer le feu » et figurément : « exciter », « enflammer » (Ducange, p. 132 ; D^re^ italien, p. 18).

S'**Affroquier,** v. pron. — Hanter, fréquenter certaines personnes, prendre leurs goûts, leurs habitudes s'en revêtir en quelque sorte comme d'un froc. Se prend toujours en mavaise part : Ne t'affroque *paë d'chés gens-là, ou i t'en arriv'ra quet maouture :* « Ne fréquente point ces gens-là, ou tu en éprouveras du désagrément ». — Étym. Ce mot est la forme patoise du verbe français *s'enfrocquer,* proprement « prendre le froc » ; il se compose du préfixe *af* qui est le latin *ad*, et du subst. *froc*

qui vient du haut-allemand *hroc* (*Hr* en scandinave = *fr* dans les mots qui dérivent de cette langue (Brachet, p. 250.)

Aget, ou mieux **ajet,** s. m. — Ce qu'on obtient de surcroît, augmentation, accroissement : *J'avions ourdi trente aoûnes de telle et j'avons eu deux aoûnes d'*ajet, c.-à-d. « nous avions ourdi trente aunes de toile, et nous avons eu deux aunes en plus. » — Étym. Du latin *adjectum,* d'*adjicere,* « ajouter ».

Agniet, s. m. — Agneau. — Étym. Du vieux français « agnel » qui vient du latin *agnellus,* diminutif d'*agnus,* « petit agneau » (Brachet, 31).

Agnier, annier (annuit), adv. — Aujourd'hui. — Étym. Du vieux français *anuit,* proprement « cette nuit ». On sait que les Gaulois et les Germains comptaient le temps non par jours, mais par nuits. On lit, en effet, au 6e Livre des *Commentaires de César : Spatia omnis temporis non numero dierum sed noctium finiunt,* et dans Tacite (*De moribus germanorum*) : *non dierum numerum, ut nos, sed noctium computant* (Duc., t. IV, p. 652). D'un autre côté, les expressions anglaises *sennight,* « semaine » (littéralement *sept nuits*) et *fortnight,* « quinzaine », (proprement *quatorze nuits*), prouvent jusqu'à l'évidence que cette manière de compter le temps fut pareillement en usage dans la Grande-Bretagne.

Ahan, s. m. — Douleur physique, ordinairement de courte durée : *I m'a prins un ahan dans l'épaoule tch'i m'inc'mod bin.* — Étym. Ce mot, qui, dans notre ancienne langue, signifiait « peine », « chagrin », « tra-

vail pénible », s'est réduit, dans le patois, au sens sus-indiqué. L'origine en est incertaine, cependant plusieurs savants étymologistes en font une onomatopée : c'est en effet l'étymologie la plus probable. *Ahan* se compose alors du préfixe *a*, « avec », et de la syllabe *han*, sorte d'indication de la fatigue éprouvée par les ouvriers qui exécutent des travaux pénibles, par exemple les bûcherons, les fendeurs de bois, lorsqu'ils donnent des coups de hache, etc.

Ahannaë, enhannaë, v. n. — Éprouver une grande fatigue au travail, de la difficulté à atteindre un but ou à obtenir un résultat : J'enhannis *bin à portaë ma cherge si loin*, c'est-à-dire « je souffris beaucoup à porter mon fardeau »... *A caouse de la chirtaë d'la vitaille chés gens-là* enhan'nont *bin à vivre*, c.-à-d. « vu la grande cherté des vivres, ces gens-là pourvoiront difficilement aux besoins de leur maison ». — Figurément, *enhannaë* signifie « avoir de la peine à prendre une détermination », « tarder », « se faire attendre » : *ol* enhannit *à se résoudre à chu marchi-là*, c.-à-d. « elle eut du mal à se résoudre à ce marché-là » ; *ch't homme-là* enhanne *bin à v'nin*, « cet homme-là se fait beaucoup attendre ». — Étym. Ce mot, qu'on trouve employé dans plusieurs Chartes et documents du treizième siècle, vient d'*ahan* expliqué ci-dessus.

Ahan et ses dérivés, fort usités dans notre ancienne langue, sont maintenant tombés en désuétude ; ils exprimaient quelquefois la douleur morale, mais plus généralement la fatigue corporelle ; or, comme la culture des terres était, à juste titre, mise au nombre des travaux les plus pénibles, ces mêmes vocables étaient particulièrement employés dans le langage

agricole : c'est ainsi que *ahan* se disait pour « terre labourable », ou « terre ensemencée », et qu'on désignait, par le pluriel *ahans,* les récoltes à provenir de cette même terre. *Haner, ahaner* ou *enhanner* signifiaient « labourer » *(agrum colere);* leurs dérivés s'employaient d'une manière analogue : ainsi *ahanage,* ou *ahennage,* signifiait « culture des champs » : *ahanable,* ou *enhannable,* « cultivable », et *ahenier* se disait pour « laboureur », etc., etc... (Ducange, t. I, p. 153, et t. VII, p. 17).

Ahoquier, v. a. — Accrocher, attacher. — Étym. Du vieux mot *ahoc* composé du préfixe *a* et de *hoc,* « croc », « crochet », dont l'origine est l'anglo-saxon *hoc,* même signif. On lit dans une Charte royale de 1369 : *Un* hoc *à tanneur de quoi on trait* (lat. *trahere) les cuirs hors de l'iaoûe* (Ducange, t. III, p. 673). D'un autre côté, on trouve dans le conte de Jeanne Flore, du quinzième siècle : *Ses esporons* ahoka *à la sarge au coron du lit,* « ses éperons accrocha à la serge au coin du lit » (Ducange, t. VII, p. 17). — *N.-B.* Le patois picard dit *ahoker.*

Aiguchier, v. a. — Aiguiser, du latin non classique *acutiare* dérivé de *acutus,* « aigu » ; proprement « rendre aigu ».

Aigucheresse, s. f. — Pierre à aiguiser, mot dérivé d'*aiguchier.*

Amarraë, v. a. — En français, terme de marine qui signifie « attacher », « arrêter » au moyen d'une « amarre » (câble, grelin, aussière), « fixer », « lier » par un menu cordage, dit *ligne d'amarrage.* Dans

le patois, ce mot signifie « disposer », « arranger », « travailler ». *Ch'est dret bin* amarraé, dit-on d'un travail parfaitement exécuté. — Étym. Du flamand ou du néerlandais *maaren,* « amarrer » (Brachet, 46; Littré, 122). — *N.-B.* Le patois picard et celui de la Hague se rencontrent dans la signification d'*amarrer.*

Amouchelaë, v. a. — Amonceler, c.-à-d. mettre en monceau, entasser. Verbe pronominal, s'*amouchelaë* se dit de deux personnes qui, sans être mariées, vivent ensemble comme mari et femme. — Étym. Du préfixe *a* qui est le latin *ad*, et du patois *mouchet,* « monceau », du vieux français *moncel* dérivé du latin non classique *monticellum,* « amas fait en forme de mont » (Br., 357; Littré, 602).

Aouë, s. m. — Désir ardent. Être en aouë d'une chose, la désirer vivement. *Le v'la bin en* aouë *de s'nallaë,* c.-à-d. « voilà qu'il éprouve le plus grand désir de s'en aller ». — Étym. Du gallois *awyz,* « désir ardent » (Pictet, p. 61; Bullet *awydd,* p. 107) même signif. C. f. le sanscrit *av,* « désirer », et le latin *avere.*

Aouë, s. m. — Le mois d'août, huitième mois de l'année. Se dit aussi pour « moisson » ou « temps de la moisson ». Ce mot vient du latin *Augustus* (Br., 56; Littré, 158). Les dérivés sont : *aouetaë,* « faire la moisson » : *aouetage,* action d'*aouetaë: aoueteux,* « moissonneur », etc.

Appias, s. m. — Appui, soutien. — Étym. Vieux français *apoial,* même signification; subst. verbal d'*appier.*

Appier, v. a. — Appuyer, soutenir. — Étym. *Apoier*, français du douzième au quinzième siècle, du bas-latin *appodiare*, composé du préfixe *ap* (pour *ad*) et du substantif *podium (res quævis cui innitimur)*, « base », « soutien ». (Br., 59; Littré, 179; Duc, *Sub verbis* « appodiare » et « podium », t. I, p. 333 et t. IV, p. 317). — C. f. *apoier*, patois picard.

Assen, s. m. — Jugement, bon sens, suite dans les idées, dans la manière d'agir. — Étym. Préfixe *as* pour *ad*, « avec », « selon », et le vieux français *sen*, « raison », « jugement », mot d'origine germanique ; ancien haut-allemand : *sin ;* allemand moderne : *sinn*, même signification (Voir Brachet, 242, et Littré, 1726, au mot *forcené*).

Assérant, s. m. — Soir. Ce mot, avec les prépositions *a* et *sur*, forme une locution adverbiale : *à l'assérant* ou *sur l'assérant*, « vers le soir ». — Étym. Préfixe *as* pour *ad*, « vers », et le latin *seram* pour *serum*, « soir » (Ducange, t. VI, 199 : *ad* seram *cœnant ;* « Regula Sancti Benedicti »).

Atie, aatie, ahatie s. f. — Haine, aversion. *Avoir l'* — *sur quelqu'un*, c'est « le haïr, lui vouloir du mal ». — Étym. Mots d'origine germanique; anglais *hate*, de l'anglo-saxon *hatian*, « haïr » (Br., 276; Littré, 1972). On trouve dans Ducange (t. I, p. 462) de nombreux exemples de chroniqueurs qui ont employé ces vocables, parmi lesquels il faut citer : 1° Philippe Mouskes dans sa *Chronique rimée* sur l'Histoire de France (treizième siècle), chronique très précieuse pour les renseignements qu'elle renferme : 2° Guillaume Guiart, dans l'écrit intitulé *La Branche des royaux lignages,*

tout à la louange de Philippe-le-Bel, aussi du treizième siècle: 3° Le Trouvère Cimelier Cunelier, ou Cuvelier, dans la *Chanson de Bertrand Duguesclin,* chronique rimée du quatorzième siècle, remarquable composition qu'on peut regarder comme le dernier effort de la poésie héroïque. — *N.-B.* Le mot *atie,* très usité dans le patois de la Hague, il y a un demi-siècle, paraît être complètement oublié aujourd'hui.

Attédier, v. a. — Fatiguer, importuner : *Chez effans-là sont tréjoue à l'entoue d'mé, j'en sie* attédi*é*. — Étym. Du bas-latin *attœdiare (tœdio afficere);* préfixe *at* pour *ad,* et *tœdium,* « ennui », « dégoût » (Ducange, t. I, p. 466).

Atout, prép. — Avec. *J'li baillis s'n'ergent et i s'n'alli* atout : « Je lui donnai son argent, et il s'en alla avec ». — Étym. Cette préposition, très usitée dans notre ancienne langue, a persisté dans plusieurs patois, notamment dans le picard et le normand; elle vient du latin *ad totum,* littéralement « avec tout ».

Pour justifier cette étymologie, il nous suffira de citer quelques exemples où la préposition latine *ad* est rendue en français par *avec.* C'est ainsi qu'on trouve dans Tite-Live : *ad fidem,* « avec fidélité » (Noël, p. 21); dans Végèce (quatrième siècle) : *ejicere ad manum,* « repousser avec la main » ; *jacere ad fundas,* « lancer avec des frondes » (Quicherat, n° 12, p. 19). — D'un autre côté, l'auteur (Léon Gautier) d'une nouvelle édition de la *Chanson de Roland,* poème du onzième siècle, fait remarquer, dans le glossaire qui accompagne le texte, que la préposition française *à,* en latin *ad,* représente le plus souvent le mot *avec* (Voir *à*, *atout,* pages 493 et 502).

Avers, s. m. pl. — Animaux domestiques (au sing. on dit *avé*). — Étym. Français des onzième et douzième siècles *aveir, avers,* « biens », « richesses », « bestiaux », dérivé du latin *habere,* « avoir », « posséder », par l'intermédiaire du bas-latin *averia,* « animaux de ferme » (Ducange, t. I, p. 787, et t. VII, p. 48; Littré, t. I, p. 271).

Av'heure, s. f. — Ou plutôt sorte d'adverbe qui signifie « de bonne heure », et qui vient du latin *ab horâ,* littéralement « dès l'heure ».

Avorible, adj. — Qui vient ou qui arrive de bonne heure; se dit des personnes et des choses. Appliqué aux personnes, ce mot donne lieu à ce proverbe très usité : *L'avorible n'emprunte rin oue tardi...* « rien au tardif ». L'*avorible,* en effet, soit dans les travaux des champs, soit dans les actes ordinaires de la vie, est toujours mieux pourvu que le *tardif,* que le paresseux qui néglige ses propres affaires.

Ayer (é-iè), s. m. — Meuble composé d'*ais,* ou étagères, en usage dans la plupart des maisons de la campagne, où l'on place la vaisselle et divers ustensiles, cruches, chaudrons, etc., dont on se sert à chaque instant. — Étym. *Ais,* sorte d'étagère à divers usages, et notamment pour déposer les pains de ménage... avec le suffixe *ier*. « Ais » vient du latin *assis,* « planche », « tablette », « ais » (Br., 39). Le suffixe *ier* sert le plus souvent à désigner les objets d'un usage journalier — « encrier », « sucrier », etc. — C'est ici le cas du mot *ayer* qui nous occupe, car *ayer* est mis pour *ai-ier* (Br., p. 53).

B.

Banki, (ie), adj. — Corruption du mot *banni* (Voir le *N.-B.* qui suit le mot *Banon).* Se dit de deux personnes dont les « bans de mariage » sont en cours de publication. — Même étym. que ci-dessous. — C. f. le patois picard *Banké*, même signification.

Banon, s. m. — Libre usage et parcours des biens communaux. « Laisser les animaux à *banon* », c'est leur laisser la liberté d'aller où ils veulent : *agri libertas, sive communis agri depascendi liber usus* (Ducange, t. I, p. 577, et t. VII, p. 55). — Étym. *Banon* vient de *Ban*, « ordonnance », « proclamation », « publication », mot d'origine germanique ; haut-allemand : *Bannan*, « ordonner », « publier » (Littré, p. 289 ; Brachet, p. 81). — *N.-B.* Il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que notre ancienne langue avait les verbes *Banner* et *Bannir*, « publier », « proclamer » ; or, d'après les meilleurs auteurs modernes, le premier ne se dit plus dans ce sens, et le second ne s'emploie que dans celui de « chasser », « interdire », « exiler ».

Bâoube, adj. — Engourdi par le froid. *J'avions les mains si* baoubes *que je n'pouvions pus nous en aiguier* (aider). — Étym. Du breton *baw (baou)*, « engourdissement par le froid » (Bullet, p. 143).

Basse, s. f. — Servante. Les écrivains du moyen-âge désignaient un serviteur par le mot latin *vassus*, qui, par le changement de *v* en *b*, donnait *bassus*, d'ou est venu le vieux français *basse* (famula, ancilla), « servante » (Voir Ducange, t. VI, pp. 741 et 742). Le latin non classique *vassus* est d'origine celtique ;

Kymrique *gwas*, « serviteur » (Brachet, au mot « Vassal », p .544).

Batchu, s. m. — Morceau de bois (sorte de gros bâton) d'environ 0^{m}80 de longueur, ordinairement garni de crocs ou d'anneaux en fer à ses extrémités. C'est, dans le harnachement, une sorte d'arc-boutant aux extrémités duquel viennent s'attacher les traits du cheval, et dont la longueur maintient, entre les dits traits, un écartement suffisant pour ne blesser, ni même incommoder le susdit cheval. Pour la plupart des attelages de labour, le *batchu* est le trait d'union entre le cheval et la charrue ou la herse qu'il met en mouvement. — Étym. Français du quinzième siècle, *Bacul*. On trouve, en effet, dans un texte de 1425 : *Le suppliant print un bâton appelé* bacul *à erse,* etc., etc. *(Lignum quoddam ad occam pertinens...* Ducange, t. I, p. 522 ; t. VII, p. 52, v° *Baculus). Bacul* vient du latin *baculum*, « bâton ». C. f. l'irlandais *baculh*, même signif. (Bullet, p. 113).

Batilleux, adj. et subst. — Se dit d'un homme qui aime à se battre, qui cherche querelle à tout le monde : C'est le vieux français *batilleur*, « guerrier », « combattant », dérivé de *batiller* qui se disait au quatorzième et au quinzième siècle pour « batailler », « se battre », « combattre », et vient du latin vulgaire *batalia*, « bataille », « combat », mot qui correspondait au latin *pugna* de la langue classique (Brachet, p. 84).

Bavoquier, v. n. — « Bavocher », terme de fileuse : produire un fil irrégulier quant à la grosseur et à la netteté. — Étym. Forme fréquentative de *Baver*, dé-

rivé de *Bave* qu'on peut regarder comme une sorte d'onomatopée (Littré, pp. 316 et 317; Br. p. 86).

Bav'rette, s. f. — Forme patoise de *Bavette,* petit morceau de toile qu'on place sur la poitrine des petits enfants, et, par extension, partie la plus haute et la plus étroite d'un tablier de femme. — Étym. *Bave* qui, comme on l'a dit ci-dessus, est une sorte d'onomatopée exprimant le babil des petits enfants, accompagné de leur « bave » (Voir le Dre de Charles Nodier, p. 51).

Bère, v. et subst. — Boire, du latin *bibere,* même signif. — Ce mot désigne particulièrement le cidre, boisson ordinaire du pays : *J'avons d'bouen* bère *dans not' chellier,* « nous avons de bon cidre dans notre cellier » (Littré, p. 363).

Bétronnaë, v. a. — Saler et poivrer fortement le manger. — Étym. Mot dérivé de *bètre,* autre forme de *bétel,* plante qui donne un poivre très amer dont les Indiens font un usage continuel. On donne aussi ce nom à un mélange de substances très actives, composé de plusieurs espèces de poivre, de feuilles de tabac, de chaux vive et de la noix d'arec (espèce de palmier). *Bêtre* ou *bétel* vient de *betle,* nom indien d'un des poivres qui entrent dans la composition sus-indiquée (Littré, p. 335). Plusieurs dictionnaires, entre autres ceux de Trévoux, de Boiste, de Laveaux, etc., mentionnent la variante *bêtre* pour *bétel.*

Beueguier, v. n. — Éprouver des rapports d'estomac, lâcher une ventuosité par la bouche. — Étym. Ce mot est une simple altération du verbe breton

breûgheûdi, ou *breûgneûdi,* dont la signification est absolument la même (Bullet, p. 209).

Bijude, s. f. — Nom générique d'édicules, tels que hutte, cabane, etc., susceptibles de donner un abri contre le mauvais temps. — Étym. Ce mot me paraît dérivé du verbe flamand *beschutten*, « abriter », « mettre à couvert » (Dictionnaire de Halma, p. 72).

Bingue, s. f. — Sorte de grand panier en forme de cuve, confectionné en torons de paille, servant principalement à loger et à conserver le blé. Étym. *Bing,* mot danois, « huche » (Dictionnaire danois, p. 430).

Bingot, s. m. — Petite *bingue*, ou diminutif de *bingue*, ci-dessus.

Bissa, s. m. — Bissac ou double sac, objet bien connu. — Étym. Latin *bisaccium*, même signif. (Brachet, p. 92; Freund, p. 344; Quicherat, p. 127).

Bissaquië, s. f. — Ce que peut contenir un *bissa*, mot dérivé de ce dernier. — *N.-B.* Je pense que *bissaquië* n'a pas son équivalent dans la langue littéraire.

Bleste ou **bliête**, s. f. — Espèce de tourbe qu'au moyen de la houe on tire des terres de landes, et qui, après avoir été séchée au soleil, donne un excellent chauffage pour l'hiver. — Motte de terre en général. En cette dernière acception, on trouve dans une lettre de rémission de 1475 : *Icellui de l'Épine se baissa contre terre, et cuidant* (pensant, croyant) *prendre une pierre, il print une* bleste *de terre.* Dans une autre lettre de 1479 : *Les quels enfants gettèrent contre icellui Engignart et le cheval plusieurs* blaistres *ou poignées*

de terre (Ducange, t. I, p. 702, et t. VII, p. 64). Étym. Bas-latin *blesta* dont l'origine est inconnue.

Bliétet, pl. **bliétiaoux**, s. m. — Petite motte de terre, diminutif de *bliète*, ci-dessus.

Bliqui, blikier ou **bliquier**, v. n. — Cligner les yeux par suite d'infirmité dans l'organe de la vue. — Étym. Du flamand *blick*, « clignement des yeux » (Dre de Halma, pp. 92 et 544).

Bloquet, s. m. — Morceau de bois court et d'une certaine grosseur servant à divers usages, et notamment à *haguier* (hacher) les ajoncs et les branches de fagot destinés à la cuisine. — Étym. Français du treizième au quinzième siècle, *blokiel, bloqueau* (« brevior ligni truncus »), mot d'origine germanique. Ancien haut-allemand : *bloc ;* allemand moderne : *bloch* (Ducange, t. I, p. 704 ; Littré, p. 360 ; Brachet, p. 93).

Bouailles, s. f. pl. — Boyaux, intestins, entrailles — Étym. Des diverses formes du vieux français *boël, boëlle, bouël, bouille,* etc., qui viennent du latin *botellus,* diminutif de *botulus,* « boudin » (Ducange, t. I, p. 740 ; Littré, p. 403 ; Brachet, p. 100 ; Freund, pp. 355 et 356). — C. f. le breton *bouellen, bouello, boël, boëlen, bouellou* (Bullet, pp. 184 et 194) ; l'anglais *bowels,* le picard *boëlles.* — *N.-B.* On trouve aussi dans le vieux français la forme *brouailles* (Ducange, t. I, p. 808, « sub verbo » *burbalia)* qui a donné le mot *breuilles,* en patois *bruëilles,* même signification.

Bruëilles, s. f. pl. — Autre forme de *bouailles,* ci-dessus.

Boche, s. f. — Ulcère malin, puant, d'où l'expres-

sion très usitée: *sentir la* boche, pour signifier « exhaler une très mauvaise odeur... » Ces ulcères causaient souvent la peste, maladie contagieuse. On lit dans une Lettre de rémission de 1377: *Il vint à ladite Colette deux* boces, *l'une soubz l'esselle du bras, et l'autre en l'aigne... et avait alors si grant mortalité au païs que plusieurs se mouroient de la* boce. D'un autre côté, on trouve dans la *Chronique de Froissart,* quinzième siècle: ... *y mourut de* boce (bubon, peste) *plus de vingt mille personnes.*

Boche, s. f. — Bosse, grosseur dans le dos ou sur la poitrine d'une personne, causée soit par un vice de conformation, soit par un accident. Enflûre résultant d'une contusion, etc. — Étym. Vieux français *boce* ou *bosse.* Bas-latin : *bocia, bossa, bocius,* même signification, mots d'origine celtique ; bas-breton : *bocz, boss, bossa, bossen,* etc., lesquels, comme dans le patois, ont la double signification de « pestilence », et de « difformité physique » (Bullet, pp. 181, 182 et 191 ; Ducange, t. I, pp. 709 et 738 ; Littré, p. 377).

Bochiē ou **bochier**, v. a. — Bossuer, faire ou causer des bosses à des objets en les laissant tomber.

Bochu, **bochue**, adj. — Bossu, bossue ; celui ou celle qui a une bosse au dos ou à la poitrine.

Beuechon. s. f. — Boisson. — Étym. Picard et vieux français *boichon*, du latin non classique *bibitionem*, même signif. (Littré, t. V, p. 45 ; Br., p. 95).

Bouē, s. m. — Faisceau de menues branches destiné à fouetter les enfants malicieux, ou, du moins, à leur inspirer la crainte du châtiment. C'était jadis un épouvantail exposé à la vue dans toutes les mai-

sons où il y avait des enfants. — Étymol. *Bouë* tire son nom du vieux français *boul, boulz,* « bouleau », attendu que c'est avec des brindilles de ce bois qu'était fabriqué cet instrument de discipline. « Bouleau » vient du latin *betula,* ou mieux *betulla,* même signif. (Ducange, t. I, pp. 717 et 748 ; Littré, t. I, p. 389, et t. V, p. 48).

Bouéegoule, s. m. — Butor, nigaud, sot. — Étym. Ce mot qui, sauf la pruderie, représente l'équivalent du français « bégueule », vient du vieux français (douzième et treizième siècles) *baée goule, bée goule,* c'est-à-dire « bouche ouverte », de *baé* ou *béé,* participe passé de *baer,* ou *béer,* « ouvrir », dérivé du latin non classique *badare,* « ouvrir » et de *gula,* « goule », vieux français pour bouche. (Brachet, pp. 86 et 87 ; Ducange, t. I, p. 532).

Bouësson, s. m. — Poignée de foin ou de paille pour nettoyer. *Bouësson à guichon* (sorte de petit plat), poignée de chiffons pour laver la vaisselle. — Se dit d'une personne habillée sans goût, dont les vêtements sont chiffonnés : *chest un vrai* bouësson ; « c'est un vrai bouesson ». — Étym. Corruption du mot *bouchon,* d'origine germanique ; allemand : *busch, büschel,* « botte », « paquet », « touffe », « poignée ». (Fix, p. 126) ; flamand : *bussel* (Halma, p. 115), même signification.

Bouessonnaë, v. a. — Nettoyer, frotter avec un *bouësson ;* « froisser », « chiffonner ».

Bouëssonneresse, s. f. — Servante qui frotte, qui nettoie avec un *bouësson.*

Bouetture, s. f. — Nourriture, vivres, aliments. Faire sa *bouetture,* c'est se pourvoir de vivres et les

préparer pour son usage : *Le père Georges est tout sou* (tout seul), *il fait li même sa petite* bouetture *pour se désengnier* (se désennuyer). — Étym. Mot d'origine celtique ; bas-breton : *boed, bouet, boet, bouid,* « vivres », « aliments » en général. *Boeta,* « nourrir » (Bullet, pp. 184 et 194) ; gallois : *bwyd* et *bwyt,* même signification ; *bwytta,* « manger », « préparer ses repas » (même auteur, pp. 234 et 235).

Bôquet, s. m. — Bouquet, faisceau de fleurs liées ensemble. Au pluriel, *bôquets* signifie « fleurs » en général : *cultiver les* bôquets, « cultiver les fleurs ». — Étym. Anciennement *bousquet,* à l'origine *bosquet,* proprement « petit bois ». La forme primitive *bosquet* est un diminutif du latin non classique *boscum ;* « bouquet » signifie proprement *bosquet* et, de là, « assemblage de fleurs ». (Littré, p. 391 ; Brachet, p. 98 ; Ducange, t. I, p. 736).

Boûlard, s. m. — Forme patoise de « bouleau », expliqué ci-dessus.

Bour, boure ou **bourre**, s. f. — Cane, femelle du canard.

Bourette ou **bourrette**, s. f. — Jeune *bourre.*

Bourot ou **bourrot**, s. m. — Petit d'une *bourre,* caneton. — Étym. Bas-latin *boureta* (Ducange, t. I, p. 748 ; Littré, p. 394, et Suppl., p. 49).

Bourrotaë, v. n. — Marcher doucement en se balançant à la manière des *bourrots.*

Boustollaë, v. n. — Faire le métier de

Boustollier, s. m. — Homme dont la spécialité est l'élevage et le commerce des animaux de l'espèce

bovine. — Étym. Mot hybride, composé du grec *bous,* « bœuf » et du latin *tollo,* de *tollere,* « élever », au sens de « nourrir », « faire croître », etc. (Quicherat, p. 202; Freund, p. 459).

Bottier, s. m. — Cultivateur qui fabrique et vend son cidre en tonneau. *Quand l'bère vaôut deux chens francs l'tounet, il y a environ chent chinquante francs pouë l'*bottier; le surplus est pour l'octroi et autres frais. — Étym. *Botte,* au sens de « tonneau »; bas-latin *bota, botta, butta,* mots d'origine germanique : norois ou ancien scandinave *butte;* anglo-saxon *butte* et *bytte;* cymbrique *bytta,* « cuve », « tonneau »; allemand *butte, bütte* (Ducange, t. I, pp. 739 et 825; Littré, p. 378; Brachet, p. 96).

Braguier, v. a. — Mettre à la *braguette,* c'est-à-dire donner, pour la première fois, des *braies* (culottes) à un petit garçon. — Étym. *Braguette* est le diminutif de *brague,* autre forme de *braie* « culotte ». De *brague* vient le mot *braguier,* du latin non classique *bracare (bracas inducere),* lequel a pour origine *braca,* ou mieux *bracæ, bracarum,* « braies », « culottes » (Ducange, t. I, pp. 751 et 752; Littré, pp. 404 et 412; Brachet, p. 101).

Brâlaë, v. n. — Pleurer d'une manière bruyante; se dit surtout des enfants. — Étym. Autre forme du mot *brailler,* « parler très haut », « crier ». C'est un diminutif de *braire* qui, dans notre ancienne langue, avait le sens général de « crier ». Littré (p. 405) regarde le bas-latin *bragire* comme la racine probable de ce verbe. (Ducange, t. I, p. 759). C. f. le verbe anglais *to brawl,* « brailler », « crier », « criailler ».

Brébion, s. m. — Insecte qui attaque les animaux de l'espèce ovine ; c'est le *Trichodecte* des naturalistes (*Pediculus ovis*, Dre d'Hist. nat., t. VIII, p. 331). Son nom lui vient de « brebis », mot dérivé de *berbicem*, forme non classique du latin littéraire *vervecem* (Brachet, p. 102 ; Littré, p. 413).

Brèque, s. f. — Brèche, ouverture à un mur, vide à un taillant, etc. — Étym. De l'ancien haut-allemand *brecha*, « rupture ». (Brachet, p. 102 ; Littré, p. 413). C. f. le picard *brèke*, même signif.

Brevaillier ou **breuvaillier**, v. n. — Boire longuement, quelquefois jusqu'à l'ivresse. *No z'avait* breuvailli *tout l'joue de sorte qu'ouë sé j'étions tous en ribotte* (ivres). — Étym. *Bevre*, ancienne forme de « boire » avec le suffixe préjoratif *aillier ; bevraillier* et, par métathèse de l'*r*, *brevaillier*. C'est ainsi que *bevrage* s'est changé d'abord en *brevage*, pour devenir finalement *breuvage*. (Littré, pp. 363 et 416).

Bristonnaë, v. a. — Faire courir un bruit, répandre une nouvelle, une rumeur dans le public, mais avec une certaine réserve. *No* bristonne *cha dans l'hamet :* « on dit cela dans le hameau ». — Étym. Mot formé à l'aide du patois *bri* qui a toutes les significations du français « bruit », lequel vient du verbe « bruire » dont l'origine est incertaine. — Provençal et ancien catalan : *brugir*, « bruire » ; bas-breton *brûd*, « bruit ». Suivant Littré, Ménage propose, et Dietz incline à admettre comme étymologie, le latin *rugire*, « rugir », avec addition d'un *b* pour renforcer le mot (Littré, p. 430). D'un autre côté, Ch. Nodier range parmi les

onomatopées le mot « bruire » et ses dérivés « bruissement » et « bruit » (voir son Dictionnaire, p. 72).

Broë, s. f. — Mousse, écume qui se produit sur un liquide agité. Bave de certains animaux échauffés ou en colère. *Les tchins enragiès ont tréjouë la* broë *à la goule :* « les chiens enragés ont toujours l'écume à la gueule ». — Étym. Mot d'origine celtique ; cornique *broch,* même signif. (Bullet, p. 214).

Brôst (pron. brôë), s. m. — Jeunes pousses de landes ou d'ajoncs pilées pour la nourriture des chevaux. — Étym. Français du treizième siècle : *Brôst,* « bourgeon », « jeune pousse », mot d'origine germanique ; anglo-saxon *brustian,* « bourgeonner » (Brachet, p. 104 ; Littré, p. 429).

Broer, brouer, brouaë, v. n. — Produire de l'écume ou de la *broë. Faire* brouaë *l'iaouë de savon. La soupe* broë *quand no la fait aveu l'iaouë de pits* (avec de l'eau de puits). — Étym. *Broë,* ci-dessus.

Bûeillier, v. n. — Pousser des beuglements ; se dit des animaux de l'espèce bovine, autrement des bêtes aumailles. — Étym. *Bûeillier* est la forme patoise de « beugler » qui vient du latin non classique *buculare,* « crier comme un bœuf », dérivé de *buculus,* proprement « jeune bœuf » (Brachet, p. 89 ; Littré, p. 335).

(Sera continué dans le prochain volume).

SAINT MÉDARD ET SAINT BARNABÉ

par M. G. AMIOT.

Saint Médard, lorsque vient, aux cieux,
Son tour d'arroser notre terre..,
N'est jamais parcimonieux
En exerçant ce ministère.
Lorsque la fleur est aux pommiers,
Il est bon d'asperger les branches ;
Mais, deux fois vingt jours, presque entiers,
Nous soumettre à des avalanches..,
C'est trop ! — Saint Médard,
Je suis sans riflard ;
Stoppe au moins un peu,
Pour l'amour de Dieu !

Cependant, quelque esprit profond
Prétend que Médard nous inonde,
Seulement, des pleurs que lui font
Verser les péchés de ce monde.
Barnabé, sachant compatir,
Alors, à nos vives alarmes,
Affirme notre repentir
Et lui dit, épongeant ses larmes :

Voyons ! Saint Médard,
Fais que, sans retard,
Ils revoient un peu
L'azur du bon Dieu !

De Barnabé quand l'éloquence
Trouve enfin des accents vainqueurs,
Le soleil brille et l'espérance
Chante son hymne dans les cœurs.
Fleurs, ouvrez-vous ! Régnez ombrelles !
Des nids vont peupler les buissons,
Les fruits mûrir, et les tonnelles
Retentiront de nos chansons !
Et si tout riflard,
En son toit bombé,
N'a pas succombé
Aux pleurs de Médard,
De l'heureux hasard,
Merci Barnabé !

Juin 1898.

SUR LES LIMITES
DES CONNOISSANCES HUMAINES

Sous ce titre, on trouve dans les Archives de la *Société Académique,* où il était entré en 1810, alors qu'il était employé à Cherbourg comme ingénieur des Ponts et Chaussées, une *Lecture* faite par l'illustre Cauchy, dans la séance publique du 14 novembre 1811. Nous croyons devoir la reproduire *textuellement, telle qu'elle est écrite de sa main,* non pas comme pouvant ajouter beaucoup à sa gloire ; mais comme un hommage respectueux à la mémoire de notre prédécesseur, du grand mathématicien qui ne se distinguait pas moins par sa piété fervente et sa charité inépuisable que par la profondeur de son savoir.

Nos Archives ont également un travail inédit, écrit aussi de sa main, présenté à la Société par Cauchy, dans la même année : une proposition de trigonométrie où il établit que « dans un trapèze, la somme des quarrés des dia-
» gonales est égale à la somme des quarrés des côtés non
» parallèles plus au double produit des côtés parallèles. »

Nous avons encore un Rapport, daté du 6 mai 1811, adressé à la Classe des Sciences Physiques et Mathématiques de l'Institut de France par MM. Malus et Legendre sur un Mémoire de M. Cauchy « renfermant différentes
» recherches sur les Polyèdres », que les deux savants académiciens terminent en disant que ce travail « mérite :
» d'être approuvé par la Classe, et imprimé dans le Recueil
» des savants étrangers. »

Lorsqu'on jette un coup d'œil rapide sur les productions de l'esprit humain, qu'on envisage à la fois les immenses travaux entrepris par les savants de tous les âges, et ceux auxquels se livrent tous les jours les savants du nôtre, qu'aux découvertes des siècles passés on ajoute celles du siècle présent, on est tenté de croire que les connoissances de l'homme peuvent croître et se multiplier à l'infini. Fixe-t-il ses regards sur la terre qui le porte : il en lève le plan avec autant de facilité qu'il leveroit celui de son jardin. Il trace d'une main sûre le cours des fleuves et les bassins de l'Océan. Il mesure les hauteurs des montagnes et la profondeur des abîmes. Il passe en revue les plantes dont se pare notre globe et les animaux qui l'habitent depuis la mousse des rochers jusqu'au cèdre du Liban, et depuis les frêles coquilles qui rampent au fond des eaux jusqu'à l'éléphant dont il met à profit la force gigantesque. Les entrailles même de la terre semblent n'avoir plus pour lui rien de caché. Il les interroge la sonde à la main pour découvrir les minéraux qu'elle renferme. Ses yeux abandonnent-ils la terre pour s'élever vers le ciel : il devine, il embrasse le système général de l'univers. Il surprend pour ainsi dire les secrets de la nature. Du point où il est placé dans l'immensité, il mesure des distances qu'il ne sauroit parcourir. Il suit tous les mouvements des astres qui l'environnent. Il détermine leur influence sur les saisons, les climats et les marées. Il pèse dans sa balance la lune et les planètes. Il indique aux comètes le jour où elles viendront de nouveau le visiter.

Si après avoir ainsi parcouru l'univers il considère ses semblables, il les trouve réunis en plusieurs sociétés formant des nations séparées et différentes de mœurs, de langage, d'habitudes. Pour leur communiquer ses pensées il faut qu'il étudie leurs langues, et qu'il s'approprie les signes dont ils se servent pour représenter leurs idées. Parmi les citoyens qui composent chaque nation, il voit les uns occupés à bâtir des villes ou à creuser des ports. Il en voit d'autres, dédaigneux d'habiter la terre sur laquelle ils sont nés,

se construire sur l'Océan des demeures mobiles qu'ils dirigent au gré de leurs désirs, et voyager d'une extrémité du monde à l'autre avec la rapidité de l'éclair. Il appelle au secours des premiers toutes les sciences physiques et méchaniques. Il indique aux seconds leur route. Lorsqu'ils semblent voguer au hazard sur l'immensité des mers, il retrace à leur imagination des continents qu'ils ne voyent plus ; et si ce n'est assez pour eux de faire le tour du monde, il leur apprendra le hardi secret de s'élever vers les cieux, et de tenter dans les plaines aériennes des routes non frayées par leurs ancêtres.

Je ne finirois pas si je voulois rapporter en détail tous les travaux entrepris par l'homme ; si je voulois le représenter mettant en œuvre les productions de son pays, ou ajoutant aux trésors qu'il possède ceux des climats les plus éloignés ; tantôt s'exerçant dans l'art difficile de conserver ses jours ou de rétablir sa santé chancelante, tantôt faisant mille découvertes, produisant mille inventions utiles à la société. Je pourrois le voir encore, non content de vivre dans le présent, se transporter en esprit au milieu des générations passées et au milieu des générations futures ; faire connoissance avec les premiers habitants de ce monde et léguer aux siècles à venir les fruits de ses veilles et de ses travaux ; recueillir l'histoire des âges les plus reculés et confier au papier le soin d'éterniser sa propre histoire. Je pourrois le considérer s'occupant de Dieu et des esprits qu'il ne peut voir ; en s'exilant pour ainsi dire de l'univers pour porter ses pensées au delà de ce monde visible et se placer d'avance au delà du tombeau. Après avoir vu l'esprit de l'homme établir ainsi son domaine sur toutes les parties de l'univers, lier le présent au passé, le présent à l'avenir, planer sur la terre et s'élever dans les cieux, il semble qu'on n'aperçoive plus de bornes qui puissent l'arrêter.

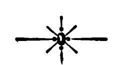
Cependant si l'on observe que notre intelligence et nos moyens sont renfermés entre des limites qu'ils ne peuvent franchir, on se persuadera sans peine que

nos connoissances sont bornées comme nos facultés; que nos découvertes en littérature, en géographie, en sciences exactes, en histoire, en métaphysique ne peuvent se multiplier à l'infini. Et d'abord la connoissance des langues ne peut pas être considérée comme une science, mais comme un moyen pour devenir savant. Qui sauroit à fond toutes celles qui couvrent le globe pourroit n'en être pas plus instruit; et si tout l'univers en adoptoit une seule, apprendre à parler seroit l'unique étude que l'on auroit à faire pour acquérir d'un seul coup cette portion des connoissances humaines. La géographie est restée longtemps imparfaite; mais depuis que l'on a fait le tour du monde l'homme a parcouru plus des 9/10 de la terre qu'il habite; et s'il n'a pu visiter les pôles, il reste dans un désespoir éternel d'approcher jamais de ces régions glacées que le soleil refuse de vivifier. On a beaucoup discuté sur la nature des substances qui forment le noyau de notre globe, mais on ne peut former à ce sujet que des hypothèses. Car qui creusera jamais un puits de 1500 lieues de profondeur. On s'est élevé à 1500 toises dans l'athmosphère. Mais la rareté de l'air et la difficulté de respirer ramèneront constamment vers la surface de la terre ceux qui voudroient prendre un essor plus hardi. Il peut rester beaucoup de découvertes à faire en chimie; mais à force de décomposer on trouvera des corps indécomposables. Souvent la synthèse ne peut rétablir ce que l'analyse avoit su détruire; si l'on a converti le diamant en carbone, il n'y pas d'apparence qu'on convertisse le carbone en diamant. Que dirai-je des sciences exactes : la plupart paroissent parvenues à leur plus haut périod. L'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, les mathématiques transcendantes sont des sciences que l'on peut regarder comme terminées, et dont il ne reste plus à faire que des applications. Si parmi les sciences de cette nature il en reste une qui par la hardiesse de ses conceptions étonne l'esprit humain, c'est sans doute l'astronomie. Mais après avoir assigné aux astres qui nous environnent leurs positions respectives, après avoir

parcouru l'espace jusqu'à 34 mille millions de lieues, quel compas employer pour mesurer la distance infinie qui nous sépare des étoiles fixes ? On a levé la carte d'une des faces de la lune. Mais comment découvrir cette autre que la terre ne connoit pas. On a pu tracer l'orbite des planètes. Mais quel voyageur venu de ces terres éloignées nous apprendra la nature de leur sol ou le nom de leurs habitants.

L'histoire même de la plus grande partie du genre humain nous est étrangère. Des nations florissantes ont paru avant nous sur ce globe et à peine savons-nous leurs noms. Nous avons perdu jusqu'aux livres qui devoient nous rappeler leur existence. Les écrits des anciens Egyptiens nous sont inconnus. Un seul livre contemporain de ces peuples fameux a traversé les siècles par une protection toute céleste et est parvenu jusqu'à nous. Quant aux sciences divines, si l'on accepte quelques vérités connues des ignorants comme des savants de tous les âges, nous n'en pouvons apprendre que ce qu'il a plu à Dieu de nous révéler. Le plus soumis en cette matière est aussi le plus savant et l'homme peut bien à force de sophismes parvenir à douter des vérités qui lui sont enseignées, mais non pas à en découvrir de nouvelles.

A.-L. Cauchy.



LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE CHERBOURG

BUREAU

(Article 8 des Statuts)

		MM.
1883	5 décembre	JOUAN, O. ✱, ✿, Directeur ;
1866	3 août	FRIGOULT, ✱, ✿ I., Secrétaire ;
1895	2 octobre	LEGRIN (Adrien), ✿, Archiviste-Trésorier.

MEMBRES TITULAIRES

(Art. 2 des Statuts)

		MM.
1849		LIAIS (Emmanuel), ✱. C. ✠, ancien Directeur de l'Observatoire Impérial du Brésil, Maire de Cherbourg ;
1853	18 avril	FRIGOULT (Charles), ✱, ✿ I., Professeur en retraite, Adjoint au Maire ;
1858	4 juin	JOUAN (Henri), O. ✱, ✿, Capitaine de vaisseau en retraite, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique ;
1867	1er mars	EYNAUD (Léopold), C. ✱, Directeur des Constructions navales ;
—	—	BERTIN (Émile), O. ✱, ✿ I., Directeur des Constructions navales, Docteur en droit ;
1871	5 décembre	LE BOULLENGER, ✱, Agent comptable de la Marine en retraite ;
1873	1er avril	LEFRANÇOIS, ✿, Juge à Rouen ;
1877	10 avril	INGOUF, O. ✱, ✿, Capitaine de vaisseau ;

		MM.
1882	1er février	VIBET, Propriétaire;
—	2 août	DUTOT (Alphonse), ❦, Greffier du Tribunal de Commerce;
—	8 novembre	AMIOT (Gustave), ❦, Bibliothécaire-Archiviste de la Ville;
1884	2 janvier	CORBIÈRE (Louis), ❦, Professeur de Sciences Naturelles au Lycée;
—	3 décembre	LEGRIN (Adrien), ❦, Avocat;
1886	5 mai	MENUT (Henri), ❦ I., Banquier, Président de la *Société Artistique et Industrielle;*
1887	2 février	RIONDEL, O. ✻, Capitaine de frégate en retraite;
1889	1er mai	LEFÈVRE (l'Abbé), Aumônier du Lycée;
1890	5 mars	LEROUX, (l'Abbé), Chanoine Titulaire de la Cathédrale de Coutances, Ancien Archiprêtre, Curé de Sainte-Trinité de Cherbourg;
—	5 novembre	LE MAOUT (Émile), Imprimeur-Éditeur;
1891	4 février	GUTELLE (EUGÈNE), Architecte-Expert;
—	—	COURTOIS-LES-HOUGUES (Charles), Avocat;
—	—	ANDRIEU, ✻, Lieutenant de vaisseau;
—	—	GUTELLE (Gaston), ❦, Architecte de la Ville;
—	6 mai	NOEL (Maurice), ✻, Capitaine de frégate;
—	3 juin	LE GOUPIL (Gustave), Notaire;
—	—	LEGOUPIL (Auguste), Propriétaire;
—	2 décembre	MARION, Notaire;
1892	3 février	HAINNEVILLE (Léon), ✤, Négociant, ancien Président de la *Société d'Agriculture;*
—	—	LANGLOIS (Alexandre), ❦, Courtier maritime;
—	—	FÉRON, Avoué;
—	—	HAMELIN, O. ✻, Inspecteur des Services Administratifs de la Marine;
—	2 mars	RENAULT (Charles), ✻, ❦, Docteur-Médecin, Président de la *Société d'Horticulture;*

		MM.
1892	6 avril	THÉRY (Georges), ✻, ✿ I., Président du Tribunal Civil ;
—	—	VAUTIER (Adolphe), Archiviste-Paléographe;
—	1er juin	DROUET, Avoué ;
—	—	DEVANNES (Henri), Propriétaire ;
1893	1er mars	LE ROUX (Henri), ✻, ✿ I., Proviseur honoraire ;
—	7 juin	HOUIVET, Receveur municipal ;
1897	3 février	ALTEMER, ✻, Agent du Commissariat de la Marine en retraite ;
—	—	SALLÉ (Louis), ✻, ✠, Avocat ;
1898	7 janvier	ROUXEL (Georges), Sous-Agent du Commissariat de la Marine.

MEMBRES HONORAIRES

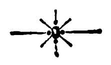
(Art. 3 des Statuts)

		MM.
1877	20 mai	VIBERT, ✿ I., ancien Inspecteur d'Académie (Manche) ;
1887	5 janvier	CARLET, C. ✻, ✿, Directeur des Constructions navales en retraite.

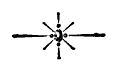
MEMBRES LIBRES

(Art. 4 des Statuts)

		MM.
1877	10 avril	MOLL, C. ✻, ✿ I., Directeur des Constructions navales en retraite, ancien Maire de Cherbourg ;
—	7 août	LUCAS, ✿, Avocat ;
1894	5 décembre	VOISIN, Relieur.



TABLE



Imp. E. Le Maout, 25, rue Tour-Carrée. — Cherbourg.



